



Unité Touristique Nouvelle

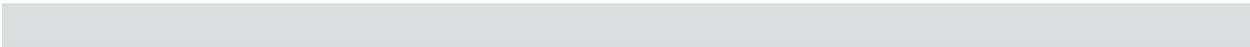
*Pour la réalisation d'un programme d'urbanisation touristique du
Rocher Blanc sur le hameau des Brévières*



Décembre 2015







PRÉAMBULE 6

**1. ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE
ET DE SON ENVIRONNEMENT..... 10**

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET..... 145

3. RISQUES NATURELS..... 188

**4. EFFETS PREVISIBLES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT ET DETERMINATION DES MESURES
DE REDUCTION..... 206**

**5. CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET
FINANCIER 291**

6. ANNEXES..... 304

Le programme du Rocher blanc est établi sur le hameau des Brévières, commune de Tignes, sur un site déjà partiellement équipé de logements touristiques dévolus à l'accueil des jeunes (centre d'accueil jeunesse et sports).

Le programme envisagé prévoit la démolition d'une friche touristique existante de 5 400 m² de surface de plancher d'une capacité de 500 lits, et la reconstruction d'un ensemble de lits, de commerces et de services destinée à offrir des services complémentaires à la clientèle touristique et à la population locale sur le village des Brévières (pôle aquatique, espace détente, patinoire).

Situé à 400 m du reste du hameau, ce nouvel ensemble constituera un pôle touristique de 800 lits marchands de standard 3 étoiles, composé de 3 typologies de lits répartis sur 15 000 m² de surface de plancher :

- Copropriété : 6600 m² de surface de plancher, 90 à 100 logements pour 500 lits
 - 5% de T1 (environ 30 m² de SP),
 - 45% de T2 (45 à 52 de SP),
 - 25% de T3 (de 66 à 68 de SP),
 - 25% de T4-T5 (de l'ordre de 84 m² de SP)
- Hôtellerie : 3*+ ,3000 m² SP, 160/200 lits
- Auberge de jeunesse : 3000 m² SP, 150/200 lits

500 m² supplémentaires seront dévolus au logement des saisonniers, ils seront inscrit dans l'ensemble hôtelier/auberge de jeunesse.

Cette surface permettra de loger sur place une trentaine de personnes dans 15 à 20 unités. Le programme général du Rocher Blanc portera donc sur 15 500 m², incluant 500 m² de surface non touristique permettant de loger une trentaine de saisonniers sur le site.

Par ailleurs, ce nouveau pôle proposera à ses occupants comme au reste de la population des Brévières et de Tignes les infrastructures suivantes :

- Un espace aquatique sur une surface de 1000 m²,
- Différents commerces sur une surface de 1400 m²,
- Un restaurant gastronomique,
- Un bar à ambiance,
- Une patinoire

Une navette électrique raccordera cet ensemble au reste du hameau et au domaine skiable, dont la remontée la plus proche est située à moins de 1 km.

Une consigne à ski prise en charge par la STGM sera mise en place au départ de la télécabine de Sache.

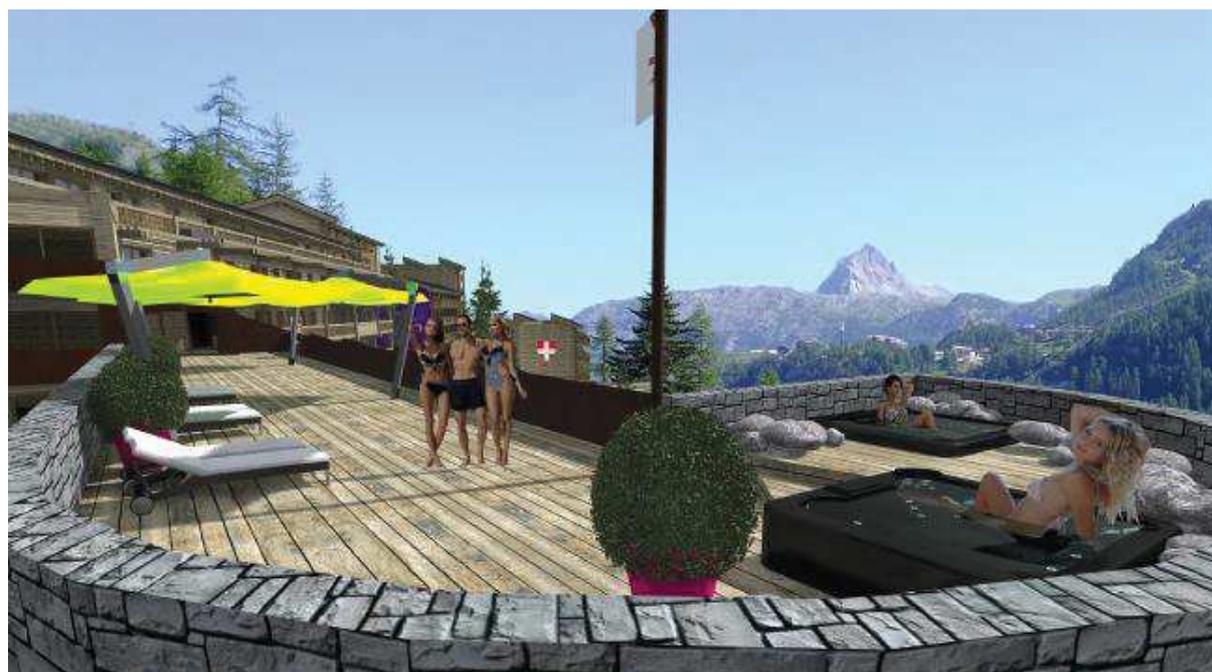


SCHEMA DE PRINCIPE NON CONTRACTUEL

Le concept général vise un projet de très haute qualité, permettant une mixité des populations dans un ensemble composite à l'ambiance chaleureuse et animée. Les panoramas sur la montagne seront privilégiés avec un ensemble favorisant les ambiances dehors-dedans. Le projet vise un mode de construction exemplaire avec des vérandas favorisant l'isolation, le recours à la géothermie et un mode de chaufferie bois auquel sera raccordé une grande partie des bâtiments.

Le mode d'occupation visé par l'opérateur garantit une pérennité des lits chauds grâce à un statut juridique imposé aux différents propriétaires de la partie copropriété (servitude d'occupation). La capacité d'occupation de cet ensemble « 4 saisons » vise une exploitation sur 11 mois. L'opérateur Mama Shelter qui connaît un succès défiant toute concurrence sur ses différents sites en matière de fréquentation, s'est positionné sur le projet d'hôtellerie et d'auberge.

Le projet qui souhaite employer en priorité les locaux et faire travailler les entreprises environnantes, logera l'ensemble du personnel saisonnier extérieur à la commune. Son implantation à l'écart du centre mais raccordé de manière fluide au reste de la station, sera conçu comme un pôle refuge pour la clientèle touristique, qui bénéficiera de tous les services et animations sur place.



ESQUISSE DE PRINCIPE NON CONTRACTUELLE

Le projet du Rocher Blanc est concomitant avec le projet APEX 2100, complexe hôtelier 4 étoiles de 108 chambres (272 lits) situé au Rosset sur l'emprise de l'hôtel le Pramecou.

Axé sur l'accueil des sportifs de haut niveau et comprenant l'ensemble des services et équipements associés. La structure est ouverte à l'année avec un accueil de sportifs de haut niveau et stage sportif.

Les objectifs communaux visés par ces 2 projets sont de :

- Privilégier la construction des espaces déjà construits (reconstruction de la station sur la station),
- Redynamiser les quartiers et les villages,
- Favoriser des types d'hébergement visant à renouveler et pérenniser une clientèle jeune,
- Améliorer les services à la clientèle et la circulation dans les villages,
- Respecter les ressources naturelles du territoire (choix du bois des alpes et producteurs locaux alpins pour le projet du Rocher Blanc).

Il s'agit d'inscrire le projet du Rocher Blanc et APEX 2100 dans une dynamique d'innovation architecturale visant à projeter l'image de Tignes pour les 50 prochaines années, tout en réaffirmant et consolidant le positionnement stratégique de la station sur 2 grands axes :

- L'affirmation de Tignes comme référence en matière de préparation physique des sportifs en altitude,
- L'excellence en matière de services et d'expérience clients.

Ces projets touristiques 4 saisons, peu consommateurs d'espace, n'impactent pas les finances communales et se présentent comme 2 opportunités structurantes permettant d'insuffler une nouvelle dynamique pour Tignes qui se traduisent par de nouveaux emplois et des nouvelles retombées économiques et financières.



Selon la procédure UTN, et conformément à la Loi Montagne et au code de l'urbanisme modifié par le décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006, le dossier UTN détaillé ci-après examine :

- « 1. **L'ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT**, comprenant le cas échéant l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, des infrastructures et des équipements touristiques existants avec leurs conditions de fréquentation, ainsi que les principales caractéristiques de l'économie locale ;

- « 2. **LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET** et, notamment, de la demande à satisfaire, des modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements, ainsi que, lorsque le projet porte sur la création ou l'extension de remontées mécaniques, les caractéristiques du domaine skiable, faisant apparaître les pistes nouvelles susceptibles d'être créées ;

- « 3. **LES RISQUES NATURELS** auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir ;

- « 4. **LES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET** sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité des eaux, ainsi que **LES MESURES DE SUPPRESSION, COMPENSATION ET REHABILITATION** à prévoir, et l'estimation de leur coût ;

- « 5. Les conditions générales de **L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER** du projet. ».

1.

**ETAT DES MILIEUX
NATURELS, DES
PAYSAGES, DU SITE ET
DE SON
ENVIRONNEMENT**



1.....	10
ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	10
1.1 Contexte général	13
1.1.1 Situation géographique	13
1.1.2 Découpage administratif et intercommunalité	14
1.1.3 Accès	17
1.1.4 Note historique	19
1.2 Evolution économique et sociale	21
1.2.1 Démographie	21
1.2.2 Economie locale	24
1.2.3 Service à la population	27
1.2.4 Activités locales	28
1.2.5 Vie associative	34
1.3 Logement	36
1.3.1 Evolution du logement	36
1.3.2 Typologie des logements permanents	36
1.3.3 Ancienneté du parc	37
1.3.4 Répartition du logement permanent	38
1.3.5 Logement social et saisonnier	38
1.4 Tourisme	41
1.4.1 Gestion du tourisme	41
1.4.2 Logement touristique	45
1.4.3 Domaine skiable	53
1.4.4 Activités touristiques	59
1.4.5 Clientèle	66
1.5 Infrastructures	72
1.5.1 Télécommunication	72
1.5.2 Production électrique	72
1.5.3 Gestion de l'eau potable	73
1.5.4 Assainissement collectif	76
1.5.5 Gestion des déchets	80
1.5.6 Déplacement et stationnement	81
1.6 Eléments d'environnement	90
1.6.1 Cadre géologique	90
1.6.2 Cadre hydrographique	92
1.6.3 Les facteurs climatiques	93
1.6.4 Patrimoine humain	96
1.6.5 Zonage de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels	97
1.6.6 Habitats	109
1.6.7 Flore	116
1.6.8 Faune	119
1.6.9 Synthèse des enjeux écologiques et évaluation des enjeux des habitats d'espèces	125
1.6.10 Continuités écologiques	128
1.6.11 Paysage	131
1.7 Contexte réglementaire	138
1.7.1 Documents d'urbanisme opposable	138
1.7.2 Servitudes	141
1.7.3 Loi montagne	143

1.1 CONTEXTE GENERAL

1.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune touristique de montagne de Tignes se situe en Haute-Tarentaise, dans le Massif de la Vanoise (Région Rhône-Alpes). Elle fait partie du canton de Bourg-Saint-Maurice et de l'arrondissement d'Albertville.

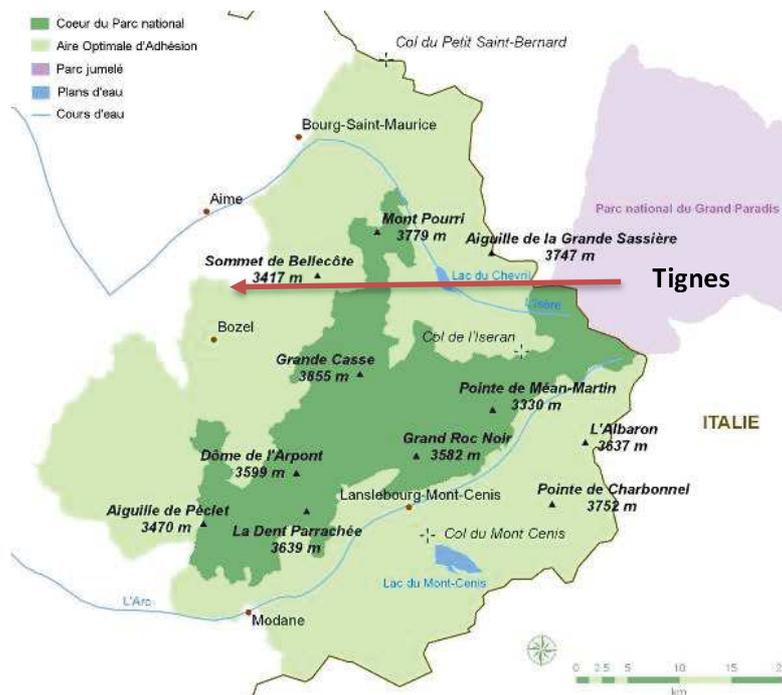
Elle compte 2494 habitants en 2012 et s'étend entre 1440 m et 3747 m d'altitude sur une superficie d'environ 8200 hectares. Son domaine skiable s'étage entre 1470 m et 3564 m.

Les communes limitrophes sont Val d'Isère, Villaroger, Sainte-Foy-Tarentaise, Champagny-en-Vanoise, Termignon, Peisey-Nancroix. Enfin la frontière Italienne est située sur une limite communale, à l'est de Tignes.



SITUATION GEOGRAPHIQUE DE TIGNES

Le territoire communal fait partie de l'aire d'adhésion du Parc National de la Vanoise, créé en 1963.



LOCALISATION DE TIGNES A L'INTERIEUR DU PARC DE LA VANOISE

Située au bord de la départementale 902, route touristique des Alpes reliant Genève à Nice par les cols, le territoire de Tignes est situé à :

- 25 km de Bourg St Maurice,
- 130 km de Chambéry,
- 140 km de Genève,
- 690 km de Paris.

1.1.2 DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET INTERCOMMUNALITE

1.1.2.1 L'assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise (APTV)

Dès 1924, les communes du secteur s'organisent par l'intermédiaire de l'Association des Maires Tarentaise-Vanoise qui fédère 43 communes. En mars 2005, en harmonie avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise, l'association a transféré ses pouvoirs à l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (ATPV) au statut de syndicat mixte.

Cette structure a pour objectif de définir et de mettre en place des projets de territoire. Pour cela, elle s'organise en commissions autour de 7 grandes thématiques :

	gestion de l'espace, foncier, aménagement, accès, systèmes d'information géographique, transport, etc.
	tourisme d'hiver, tourisme d'été, commerce, thermalisme, immobilier d'entreprise, agriculture, artisanat, etc.
	école de musique, diffusion culturelle, équipements culturels, mise en réseau, valorisation, savoir-faire, éléments identitaires, etc.
	contrat de bassin, qualité, milieux, risque, ressource, gestion, etc.
	développement durable, énergie, faune, paysage, milieu naturel, forêt, agriculture, etc.
	3 ^{ème} âge, handicap, garde d'enfants, jeunesse, formation, ressources humaines, saisonniers de tourisme, logement, etc.
	fonctions du syndicat, communication, relations extérieures, etc.

Ce Syndicat mixte est la structure porteuse du projet de SCOT Tarentaise Vanoise.

1.1.2.1.1 Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise

Source : www.hautetarentaise.fr

Huit communes du canton de Bourg-Saint-Maurice forment également une Communauté de Communes : la « Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise » (MIHT) issue de la transformation du SIVOM de Haute-Tarentaise par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006 :

1. Bourg St Maurice
2. Les Chapelles,
3. Montvalezan,
4. Ste Foy Tarentaise,
5. Sées,
6. Tignes,
7. Val d'Isère
8. Villaroger

Le Conseil Communautaire de la MIHT est constitué de 20 membres délégués titulaires et de 20 suppléants élus par les Conseils Municipaux. La MIHT remplit les missions suivantes :

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Schéma de cohérence territoriale : réflexion commune en matière d'aménagement du territoire,
- Elaboration, animation et mise en œuvre des politiques contractuelles par l'adhésion au syndicat mixte de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTIV),
- Elaboration et mise en place d'un programme local de l'habitat,
- Entretien et balisage des sentiers d'intérêt communautaire.

LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux déclarés d'intérêt communautaire.

LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

- Aménagement, gestion et entretien de l'extension des zones existantes et des nouvelles zones d'activités ayant une vocation artisanale et/ou industrielle reconnue d'intérêt communautaire,
- Construction, gestion et entretien de bâtiments-relais et de pépinières d'entreprises,
- Mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire traditionnels, développement de l'activité agricole, soutien à la création d'entreprises et développement des techniques de l'information et de la communication,
- Construction, gestion et entretien de l'abattoir et de ses équipements connexes,
- Création, promotion et communication sur les produits touristiques communs,
- Mise en place et gestion du service à la clientèle et de l'accueil des voyageurs en gare de Bourg-Saint-Maurice,
- Gestion du point d'accueil et d'information des visiteurs de l'Hospice du Petit Saint Bernard et des grands cols routiers (Relais Information Services).

LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Création, gestion et entretien de l'école de musique intercommunale,
- Organisation de manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire concernant les 8 communes,
- Mise en œuvre des programmes européens Interreg,
- Amélioration de l'accès à l'enseignement des enfants en difficulté et handicapés (RASED et CLIS),

L'ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Coordination et animation du réseau d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- Construction, gestion et entretien des futures Maisons de retraites,
- Définition, coordination et mise en œuvre des politiques contractuelles intercommunales en faveur de la jeunesse,
- Organisation du service des transports scolaires des élèves,
- Mise en œuvre du dispositif d'accueil de nuit,
- Construction et gestion d'une Maison d'accueil pour les personnes âgées dépendantes,
- Mise en place et gestion d'un service de transport public rural pour les personnes non motorisées,

LES AUTRES COMPETENCES

- Installation et maintenance des relais de télévision,
- Construction, gestion et entretien de la chambre funéraire.



1.1.2.2 La commune et son canton

Tignes fait partie des grandes capitales de sports d'hiver, en raison de nombreux événements mémorables qui s'y sont déroulés. Notamment les Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, ainsi que les Winter X Games de 2010 à 2013. La commune appartient au canton de Bourg-Saint-Maurice qui regroupe 17 communes :

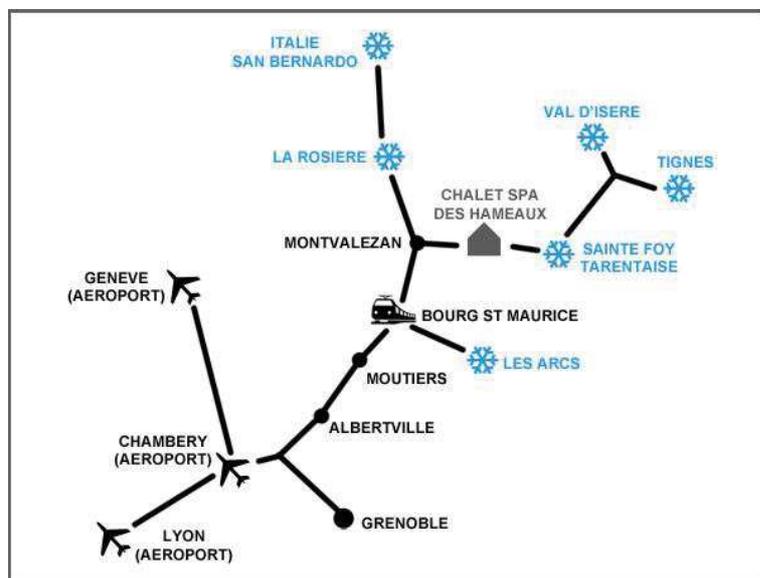
9. Aime,
10. Bellentre,
11. Bourg St Maurice
12. Les Chapelles,
13. La Cote d'Aime,
14. Granier,
15. Landry,
16. Macôt
17. La Plagne,
18. Montgirod,
19. Montvalezan,-La Rosière
20. Peysey Nancroix,
21. Ste Foy Tarentaise,
22. Sées,
23. Tignes,
24. Val d'Isère
25. Villaroger



1.1.3 ACCES

Source : Tarentaise-vanoise.net

1.1.3.1 Accessibilité



La commune de Tignes, est facilement accessible malgré son relatif enclavement géographique.

Elle bénéficie de moyens d'accès performants à proximité (Autoroute et gare TGV) développés sur la vallée de la Tarentaise à l'occasion des Jeux Olympiques de 1992.

Elle se situe à proximité de plusieurs autres stations de renommée internationale.

1.1.3.2 Liaison ferrée

La gare la plus proche de Tignes est celle de Bourg St Maurice (à 30km). Elle est desservie par de nombreux trains à grande vitesse dont le TGV, l'Eurostar et le Thalys.

Tignes est donc placée à :

- 5h de Paris en TGV,
- 3h de Lyon en TER,
- 7h de Londres en Eurostar,
- 9h depuis l'Espagne en Talgo ou Elipsos
- 7 à 9h de Belgique et des Pays Bas en Thalys.

Des lignes sont disponibles à partir de Grenoble, Chambéry ou Albertville.



THALYS EN GARE DE BOURG-SAINT-MAURICE

Source : wikipedia.fr

1.1.3.3 Liaison aérienne

Lignes aériennes à destination des aéroports internationaux de :

- Lyon Saint-Exupéry (220 km) toute provenance,
- Genève International (224 km) toute provenance, et des aéroports secondaires de
- Chambéry-Savoie (130 km) depuis la France et le Royaume Uni,
- Annecy (190km) depuis Paris,
- Grenoble-Saint Geoirs depuis la France le Royaume Uni et la Pologne.

La liaison entre les aéroports et la station peut être assurée par hélicoptère (SAF Hélicoptère de la Daille et HELIMOUNTAINS).

Considérant que Tignes est ainsi placée à environ 2h (par la route) de ces différents aéroports, la station est accessible en :

- 3h depuis Paris,
- 4h depuis Londres,
- 3h30 depuis Bruxelles,
- 8h depuis Moscou,
- 6h depuis Stockholm.

1.1.3.1 En bus

La gare SNCF de Bourg-Saint-Maurice est desservie par les navettes Transdev Martin, lesquelles desservent également les aéroports de Genève, Lyon et Chambéry.



Source : internet-Photothèque Car-Histo-Bus

Les transports Bensbus et Loyet font aussi la liaison avec l'aéroport de Genève et de Grenoble le weekend. Les autocars Monet et Altibus prennent également en charge les transports vers les aéroports de la région.

1.1.3.1 Par la route

L'accès à Tignes par la route est possible :



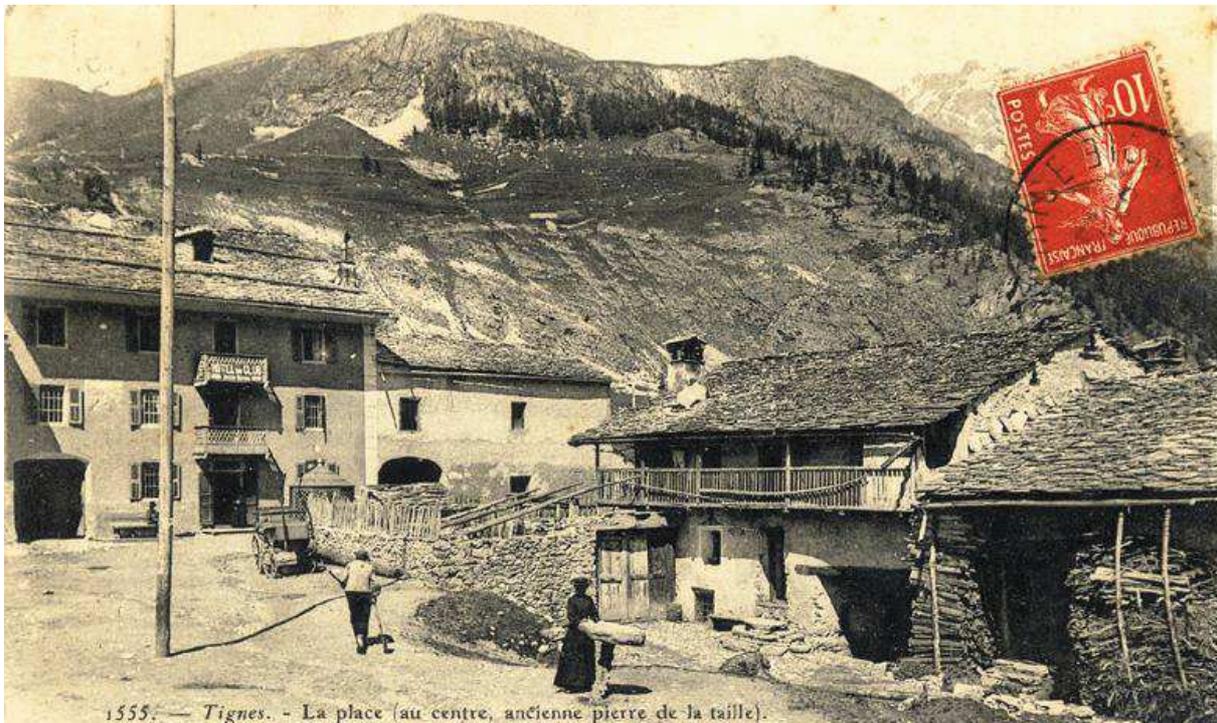
- Depuis Grenoble en 2h (160 km) : via l'autoroute A41 puis via l'autoroute A430 jusqu'à Albertville, la nationale N90 puis par la départementale D902
- Depuis Lyon en 3h (230km) : via A43 jusqu'à Chambéry, puis par l'A430 en direction d'Albertville où il faut emprunter la N90 puis la D902.
- Depuis Turin en 2h30 (140 km) : en période estivale via l'A55 puis l'A32 direction Rivoli, par le Col du Mont Cenis, puis par celui de l'Iseran. En période hivernale, les cols ne sont pas accessibles, il faut passer par le tunnel du Fréjus.

1.1.4 NOTE HISTORIQUE

Sources : Internet Mairie-Tignes/wikipédia

Au Moyen Âge, la paroisse de Tignes, dont la communauté de la Val de Tignes (l'actuel Val d'Isère), appartient à la seigneurie de la Val d'Isère avec les paroisses de Montvalezan, Sainte-Foy, Villaroger, ainsi que Séez qui est le centre de celle-ci. Cette seigneurie dépendait initialement de la famille de Briançon, apparue vers le Xe siècle, qui porte d'ailleurs le titre de vicomte de Tarentaise, donné soit par les comtes de Savoie, soit par l'Empereur Henri IV du Saint-Empire. À la fin du XIIIe siècle, sous le règne du comte Philippe Ier de Savoie, les terres de Briançon passent sous le contrôle direct des Savoie, qui prennent le titre de vicomte de Tarentaise. Le 29 mai 1310, Jacquemet de Beaufort obtient en échange de sa seigneurie de Beaufort, la seigneurie de la Val d'Isère et achète le titre de vicomte de Tarentaise en 1346 au comte Amédée V de Savoie, pour 2 000 florins. Au XVe siècle, le titre passe à la famille de Duin, puis en 1540, à Jean de Duyn-Mareschal. Les possessions et titres passent ensuite en 1795, à la famille d'Allinges-Coudrée.

Avant la Seconde Guerre mondiale, le village de Tignes, était quasiment inconnu hors de la Savoie. Situé à l'intérieur d'une cuvette, et bénéficiant de bonnes conditions d'ensoleillement, c'était un des endroits les plus favorables à l'agriculture de haute montagne. Toutefois, cette vie pastorale devait être bouleversée par le développement de deux activités : le tourisme et l'énergie.



Le développement de la pratique du ski dans le val débute dans les années 1930 avec la mise en place des premières remontées mécaniques (mars 1936), des premières écoles de ski privées (hiver 1933-1934), ainsi que des premiers hôtels. Le premier syndicat d'initiative est créé en mars 1937. Dès 1933, l'administration envisage la construction d'un barrage au sommet des gorges des Boisses, mais les Tignards n'en eurent connaissance qu'en 1941.

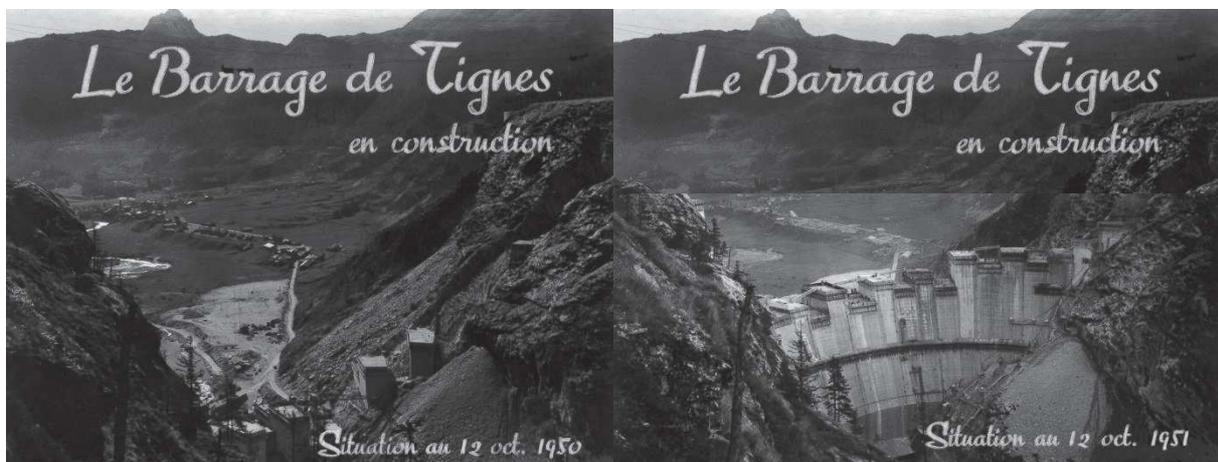
La construction débute en 1946 et le village est finalement noyé en 1952, quand le Barrage du Chevril acheva son plein d'eau. 384 habitants du village sont déplacés. L'aménagement de la structure semble remettre en cause les pratiques agropastorales des habitants qui gardent leurs troupeaux dans les étables du village durant la période hivernale et les laissent paître dans les alpages en été, avant de vendre leur production dans les villes alentours.

Par ailleurs, le système d'achat, peu clair, des maisons et des terrains a débouché sur une certaine méfiance de la part des habitants. Face aux différents grondements, craignant une forme insurrectionnelle suite à des actes de sabotage, le préfet de la Savoie demande l'intervention de la Garde mobile. Des CRS surveillent désormais le chantier de construction.

En 1951, une décision par la Commission arbitrale est rendue pour le dédommagement de la population avec une mise en œuvre opérationnelle du barrage alors que les opérations de déménagement du cimetière, des archives et d'une partie de la population n'ont pas commencé. Le tout se fera manu militari avec le déplacement du cimetière, l'expulsion des réfractaires et dynamitage des maisons. Le 4 juillet 1953, le Président de la République Vincent Auriol inaugure le barrage dont la construction, déclarée d'utilité publique et d'urgence résulte donc d'une volonté de l'Etat.

Le lac artificiel de 235 millions de m³, résultant du barrage, couvre une superficie de 270 ha. La construction s'effectuera entre l'été 1947 et novembre 1952. Le projet est financé par l'Etat et le Plan Marshall. Il sera inauguré en juillet 1953.

Source : <http://www.mairie-tignes.fr/fr/information/69457/l-histoire-tignes>



Dans un premier temps, les Boisses deviennent le nouveau centre de la commune, au détriment des Brévières, village le plus peuplé des hameaux de la commune avant la construction du barrage. On y retrouve l'église Saint Jacques, reconstitution à l'identique de l'église de l'ancien village, le cimetière contenant les corps déplacés de l'ancien village et les bâtiments communaux, en particulier la mairie, qui restera en place jusqu'à son transfert en 1977. Par la suite, les services communaux s'installent au sein de Tignes-le-Lac devenu depuis 1975 le nouveau chef-lieu de la commune, témoignant ainsi de l'importance prise par le village et par-là même le développement de la station de sports d'hiver.

La construction de la station de sports d'hiver, à proximité du lac artificiel à une altitude de 2100 m, a débuté à partir de 1956. Tignes a accueilli des épreuves des Jeux Olympiques de 1992 notamment du ski acrobatique sur le stade du Lognan. Grâce aux Jeux Olympiques, les accès à la station se sont sensiblement améliorés (notamment la D902 reliant Bourg-Saint-Maurice à Val d'Isère). La voie express joignant Albertville à Moutiers fut réalisée à cette occasion.



1.2 EVOLUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.2.1 DEMOGRAPHIE

1.2.1.1 Le canton de Bourg-Saint Maurice

Les 8 communes du canton comptabilisent, au 1^{er} Janvier 2011, 16 815 habitants.

	1968	1975		1990	1999		2012
	9 137	10 228	11 896	13 253	14 579	16 106	16 815
²⁾	16,2						30.6

	CODE POSTAL	INSEE	POPULATION MUNICIPALE EN 2009	POURCENTAGE (%)
BOURG-SAINT-AURICE		73054		
		73285		
		73296		
		73304		
SAINT-FOY-TARENTEISE		73232		
		73176		
		73077		
		73323		

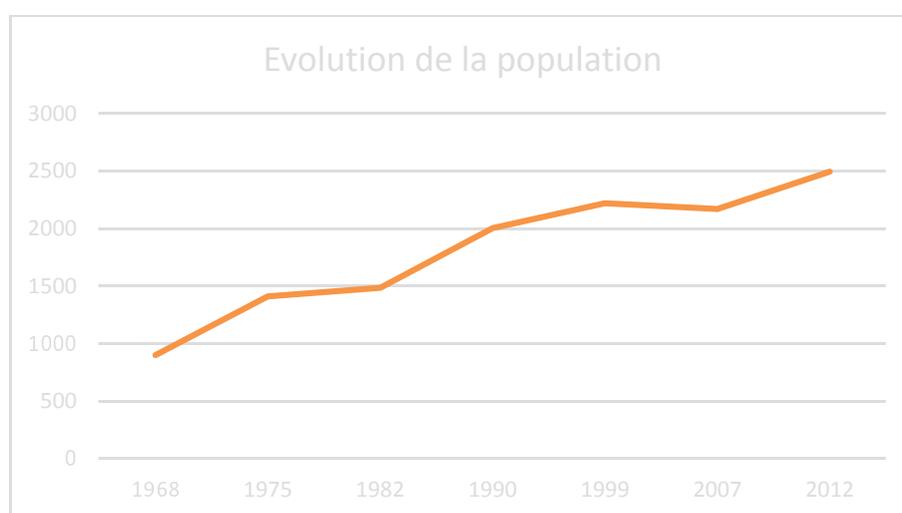
Sur le canton, quatre communes ont moins de 1000 habitants, toutefois aucune ne possède moins de 400 habitants. Tignes possède 13 % de la population résidente, ce qui la place après Bourg-Saint-Maurice et Sées.

Tignes se positionne donc comme le 3^{ème} bourg urbain du canton. Son dimensionnement démographique permet une vie permanente importante, ce qui participe à l'ambiance et à la vie touristique par un niveau de commerces et de services suffisant toute l'année.

1.2.1.2 Croissance démographique

La commune s’inscrit depuis 1968 dans une dynamique démographique positive grâce à l’avènement du tourisme. En 40 ans, la population a presque doublé (+ 1082 de 1975 à 2012). Cette croissance montre l’expansion de la commune au cours de ces dernières années. Le tourisme permet à la commune de maintenir son tissu démographique.

EVOLUTION	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
POPULATION		1412	1486	2005	2220	2169	2494
DENSITE MOYENNE (HAB/KM ²)	11,0	17,3	18,2	24,6	27,2	26,6	30,6



VARIATION DE POPULATION	1990 A 1999	1999 A 2007	2007 A 2012
VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION EN %			
%			
%			

1.2.1.4 Taille des ménages

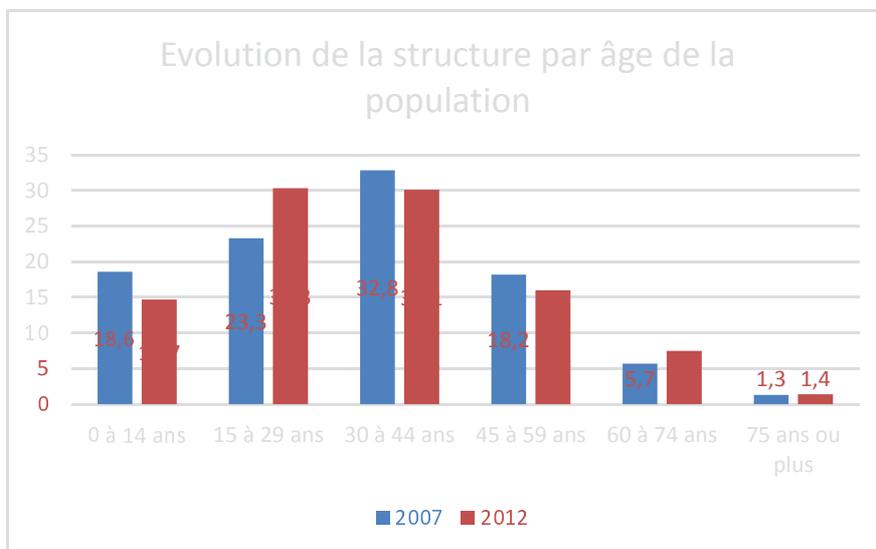
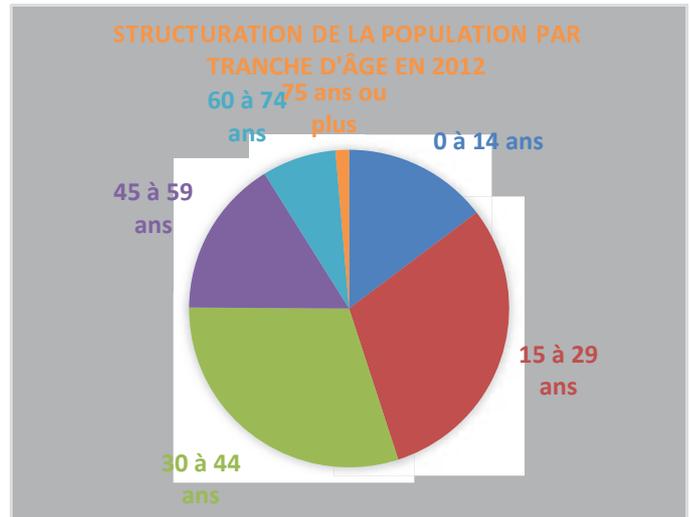
En 2007, les 2169 habitants de Tignes étaient répartis dans 1088 résidences principales de la commune, soit une taille moyenne des ménages de 1,99 personne par habitation principale. Cette proportion reste constante, avec en 2012, une taille moyenne d'environ 1,87 personne par habitation principale.

1.2.1.5 Structure en âge de la population

La commune compte une population relativement jeune, donc active. En 2012, les moins de 44 ans représentent 75% de la population tandis que les seniors (+ de 60 ans) n'en représentent que 9%.

De 2007 à 2012, on observe que les parts des tranches de 0 à 14 ans, de 30 à 44 ans ainsi que de 45 à 59 ans ont diminué. A l'inverse, les parts des tranches d'âge de 15 à 29 ans ainsi que des 60 ans et plus ont augmenté.

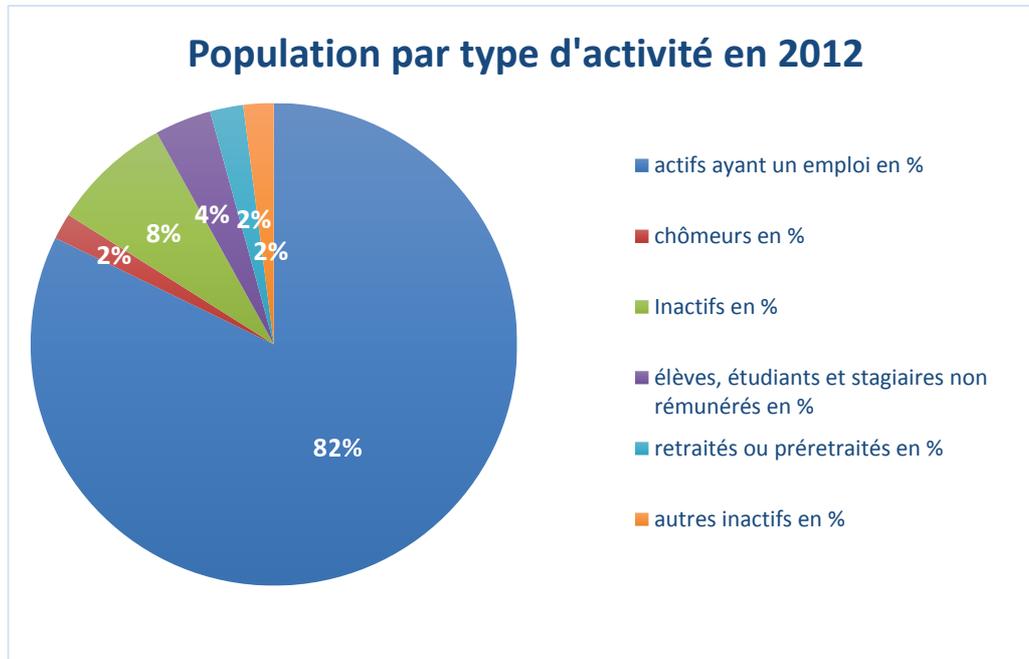
On observe donc un léger vieillissement de la population du fait de la part grandissante des 60 ans et plus. Cependant la population de Tignes reste jeune.



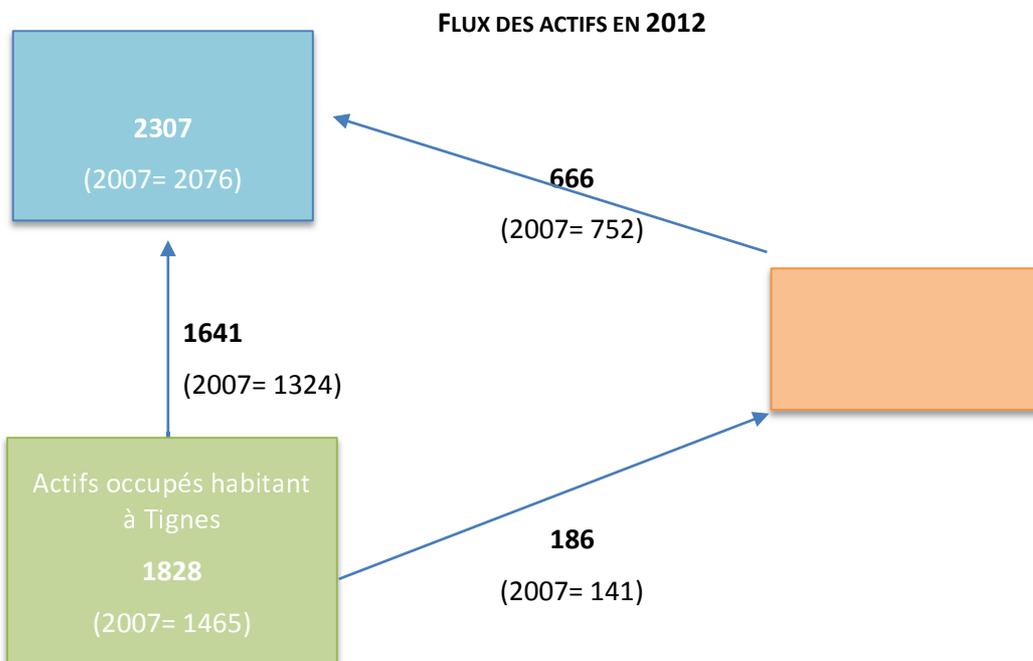
1.2.2 ECONOMIE LOCALE

1.2.2.1 Population active et emploi

En 2012, 82% des 15-64 ans sont actifs et ont un emploi. Tignes connaît un taux de chômage bas (2%) par rapport au département de la Savoie (7,1%). Ceci s'explique par l'activité touristique importante qui anime la commune et attire une population jeune et active. Cependant le taux de chômage a légèrement augmenté depuis 2007, il passe de 1,5% à 1,9%.

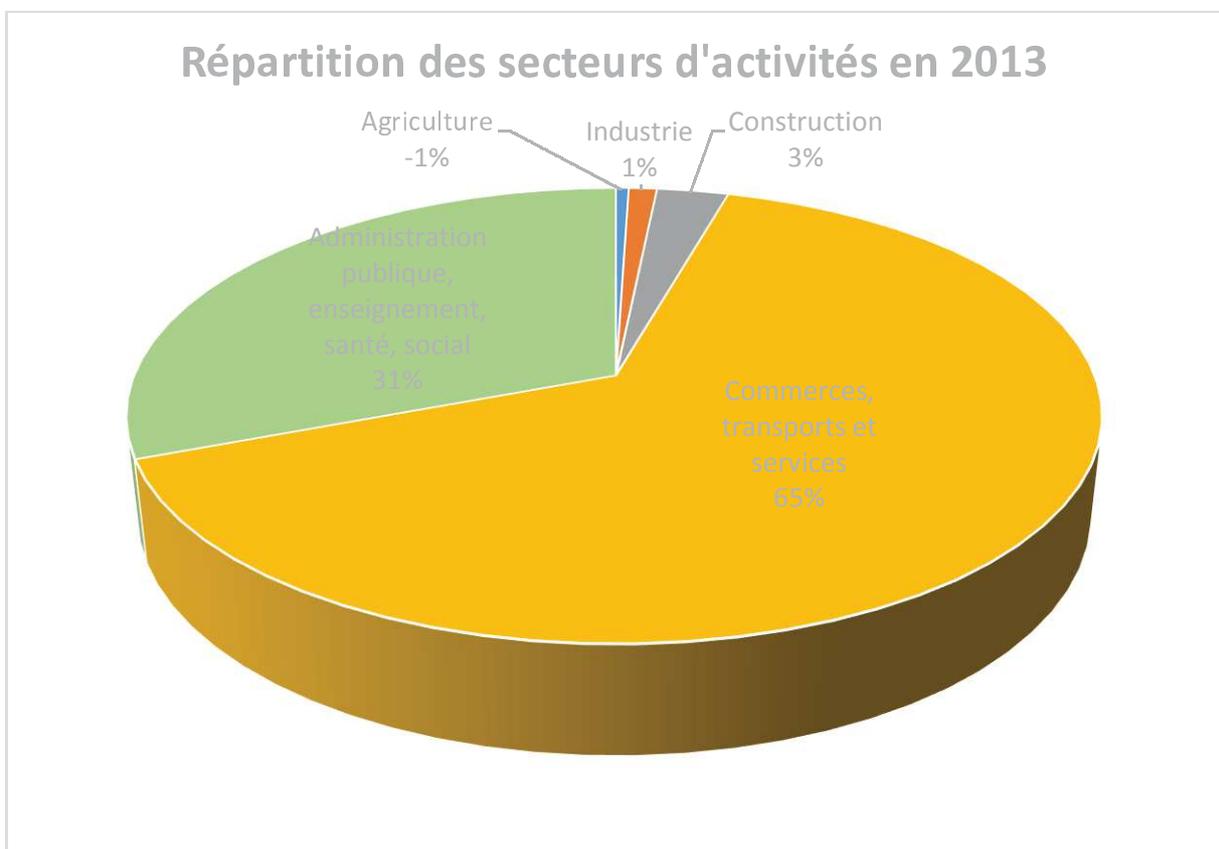
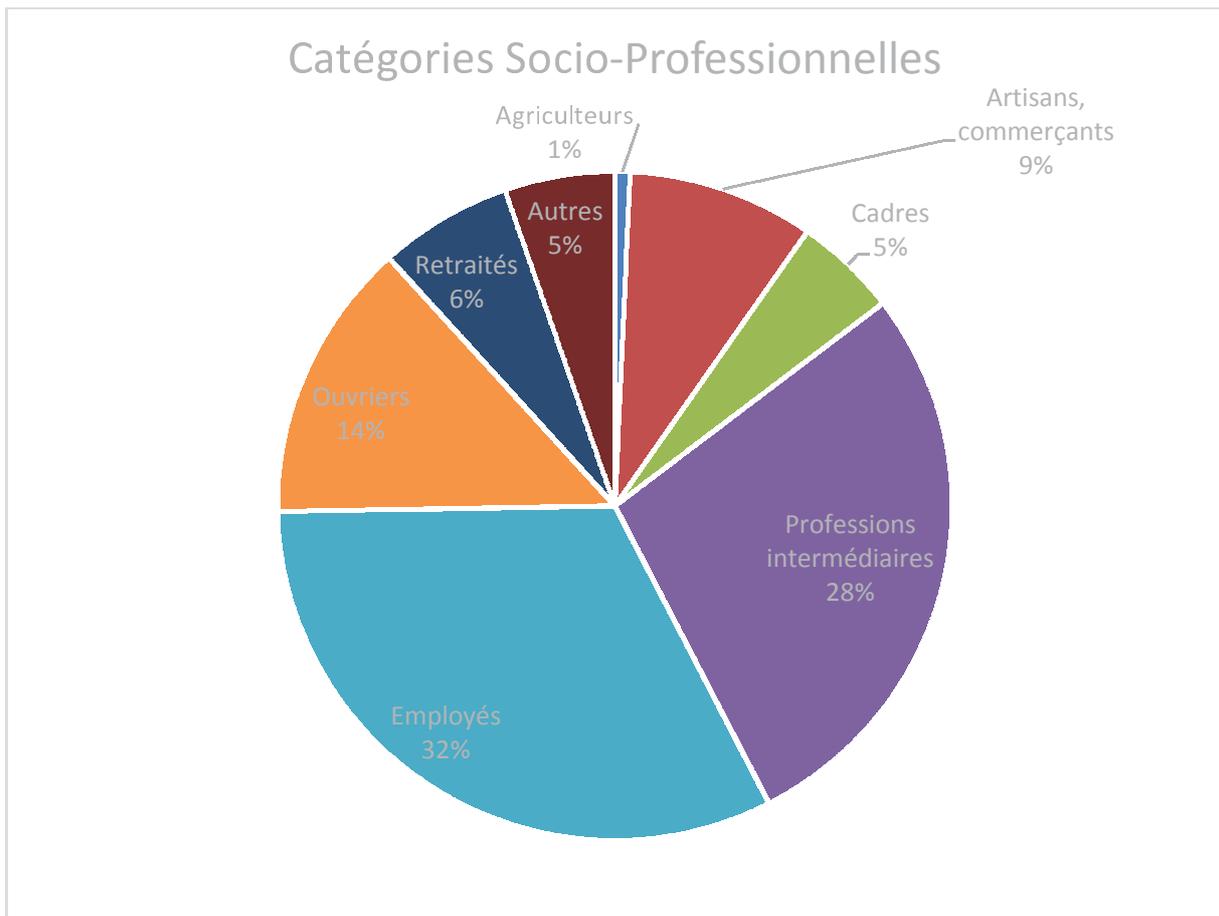


1.2.2.2 Lieu de travail et de résidence des actifs



Ce schéma synthétique montre que de 2007 à 2012, la part des emplois sur Tignes pris par des Tignards a augmenté (de 64% à 71%) et la part des emplois sur Tignes pris par des travailleurs extérieurs a baissé (de 36% à 30%). Ensuite, en 2012, 90% des actifs occupés habitant à Tignes travaillent sur la commune. Cette part n'a pas évolué depuis 2007.

1.2.2.3 Catégories socioprofessionnelles sur la commune de Tignes



Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés (32%) ainsi que les professions intermédiaires. La commune de Tignes est principalement tournée vers le commerce et le service (presque 80% des emplois), secteurs intimement liés à l'activité touristique.

1.2.2.4 Niveau de richesse et taux de pauvreté

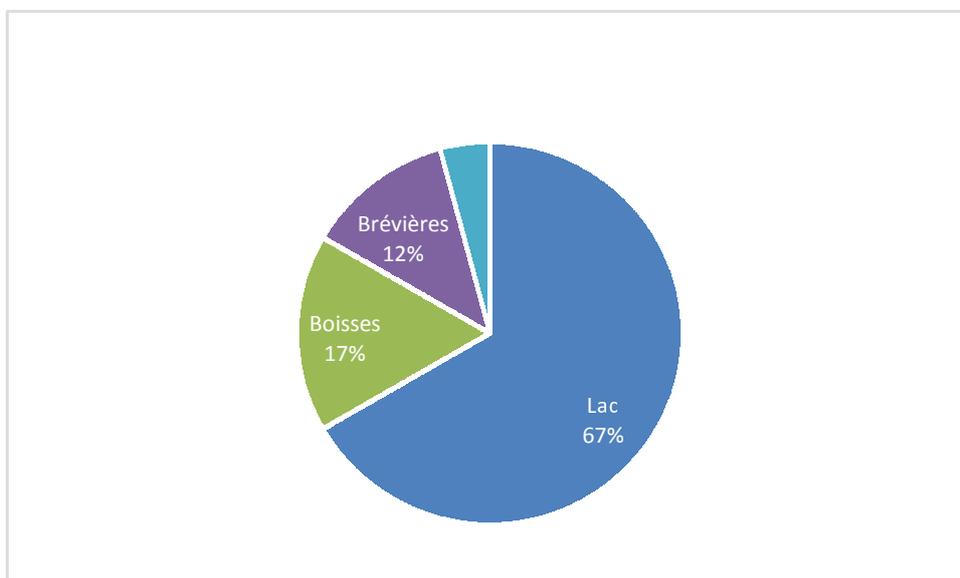
SECTEUR GEOGRAPHIQUE		HONE			
REVENU MOYEN (RM) IMPOSABLE PAR MENAGE		20 616 €	895	21 152 €	
TAUX DE PAUVRETE EN %					
ECART DE TIGNES / AUTRES ENTITES					



¹ Non Renseigné

1.2.3 SERVICE A LA POPULATION

SERVICES	LAC	LAVACHET	BOISSES	BREVIERES	VAL CLARET	VILLAGES	TOTAL
BUREAUX DE POSTE	1			1	1		3
CASERNE DE POMPIERS	1						1
CASERNE MILITAIRE			1				1
CENTRE DE DENEIGEMENT DU TDL			1				1
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1						1
CRECHE LES MINI POUCES	1						1
ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE	1						1
CANTINE	1						1
EGLISES (x3)	1		1	1			3
ESPACE SAISONNIER	1						1
MAIRIE	1						1
MORGUE	1						1
POLICE MUNICIPALE	1						1
PRESBYTERES	1		1				2
REGIE DES PISTES	1						1
REGIE ELECTRIQUE ET DES EAUX	1						1
S.E.M. TIGNES DEVELOPPEMENT	1						1
STATION D'EPURATION	1			1			2
	16	0	4	3	1	0	24

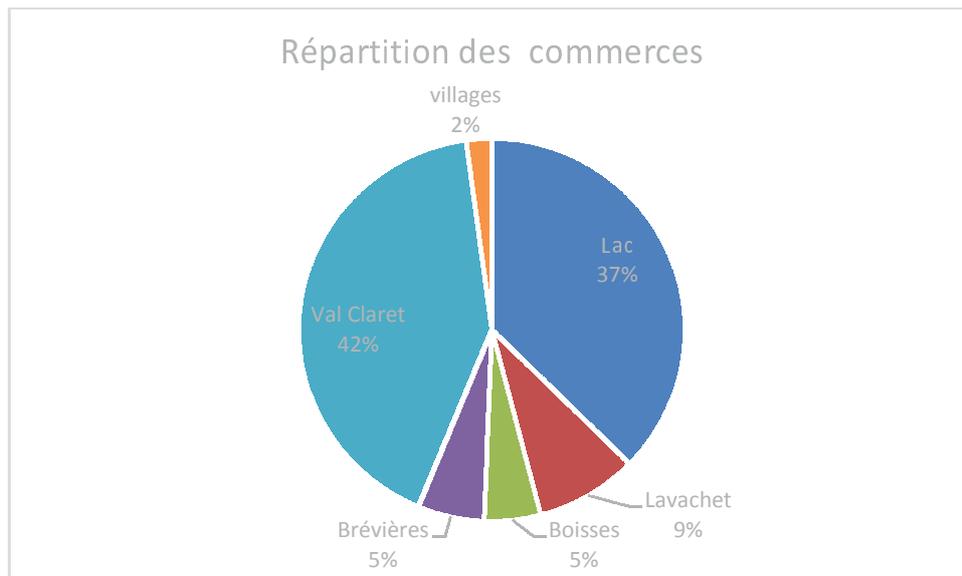


1.2.4 ACTIVITES LOCALES

1.2.4.1 Répartition des différents secteurs d'activité

SECTEURS D'ACTIVITE	%	NB D'ETABLISSEMENTS
AGRICULTURE	1%	6
INDUSTRIE	1%	14
CONSTRUCTION	3%	34
COMMERCES ET TRANSPORT	65%	798
ADMINISTRATION PUBLIQUE	31%	379
TOTAL	1	1232

SERVICES ET COMMERCES	LAC	LAVACHET	BOISSES	BREVIERES	VAL CLARET	VILLAGES	TOTAL
ALIMENTATION	5	1	1	1	2		10
AMBULANCES	1						1
ARTISANS	6	2			4	5	17
BANQUES	3						3
BARS	11	4	2	2	15		34
BIJOUTERIE	1				3		4
BOULANGERIE	3		1		2		6
BOWLING	1				1		2
CABINET DE KINESITHERAPIE	1				1		2
CABINET DENTAIRE	1						1
CABINET MEDICAL	1				1		2
COIFFEURS	2				1		3
DAB	4	1		1	4		10
DISCOTHEQUE	2				2		4
LIBRAIRIE - TABAC	1			1	2		4
MAGASIN DE SPORT-LOCATION	18	5	2	3	27		55
MOBILIER / DECORATION	2				2		4
OPTICIEN					1		1
PHARMACIES	1				1		2
RESTAURANTS / BRASSERIES	23	7	4	5	28		67
STATION-SERVICE			1				1
TAXIS							14
TOTAL	87	20	11	13	97	5	247



1.2.4.3 Activité hydroélectrique

La commune de Tignes recense une activité hydroélectrique sur son territoire lié à son barrage.



Le barrage de Tignes est le plus haut barrage de France, avec une hauteur de 180 m pour une longueur de 430 m. Construit à plus de 1600 m d'altitude, le réservoir est alimenté par 18 prises d'eau installées sur tout le bassin versant, et captant principalement les eaux du Vallon du Clou et du Ponturin. Il offre un stockage de 235 millions de m³ d'eau et constitue la clé de voûte de l'aménagement hydroélectrique de Haute-Tarentaise.

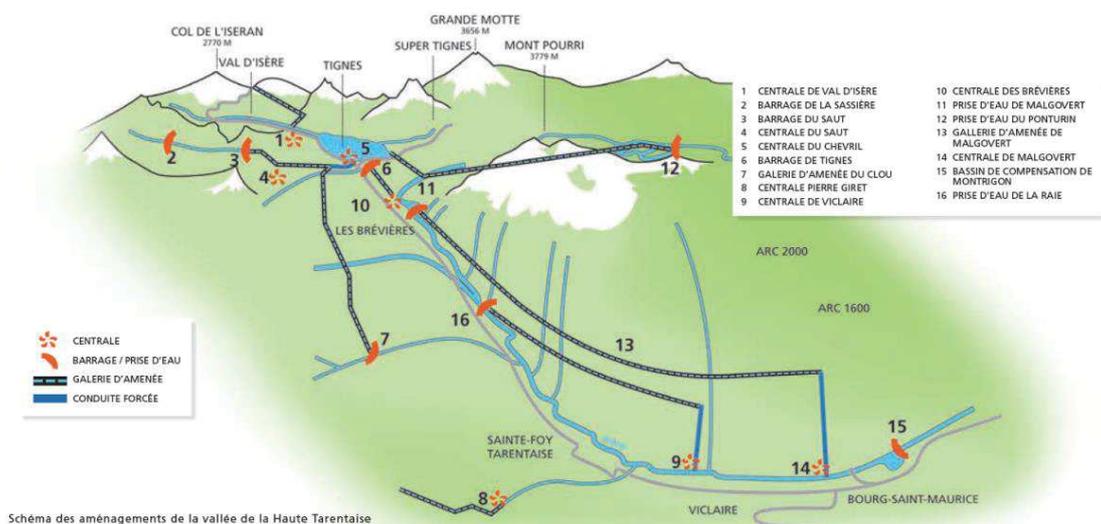
Edifiée au pied du barrage de Tignes et mise en service à la même période que le barrage, la centrale des Brévières est équipée de trois groupes turbines. Mise en service en 1953, près de Bourg-St-Maurice, la centrale de Malgovert constitue le cœur du système de production électrique de l'aménagement et abrite 4 groupes de production entraînés chacun par deux turbines de type Pelton. Une galerie de 15 km amène l'eau des Brévières jusqu'à la conduite forcée, longue de 1 500 m, pour atteindre la centrale 750 m plus bas.

BARRAGE ET LAC DU CHEVRIL

Source : médiathèque EDF

Les centrales de Viclaire, du Chevril, du Saut, de Val d'Isère et de Pierre-Giret viennent compléter les moyens de production électrique de l'aménagement de la Haute Tarentaise. Enfin, le barrage mobile de Montrigon, situé en contrebas de la centrale de Malgovert, crée une retenue de 650 000 m³ à 805 m d'altitude, et assure la régulation du débit de l'Isère à l'aval lors des démarrages de la centrale.

Aujourd'hui, l'aménagement de Tignes Malgovert est un maillon essentiel du système électrique français par son importance, sa souplesse et sa rapidité de fonctionnement. Il permet en effet à EDF d'injecter près de 400 MW en quelques minutes sur le réseau électrique national. La production d'électricité du barrage de Tignes sur une période de un an couvre entièrement les besoins en électricité pour la ville de Grenoble. La commune s'inscrit donc au niveau d'un grand réseau de production hydroélectrique (dans les plus importants de France) qui maille une bonne partie du territoire de Haute-Tarentaise.

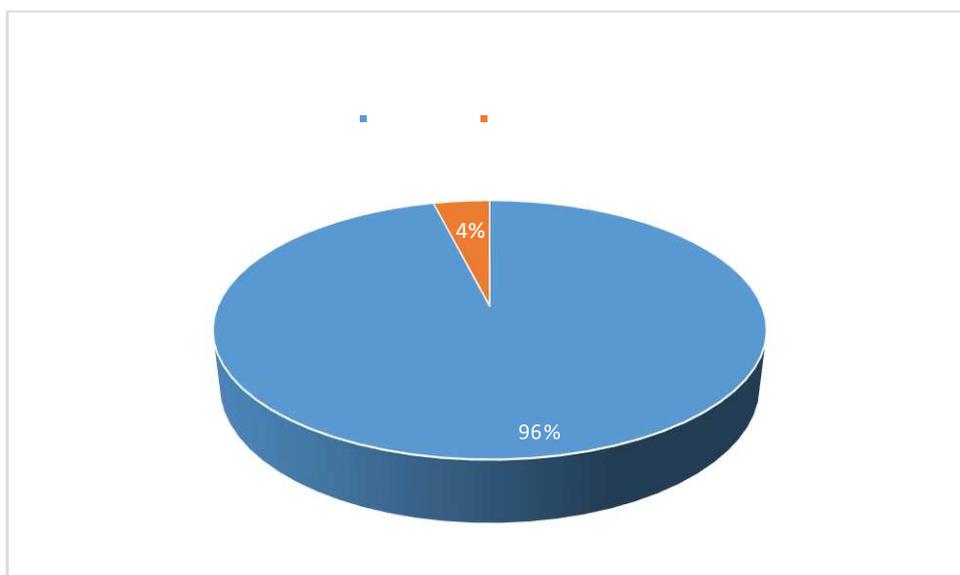
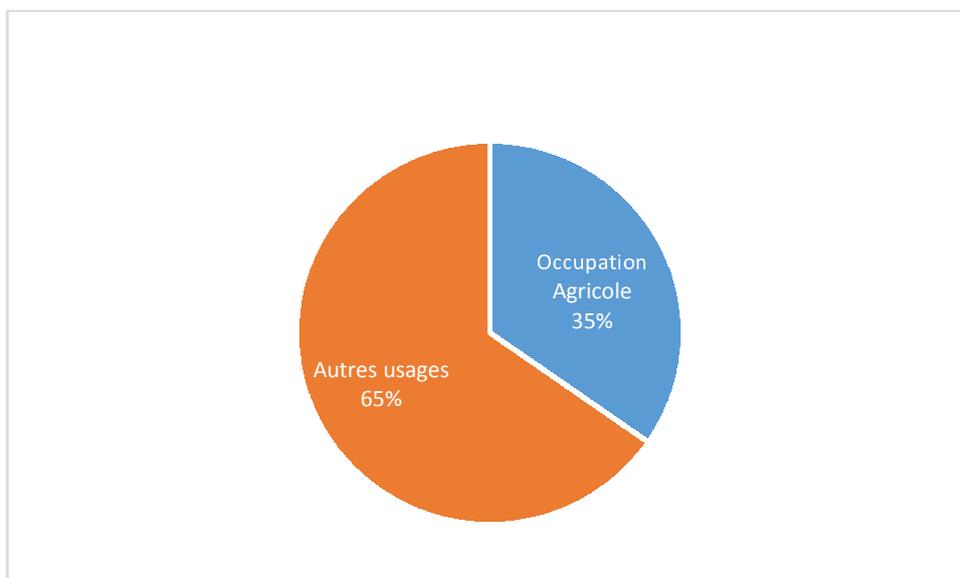


1.2.4.4 L'activité agricole

La commune de Tignes s'étend sur 8 163 hectares. Sur cette surface les terrains agricoles occupent environ 2 831hectares, dont plus de 2720 hectares d'alpages. Ces larges surfaces font vivre 9 exploitations dont 4 ont leur siège sur Tignes.

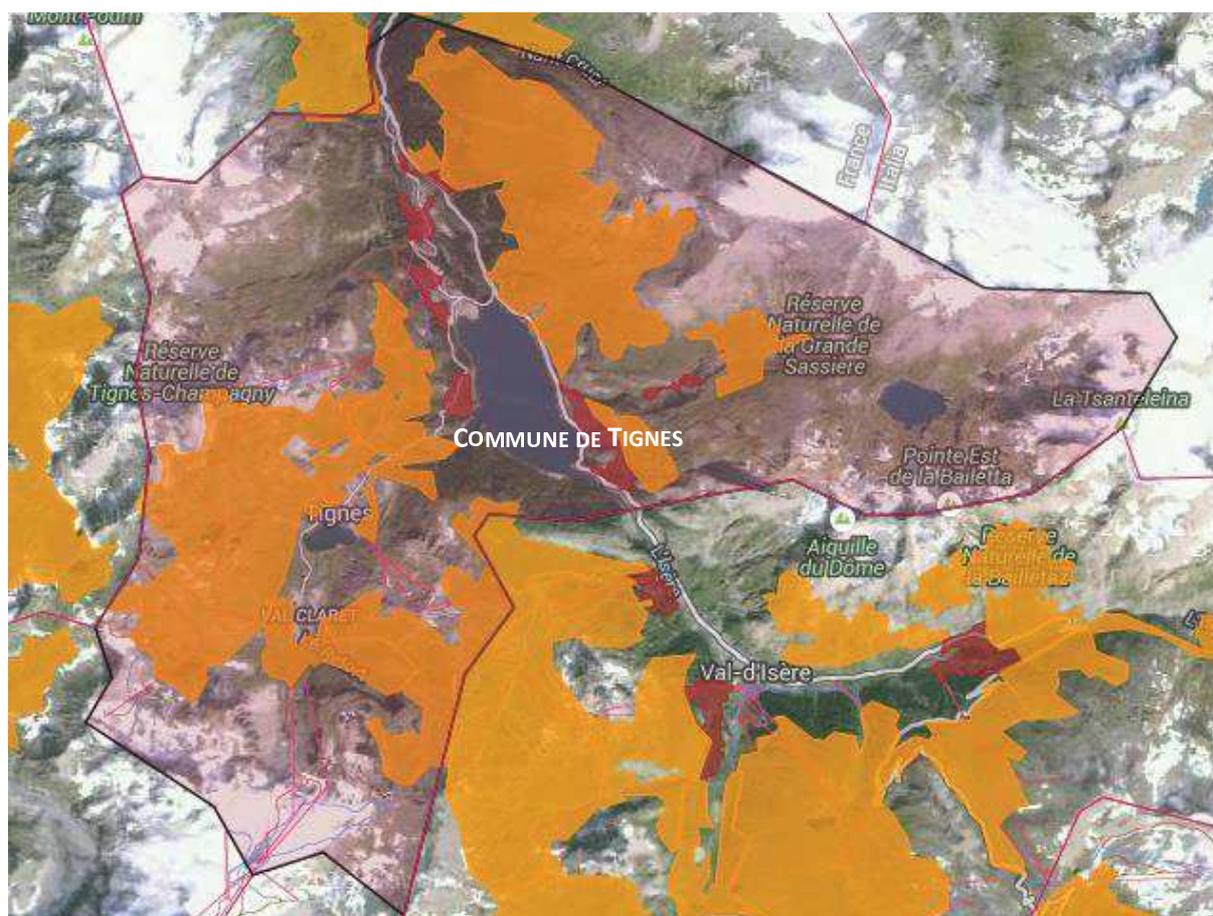
Cette commune est inclus dans la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le Beaufort et de la Zone d'Indication Géographique Protégée (IGP) pour :

- L'Emmental de Savoie,
- L'Emmental est central,
- Le Gruyère
- La Tomme de Savoie,
- Les Pommes et les Poires de Savoie



Les zones bâties sont regroupées en cinq principaux ensembles : les Brévières, les Boisses, le Lavachet et le Val Claret et Tignes le Lac. La commune compte aussi plusieurs hameaux d'une taille moindre, tous localisés sur le versant de la Sassièrre : le Villaret des Brévières, le Chevril, le Villaret du Nial, la Reculaz et la Franchet.

1.2.4.4.1 Les unités pastorales

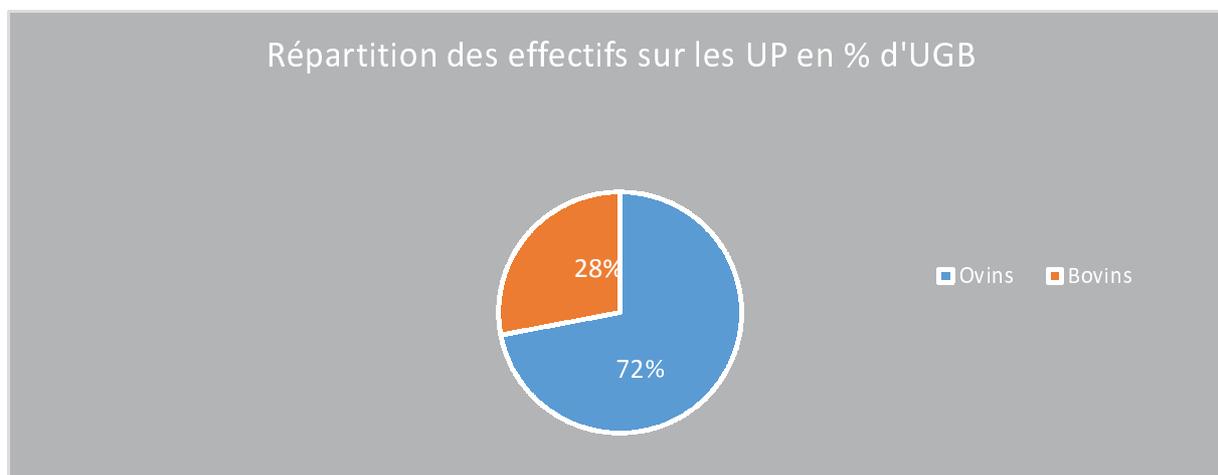


CARTE DES UNITES PASTORALES DE LA COMMUNE

Chaudannes	73,54
La combe	50,63
La Davie	906,8
La Sache d'en bas	77,2
La Sache d'en Haut	228,22
La Sassièra	82,07
Le Bec Rouge	7,61
Le Chardonnet	769,67
Le chargeur	40,86
Le Franchet	70,08
Le Paquis	319,78
Les Almes	98,83
Les Marais	32,8
Les pentes du Lavachet	87,2
Val Claret	131,68
TOTAL	2976,97



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NB D'EXPLOITATIONS AVEC PARCELLES SUR LA COMMUNE								
'EXPLOITATIONS AVEC SIEGE SUR LA COMMUNE								
	1685	1713	1775	1698	1526	1685	1609	1815



1.2.5 VIE ASSOCIATIVE

Source : site internet mairie

La commune de Tignes est le siège de 30 associations qui participent au dynamisme de ce territoire.

Association à but humanitaire :

- **Soléa Tignes** : SOLEA organise des activités culturelles et sportives pour tous et des animations diverses dans le but de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer.
- **Tignes Solidarité Brésil** : Tignes Solidarité Brésil a pour objectif de créer une coopération, un partenariat et des échanges avec le quartier de Vista Alegre de la ville de Bara Mansa au Brésil.



Environnement :

- **Echo Tignes** : Encourager, développer et promouvoir des actions favorisant le respect de l'environnement.



Jeunesse :

- **Les Minis Pouces** : crèche halte-garderie
- **Les Pti's caribous** : Maison d'assistantes maternelles
- **Arts et danse** : Promotion de la danse et des activités artistiques et culturelles pour les enfants.

Culture et Loisirs :

- **Amicale des Pistes de Tignes** : Association de personnel qui organise diverses activités pour les agents, participe à différents rassemblements (Mémoriaux des Pisteurs, Challenge ANPS, etc.). Elle organise également des Olympiades et des démonstrations et présentation du métier de Pisteur pour la clientèle de la station.
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tignes** : Constituer une caisse de secours pour les Sapeurs-Pompiers, organiser et participer à des manifestations diverses à caractère social et sportif.
- **Amicale du personnel de la mairie de Tignes** : Association de personnel qui organise des activités de loisirs pour le personnel, le Noël des enfants et participe à des animations et festivités locales : concours de boules, lotos, buvettes, ...
- **Association communale de chasse agréée (ACCA)** : L'association a pour but dans le cadre du Code de l'environnement, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvocynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique. Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.
- **Association de l'espace commercial du Palafour** : Création d'animations destinées aux clients de la station et également aux familles de Tignes lors de manifestations organisées en fin de saison d'hiver et de saison d'été.
- **Association des commerçants du Rosset** : Promouvoir l'animation du quartier en organisant diverses animations et manifestations (fête des vins de France, semaine commerciale, ...).
- **Association des commerçants du Val Claret Centre** : Organisation d'animations dans les différents quartiers du Val Claret.
- **Association des commerçants du Val Claret Grande-Motte** : Animation du quartier Val Claret Grande-Motte.
- **Lavachet Staff** : Organiser des manifestations et des animations dans le quartier du Lavachet.
- **Comité des fêtes de Tignes** : Organisation d'animations et événements pour les Tignards



Sports :

- **Cyclisme/VTT** : Vélo-Club de Tignes : L'association a pour but d'encourager et de développer le sport cycliste en organisant des épreuves de VTT et de cyclisme sur route.
- **Aéroclub de Tignes** : Située au pied de Grattalu, l'association propose des vols touristiques autour de Tignes ou de l'Espace Killy et des vols d'initiation en montagne pour les pilotes de plaine. Accès handicapés possible.
- **Association sportive du golf de Tignes** : Animation et gestion sportive du Golf de Tignes.
- **Black Shoes** : Pratique, promotion et développement la pratique du Télémark. Organisation du Black Shoes Trophée.
- **Chim'air** : Club de parapente.
- **Club des Sports de Tignes** : Organisation et encadrement de l'entraînement des jeunes sportifs en vue de leur participation aux compétitions et de leur accès au plus haut niveau sportif, de favoriser et de développer la pratique de tous les sports en général.
Organiser des compétitions sportives officielles internationales, nationales et régionales en collaboration avec les différents services de la commune. Apport d'un support technique et logistique à toute opération nécessitant ses compétences.
- **Des Tignards'Core (DTC)** : Regrouper les vététistes locaux (toutes pratiques confondues). Promouvoir le domaine VTT de Tignes dans la station et à l'extérieur. Développer l'activité du VTT. Organiser des manifestations, des sorties et des séjours sportifs.
- **Les 100 Fous du Score** : Pratique du rugby au titre d'amateur : entraînements, organisation de matches, animation rugby pour les enfants (l'été). Promotion du rugby à Tignes : Beach Rugby, Tournée des Lacs.
- **Switch Rideurs** : Développement du snowboard, du ski et du skateboard.
- **Tarentaise judo club** : Pratique du Judo, du Ju-Jitsu et du Taïso
- **Tignes Foot Altitude** : Pratique du football, organisation de manifestations sportives de nature à promouvoir le football et la notion de fair-play, initiation à la formation et organisation de compétitions.
- **Tignes Water-Polo** : Pratique en amateur du water-polo.
- **Vertical Tignes** : Créée en 2009 et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), l'association Vertical Tignes a pour but de promouvoir la pratique de l'escalade et de sensibiliser aux sports de montagne : alpinisme, escalade sur glace, ski de randonnée, ... Destinée aux adultes, Vertical Tignes s'adresse aux débutants comme aux confirmés et bénéficie d'un encadrement de professionnels de la montagne. L'adhésion à Vertical Tignes permet de bénéficier d'un accès avantageux au mur d'escalade de Tignespace, de la couverture assurée par la licence FFME ainsi que de l'encadrement et des conseils de professionnels.
- **Zumba Commingo** : L'association propose des cours de Zumba pour les adultes et les enfants.



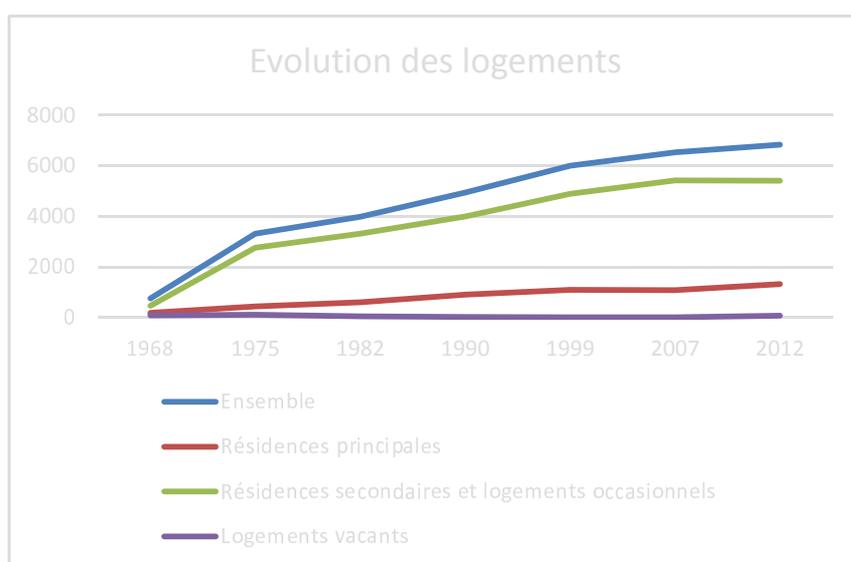
1.3 LOGEMENT

1.3.1 EVOLUTION DU LOGEMENT

Le parc de logements sur Tignes est caractéristique des stations touristiques de montagne. Plus de 60% du parc de résidences de Tignes s'est construit entre 1965 et 1975, plus de 85% ont été construit avant 1985 et ont donc plus de 20 ans. Il s'agit donc d'un parc âgé réparti dans les quatre secteurs de la station : le Lac, le Lavachet, Val Claret et les hameaux. Depuis 1968, les résidences secondaires constituent la majeure partie du parc de logements de la commune de Tignes.

ANNEES														
VALEUR ET %	Val		Val		Val		Val		Val		Val		Val	
ENSEMBLE	763	100	3320	100	3991	100	4948	100	6005	100	6529	100	6828	100
RES.PRINCIPALES	199	26,1	440	13,3	611	15,3	916	18,5	1095	18,2	1088	16,7	1333	19,5
RES. SECONDAIRES	470	61,6	2758	83,1	3319	83,2	4004	80,9	4888	81,4	5421		5409	79,2
LOG. VACANTS	94	12,3	122	3,7	61	1,5	28	0,6	22	0,4	20	0,3	85	1,2

Depuis 1968, on observe une très forte augmentation du nombre de logements, qui a été multiplié presque par 9. Le nombre de résidences secondaires conditionne fortement le nombre de logements. En effet, en 2012, les résidences secondaires représentent 79,2% du parc de logement, les résidences principales n'en représentent que 19,5%. A noter que depuis 2007, le nombre de résidences secondaires a diminué, tandis que le nombre de résidences principales a augmenté.



1.3.2 TYPOLOGIE DES LOGEMENTS PERMANENTS

	2007		2012		
	VALEUR	%	VALEUR	%	
ENSEMBLE	1088	100	1333	100	+22,5%
1 PIECE	319	29,3	451	33,8	+41,4%
2 PIECES	270	24,8	324	24,3	+20%
3 PIECES	264	24,3	319	23,9	+20,8%
4 PIECES	164	15,0	148	11,1	-9,1%
5 pièces ou plus	71	6,5	91	6,8	+1,4%
Nombre moyen de pièces en RP	2,5		2,4		

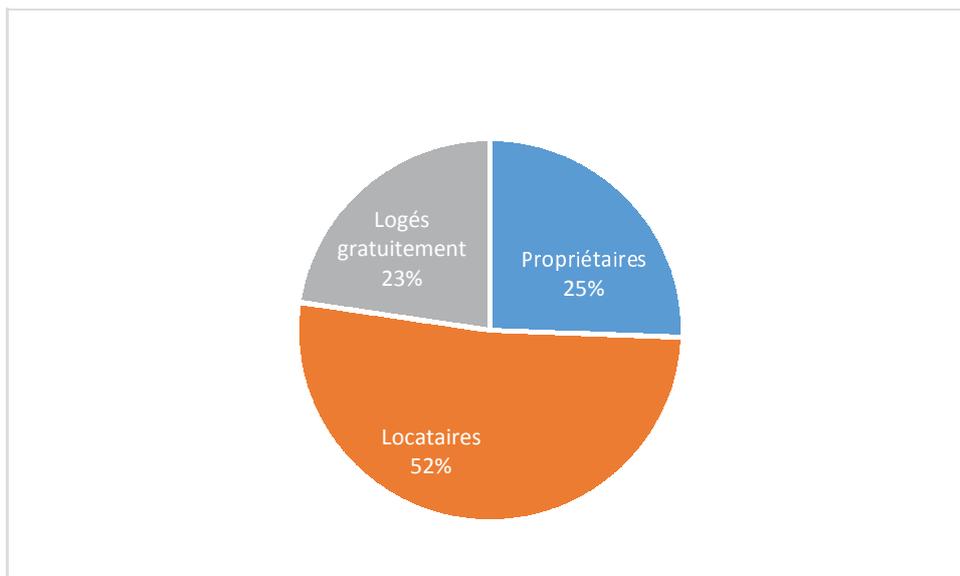
De 2007 à 2012, les statistiques concernant la taille des résidences principales ne mettent pas en lumière d'évolutions significatives mise à part les logements 1 pièce ainsi que les logements 4 pièces.

En effet, le nombre de logements 1 pièce a augmenté de 41,4% tandis que le nombre de logements 4 pièces a diminué de 9,1%.

De manière générale les logements principaux sont majoritairement constitués d'1 pièce : 33,8% des résidences du parc en 2012.

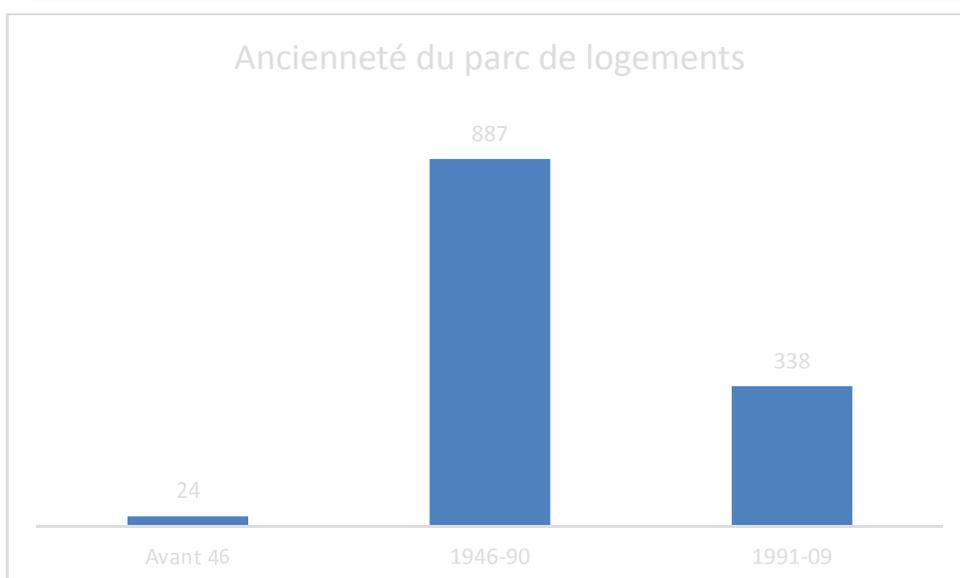
Le nombre moyen de pièces en résidences principales passe de 2,5 en 2007 à 2,4 en 2012. Pour un appartement, il atteint 2,3 pièces et 4,9 pièces pour une maison.

25,6% sont propriétaires contre 51,8% de locataires. A noter l'importante part des personnes qui sont logés gratuitement (22,6%).



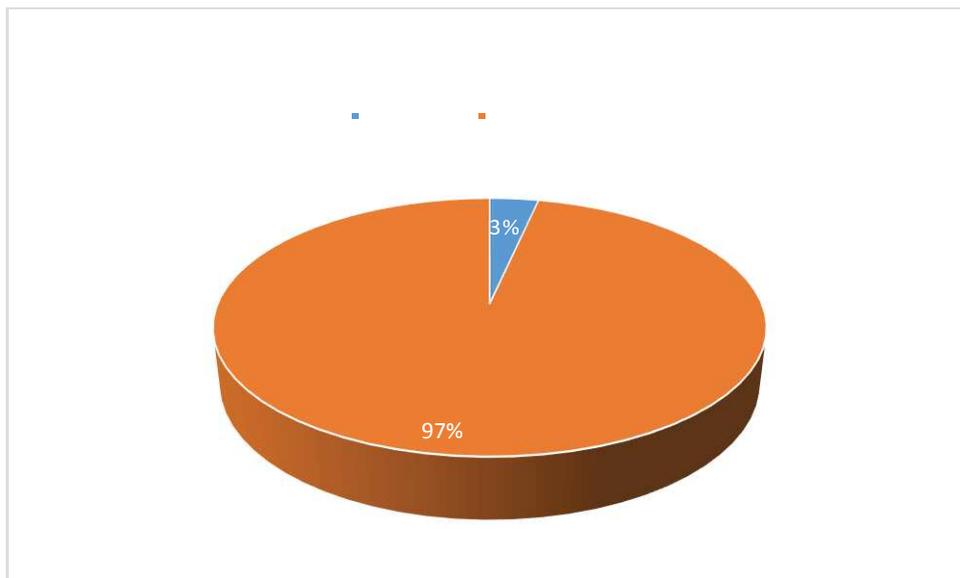
Le niveau de confort des appartements est important puisque 96,4% disposent d'une salle de bain avec baignoire ou douche. 68,4% des logements sont chauffés grâce à un chauffage central collectif, 4,6% avec un chauffage central individuel et près de 24% sont entièrement chauffés grâce à un équipement individuel électrique. 46% disposent d'un emplacement réservé pour un stationnement. 59,1% disposent au moins d'une voiture et 22,6% disposent de 2 voitures ou plus.

1.3.3 ANCIENNETE DU PARC



Le parc de logement s'est développé après la construction du barrage de Tignes après le déplacement du village sur les hauteurs. 27% du parc est récent (construit après 1991)

1.3.4 REPARTITION DU LOGEMENT PERMANENT



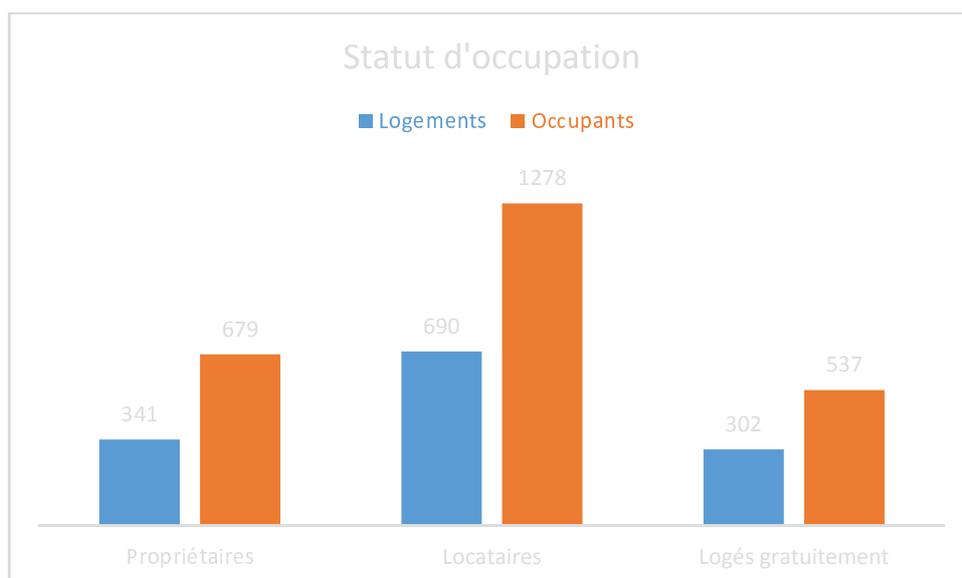
Le parc de logements permanent de Tignes est constitué en majorité d'appartements. Les maisons ne constituent que 3% des logements de la population permanente.

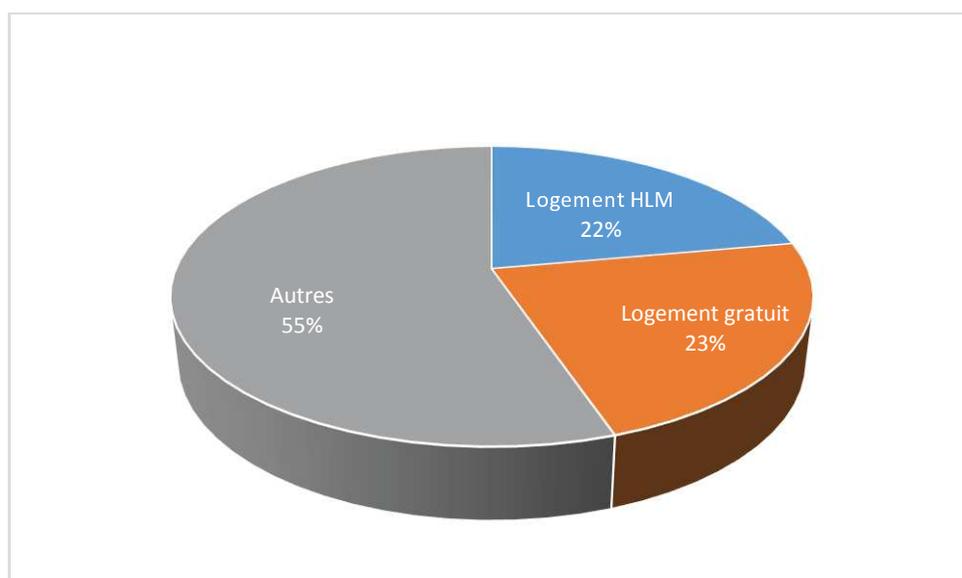
1.3.5 LOGEMENT SOCIAL ET SAISONNIER

Comme nous l'avons constaté ci-dessus sur le dernier recensement, 537 personnes disposent d'un logement gratuit (302 logements), ce qui représente 23% des résidences principales.

A cela s'ajoute l'offre HLM qui représente 22% des résidences principales qui profite à 630 personnes.

Ensemble, ce sont 45% des logements permanents de la commune qui bénéficient d'un statut social et abrite





1.3.5.1 Les logements aidés saisonniers

Sur la commune 182 logements répartis sur 4 résidences et un foyer logement sont destinés aux saisonniers. Le foyer logement, Le Glattier est également le bâtiment d'accueil des saisonniers avec une permanence dédiée à l'accueil physique et téléphonique des saisonniers. Le bâtiment met également à disposition des saisonniers un espace équipé de postes informatiques, des permanences avec des partenaires dont Pôle Emploi, la PMI, une assistante sociale, etc. Les 182 logements saisonniers se répartissent de la manière suivante :

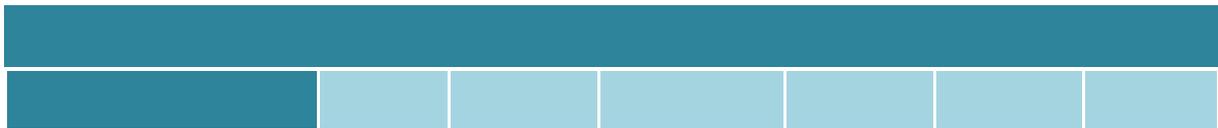
- 59 chambres meublées et équipées au foyer logement le Glattier (3 chambres sont réservées aux situations extrêmes (3 nuits d'occupation maximum).
- 57 logements au Caroley
- 34 logements au Torrent – Combes
- 32 studios à Aiguebrun

		TAUX D'OCCUPATION A L'HIVER	TAUX D'OCCUPATION A L'ETE
	59 chambres meublées		
	situations d'urgence		
TORRENT - COMBES			

1.3.5.2 *Les logements aidés*

Le parc de logements aidés est géré par deux organismes, l'OPAC et la Savoissienne Habitat. L'OPAC dispose de 259 logements répartis de la manière suivante :

- 24 logements sur la résidence Aiguebrun dont 8 T1Bis, 8 T2, 6 T3 et 2 T4.
- 22 logements sur la résidence Les Bleuets dont 12 T2, 8 T3 et 2 T4.
- 64 logements sur la résidence du Bois de la Laye dont 9 T1 bis, 14 T2, 27 T3, 14 T4.
- 20 logements sur la résidence de la Grande Sassièrè dont 2 T1 bis, 1 T2, 12 T3 et 5 T4.
- 45 logements sur la résidence des Lanches dont 7 T1 bis, 12 T2, 20 T3, 6 T4.
- 21 logements sur la résidence de la Lessière dont 1 T1, 9 T3, 10 T4 et 1 T5.
- 30 logements sur la résidence la Ravirette dont 10 T1 bis, 8 T2, et 12 T3.
- 20 logements sur la résidence le Renouveau dont 4 T1 bis, 8 T3 et 8 T4.
- 13 logements sur la résidence la Grande Parei dont 6 T2, 4 T3, 2 T4 et 1 T5.



1.4 TOURISME

1.4.1 GESTION DU TOURISME

1.4.1.1 SAGEST Tignes Développement

Bras armé de la station et de la commune de Tignes, la **Société d'Economie Mixte locale « SAGEST Tignes Développement »** fédère l'ensemble des services de missions touristiques qui lui sont délégués par la commune de Tignes : accueil, information des touristes, promotion, commercialisation et animation touristique, en lien avec le CDT et le CRT.

Son siège social est situé : Mairie de Tignes, 73321 Tignes CEDEX. Suite à un appel d'offre, une Convention de Délégation de Service Public (DSP) a été signée entre la commune et la SAGEST le 21 décembre 2009, faisant suite à une première convention de DSP entre ces mêmes parties le 22 décembre 1999.

Ainsi, Tignes développement est chargée en tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de tourisme de Tignes et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de :

- l'élaboration des services touristiques
- l'exploitation d'installations touristiques et de loisir (notamment le centre aquatique)
- d'études et prospections
- de l'animation des loisirs
- de l'organisation de fêtes et de manifestations sportives ou culturelles

Elle est également autorisée à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de la zone géographique d'intervention. Enfin, dans le cadre de sa mission « Politique locale », elle élabore et met en place un schéma de développement touristique sur 5 années consécutives minimum. Ses statuts précisent que la SAGEST Tignes Développement comprend dans son Conseil d'administration :

- 7 représentants de la commune faisant partie du Conseil Municipal, dont M. le Maire (actuellement également son PDG)
- 2 représentants des activités, professions ou organismes de sa zone de compétence intéressés au tourisme, notamment le représentant des remontées mécaniques.

Ses ressources viennent principalement de deux sources en 2013/2014: un Chiffre d'Affaires, qui était de 7 196 428 euros ; une subvention municipale de 4 763 650 euros. Elle emploie 112 salariés.

1.4.1.2 Stratégie touristique au service de clients sportifs

Source : SAGEST – site internet Tignes

Tignes est une station qui dépend à 100% du tourisme, quelle que soit la saison. La priorité fixée est donc de mettre le client au centre du dispositif, avec un travail autour de la marque. Afin d'améliorer l'offre sans pour autant impacter le client, la station a mis en place :

- des événements d'envergure gratuits (événements festifs & sportifs permettant d'affirmer les valeurs de Tignes),
- des activités offertes en hiver et en été (permettant de créer pour la station un véritable avantage concurrentiel),
- une marque Qualité Tourisme™, valable 3 ans, attribuée à Tignes en avril 2015. Créée par l'Etat, cette marque a pour objectif de mieux recevoir la clientèle et d'améliorer la qualité des prestations touristiques en France. Il s'agit de mettre à disposition des clients un signe de reconnaissance qui leur permette de choisir en toute confiance des établissements qui offrent

des prestations de qualité. Les entités concernées à Tignes sont les services «Offices de Tourisme » :

- Accueil,
- Promotion,
- Commercialisation (groupe et centrale de réservation)
- Animation, évènement,
- Communication, Presse
- DAF

Aucun autre label touristique n'est porté par la station de Tignes.

Parallèlement, le profil même de Tignes (altitude, relief, climat) prédispose la station à accueillir une clientèle plutôt sportive, ce que les différentes études attestent :

- « Sportive » est le 1^{er} qualificatif employé par les clients pour définir la station.
- 85% des vacanciers pratiquent 1 activité sportive chaque jour pendant leur séjour à Tignes
- Accueil de sportifs de haut niveau (notamment rugby)

Historiquement aussi, Tignes a accueilli les premiers championnats du monde de ski acrobatique en 1986 ou l'édition européenne des X Games d'hiver de 2010 à 2013.

La signature choisie pour la marque Tignes est donc « **La station de ski la plus sportive** ».

Dès 2004, la communication qui découle de cette stratégie met en avant l'audace, devenue la marque de fabrique de de Tignes. En puisant dans l'histoire de la station, on découvre, en 1936, déjà provocatrice, une «pin-up» en maillot de bain qui promeut le ski de printemps dans le dépliant du syndicat d'initiative de l'époque.



Enfin, Tignes associe sa marque à d'autres marques porteuses afin de favoriser la montée en puissance des événements (et donc augmenter les retombées média). Cette stratégie a permis de lever des fonds auprès de partenaires tels que Jeep, Goodyear, Fun Radio, GoPro, Powerade. En 2014, dans budget de Tignes Développement, l'apport partenaires représentait environ 3 millions d'euros, dont 300 000 euros en cash.

1.4.1.3 Résultats de la stratégie : une notoriété / e-réputation

Source: « Baromètre « We like travel » 2014 : les destinations de montagne sur les réseaux sociaux

Au-delà des chiffres de fréquentation de la station et son classement dans le top 10 des stations françaises, les retombées de cette stratégie sont positives. En effet, son attractivité sur les réseaux sociaux témoigne également de cette excellente place.

Parmi les 30 premières destinations de montagne actives sur les réseaux sociaux en 2014, 100% ont une page Facebook. Si l'on considère le nombre de fans déclarés sur ces pages, Tignes est placée numéro 4 en nombre de fans, avec la meilleure progression entre 2014 et octobre 2015.

	NOMBRE DE FANS 2014	TAUX D'ENGAGEMENT DES FANS - 2014	NOMBRE DE FANS OCTOBRE 2015	PROGRESSION DU NOMBRE DE FANS
VAL THORENS	144 777			
MEGEVE	114 221	0,23	106 478	-6,8%
PORTES DU SOLEIL	110 390	0,87	111 039	0,6%
TIGNES	51 212	0,63	80 005	56,2%
MONTS JURA	48 404	1,48	52 300	8,0%
COURCHEVEL	48 112	0,74	55 600	15,6%

1.4.1.4 *Service Partenariat Propriétaires, un booster de remplissage*

Source : service Partenariat Propriétaires - Comète

Une des clés de compréhension des performances de la station en termes de dynamisation des lits réside dans le « Partenariat Propriétaires ».



En effet, depuis 2005, Tignes met en place un dispositif incitatif pour les propriétaires de logement, sur la base d'un partenariat, visant à la fois la qualité des biens et leur taux d'occupation. Cette collaboration leur permet ainsi de valoriser leur bien tout en profitant de nombreux avantages dans la station :

- plus l'appartement est occupé (propriétaire, sa famille, ses amis ou des locataires - maximum de 4 semaines consécutives par la même personne), plus le propriétaire obtient d'avantages
- possibilité de le faire classer gratuitement en Label Confort Tignes (1 à 5 oreillers, qu'il soit placé en agence ou de particulier à particulier)
- Le classement du logement donne droit à une « carte ambassadeur », dont les avantages dépendent du nombre d'oreillers et du nombre de semaines de location annuelles : forfaits de ski, places de parkings, piscine, wellness et fitness offert par exemple. Le montant des avantages pour un appartement 3 oreillers / 4 lits (ambassadeur « Gold ») est estimé à 1573€.

L'engagement n'est pas une tacite reconduction. Le propriétaire doit se ré-engager chaque année à partir du 1^{er} octobre, en ligne.

<http://proprietaires.tignes.net/fr/label-confort-tignes>

2 oreillers	Appartement avec du mobilier récent, assorti et harmonieux ayant bénéficié d'une rénovation récente (Murs / Sols / Plafonds / Mobilier / Electroménager).
4 oreillers	Appartement spacieux de grand standing répondant aux normes de classement requises pour un 3 oreillers mais avec des équipements luxueux (exemple: jacuzzi, sauna...). Mobilier et décoration neufs ainsi que des matériaux de construction de grande qualité (granit, marbre, etc....). Aucun couchage dans le séjour et une salle de bain par chambre.

Pour cela, les propriétaires doivent se conformer au respect d'un cahier des charges, puis faire classer leur appartement en "Label Confort Tignes", 3 oreillers minimum.

La subvention est de 200€ par m² rénové pour les 20 premiers m², puis 100€ par m² rénové pour les m² suivants. Les travaux peuvent être réalisés par le propriétaire lui-même ou par un professionnel. Le propriétaire s'engage ainsi à louer un minimum de 12 semaines par an pendant 9 ans (en direct ou par agence).

1.4.1.6 Performance du parc de lits

Les résultats des différentes actions menées et présentées ci-dessus sont positifs pour Tignes, et expliquent en grande partie le relatif dynamisme des lits sur la station. Depuis l'hiver 2004 et la création du Partenariat-Propriétaires, plus de 1 721 propriétaires se sont engagés sur l'occupation de leur logement dont 166 nouveaux en 2014 – 2015 (soit + 2.9% en 1 an), 2 650 appartements ont été classés et 900 000 € de subvention rénovation attribuée (100.000 euros / an).

Depuis 2005, la moitié de la progression de fréquentation de Tignes est due au partenariat propriétaire. Le taux d'occupation des lits diffus sur Tignes et stations d'altitude était de 22% en 2005 ; il est passé à 32% à Tignes et 20% sur stations d'altitude en 2014. Le service « partenariat propriétaire » estime le gain total en 10 ans à 15000 séjours gagnés.

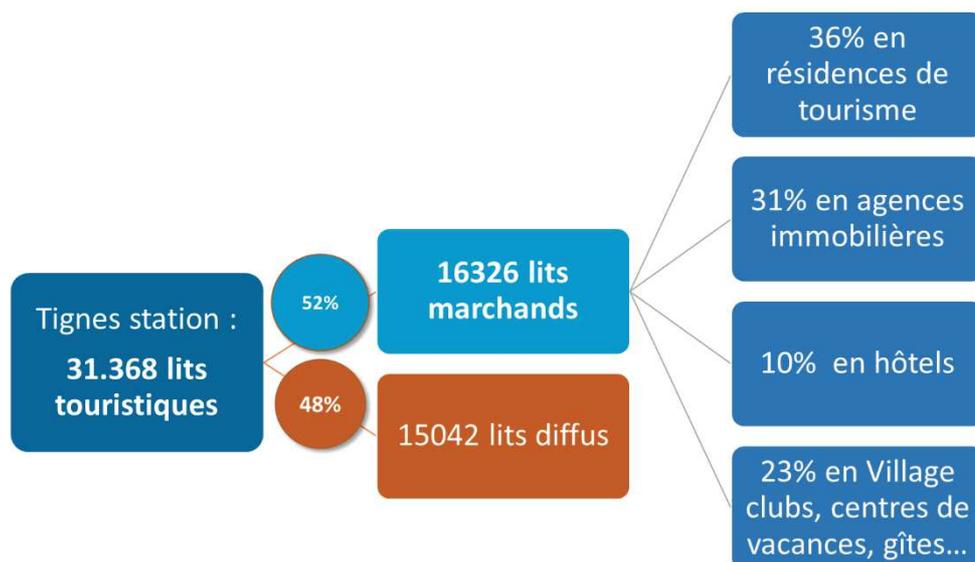


1.4.2 LOGEMENT TOURISTIQUE

1.4.2.1 Dispositif général

Source : Comète - hiver 2014/2015 - SMBT 2014

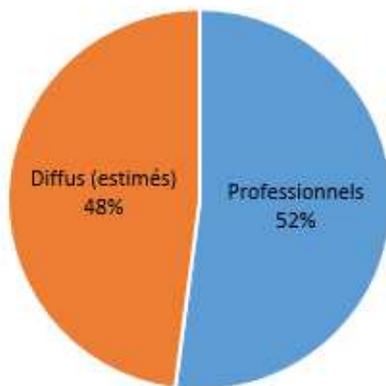
La station de Tignes héberge un parc de **31368 lits touristiques**². Cette capacité est comparable à celle des Deux Alpes ou des Ménuires, et environ 28% plus élevée qu'à Val d'Isère, qui partage le même domaine skiable (25 000 lits).



	Hiver 2014/15		
	Nombre de lits	% des lits marchands	% des lits (total)
Agences immobilières	5061	31%	16%
Résidences de tourisme	5877	36%	19%
Hôtels	1633	10%	5%
Villages-clubs, centres de vacances, TO, campings	3755	23%	12%
Résidences secondaires	15042	/	48%
Lits marchands	16326	100%	52%
Lits touristiques	31368		100%

De plus, le nombre de structures d'hébergement touristique estimé (SMBT) est plus de trois fois supérieur au nombre de résidences principales de la station, qui s'établit autour de 1333 unités selon les statistiques INSEE 2012. Cela indique la forte orientation touristique de Tignes.

Répartition des lits - Hiver 2014/15
source Comète



L'hiver, les analyses Comète³, précisent qu'une partie des lits diffus sont en réalité commercialisés par des professionnels, et rentrent donc dans un nombre global de lits commercialisés qui se monte à **16 326 lits** sur la dernière saison.

Il est à souligner que la part de lits professionnels est beaucoup plus importante à Tignes que dans le reste du réseau « Altitude » suivi par Comète : 52% vs 35%.

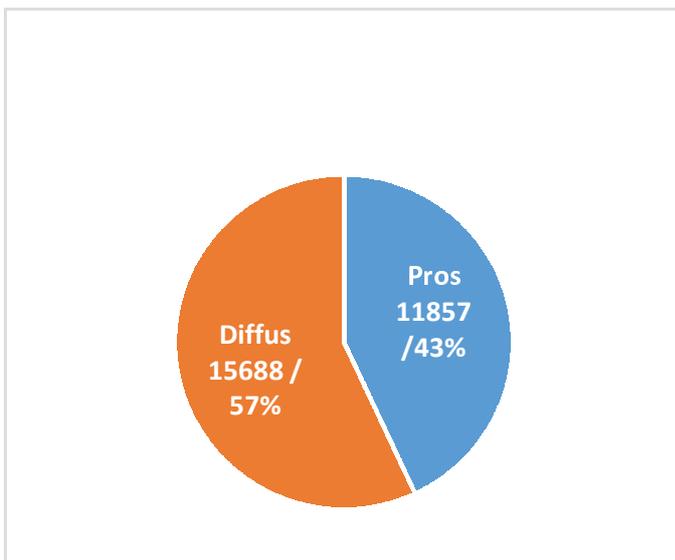
Néanmoins, elle évolue un peu moins vite : Tignes a gagné 161 lits (1%) entre 2010 et 2015, impacté par l'ouverture de CGH sur Tignes 1800 (résidence de tourisme « Kalinda » aux Boisses) contre +2,1% sur le réseau pour la même période.

Répartition des lits professionnels -
Hiver 2014/15
source Comète



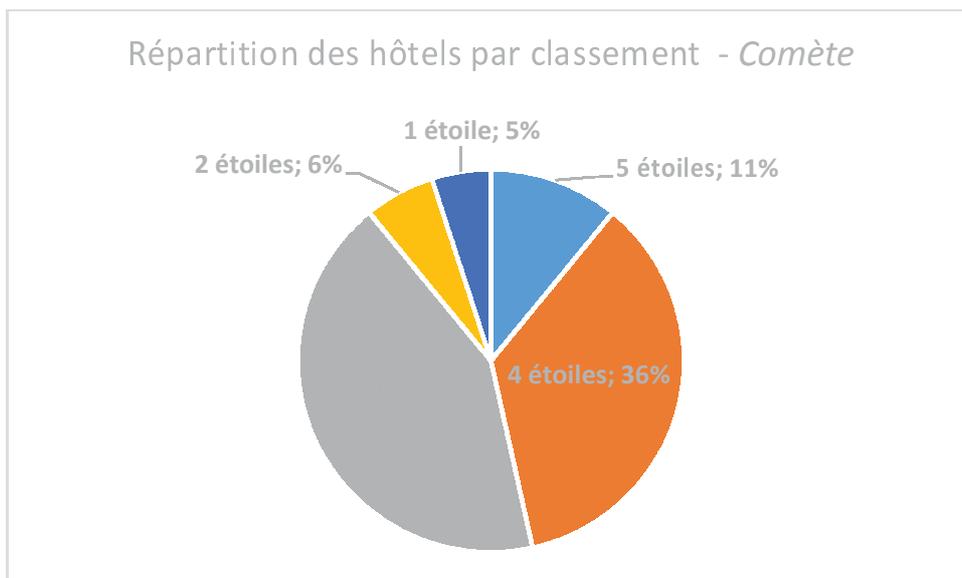
L'été, le dispositif est plus faible : 27% de la capacité professionnelle est fermée, ce qui est un peu supérieur à la moyenne des 5 dernières années (23,4%), ceci étant dû à la rénovation du centre UCPA et de l'hôtel club MMV (Brévières) en 2015.

Cette baisse concerne tous les secteurs d'hébergement, mais en particulier les lits des villages – club et TO (-2839 lits, soit -76%) et les agences immobilières (-745 lits, soit -15%).

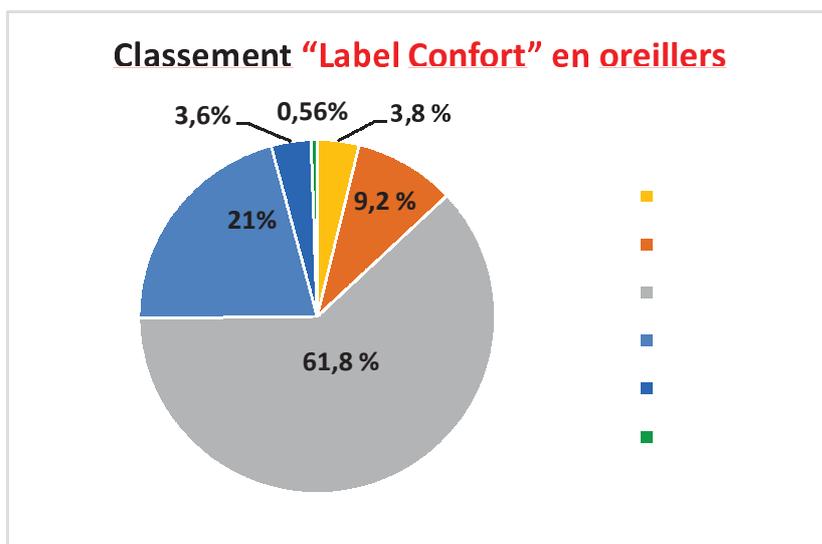


³ Lits diffus : Le terme préféré à celui de « non marchand » dans la mesure où cette catégorie recouvre les résidences secondaires et les meublés particuliers loués occasionnellement. / Lits professionnels : hébergements qui constituent pour leur gestionnaire leur source de revenu principale ou une activité significative (capacité disponible à la location) Source : Comète

1.4.2.2 Qualification des lits :



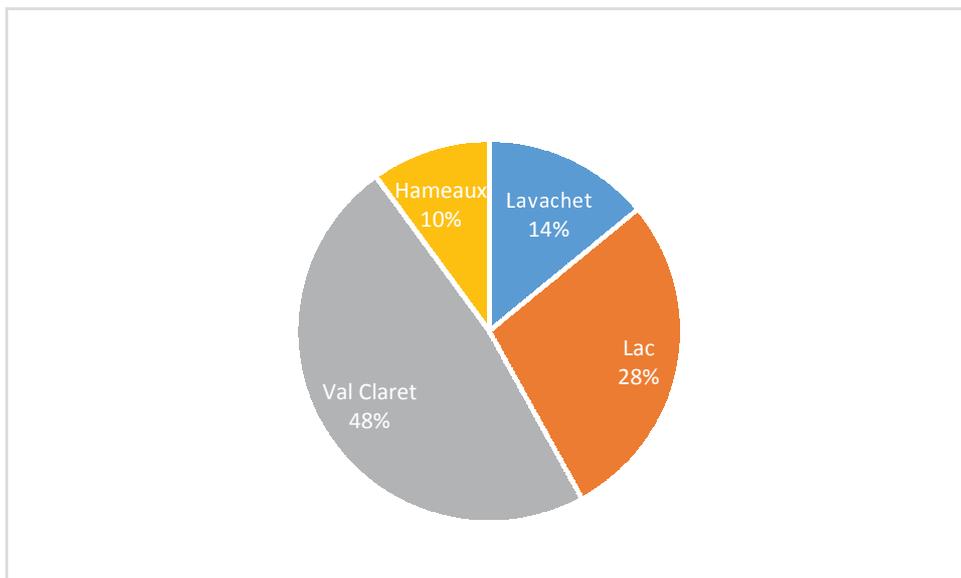
Pour Tignes, la catégorie hôtelière la plus représentée est la catégorie des hôtels 3***, qui représente 42,7% de l'offre hôtelière de la station. Le niveau qualitatif de l'hôtellerie est très élevé, avec 90% des chambres en 3 étoiles ou +, et **47% en 4 étoiles ou plus**.



Sur les 2500 appartements labellisés par la station (« label confort »), la grosse majorité se situe en moyenne gamme (2 oreillers : 61,8%), mais correspondent, pour faire partie du programme, à des appartements rénovés. Les 3 oreillers et plus représentent 25% de l'offre.

1.4.2.3 Répartition géographique des logements touristiques sur la station

Source : UTN Boisses 2011 – Agrestis / Atelier 2



Les lits se concentrent sur le Val Claret, puis sur le secteur du lac. Les différents hameaux ne totalisent que 10% du parc.

Si l'on fait un point plus particulier sur le hameau des Brévières, le secteur compte aujourd'hui :

- 1 centre de séjour (Chalet Les Chardons)
- 1 hôtel club (MMV Tignes Brévières)
- 1 hôtel (Le Génépy)
- 2 chambres d'hôtes
- 1 résidence de tourisme**** (Santa Terra)



1.4.2.4 Dispositif hivernal performant

Source : Comète : Tignes – TBE – bilan hiver 2014/2015

Les autres ratios observés viennent souligner la **performance relative de l'hébergement à Tignes par rapport à la moyenne du réseau Altitude** :

- Une stabilité de la fréquentation hivernale à moyen terme (2010/2014), plus favorable que celle observée en moyenne dans le réseau (+0,3% vs -1,6%) : autour de 2,05 millions de nuitées depuis 2010.

	2 053 700	2 059 000	2 044 800	2 051 300	2 054 800
Réseau Altitude Comète					



En hiver, le rendement de lits professionnels est 2,1 fois supérieur à celui des lits diffus. La répartition par catégorie nous donne les informations suivantes :

Les agences immobilières représentent 31% des lits sur l'hiver dernier et génèrent 29% des séjours professionnels. De 2010 à 2015, ce secteur enregistre une baisse de 6% des lits (-334). Le rendement de 13,2 semaines pendant la saison d'hiver est supérieur à la moyenne du réseau Altitude de Comète, et est en progression entre 2010 et 2015 de 1,8 points. Le taux de remplissage des lits se situe ainsi à 66%, et celui des appartements à 67,9%.

Les résidences de tourisme, avec 36% des lits, génèrent proportionnellement plus de séjours professionnels, avec 39%. Sur 5 ans, ce secteur est également bien dynamique avec +8% de lits (+432) et +6% d'appartements (+67). Le taux de remplissage des appartements (74%), sensiblement en-dessous de celui du réseau altitude, est compensé par le taux de remplissage des lits (73%), légèrement supérieur au réseau. Mais ce qui est significatif est la baisse de cette performance sur 5 ans, que ce soit en nombre d'appartements (-3,9 points) ou en lits (-4,6 points). Sur toute la saison d'hiver, le rendement est de 15,3 semaines d'occupation par lit.

Les hôtels représentent une assez faible part du parc, avec 10% des lits pour 9% des séjours professionnels. En cinq ans, la capacité d'accueil des hôtels a diminué de 20 appartements, pour un nombre de lits stable (-1 lit, soit 1689 au total). Le taux d'occupation des chambres s'établit à 79% (+1,3 points) ; celui des lits est plus problématique à 58% (-4,1 points). Sur toute la saison d'hiver, le rendement est de 12,3 semaines d'occupation par lit.

Les « villages-clubs, centres de vacances, gîtes, TO » représentent 23% des lits (+2% sur 5 ans) comme des séjours, mais avec un taux de remplissage en baisse (-8,5 points), même s'il reste un peu supérieur là aussi au réseau Altitude. Dans cet ensemble, les villages représentent 8% des lits et séjours.

Le rendement de la catégorie est de 14,3 semaines sur la saison hiver (+0,3 points sur 5 ans) ; celui des villages-clubs de 13,8 semaines (+0,7 points).

RECAPITULATIF PERFORMANCE PAR CATEGORIE D'HEBERGEMENTS

	SAISON D'HIVER				
	% DES LITS	% DES SEJOURS PROFESSIONNELS	EVO NB DE LITS 5 ANS	ENDEMENT	TAUX DE REMPLISSAGE LITS
AGENCES IMMOBILIERES	31%	29%	-6%	13,2	66%
RESIDENCES DE TOURISME	36%	39%	8%	15,3	73%
HOTELS	10%	9%	0	12,3	58%
VILLAGES-CLUBS, CENTRES VACANCES, TO,	23%	23%	2%	14,3	73%
<i>DONT VILLAGES VACANCES</i>	8%	8%	4,8%	13,8	71%

elles représentent un nombre de lit important, ont du mal à le transformer en séjours (36% des lits contre 27% des séjours).

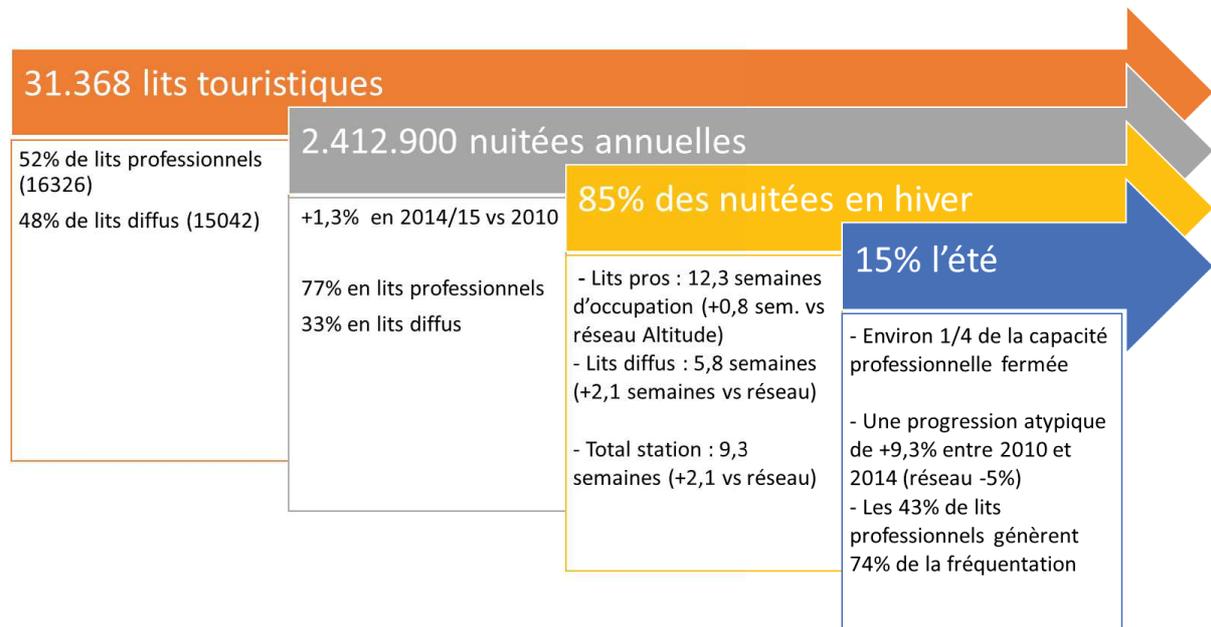
RECAPITULATIF PERFORMANCE PAR CATEGORIE D'HEBERGEMENTS

	SAISON D'ETE				
	DES LITS	% DES SEJOURS PROFESSIONNELS	EVOL° NBRE DE LITS 5 ANS	RENDEMENT (.)	TAUX DE REMPLISSAGE LITS
AGENCES IMMOBILIERES	36%	27%	-6,2%	2,4	34%
RESIDENCES DE TOURISME	45%	56%	9,2%	4,1	58%
HOTELS	11%	10%	-4,9%	3,0	43%
VILLAGES-CLUBS, CENTRES DE VACANCES, TO, CAMPINGS	8%	7%	-48%	3,1	45%
				Cœur de saison	

NOMBRE DE NUITEES TOURISTIQUES - TIGNES



1.4.2.6 Récapitulatif



1.4.3 DOMAINE SKIABLE

Le domaine skiable de la commune de Tignes est exploité par la **Société des Téléphériques de la Grande Motte** (STGM), filiale de la Compagnie Des Alpes.



Il est étroitement lié avec celui de Val d'Isère. Ensemble, ces deux domaines skiables forment l'**espace Killy** qui s'étend sur 2600 ha. En période d'enneigement optimal, la surface recouverte par les pistes de Val d'Isère est estimée à 474 ha.



La Société des Téléphériques de la Grande Motte accueille depuis plus de 40 ans une population internationale passionnée de ski. Depuis 1967, la STGM est concessionnaire de l'ensemble des remontées mécaniques de Tignes. Elle emploie en hiver 300 personnes saisonnières et permanentes, et depuis 1989, elle fait partie du Groupe Compagnie des Alpes.

1.4.3.1 Historique

La station de Tignes a été créée il y a près de 80 ans. Voici les dates marquantes de la montée en puissance de ce grand domaine international.

- 1934 : création d'une école de ski avec 8 moniteurs.
- 1936 : mise en marche de la première remontée mécanique (Rhonas).
- 1953 : la route du lac est ouverte - mise en service du téléski du Chardonnet.
- 1954 : plan d'équipement en remontées mécaniques de la station de Tignes.
- 1955 : novembre 1955, naissance de la SARL Équipement Sportif de Tignes (EST), concessionnaire des remontées mécaniques - hiver 1955: mise en service d'une télécabine entre les Brévières et les Boisses.



- 1956-57 : naissance de la station.
- 1957-58 : mise en service de la télécabine de Tovière et du téléski des Tommeuses (liaison avec Val d'Isère).
- 1959-60 : téléskis privés du Millonex et des Almes au lac de Tignes. L'Équipement Sportif de Tignes connaît des difficultés financières, dues en grande partie aux problèmes rencontrés lors de la construction du téléphérique reliant les Boisses à l'Aiguille Percée; le programme d'équipement a pris du retard. Les remontées mécaniques sont mises en régie communale pour la saison 1959/60.
- 1960 : création de la Société d'Économie Mixte "Société des Remontées Mécaniques de Tignes" (SRMT) - les actionnaires sont la commune, le département de Savoie, les anciens associés de l'EST et le Club Méditerranée.
- 1961-62 : mise en service de la télécabine Boisses-Marais et du téléski Marais-Aiguille Rouge.
- 1963-64 : mise en service des téléskis du Merle Blanc et de l'Aiguille Percée.
- 1964-65 : mise en service du télésiège de Palafour et du téléski du Rosset.
- 1966 : rachat par la commune des téléskis privés des Pitôts au Brévières et du Bois de la Sache aux Boisses. Difficultés financières pour la SRMT, la commune n'ayant pas la capacité financière pour l'équipement du domaine skiable. Pierre Schnebellen et la SEFCO, qui ont déjà investi à Tignes, proposent un plan d'équipement de la Grande Motte.
- 1967 : construction de la télécabine de Grande Motte - mise en service du téléski de Combe Folle - convention de concession signée avec la STGM.
- 1972 : premier forfait polyvalent pour le domaine Tignes - Val d'Isère.
- 1976 : construction du téléphérique de la Grande Motte
- 1983 : construction de la télécabine de la Sache
- 1986 : construction de la télécabine de l'Aéroski

- 1992 : la station de Tignes est retenue pour organiser la première épreuve olympique de bosses qui voit la victoire du Français Edgar Grospiron.
- 1993 : mise en service du Funiculaire de la Grande Motte
- 1996 : mise en service du nouveau télésiège de la Leisse
- 1997 : mise en service des télésièges débrayables 6 places à bulle de Bollin
- 1998 : mise en service du Transcorde le long du parking de la Grande Motte au Val Claret.
- 1999 : mise en service des télésièges débrayables Paquis
- 2000 : reprofilage de la piste des Mélèzes. Modernisation de l'enneigement artificiel de Grande Motte et prolongement de Prariond.
- 2001 : création d'un passage skieurs sur la route départementale pour retour Chaudannes.
- 2002 : remplacement des télésièges des Tommeuses par un télésiège débrayable 8 places
- 2003 : enneigement artificiel sur toutes les liaisons de l'espace Killy ainsi que les pistes des retours station pour les massifs de Tovièr, Grande-Motte et Palet.
- été 2004 : création d'un TSD 6 places des Merles en remplacement de Merles et Replat, et TSD6 Grattalu
- été 2005 : remplacement de Tichot par un TSD 6 places, et TSF4 de l'Aiguille Percée
- été 2006 : remplacement des 2 TS Palafour par un TSD 6 places
- été 2007 : Création TSF4 des Brévières
- été 2008 : Création du TSD Tufts
- été 2010 : Création de la TC8/10 des Boisses
- été 2011 : rénovation de la tête d'un pylône du téléphérique et création de l'ascenseur des Brévières

1.4.3.2 Remontées mécaniques

LISTE DES APPAREILS *SAISON 2014/2015*



	CONSTR.	ANNEE	DEBIT	ALTITUDE DEPART	ALTITUDE ARRIVEE	DENIVELE	PUISSANCE en KW	LONGUEUR	PUISSANCE SNTF	
FUNICULAIRE										
1	PERCE NEIGE	VR	1993	3 000	2 111	3 032	921	2 400	3 450	82 890
TELEPHERIQUE										
2	GRANDE MOTTE	VR	1975	1 200	3 034	3 456	422	500	1 640	15 192
TELECABINE										
3	TOVIERE	DMF	2013	3 300	2 088	2 688	600	1 220	1 783	49 500
4	SACHE	SK	1982	1 500	1 560	2 182	622	320	1 908	23 325
5	BOISSES	DMF	2010	835	1 770	2 181	411	630	1 161	8 580
TELESIEGES DEBRAYABLES										
6	LANCHES	DMF	1993	2 140	2 110	2 858	748	750	2 463	32 014
7	VANOISE	DMF	1993	2 000	2 724	3 032	308	355	1 185	12 320
8	BOLLIN	DMF	1997	4 000	2 107	2 214	107	300	570	8 560
9	FRESSE	DMF	1997	2 400	2 214	2 587	373	460	1 885	17 904
10	PAQUIS	DMF	1999	1 500	2 050	2 492	442	550	1 630	13 260
11	CHAUDANNES	DMF	1999	1 500	2 050	2 438	388	470	1 203	11 640
12	TOMMEUSES	DMF	2002	4 090	2 238	2 698	460	1 000	1 716	37 628
13	MERLES	DMF	2004	2 468	2 381	2 668	287	700	1 314	14 166
14	GRATTALU	DMF	2004	2 880	2 430	2 751	321	700	1 387	18 490
15	TICHOTS	DMF	2005	3 600	2 105	2 468	363	700	1 194	26 136
16	PALAFOUR	DMF	2006	3 600	2 093	2 564	471	890	1 357	33 912
17	TUFS	DMF	2008	2 700	2 131	2 693	562	700	1 600	30 348
TELESIEGES										
18	LEISSE	SK	1996	2 400	2 765	3 028	263	130	785	9 468
19	ROSSET	SK	1985	2 400	2 090	2 146	56	110	322	2 016
20	BREVIERES	SK	2007	1 800	1 559	1 830	271	90	1 199	7 317
21	PANORAMIQUE	POMA	1978	1 350	3 006	3 030	24	110	266	486
22	COL DES VES	POMA	1981	1 350	2 420	2 773	353	250	1 847	7 148
23	GRAND HUIT	SK	1997	2 400	2 380	2 596	216	80	852	7 776
24	AIGUILLE PERCEE	SK	2005	2 400	2 426	2 728	302	310	1 082	10 872
25	AIGUILLE ROUGE	SK	1988	2 000	2 160	2 475	315	260	1 026	9 450
26	MARAI	MM	1980	1 100	2 150	2 723	573	230	2 239	9 455
TELESKIS										
27	CLARET	Montagner	1990	900	2 130	2 192	62	22	264	558
28	MILLONEX I	MM	1960	600	2 100	2 161	61	16	244	366
29	MILLONEX II	MM	1960	600	2 100	2 161	61	16	244	366
30	ALMES	Montagner	1991	900	2 100	2 287	187	55	597	1 683
31	CHARDONNET	Montagner	1953	600	2 105	2 402	297	35	920	1 782
32	3500 I	DOP	1991	1 215	3 127	3 345	218	100	795	2 649
33	3500 II	WWB	1968	1 000	3 127	3 345	218	55	795	2 180
34	ROSOLIN I	WWB	1969	1 000	2 884	3 055	171	55	986	1 710
35	ROSOLIN II	WWB	1969	1 000	2 884	3 055	171	55	986	1 710
36	COMBE FOLLE	MM	1967	600	2 412	2 650	238	40	869	1 428
37	COL DU PALET	Montagner	1969	600	2 430	2 696	266	55	1 394	1 596
38	PITOTS	MM	1982	800	1 560	1 631	71	13	343	568
39	CHAMPAGNY	DOP	1992	1 200	3 008	3 205	197	75	811	2 364
40	TRANSCORDE	STGM	1998	3 000	2 105	2 105	0	35	430	1 500
41	LAVACHET	POMA	1999	800	2 060	2 104	44	14	290	352
TAPIS, FILS-NEIGE & AUTRES										
42	CENTRE	SUNKID	2008	800	2 040	2 044	4	6	48	32
43	STADE DEBUTANTS	BORER	1989	370	3 430	3 430	20	6	150	74
44	CORNICHE 1	BORER	1989	700	3 250	3 430	180	11	300	1 260
45	CORNICHE 2	BORER	1989	700	3 350	3 430	80	11	300	560
46	AI BREVIERES	SKIRAIL	2011	250	1 561	1 604	43	50	160	108
47	TIGNES 1800	LST	2013	1 200	1 783	1 799	9	20	73	108
47	TOTAL			78 748			12 777	14 960	48 063	522 806
37	TOTAL HIVER SEUL			70 213			11 498	14 482	42 674	509 813

Le domaine skiable de Tignes recense 47 appareils pour un débit total de 78 748, soit 70 213 p/h en hiver et 17 135 p/h en été pour le ski sur le secteur du glacier. A cela s'ajoute 4 600 p/h dédiées aux piétons et aux VTT (sur les secteurs Palafour, Tufs et Tovière). Les appareils en rouge sont ceux qui fonctionnent en été.

Cette capacité se décompose par secteur à :

- Val Claret : 18 740 p/h
- Lac-Lavachet : 16 600 p/h
- Villages : 6 135 p/h considérant, le débit actuel du TC Boisses de 835 p/h mais pouvant être porté, par ajout de cabines, à 3 000 p/h.

1.4.3.3 Les pistes

En hiver, la station affiche 300 km pour 154 pistes pour le domaine Tignes / Val d'Isère. Le domaine skiable présente des pistes de difficultés variables :

20 pistes vertes, dont 6 sur Tignes (30%)

• 68 pistes bleues, dont 37 sur Tignes (51%)

• 40 pistes rouges, dont 21 sur Tignes (47%)

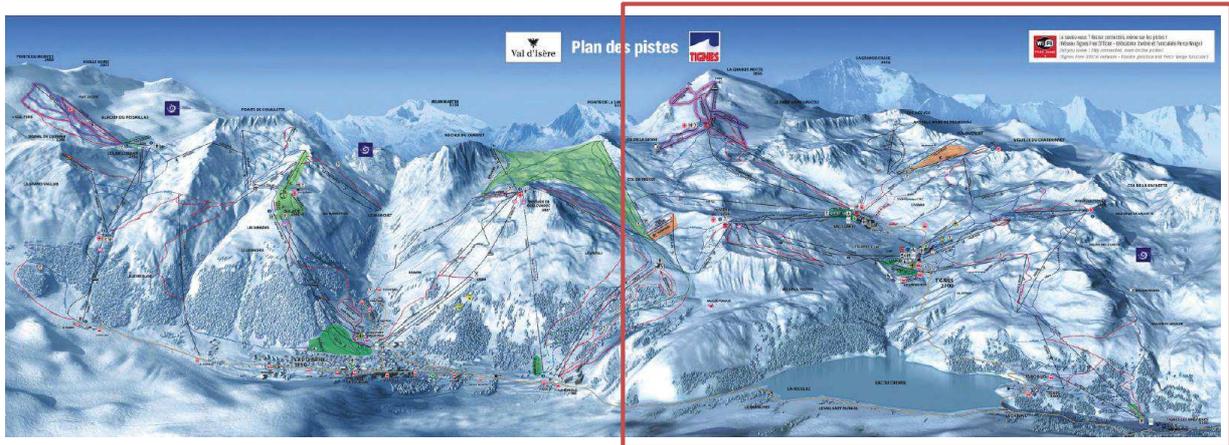
• 26 pistes noires, dont 7 sur Tignes (27%)

• 9 stades de slalom

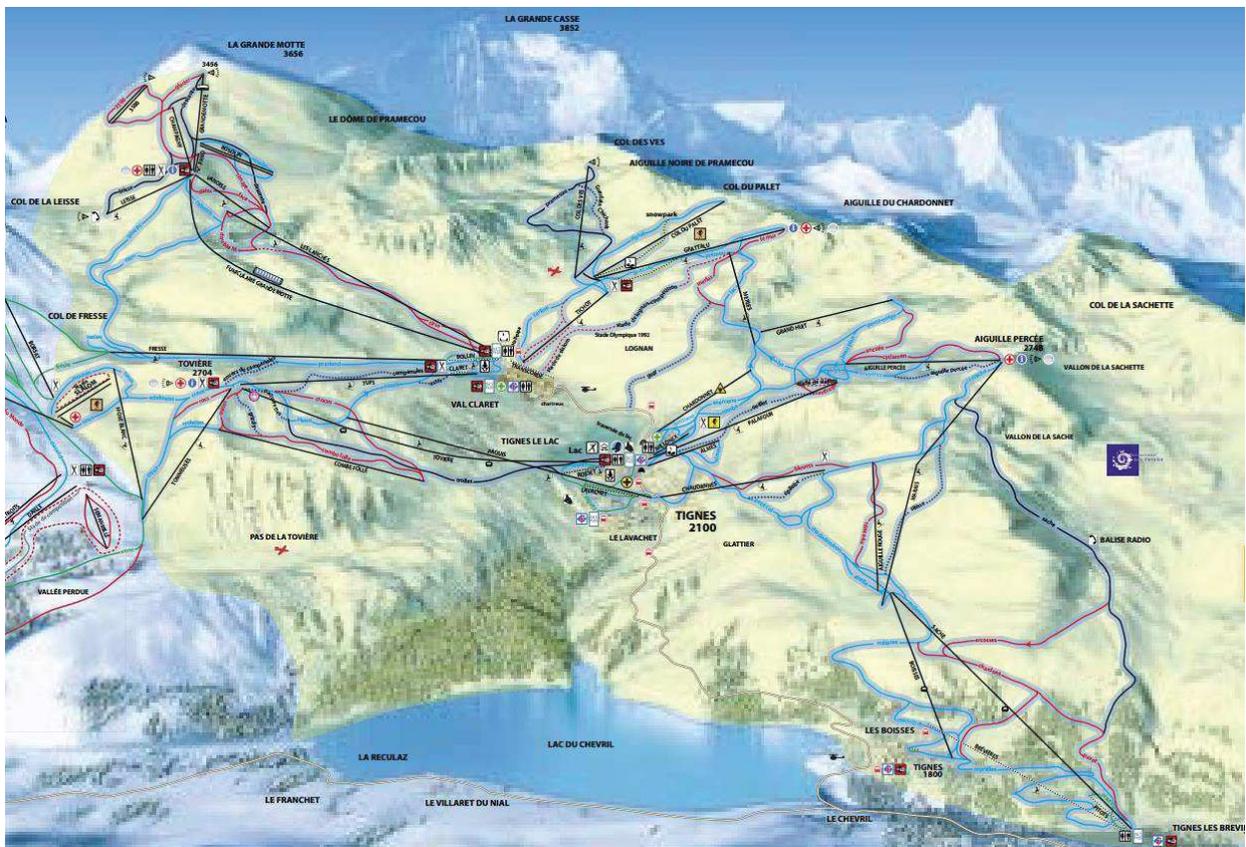
• 1 stade de bosses

• 2 snowpark

• 1 gliss'park



Le domaine skiable de Tignes (1 550 m et 3 450 m d'altitude) est représenté à droite sur le plan :



Il faut noter l'offre originale de 9 pistes « Naturide », des pistes noires qui ne sont pas systématiquement damées, pour préserver leur aspect « sauvage » : poudreuse, champs de bosses, faible fréquentation ; mais balisées, sécurisées et patrouillées comme toutes les autres. Elles accentuent le caractère sportif et « grand ski » de la station.

Les pistes se répartissent entre 4 grands secteurs :

1. SECTEUR GRANDE MOTTE

Il s'agit de la partie la plus haute du domaine, qui part du Val Claret pour atteindre le plus haut du domaine Tignes/ Val d'Isère à 3450 mètres. Ce secteur est destiné quasiment uniquement aux initiés dans sa partie supérieure, alors que des pistes bleues partent de l'arrivée du funiculaire Grande Motte.

15 pistes, dont :

- aucune piste verte
- 6 pistes bleues (40%)
- 7 pistes rouges (47%)
- 2 pistes noires (13%)

Ce secteur est également équipé avec un snowpark, un half pipe et un stade. La partie la plus haute étant sur un glacier, elle est ouverte l'été.

2. SECTEUR PALET

Le secteur, entre 2170 et 2645 mètres, relie le Val Claret à l'aiguille du Chardonnet et aux cols du Palet ou des Ves. Avec ses aménagements pour la compétition ou ses deux naturide, c'est un secteur sportif et de nouvelles glisses.

12 pistes, dont :

- aucune piste verte
- 6 pistes bleues (50%)
- 3 pistes rouges (25%)
- 1 piste noire (8%)
- 2 Naturide (17%)
- D'autres aménagements : snowpark, half pipe, boarder cross, plusieurs stades (ESF, UCPA, Club Med, bosses, sauts, ballet, slalom, compétition) composent le secteur.

3. SECTEUR TOVIÈRE

Secteur au départ de Tignes 2100 ou Val Claret, entre 2080 et 2605 mètres d'altitude, c'est le secteur le plus accessible en termes de niveaux de pistes, avec plus de la moitié des pistes vertes ou bleues, ainsi que 2 jardins et 1 zone débutants.

20 Pistes, dont :

- 5 pistes vertes (25%)
- 6 pistes bleues (30%)
- 4 pistes rouges (20%)
- 2 pistes noires (10%)
- 3 Naturides (15%)
- 2 pistes de fond (3 et 1,5km)
- 2 jardins et une zone débutants

4. SECTEUR AIGUILLE PERCEE

Entre 1560 et 2540 mètres d'altitude, c'est le secteur le plus bas de la station, au départ des Brévières et de Tignes 2100. Les pistes sont variées, le secteur peut se parcourir de haut en bas par des pistes bleues, ou bien le skieur peut aussi emprunter la piste noire la plus longue de la station (Sache, presque 3km).

33 pistes, dont :

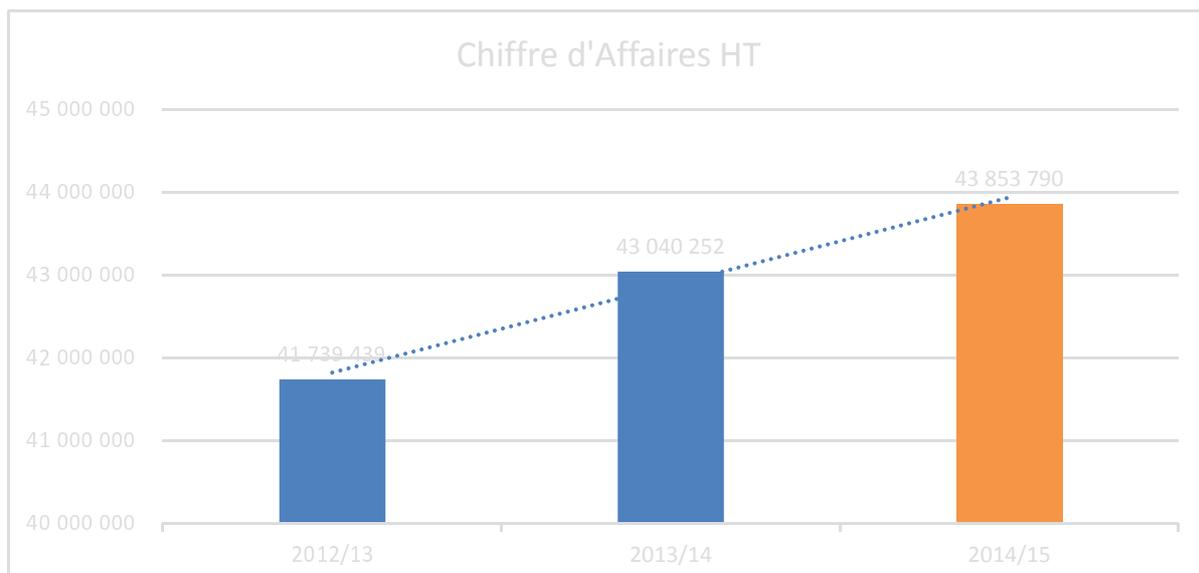
- 1 piste verte (3%)
- 19 pistes bleues (58%)
- 7 pistes rouges (21%)
- 2 pistes noires (6%)
- 4 Naturides (12%)
- Le stade ESF « Lac », 1 Glisspark, 1 piste de fond de 2000 mètres



1.4.3.1 Chiffre d'affaires

Source : STGM

Le Chiffre d'Affaires pour la saison 2013/2014 se monte à **près de 44 millions d'euros** (43. 853.790 euros HT), en constante progression sur les 3 dernières saisons (+5,07%).



Compte-tenu de son domaine et de sa localisation (au fond de la Tarentaise et au bout de la route), le forfait le plus plébiscité est le forfait séjour (6 ou 7 jours) :

- les forfaits séjours sont choisis à 86% en 2015 (vs 83% en 2014),
- forfaits journaliers choisis à 8% (vs 8% en 2014),
- forfaits saison choisis à 6% sur l'hiver 2015 (vs 9% en 2014)

1.4.3.2 Accès Brévières : un secteur de ski à part entière

La connexion du secteur des Brévières au Domaine Skiable se fait par la télécabine de Sache, qui est une des principaux appareils du secteur « Aiguille percée », celui-ci représentant à lui seul une offre de ski intéressante.

Le cœur de station et le départ vers les autres secteurs se fait ensuite par 1 télésiège (aiguille rouge) et une piste facile.

Le retour ski est assuré par des pistes bleues ou rouges ou bien, au choix, noire + rouge. La plupart des pistes bénéficient d'un dispositif d'enneigement artificiel, y compris en partie basse de la piste noire « Sache ».

1.4.4 ACTIVITES TOURISTIQUES

Les activités touristiques dépendent en grande partie des équipements disponibles sur la station. Des efforts conséquents sont réalisés en termes d'animations et de manifestations, ayant pour dénominateur commun le sport, été comme hiver.

L'objectif affiché est de faire vivre à la fois les installations et les quartiers de la station.

Enfin, une offre culturelle, musicale ou festive vient ainsi compléter le dispositif.

1.4.4.1 Equipements permanents

POLES D'ACTIVITES	LAC	LAVACHET	BOISSES	BREVIERES	VAL CLARET	VILLAGES	TOTAL
1 HELISTATION + 1 DZ			1		1		2
ACCUEIL DES PECHEURS	1						1
AIRE DE JEUX	1	1	1	1	1		5
ALTIPORT DU PALET					1		1
CINEMA					1		1
CLUB DES SPORTS	1						1
COMPLEXE SPORT TIGNESPACE	1						1
ECURIES					1		1
ESPACE AQUATIQUE LE LAGON	1						1
GOLF - MINI-GOLF					1		1
OFFICE DE TOURISME	1	1	1	1	1		5
PLAGE DES SPORTS DU LAC	1						1
PLAGE DES SPORTS VAL CLARET					1		1
TOTAL	7	2	3	2	8	0	22

Tignes bénéficie d'équipements de grande qualité à l'échelle de la station.

En particulier, des efforts conséquents ont été réalisés autour du complexe « **Tignespace** ». Il s'agit d'un complexe sportif indoor et centre de congrès, situé au cœur de la station : 3500 m² dédiés à la pratique du sport et 1500 m² spécialement aménagés pour l'accueil de séminaires.

- **1 plateau de sports collectifs** (JO 1992) : basketball, handball, volleyball, badminton, tennis, rink hockey, futsal
- 1 piste d'athlétisme - 5 couloirs de 80 m (Jean Galfione)
- 3 courts de squash (Thierry Lincou)
- 1 espace escalade : 1 mur homologué FFME et 1 pan (Patrick Edlinger)
- 1 salle de musculation réservée aux athlètes de haut niveau (Brahim Asloum)
- 2 salles multisports (Guerlain Chicherit et Didier Deschamps)
- 1 auditorium (384 places), 11 salles de réunion et 1 espace lounge.



Sa vocation est multiple :

- Accueillir la clientèle locale et de vacanciers de Tignes, les groupes sportifs, les séminaires d'entreprises, les spectacles vivants et culturels organisés par la station de Tignes.
- Informer, conseiller sur place et à distance
- Vendre les prestations sportives indoor et séminaires
- Renseigner et alimenter la base de données clients
- Mettre en place des événements organisés, au sein de la structure (le plateau sportif peut être transformé en salle de spectacle d'une capacité de 1500 personnes)

Le centre aquatique de Tignes, le Lagon

La station répond bien, par cet équipement, aux demandes des clientèles actuelles en montagne, en proposant un produit alliant bien-être et ludisme, quelle que soit la saison. Le Lagon est composé de :

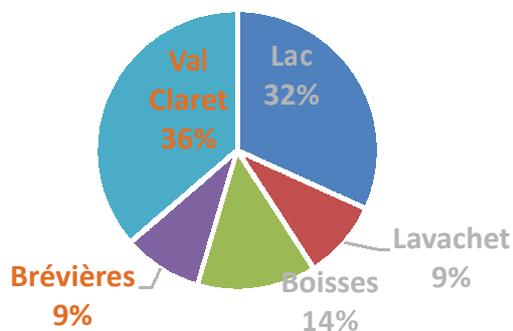
- Un bassin de 25 mètres
- Une piscine ludique avec toboggan 3 couloirs, bassin de loisirs, lit à bulles, geyser, nage à contre-courant, cascade...
- Une pataugeoire avec mini-toboggan, mini-aérobain, champignon...
- Un espace wellness : hammam, jacuzzi, saunas, douches ludiques, terrasses extérieure & intérieure...
- Des salles de gym, musculation, cardio training, stretching, fitness, etc.



Des tarifs spécifiques « piscine » ou « spa » sont proposés pour les séjournants.



Répartition des pôles d'activités



La répartition des équipements par pôle géographique souligne des inégalités : Val Claret et le Lac, cœur de station, concentrent les deux tiers des équipements.

Les Brévières bénéficient aujourd'hui d'un Office du Tourisme, d'une aire de jeux pour enfants, d'un terrain de pétanque, d'un terrain multisports et de terrains de tennis. 1 boucle de ski de fond de 1 km est aménagée autour du village des Brévières.

1.4.4.1 Offre hivernale

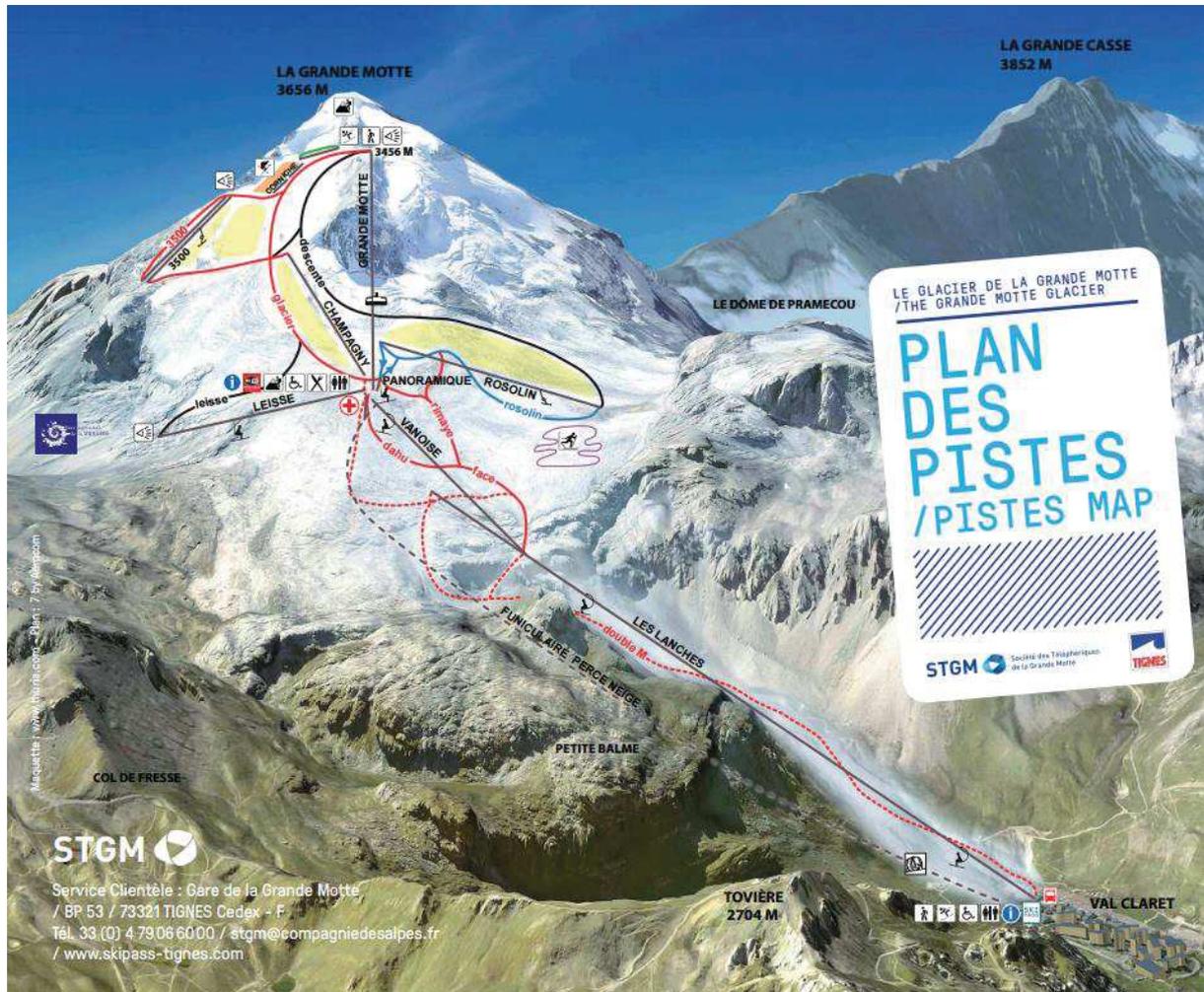
En hiver, les activités hors ski se concentrent autour :

- des espaces Freestyle : snowpark, boader cross, half pipe et air bags
- du stade de compétition : homologué FIS et FFS, il permet d'accueillir tous types de compétition en ski alpin, ski de bosses, snowboard et télémark
- de la patinoire, située sur le lac naturel de Tignes, elle est ouverte de Noël à début mars
- du « Gliss 'park » : en cœur de station, c'est un espace ludique composé d'un slalom parallèle et d'un mini boarder cross
- D.V.A training zone : zone d'entraînement pour la maîtrise des détecteurs de victimes d'avalanche, sur les rives du lac, avec des séances d'initiations gratuites une fois par semaine.

Le hameau des Brévières dispose d'une boucle de ski de fond de 1 km environ qui entoure le village.

1.4.4.2 Offre estivale

Le ski de piste ou de fond sont aussi possible en été, grâce aux 20 kms de pistes sur le glacier, entre 3.456 m et 3.000 m. Le snowpark, sur la partie sommitale du glacier, propose des modules pour tous les niveaux. Les remontées mécaniques sont gratuites pour les piétons.



En-dehors du ski, l'offre estivale s'appuie sur un grand nombre d'équipements répartis dans la station, en particulier :

- au Val Claret (tir à l'arc et tir aux armes, terrains de tennis, multisports, foot en pelouse synthétique, ping-pong, volley-ball, basket-ball, pétanque et zone de slackline)
- au Lavachet (Tennis, tir à l'arc, trampolines, terrain de pétanque, slackline, ping-pong, baby-foot)

- à la plage des sports (Tennis, football via un practice et un terrain de Beach soccer, trampolines, ping-pong, baby-foot, skate-park, beach volley, basket-ball, air bag, slackline, terrain de pétanque et terrain multisports



- Plage des sports

- au stade Cantona, terrain en pelouse naturelle, aux dimensions requises pour les stages et matchs de rugby ou football.

Le **bike park**, relié avec le domaine de Val d'Isère, représente 150km de pistes (descente, enduro, cross country, zone d'initiation et airbag).



La **base nautique** regroupe les activités pédalo, canoë, kayak, stand up paddle et dériveurs.



Pour parfaire l'offre, un Club Jeunes reçoit les vacanciers et les locaux de 4 à 15 ans, et une activité pêche est aussi organisée (vente des droits de pêche et suivi de l'alevinage).

Une offre originale a été mise en place pour développer la fréquentation estivale. En effet, depuis 2011, pour toute réservation d'un logement dans la station (minimum 1 nuit), **la carte « Sportignes »** est offerte, donnant accès à plus d'une vingtaine d'activités gratuitement. L'avantage ainsi réalisé peut atteindre 250€/personne en moyenne.

Sur réservation :

- Acroland (à partir de 12 ans) : water jump, hot jumping, blob jump
- Beach soccer, Beach volley, practice de foot, squash (10h00 / 13h00), terrain multisports
- Courts de tennis (plage des sports et base du Lavachet), tir à l'arc, volley-ball (Lavachet + Val Claret),

En accès libre :

- Base nautique : canoë, dériveurs, kayak, pédal'eau, stand-up paddle,
- Basket et, en dehors des ouvertures des chalets d'accueil : beach soccer, beach volley, practice de foot, tennis (Val Claret), terrain multisport
- Crazy Airbag, trampolines,
- Mini-golf, pétanque, ping-pong, babyfoot, etc.,
- Piscine du Lagon (2 accès par carte),
- Tir aux armes à air comprimé (à partir de 14 ans).

Les Brévières dispose l'été d'une aire de jeux pour enfants, d'un terrain de pétanque, d'un terrain multisports et de terrains de tennis.

1.4.4.3 Animations et évènements

Par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme et de Tignes Développement, de nombreuses animations et manifestations sont organisées sur la commune :

- Winter Corporate Games : challenge multisports interentreprises
- Ultimate Test Tour : salon des artisans de la glisse et du matériel de sécurité
- Red Bull Linecatcher : compétition de ski freestyle backcountry
- Coupe du Monde de Ski Handisport ; coupe de France de bosses, autres compétitions de ski FIS hommes et femmes, ...
- Coupes de golf
- SFR Freestyle Tour
- Gay Pride de Tignes
- Black shoes
- Vide grenier et brocante
- Bal, fêtes de village (musique, des Brévières, des produits régionaux, de la montagne, de l'enfant, des vins de France, du Lac, de la bière), manifestations traditionnelles
- Courses (Trail, VTT, etc)
- Noël et nouvel an
- Festivals musicaux (Tignesfest, Francofolies de Tignes, MusicAlp)
- Feu d'artifice XXL du 14 juillet

Les manifestations importantes peuvent accueillir 2000 personnes :

- Show Trial Moto le 30/7/15
- Concert Live in Tignes le 22/7/15
- Entraînements et séances de dédicace du XV de France (15-26/7)

Les plus grosses jusqu'à 30.000 :

- Les « Tignes Fire Mix Party » jusqu'en 2013 (2013 : 30.000 personnes)
- Le Cirque Eloise en 2014 : 20000 .

Un programme d'animations hebdomadaire est aussi proposé, basées également sur le sportif et avec l'objectif d'animer les sites d'activités et les quartiers.

- En hiver : tournois de sports collectifs, contests de luge ou laser biathlon, animations sur la patinoire ou découverte de la conduite sur neige, ...
- En été : tournois de ping pong, pétanque, football, beach volley ou tennis ; contests airbag VTT, laser biathlon ou skate, initiation au yoga, ...



1.4.5 CLIENTELE

<http://www.tignes.net/fr/espace-pro/tignes-se-demarque-1086.html>

Sources : site internet de Tignes

1.4.5.1 Analyse qualitative

Source : Comète : Tignes – TBE – bilan hiver 2014/15 et été 2015

+ SAGEST – octobre 2015

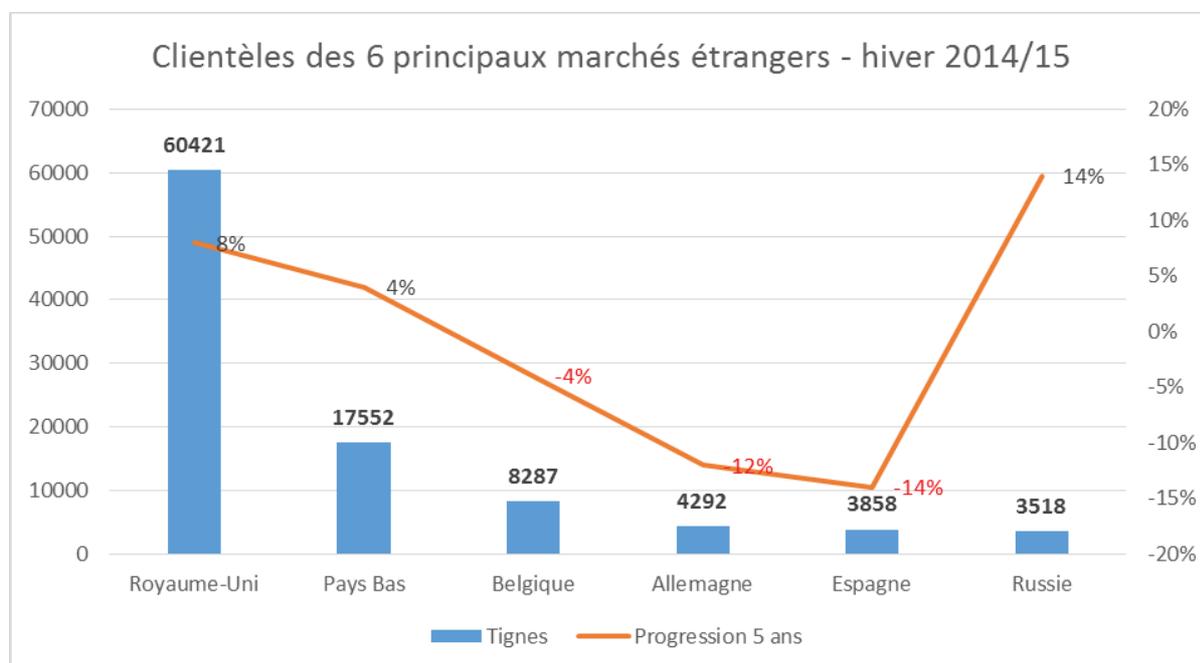
La station mène depuis plus de 20 ans des études sur le profil de ses clients. Le profil qui en ressort peut être caractérisé par trois caractéristiques :

1.4.5.1.1 Des vacanciers internationaux

La part de la clientèle étrangère dans les stations d'altitude, mesurée dans le secteur professionnel de l'hébergement, est de plus de 50%. La moyenne du réseau Comète est de 53% pour la dernière saison d'hiver 2014/15, ce qui situe Tignes encore légèrement au-dessus de ce chiffre, avec **56% de clients internationaux**.

Pour l'hiver 2014/2015, cette part est d'ailleurs en progression (56% vs 51% la saison précédente), ce qui rapproche la station de Val Thorens (60% d'étrangers) ou, sur le même domaine skiable, Val d'Isère (64%).

La clientèle étrangère la plus importante est, de loin, la clientèle anglaise (47% de la clientèle étrangère), et ce marché progresse encore : +8% à moyen terme et même +10% sur la dernière saison par rapport à la précédente. Ce segment génère 55100 séjours à Tignes, soit une part de marché de 25,9% des séjours des britanniques dans les Alpes.



L'autre marché qui a fortement progressé en 1 an est le deuxième marché, celui des hollandais, à +30% (+4% sur le moyen terme). Il représente 13500 séjours à Tignes, soit une part de marché dans les Alpes de 11,3%.

Clientèle étrangère au sein de l'hébergement professionnel								
	Rang	Nombre	Part	Progression 2010/14	Rang	Nombre	Part	Progression 2010/15
Allemagne	4	4292		-12%	9	Allemagne	103	47%
Espagne	5	3858		-14%	4	Espagne	328	12%
Russie	6	3518		14%	16	Russie	17	30%
Italie	12	738		-22%	3	Italie	359	-54%
Danemark	8	2240		-44%	6	Danemark	161	141%
Part des étrangers dans la clientèle totale			55,9%				9,9%	
Part des français dans la clientèle totale			44,1%			31275		18%

1.4.5.1.2 Un profil affirmé de sportifs

Sans surprise, la clientèle sportive est surreprésentée à Tignes.

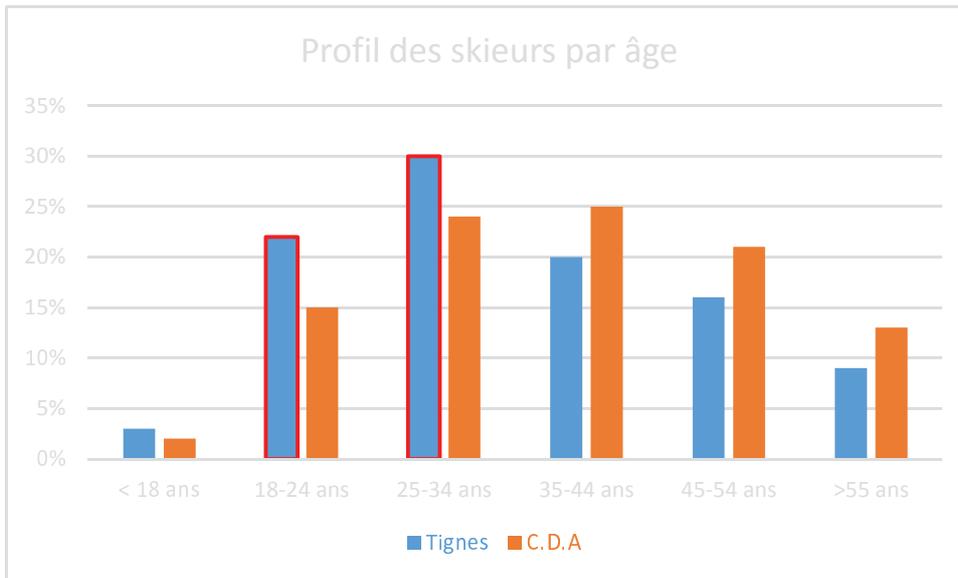
En hiver, les non-skieurs représentent moins de 5% de la clientèle, contre une moyenne de 20% sur le territoire français. De plus, 90% des vacanciers pratiquent 1 activité sportive au moins 1 fois dans leur séjour, et **85% pratiquent une activité sportive chaque jour pendant leur séjour** à Tignes.

Ces chiffres sont particulièrement importants, et affirment donc une adéquation importante entre l'offre d'activité, la stratégie de ciblage poursuivie et la clientèle touchée.



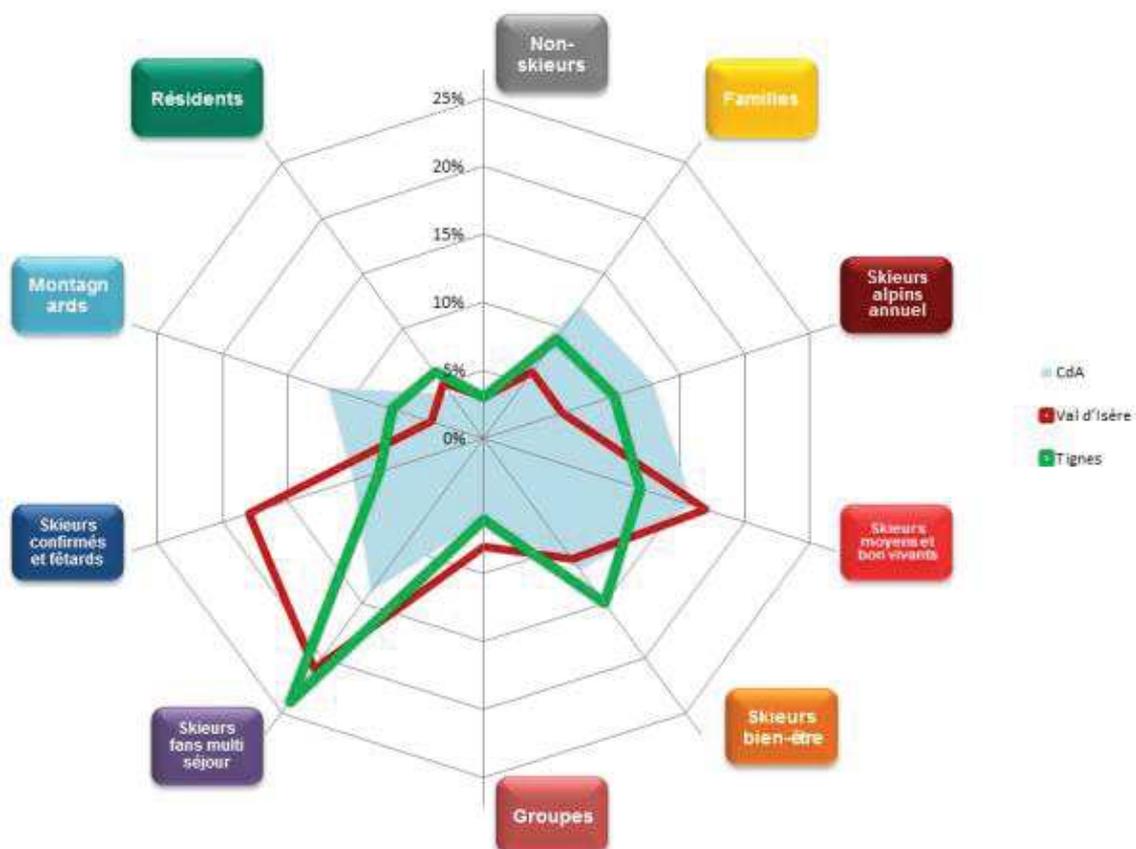
1.4.5.1.3 Une clientèle de jeunes

Source : étude Gfk hiver 2013/14



Que ce soit en absolu ou en comparaison avec les autres stations de la Compagnie des Alpes, il apparaît clairement que Tignes attire une clientèle au profil plus jeune que la moyenne : les 25-34 ans représentent la majorité des clients de Tignes.

C'est le cœur de cible de Tignes : CSP+, actifs, adeptes des nouvelles technologies...



Ce sont aussi des passionnés de ski : ce profil ressort grand premier : pour 50% des répondants, le ski est perçu comme « une passion », loin devant « un loisir » (37%) ou « un sport » (13%).

Quant aux pratiques sur le domaine, elles sont à 82% du ski alpin. Le snowboard arrive en deuxième avec 16% des réponses.

1.4.5.2 Analyse quantitative : fréquentations

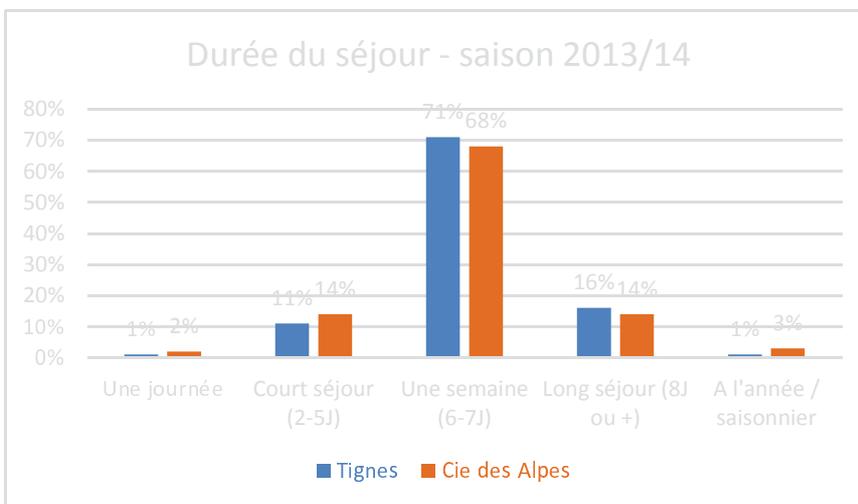
Sources : STGM – Comète - DSF

1.4.5.2.1 Hébergements

Tignes a clôturé sa saison d’hiver 2014-15 par une hausse de fréquentation globale de + 0,3 % succédant au + 0,2 % de l’hiver 2013-14. Ce résultat concerne tous types d’hébergements confondus, y compris les lits en résidences secondaires (diffus). C'est un gain de 6200 nuitées cette saison : depuis la saison 2008, hiver de référence, 2015 représente le deuxième meilleur hiver depuis 1991.

Au total (été + hiver), ce sont **2 412 900 nuitées** enregistrées soit une augmentation de +1,3 % par rapport à 2010.

Un lit à Tignes engendre ainsi 40 journées skieurs en 2015 (contre 28 pour les stations du réseau altitude de Comète).



La clientèle de Tignes est aussi caractérisée par une fréquentation hivernale très faible en excursion (1 journée) ou en courts séjours : 87% de la clientèle vient à la station pour un séjour d’au moins 6 jours, ce qui conforte la position centrale de l’hébergement dans la fréquentation globale.

Source : étude Gfk hiver 2013/14

1.4.5.2.2 Domaines skiable

Source : Enquête "Top 100" - Montagnes Leaders + DSF - n°251 / octobre 2015

Tignes est actuellement très bien placée dans le top 100 des Domaines Skiabiles en France. Que ce soit en Chiffre d’Affaires comme en nombre de journées skieurs, la station arrive **dans le top 10 des stations françaises** :

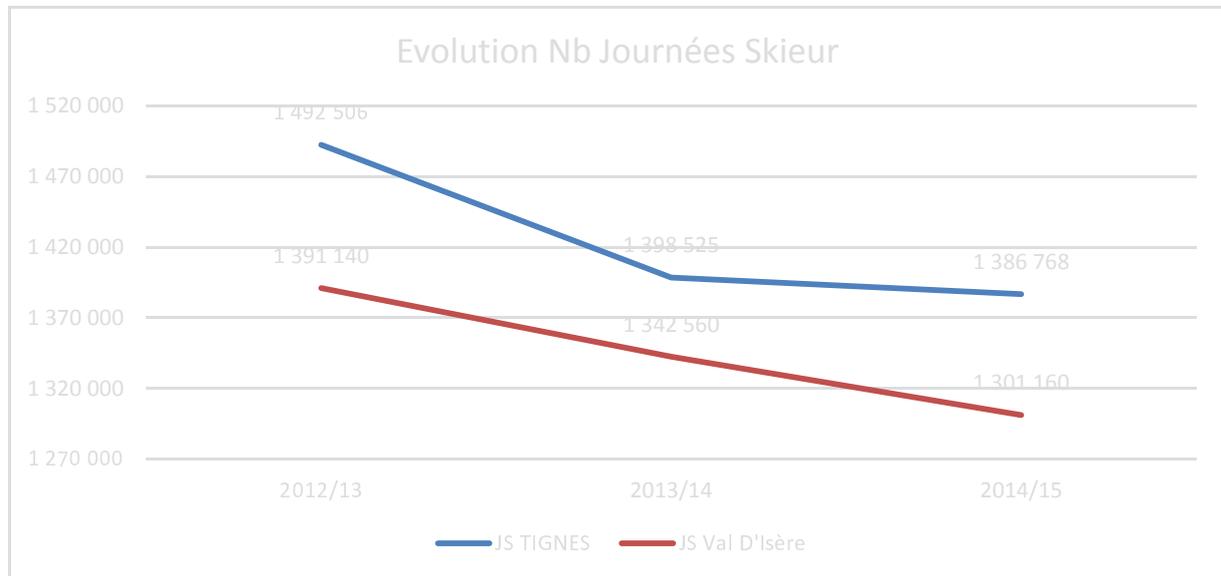
- Juste derrière Chamonix-Les Houches, La Plagne, l’ensemble du domaine skiable de la S3V, ADS (Les Arcs / Peisey Vallandry), la SETAM-STOR (Val Thorens / Orelle) ou la SEVABEL (Ménuires).
- Juste devant la STVI (Val d’Isère), la SATA (Alpe d’Huez, ...) et d’autres grandes stations de renommées internationales.

PROGRESSION N-1				

Pour autant, **le nombre de journées skieur décroît sur les 3 dernières saisons**. Tignes perd ainsi 11757 journée skieurs sur la dernière saison (-0,8%), mais cela représente plus de 100.000 journées skieurs sur 2 ans (105738 JJ, soit -7,1%).

Cette perte de journée skieur est à comparer à celle de Val D'Isère, avec qui Tignes partage le même domaine skiable : Tignes s'en sort mieux, notamment entre les deux dernières saisons.

Le dernier hiver, atypique, a été marqué par un déficit de neige en début de saison et jusqu'en janvier, entraînant une ouverture partielle (1 piste sur 4).



La saison a également été impactée par un accès aux stations très difficile sur les routes (WE du 27 décembre et 21 février), mais aussi des phénomènes spécifiques : chutes de pierre entre Val Thorens et Les Ménuires rendant la vallée inaccessible le 27 février ; éboulement le 7 avril à Moutiers entraînant une rupture de charge pour toute la fin de saison (station accessible en bus vs train).

1.4.5.2.3 Fréquentation des autres installations

Concernant les équipements ouverts **toutes saisons**, les fréquentations sont les suivantes :

- Tignespaces loisir : 79.800 pax
- Tignespaces séminaires : 49.800
- Fréquentation Lagon : 203.600 pax

Pour l'hiver, il n'y a pas d'équipement spécifique disposant de comptage connu, en-dehors des remontées mécaniques, qui concentrent de toute façon la majeure partie de l'activité.

Sur l'été par contre, la fréquentation des activités sportives peut être évaluée par la carte multi-activités « Sportignes » : celle-ci engendre 47.700 pax en été. Ce dispositif rencontre donc du succès, et est à mettre en relation avec les 44204 séjours estivaux dans le secteur professionnel.

Durant les 7 derniers **étés** à Tignes, on constate une augmentation de la fréquentation de +36%, alors que la moyenne des autres stations d'altitude est de -10%, preuve que cette politique d'animation de d'activités est payante en termes de fréquentation.

1.4.5.2.4 Conclusion : des cibles de clientèles choisies et cultivées

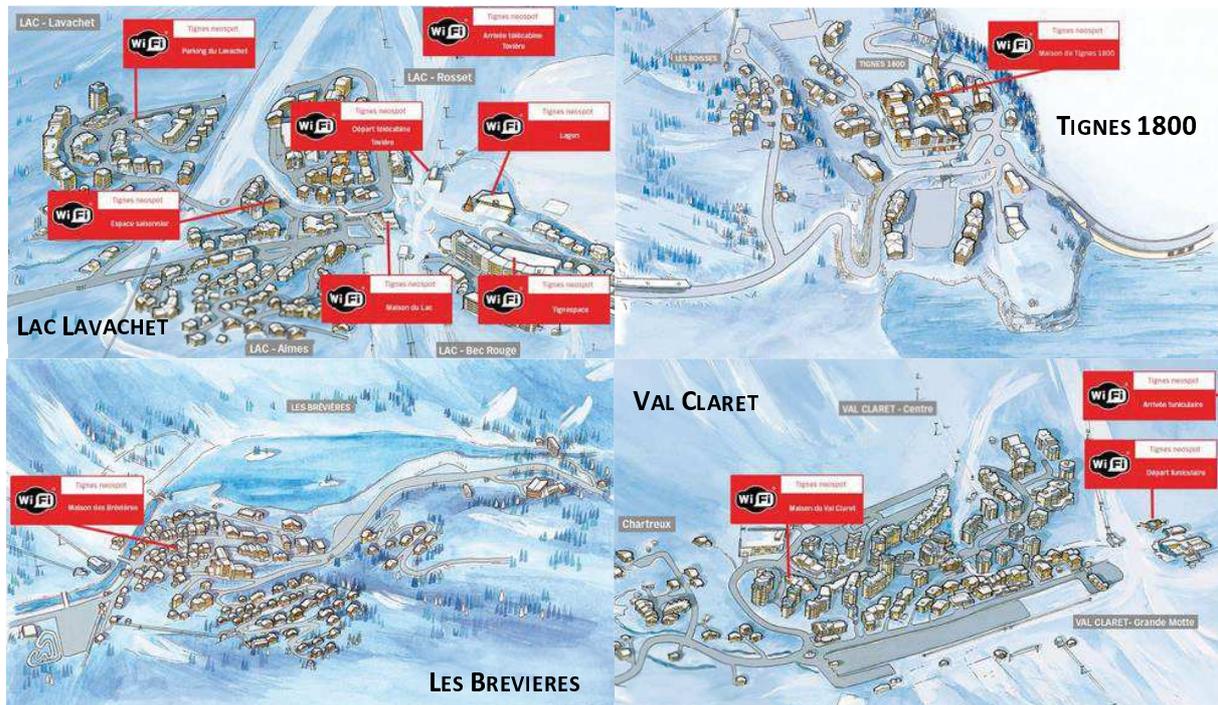


1.5 INFRASTRUCTURES

1.5.1 TELECOMMUNICATION

Une connexion très haut débit gratuite "Tignes neospot" est possible de 9h à 17h sur des zones de diffusion étendue dans les lieux publics les plus fréquentés de la station : Maisons de Tignes, Tignespace, Lagon, Espace Saisonniers, Télécabine de Tovière, funiculaire. Ce service permet d'offrir aux vacanciers la couverture la plus complète possible au cours de leur séjour. En dehors des lieux publics ouverts sur la plage horaire 9h-17h, l'accès au web dans tous les points Neospot est possible via un abonnement accessible facilement pour le temps du séjour.

Voici les hot-spots de la station :



1.5.2 PRODUCTION ELECTRIQUE

La Régie Electrique de Tignes est le gestionnaire du réseau public de distribution sur la commune. La qualité de fourniture délivrée est excellente. Les réseaux HTA ont une structure maillée, et sont peu sensibles aux aléas climatiques (excepté la foudre en période estivale), du fait qu'ils soient principalement souterrains.

1.5.3 GESTION DE L'EAU POTABLE

Mise à jour Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable, SCERCL, octobre 2015

1.5.3.1 Le réseau

Le réseau d'alimentation en eau potable de Tignes peut être scindé en plusieurs sous-réseaux néanmoins tous reliés entre eux.

La source de la Sassièrè représente la ressource principale de Tignes, avec ses 80 L/s à l'étiage. Ses eaux peuvent être distribuées à l'ensemble des abonnés depuis le hameau de Franchet jusqu'au village des Brévières. Dans le sens de l'écoulement des eaux, les réseaux s'organisent de la façon suivante :

1. SOUS-RESEAU « VILLARET DU NIAL, FRANCHET ET RECLAZ » :

Un piquage sur la conduite d'adduction depuis le captage de la Sassièrè permet d'alimenter le sous-réseau constitué des hameaux du Villaret du Nial, Franchet et Reclaz. La conduite d'adduction traverse ensuite le Lac du Chevril pour gagner le réservoir des Almes.

2. SOUS-RESEAU « TIGNES-LE-LAC, LAVACHET, VAL CLARET »

Les eaux de la Sassièrè sont collectées dans les réservoirs des Almes (3000m³+1000m³+300m³) reliés au réservoir de Val Claret (2x1000m³). Une turbine installée à l'entrée des réservoirs est calibrée à 43 L/s mais en cas de nécessité ce dispositif peut être by-passé, les 80 L/s autorisés à être dérivés sur la source de la Sassièrè peuvent être utilisés.

Ces ouvrages de stockage peuvent également recueillir les eaux de la station de pompage de Val Claret (source de la Rosière) offrant un débit nominal de 3x80m³/h. Ce pompage ne constitue qu'une ressource d'appoint et ne fonctionne qu'en cas de secours.

Le complexe de réservoirs dessert la totalité des villages de Tignes-le-Lac, Le Lavachet et Val Claret.

Une station de pompage permet de refouler les excédents de ce sous-réseau vers les suivants

3. SOUS-RESEAU « LES BOISSES »

Les sources de la Sache et des Marais sont utilisées prioritairement pour l'alimentation en eau du réseau des Boisses. Toutefois, la configuration des canalisations permet également de pouvoir diriger ces eaux vers le réseau de Tignes-le-Lac. Le réseau des Boisses recueille aussi les eaux du captage des Chardons.

Le réservoir des Boisses de 1000m³ dessert le hameau éponyme, celui du Chevril et un camping.

Une conduite reliant le réseau de distribution des Boisses au réservoir des Brévières permet de diriger les excédents en eau vers le sous-réseau des Brévières.

Nota : l'ancien captage du Chevril, et le réservoir du Chevril sont déconnectés du réseau, ils constituent un dispositif de secours. Il en est de même pour le captage et le réservoir des Boisses.

4. SOUS-RESEAU « LES BREVIERES »

Le réservoir de 1000m³ des Brévières collecte les eaux du captage du Bois de l'Ours et en cas de nécessité les excédents en eau du réseau des Boisses. Il dessert le village des Brévières uniquement.

Le réseau du Villaret des Brévières

Le Villaret des Brévières est indépendant du reste du réseau d'eau potable. Il dispose de sa propre ressource, le captage de la Davie et de son réservoir alimentant la totalité du hameau du Villaret des Brévières.

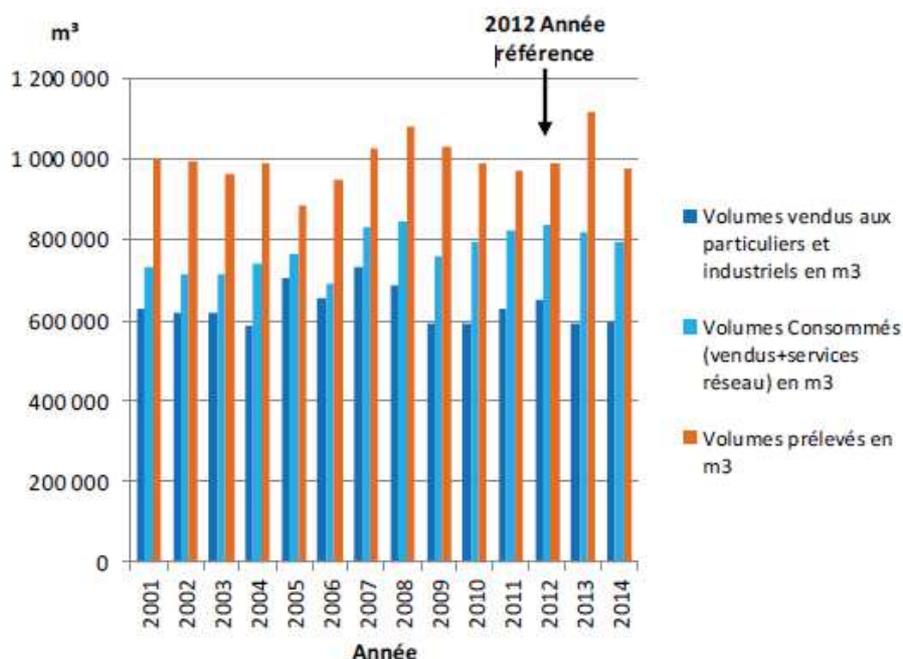
Les cinq résidences secondaires constituant ce petit village ne sont occupées que durant la saison estivale.

1.5.3.2 Ressource en eau potable

Le réseau d'eau potable de Tignes est alimenté depuis plusieurs ressources dont les débits d'étiage sont donnés à hauteur de (extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de 2006) :

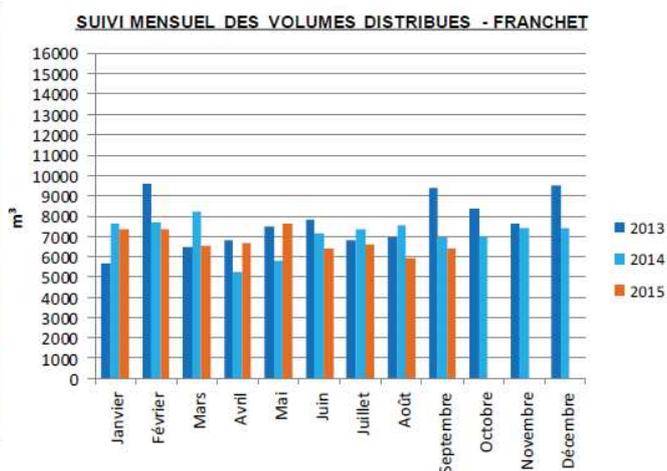
NOM DU CAPTAGE	DEBITS D'ETIAGE SDAEP
Captage de la Sassièrè	80 L/s
Source de la Rosièrè (appoint) Pompège du Val Claret	65 L/s 3 fois 80 m ³ /h
Captage de la Sàche	0,00 L/s
Captage des Marais	1.30 L/s
Captage des Chardons	0,00 L/S
Captage du Bois de l'Ours	8 L/s
Captage de la Davie	0.29 L/s

Années	Volumes vendus aux particuliers et industriels en m3	Volumes Consommés (vendus+services réseau) en m3	Volumes prélevés en m3
2001	628 367	732 802	997 445
2002	619 749	713 583	992 395
2003	620 651	714 757	960 723
2004	586 039	740 143	989 173
2005	705 752	764 143	884 284
2006	654 622	692 725	950 260
2007	730 317	830 802	1 027 091
2008	687 386	846 311	1 080 825
2009	590 651	758 634	1 028 633
2010	592 728	794 867	988 982
2011	627 388	822 633	973 251
2012	650 799	836 482	990 729
2013	591 209	819 857	1 114 196
2014	597 893	794 670	977 769
Moy.	634 539	775 886	996 840
Max.	730 317	846 311	1 114 196
Min.	586 039	692 725	884 284



Dans le cadre de la présente étude nous retenons l'année 2012 comme année référence. Les volumes caractéristiques sont proches des valeurs moyennes et donc assez représentatives

Année	Volumés distribués en m³			Volume moyen journalier (m³/j)
	2013	2014	2015	
Janvier	5 673	7 649	7 360	222
Février	9 546	7 707	7 360	293
Mars	6 432	8 211	6 540	228
Avril	6 822	5 273	6 697	209
Mai	7 467	5 806	7 636	225
Juin	7 843	7 126	6 364	237
Juillet	6 791	7 330	6 632	223
Août	6 972	7 574	5 928	220
Septembre	9 396	6 927	6 406	253
Octobre	8 354	7 031	/	248
Novembre	7 594	7 425	/	250
Décembre	9 537	7 437	/	274
TOTAL	92 427	85 496	60 923	



EVOLUTION DES VOLUMES DISTRIBUES RESEAU "VILLARET DU NIAL, FRANCHET ET RECULAZ

1.5.3.4 Bilans besoins ressources

SITUATION	DISPONIBLE A L'ETIAGE EN M³/J	BESOINS EN EAU EN POINTE EN M³/J	BILAN EN M³/J	D'UTILISATION DE LA RESSOURCE	DEFINITION DU BILAN
ACTUELLE	7716	6342	1374	82%	EQUILIBRE

1.5.4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ; courrier de la DDT à la mairie de Tignes du 10 juillet 2014 dont l'objet est « Assainissement-conformité-2013 » ; Étude d'évolution des stations de Tignes le lac et de Tignes les Brévières, commune de Tignes, 2013, Schéma général d'assainissement, SCERCL, 2002

1.5.4.1 Organisation générale de l'assainissement sur la commune

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées est assurée sur la commune. Le service des eaux de la régie électrique de Tignes est responsable de la gestion globale du service de l'eau et de l'assainissement.

La commune est dotée de deux stations d'épuration : la station de Tignes Le Lac et celle des Brévières.

L'Assainissement collectif collecte les secteurs suivants :

- Val Claret
- Les Boisses
- Le Lac
- Les Brévières

L'Assainissement individuel tronqué collecte les hameaux suivants :

- Le Chevril
- Les Boisses
- Le Lac
- Les Brévières

Au total, 35 résidences sont raccordées à l'assainissement non collectif. Le réseau de collecte des eaux Usées représente un linéaire total de 21 549 ml.

Les effluents des hameaux du Val Claret, Tignes le Lac, les Brévières et les Boisses sont collectés dans des réseaux séparatifs et traités dans les stations d'épuration de Tignes le Lac et des Brévières.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place depuis décembre 2007 sur les hameaux de la commune afin d'assurer le contrôle et le bon fonctionnement de ces dispositifs.

1.5.4.2 *Caractéristiques des stations d'épuration sur la commune*

LA STATION D'ÉPURATION DE TIGNES LE LAC, mise en service en 1991, est de type physico-chimique et a une capacité nominale de 30.000 EH (base 54 g DBO5/EH), soit désormais 27000 EH (base 60g DBO5/EH), soit 5600 m³/jour.

Elle présente un rendement moyen pondéré de 67%. La production de boue annuelle représente 1005 m³ dont la moitié est incinérée et l'autre moitié est valorisée sur les pistes de ski. Les bilans d'entretien et d'exploitation sont satisfaisants.

Données nominales principales de la station d'épuration de Tignes Le Lac :

- **Débit nominaux :**
 - Débit de référence : 5600 m³/j
 - Débit moyen horaire : 234 m³/h
 - Débit de pointe horaire : 460 m³/h

- **Flux polluant nominal :**
 - DBO5 : 1620 kg/j
 - DCO : 3600 kg/j
 - MES : 1800 kg/j
 - NTK : 420 kg/j
 - Ptotal : 66 kg/j

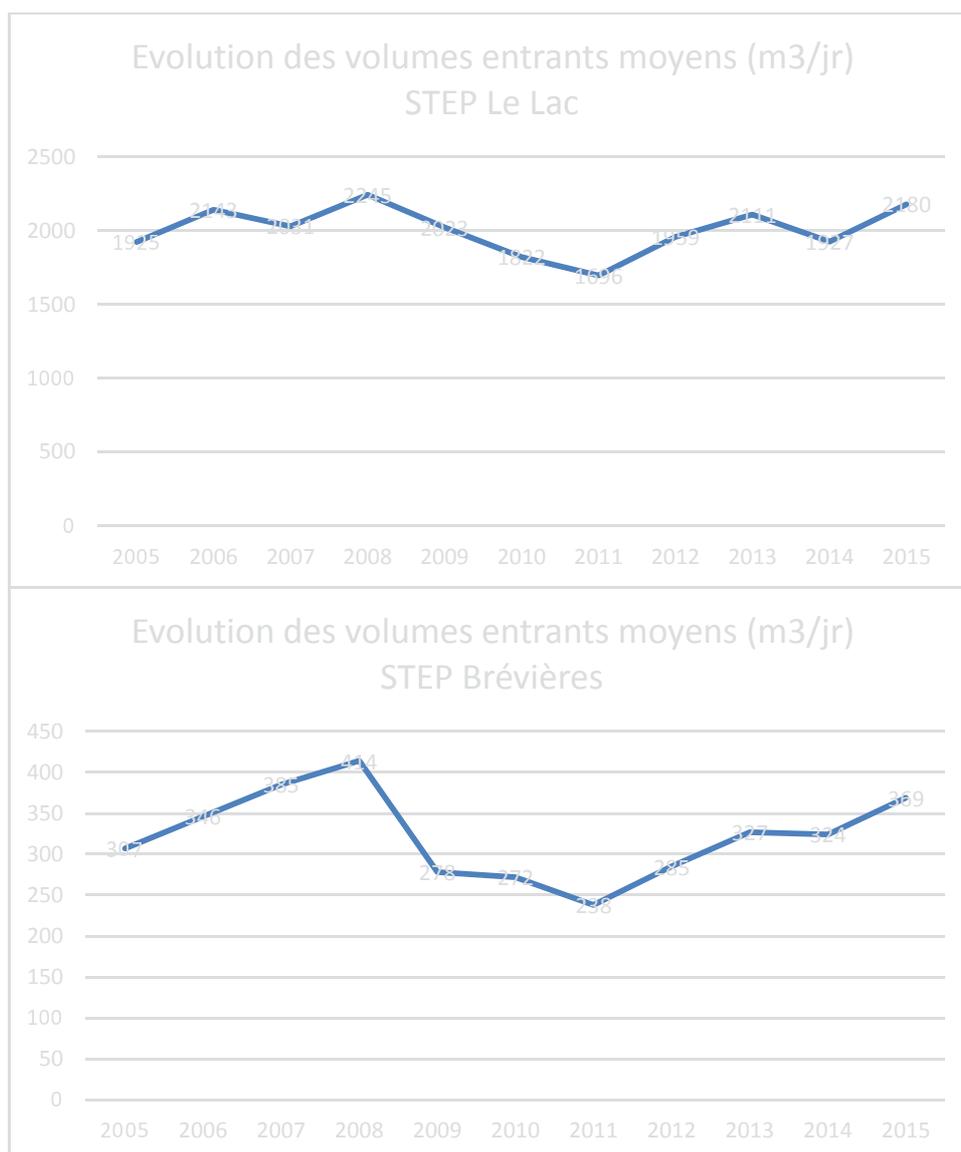
LA STATION D'ÉPURATION DE TIGNES LES BREVIERES est localisée à l'aval du hameau des Brévières. Le bassin versant de la station d'épuration des Brévières englobe les zones d'assainissement collectif des secteurs des Boisses et des Brévières. Mise en service en 1991, elle a une capacité nominale de 4.500 équivalents habitant (base 54g DBO5/EH) soit désormais 4083 EH (base 60g DBO/EH), soit 870 m³/jour. Cette STEP de type physico-chimique présente un rendement moyen pondéré de 89%. La production de boue annuelle représente 129 m³ et est incinérée en totalité. Les bilans d'entretien et d'exploitation sont satisfaisants.

Données nominales principales de la station d'épuration de Tignes Le Lac :

- **Débit nominaux :**
 - Débit de référence : 870 m³/j
 - Débit moyen horaire : 36 m³/h
 - Débit de pointe horaire : 85 m³/h

- **Flux polluant nominal :**
 - DBO5 : 245 kg/j
 - DCO : 500 kg/j
 - MES : 270 kg/j
 - NTK : 63 kg/j
 - Ptotal : 10 kg/j

Les graphiques ci-dessous représentent les volumes entrants constatés :



On constate une diminution des effluents à assainir de 2008 à 2011 (-24,45% à la station du Lac, -42,51% à la station des Brévières), qui s'explique par :

- Une diminution des consommations des habitants,
- Une meilleure efficacité des machines qui consomment alors moins d'eau,
- Un remplissage des lits moins important.

Cependant, on constate ensuite que les volumes ne cessent d'augmenter depuis 2011.

En 2013, à la station de Tignes Le Lac, 4 jours dépassaient la capacité hydraulique (5600 m³/j), et 11 jours étaient entre 4000 et 5600 m³/jr. Ces périodes limites étaient aux alentours de mi-avril à début mai.

A la même année, la station des Brévières a recensé un jour entre 700 et 870 m³/j qui s'est avéré être début mars. A cet effet, la Direction Départementale des Territoires a émis un rapport de non-conformité des deux stations d'épuration de la commune. En effet, la STEP de Tignes Le Lac ne répond plus actuellement aux exigences du milieu naturel en termes de niveaux de dépollution et à ce titre est non conforme en équipement aux dispositions de la directive européenne dite ERU. Il en est de même pour celle de Tignes Brévières, qui ne parvient plus à satisfaire les objectifs minima de traitement qui lui sont assignés, elle est à ce titre considérée comme « non conforme localement ».

Selon l'étude d'évolution des stations d'épuration de Tignes le Lac et de Tignes les Brévières, réalisée en 2013, la station d'épuration des Brévières est saturée en charge polluante mais les rejets sont conformes. Des investissements sont à prévoir pour renouveler les installations, notamment le décanteur qui présente des risques de fuites pouvant remettre en cause le fonctionnement de l'usine de traitement. Dans le cas d'un fonctionnement de l'usine prolongé pendant plusieurs années, cet équipement sera à renouveler.

En somme, la station d'épuration des Brévières arrive bientôt à saturation mais respecte encore les normes de rejets. Des travaux seront réalisés dès lors que les niveaux de rejet ne seront plus respectés.

En ce qui concerne la station d'épuration de Tignes le Lac, elle est également saturée en charge polluante et relève d'un sous-dimensionnement hydraulique du décanteur. De plus, des départs de boues de plus en plus fréquemment ont été constatés, rendant le rejet non conforme aux normes. De ce fait, la filière boues est à renouveler intégralement à court terme. De même qu'aux Brévières, des investissements sont à prévoir en renouvellement de matériels, notamment le décanteur lamellaire, qui ne fonctionne plus selon les prescriptions du constructeur du fait d'un dimensionnement optimiste, ainsi que la centrifugeuse. Une panne lourde sur la centrifugeuse engendrerait :

- Soit plusieurs mois d'arrêt pour l'approvisionnement de certaines pièces détachées
- Soit la mise en œuvre de moyens externes de déshydratation.

En somme, des travaux à minima doivent être réalisés afin d'essayer de diminuer le nombre de non conformités.



1.5.5 GESTION DES DECHETS

<http://www.smitomtarentaise.fr/>

Le Syndicat Mixte Intercantonal pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Tarentaise regroupe 5 communautés de communes dont La Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT), soit 53 438 habitants permanents et cinq fois plus d'habitants en saison hivernale. La commune de Tignes a transféré à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, en 2006, la compétence de la collecte et du traitement des déchets. La déchetterie située à Tignes les Brévières est donc gérée à présent par la Communauté de Communes. Cependant, Tignes a conservé son rôle de gestion du personnel de collecte sur la commune. En effet, la collecte est effectuée par des agents communaux, intervenant pour le compte de la Communauté de communes.

Le tri sélectif est mis en place depuis 1998 et est en passe de devenir un automatisme pour les résidents et vacanciers de la station. C'est ainsi que 247 « moloks » sont repartis sur 65 sites au sein de la station et des hameaux.

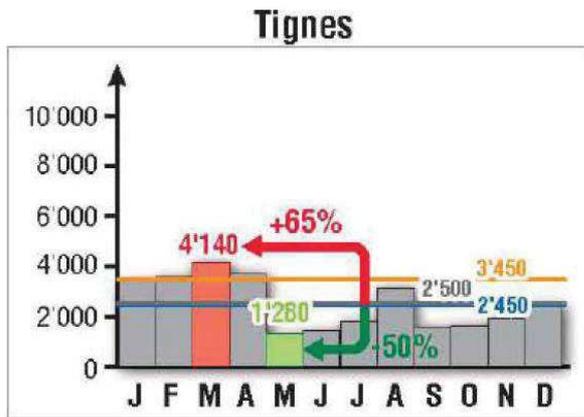
Enfin, le SMITOM possède deux incinérateurs : Tignes les Brévières et Valezan. Cependant, en avril 2016, l'usine d'incinération de Tignes les Brévières cessera son activité. Une refonte complète du site de Tignes les Brévières et la rénovation de la déchetterie sont prévus.



1.5.6 DEPLACEMENT ET STATIONNEMENT

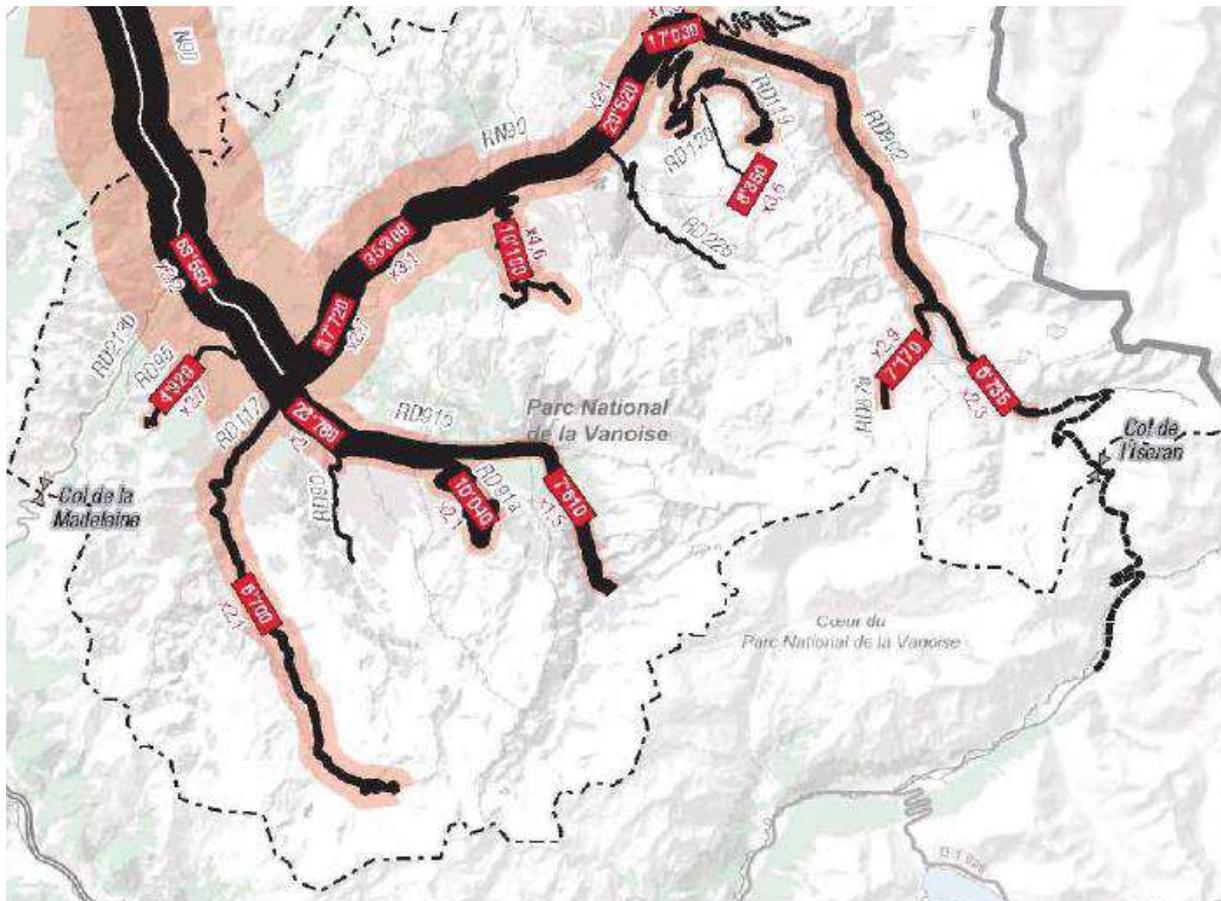
1.5.6.1 Flux touristiques en période de forte affluence

Le territoire de Haute Tarentaise fait l'objet d'une concentration de trafic routier en période de forte affluence hivernale. En effet, des charges de trafic importantes sont notées en entrées de territoire sur l'axe national RN90 (supérieur à 20 000 véhicules par jour en moyenne).



Les volumes diminuent progressivement à mesure que l'on avance sur cet axe RN90 passant de 14000 véhicules par jour (v/j) en sortie de moutiers à 9000 v/j en entrée de Bourg Saint Maurice. En entrée de station, cette moyenne retombe à 4140 v/jour.

Une pointe est également marquée en été mais plus étalée dans le temps sur les différents jours de la semaine et dans l'espace notamment au niveau des cols. La charge estivale maximum correspond à 85% de la charge hivernale maximum.



EXTRAIT DE LA CARTE DU RAPPORT DE PRESENTATION DU SCOT- CHARGE DE TRAFIC EN POINTE EN 2011

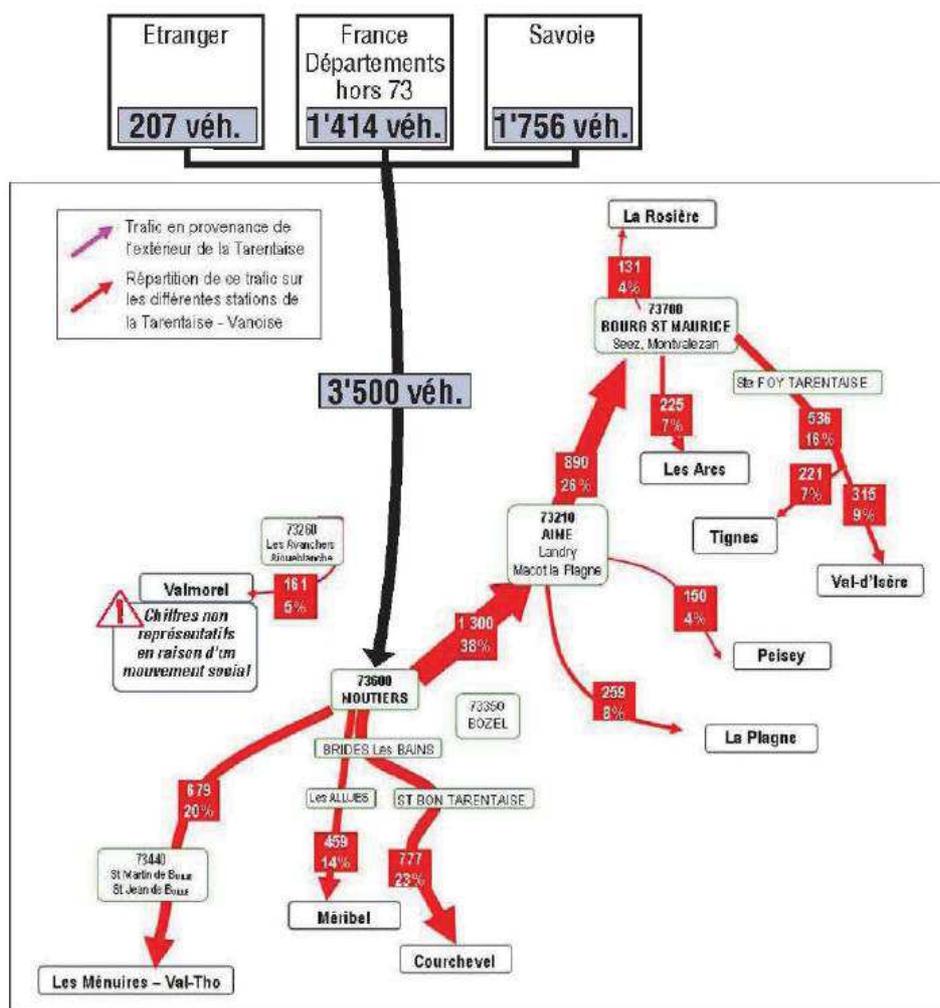
1.5.6.2 *Trafic lié aux flux domicile travail*

STATIONS	NB DE VEHICULES ENQUETES	PART DES DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL	PART DE DEPLACEMENT QUOTIDIEN SUR LA TOTALITE DES DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL
VALMOREL	465	42%	73%
VALLEE DES BELLEVILLE	680	42%	45%
MERIBEL	715	57%	58%
COURCHEVEL	1210	54%	58%
LA PLAGNE	645	53%	42%
PEISEY VALLANDRY	420	48%	63%
LES ARCS	525	60%	53%
LA ROSIERE	370	51%	69%
TIGNES	530	57%	38%
VAL D'ISERE	625	56%	43%
MOYENNE		52%	56%

STATIONS	FLUX	PART
VALMOREL	131	4%
VALLEE DES BELLEVILLE	679	20%
MERIBEL	459	14%
COURCHEVEL	777	23%
LA PLAGNE	259	8%
PEISEY VALLANDRY	150	4%
LES ARCS	225	7%
LA ROSIERE	131	4%
TIGNES	221	7%
VAL D'ISERE	315	9%
TOTAL	3347	

Part des flux Tarentaise par station





REPARTITION DES FLUX DE LA TARENTEAISE SAVOIE PAR STATION

L'origine des flux est réparti entre :

- 6% d'étrangers,
- 42% de français
- 52% de savoyards.

1.5.6.4 Part du covoiturage dans le trafic pendulaire

STATIONS	NB DE VL EN DEPLACEMENT PENDULAIRE	PART	TAUX DE REMPLISSAGE
VALMOREL	195	4,5%	2,6%
VALLEE DES BELLEVILLE	290	4,5%	2,6%
MERIBEL	405	4,0%	2,4%
COURCHEVEL	660	4,0%	2,3%
LA PLAGNE	345	5,0%	2,6%
PEISEY VALLANDRY	200	6,0%	2,5%
LES ARCS	315	4,0%	3,0%
LA ROSIERE	190	6,0%	2,5%
TIGNES	300	3,0%	3,0%
VAL D'ISERE	350	2,5%	2,4%
TOTAL	3250	4%	2,6%

Le covoiturage est mis en place à Tignes et concerne 3% des flux pendulaires. A noter que si ce score est faible compte tenu d'une moyenne à 4μ% sur les autres stations de la Tarentaise, le taux de remplissage des véhicules est le plus fort de la vallée, ce qui témoigne d'une bonne organisation mise en place en station (site internet mairie).

1.5.6.5 Points noirs de la dernière saison

L'accès aux stations reste le gros point noir de la vallée de la Tarentaise. Les naufragés de la route comme les médias les ont appelés ont été marqués sur l'hiver dernier par plusieurs événements :

- 27 décembre 2014: week-end noir. Certains clients ont sacrifié 1 à 2 jours de vacances pour atteindre la station.
- 21 février 2015 : en raison de fortes chutes de neige, la circulation est bloquée au niveau de Chambéry, paralysant par la même toute la vallée de la Tarentaise.
- Le 27 février 15, en raison de chutes de pierres sur la route menant à Val Thorens et aux Ménuires, la vallée devient inaccessible.
- Le 07 avril 15, en raison d'éboulement de pierres à Moutiers, la circulation alternée et la voie ferrée endommagée enregistre une rupture de charge au niveau d'Albertville - Moutiers pour les clients de Tignes qui devront prendre le bus pour rejoindre la station, jusqu'à la fin de la saison.



1.5.6.6 Déplacements internes

Sources : site internet Mairie



Pour circuler dans la station, des voitures électriques "Twizy" et des navettes gratuites sont à disposition de la clientèle touristique. Les navettes gratuites circulent de manière continue et s'arrêtent sur 23 points de la commune dès l'ouverture de jusque la fermeture de la station

Par ailleurs, considérant le domaine skiable Espace Killy, Tignes met en place des navettes reliant Tignes à Val d'Isère toutes les heures de 16h50 à 19h30.

Elles sont mises en place par la



compagnie Alpbus.

La mairie met également sur son site internet un service de covoiturage facilitant les usagers à cette pratique pour limiter les flux pendulaires et le trafic interne. Par ailleurs, une application mobile sera mise en service mi-décembre 2015. Elle permettra l'information en temps réel du client pendant son trajet durant son séjour et après son séjour, relayera des informations en temps réel sur les conditions de circulation et proposera un lien direct vers un grand opérateur privé de covoiturage.



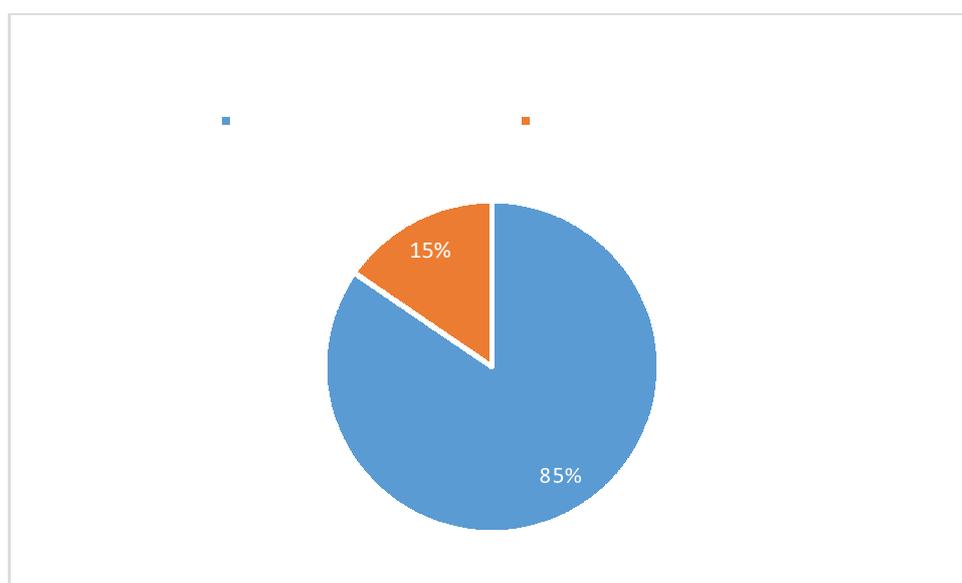
Enfin, la collectivité a développé différents sentiers sur son territoire :

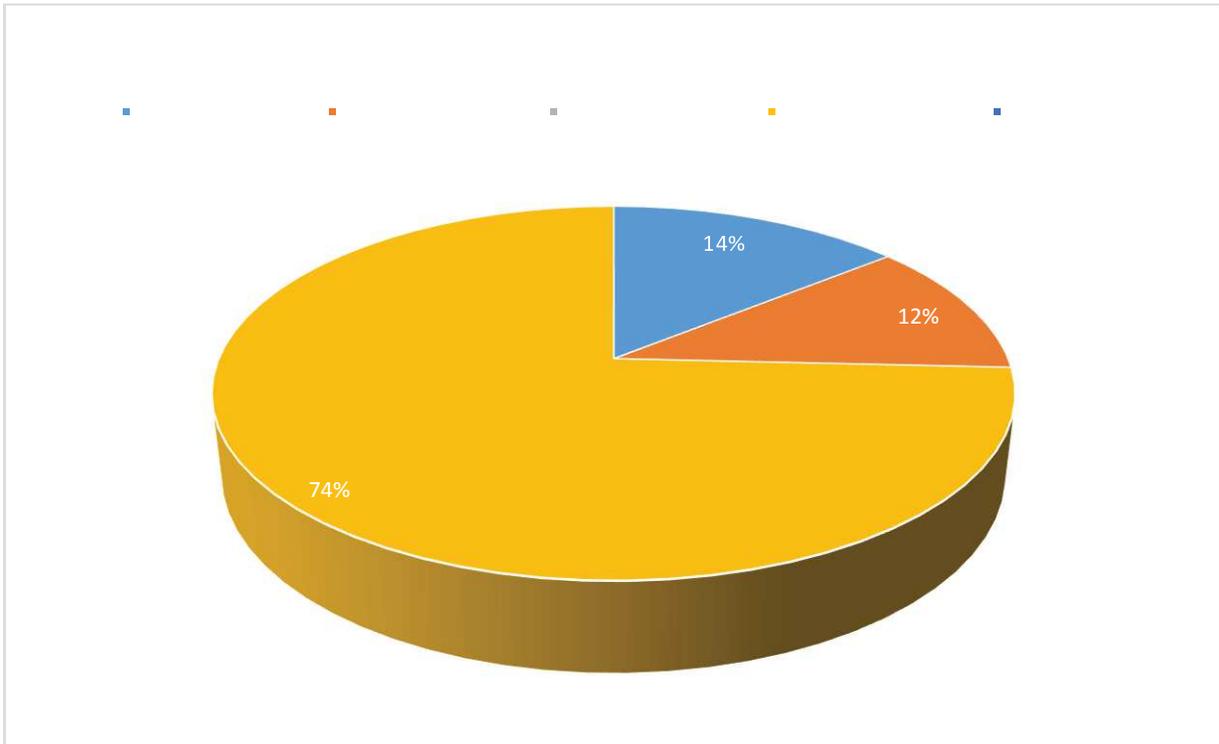
- La voie verte entre le Lavachet, le Lac et le Val Claret sur 2 440 m
- Le tour du Lac de Tignes sur 2 380 m
- Le tour de la retenue d'eau des Brévières praticable en VTT et à pied sur 1970 m

A noter également que Tignes compte 14 prestataires de taxis qui permettent à la clientèle de se déplacer à leur convenance sur le territoire.

1.5.6.7 Parc de stationnements

STATUT	STATIONNEMENT	QUARTIER	NOMBRES DE PLACES DE STATIONNEMENT
	parking souterrain du Lavachet	Lavachet	325
	parking du Lavachet		21
	extension Lavachet		50
	parking souterrain du lac 1	Lac	396
	parking souterrain du lac 2		425
	parking souterrain du lac 3		400
	parking aérien des Lanches		21
	parking aérien de la boucle Est		130
	parking aérien des commerçants Tichot		40
	parking de l'Aiguebrun		15
	extension lac	20	
	parking souterrain du golf	Val Claret	945
	parking aérien de Grande Motte		900
	parking aérien des Chartreux		35
	extension val Claret		160
			3883
	Parking aérien de Boisses Villages	Boisses	60
	Parking aérien de Boisses 1800 zone CCAS EDF		103
	Parking aérien de Boisses 1800 giratoire		15
	Parking aérien de Boisses 1800 Montaye		210
	Parking Nord des Brévières	Brévières	120
	Parking Sud des Brévières		200
			708



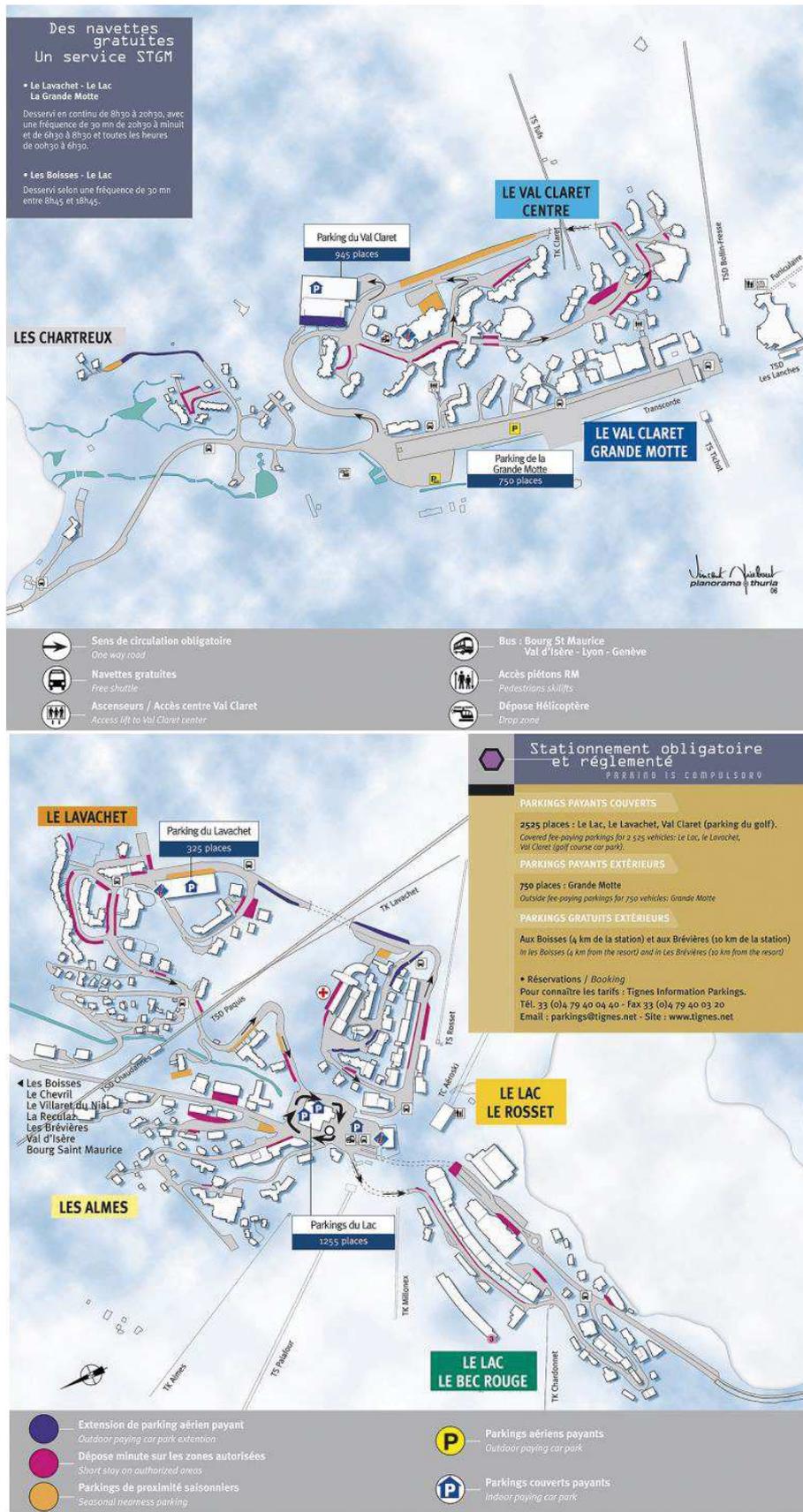


Le secteur principal de Val Claret concentre les places disponibles. Les parcs gratuits se concentrent sur les hameaux des Boisses et des Brévières.

Le secteur des Brévières dispose à ce jour de 320 places gratuites.

Les parkings souterrains sont bien représentés sur la station avec un parc de 2491 places qui se concentrent sur 3 secteurs de la station : le Lac, le Val Claret et le Lavachet.





1.5.6.8 *Problématiques de stationnement en période de pointe*

En période de pointe des dispositifs particuliers sont adaptés pour pallier les saturations ponctuelles des différentes zones de stationnement de la station :

LE QUARTIER DU LAVACHET

Ce secteur enregistre un taux d'occupation de 100% pendant 3 semaines sur l'hiver. Le reste du temps, il est très peu utilisé sauf par les propriétaires qui sont nombreux dans le quartier. Le stationnement en voirie est complet tout l'hiver dès le mois de décembre, ces places sont réservées aux saisonniers.

LE QUARTIER DU LAC

Le parking du Lac 1 est un parking réservé aux saisonniers, complet toute la saison hivernale.

Le parking du Lac 3 est un parking complet pendant 5 semaines en hiver, très chargé en été par sa proximité avec la place centrale et les diverses activités sportives.

Le parking du Lac 2 est partagé entre les clients et les saisonniers. Son taux d'occupation est de 100% pendant 3 semaines dans l'hiver.

Les parkings extérieurs Lanches et Aiguebrun sont réservés aux habitants vivants à proximités, et sont complets tout l'hiver à partir de décembre.

Le parking Pramecou est un parking ouvert aux personnes travaillant en journée à proximité. Il est complet tout l'hiver.

LE QUARTIER DU VAL-CLARET

Le parking bus de 50 Places saturé 2 semaines dans l'hiver.

Le parking du Golf est partagé entre la clientèle semaine et les saisonniers. Il est saturé pendant 5 semaines l'hiver.

Le parking du Borsat est réservé aux saisonniers. Vétuste, il n'est proposé aux clients semaines que pendant les périodes tendues.

Le parking de Grande-Motte est partagé entre la clientèle semaine et les saisonniers habitant à proximité. Il est complet pendant 3 semaines en hiver.

Le parking Tichot est un parking réservé aux professionnels travaillant à proximité. Il est complet tout l'hiver.

Le parking Boucle-Est est réservé aux saisonniers. Il est complet tout l'hiver à partir des vacances de Noël.

Le parking des Chartreux est réservé aux habitants de ce quartier.

Pendant les périodes de forte fréquentation, la commune organise des places de stationnement supplémentaires sur les arrêts minutes en changeant la signalétique. Ces zones deviennent alors payantes. (Lavachet : 50 places ; Lac3 : 20 places, Val-Claret 160 places). Cette procédure est utilisée environ 3 fois par hiver.



1.6 ELEMENTS D'ENVIRONNEMENT

1.6.1 CADRE GEOLOGIQUE

1.6.1.1 Contexte général



Le territoire de Tignes s'inscrit dans le massif de la Vanoise. A l'origine, celui-ci ne correspond qu'aux structures et sommets qui bordent la partie Sud-Est de la commune de Pralognan-en-Vanoise. Aujourd'hui, et surtout depuis la démocratisation induite par le Parc National, cette appellation concerne un large territoire qui s'étend à l'Est en couvrant la Moyenne et Haute Tarentaise ainsi qu'un espace non négligeable de la Haute Maurienne.

La commune est située dans la partie Nord-Est du massif qui repose principalement sur des soubassements cristallins constitués de gneiss et de micaschistes. Elle est en partie cernée par des formations plus caractéristiques de la Vanoise extra orientale que sont les schistes métamorphiques (dits lustrés).

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU CADRE GEOLOGIQUE LOCAL

1.6.1.2 Structures géologiques

Le territoire de Tignes recouvre 4 zones structurales superposées recouvertes par des formations quaternaires.

1 - La zone Briançonnaise interne ou de Vanoise-Ambin

Située au Nord-Ouest de Tignes dans le secteur du Chardonnet et l'Aiguille Percée où affleurent les roches suivantes :

- Les marbres clairs du Callovien-Berriasien : ils sont généralement homogènes et correspondent à l'anciens calcaires pélagiques (déposés à grande profondeur),
- Les marbres rubanés de l'anisien terminal et ladinien inférieur (Trias moyen) : ils sont souvent cargneulés,
- Les quartzites du Trias inférieur.

2 - Les unités supérieures de domaine océanisé téthysien.

Elles se rencontrent au Sud de Tignes avec :

- Les calschistes et marbres impurs de la base du Crétacé, essentiellement au col de Fresse et très localement au niveau de Tovièr,

- Les schistes noirs et carbonates impurs (jurassique à crétacé inférieur) présents à l'état de lambeaux en bordure des lacs du Chardonnet.

3 - Les cargneules et gypses

- Les cargneules jalonnent le contact anormal séparant les unités Briançonnaises internes des unités océaniques, et emballent fréquemment des éléments de toutes tailles. Elles sont bien présentes dans le secteur Sud du Chardonnet et sur une petite surface au niveau de la Tovière et du Vallon du Paquis,
- Les gypses et anhydrites (Carnien). Elles sont systématiquement associées aux cargneules.

4 – les formations glaciaires et moraines

- Les formations glaciaires récentes à actuelles. Moraines et épandages glaciaires des glaciers actuels ou abandonnés depuis « le petit âge glaciaire » (XVIIème – XVIIIème siècle),
- Les formations glaciaires anciennes (Würm et post Würm) formant des placages de pentes sans formes propres, envahies par des crêtes morainiques en partie émoussées.

1.6.1.3 Tectonique

La zone Briançonnaise interne et les unités supérieures de l'océan téthysien, formées pendant l'ère secondaire, appartiennent à la couverture alpine.

Cette couverture a été fortement plissée et déformée lors de la compression alpine. La nappe des gypses et cargneules ou « couche savon » a alors entraîné le décollement de la couverture du socle cristallin (ère primaire) qui, trop rigide pour enregistrer le plissement, s'est écaillé. Ce qui a entraîné également l'isolement de lambeaux de la nappe des « schistes lustrés » ou klippen, « flottants » sur les unités Briançonnaises.

1.6.1.4 Sensibilité géologique

Les formations les plus sensibles sont les suivantes :

- Les évaporites gypses et cargneules, très solubles et formant ainsi des dolines,
- Les moraines,
- Les formes d'altérations des schistes lustrés.

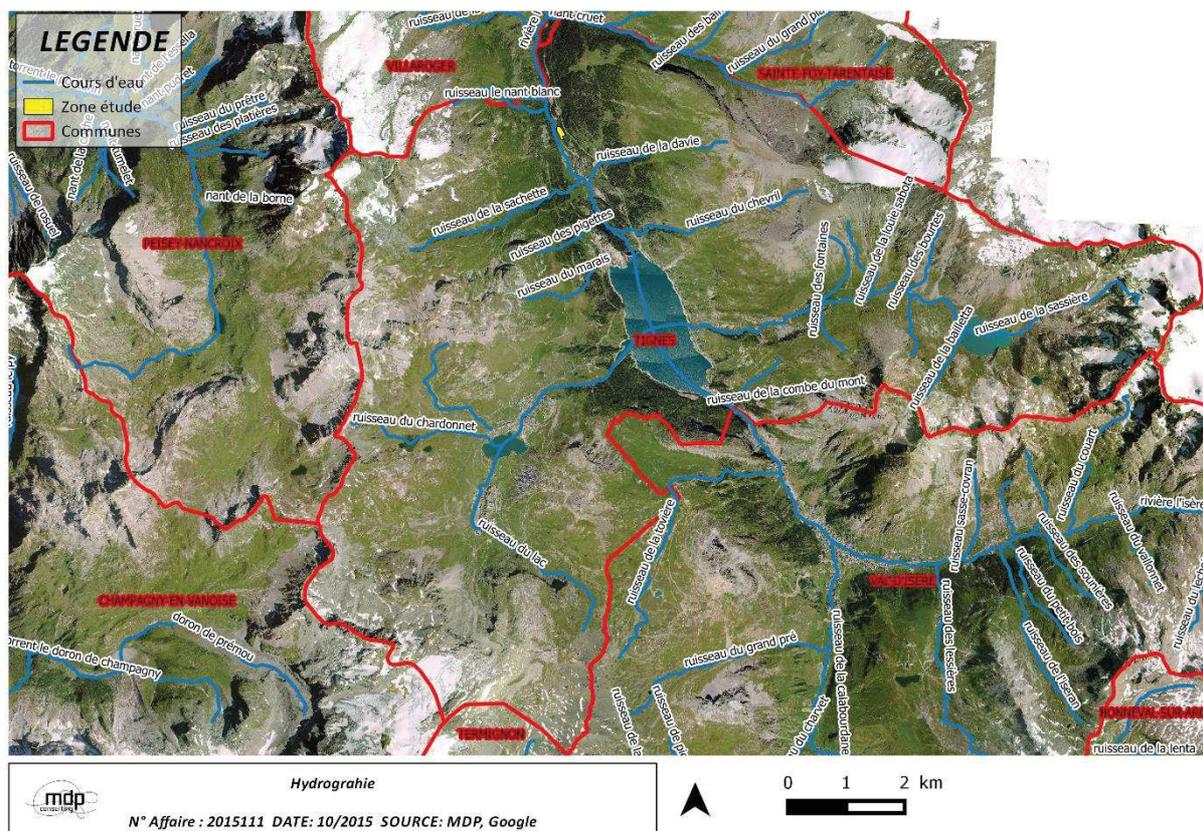
Ces deux dernières formations provoquent fréquemment des glissements de terrains. Ils peuvent avoir un caractère relativement discret et se manifestent alors par l'allure moutonnée de la morphologie du terrain.

1.6.2 CADRE HYDROGRAPHIQUE

Source : PLU

Les terrains rencontrés s'organisent selon 3 types hydrologiques :

- **LES TERRAINS PERMEABLES EN GRAND**, c'est-à-dire les schistes et moraines. Ils favorisent le ruissellement de surface et limitent l'infiltration des eaux. Les écoulements peuvent donc être en partie maîtrisés par des drains artificiels et renvoyés au réseau hydrographique ou au réseau souterrain des gypses.
- **LES TERRAINS PERMEABLES EN PETIT** : ils sont nombreux et diversifiés lithologiquement. Il s'agit des gypses et cargneules, les calcaires karstifiés, les blocailles et les éboulis. Leur forte perméabilité et leur médiocre pouvoir filtrant nécessite beaucoup de prudence. Néanmoins, sur les gypses et les cargneules les contraintes sont moindres car les eaux souterraines issues de ces derniers sont sulfatées et donc impropres à la consommation humaine.
- **LES NOMBREUX COURS D'EAU**, au régime torrentiel, traversent la commune et provoquent des crues importantes. Ce sont tous des affluents de l'Isère.



1.6.3 LES FACTEURS CLIMATIQUES

1.6.3.1 Le contexte climatique

La Haute Tarentaise est caractérisée par un climat montagnard interne froid et plutôt sec. La station météorologique installée au Joseray (en fond de vallée à 1844 m) et le poste de Tignes Les Brevières (1560 m) confirment ces qualificatifs en affichant une température moyenne annuelle de 1 à 5°C (1,8°C au Joseray). A noter qu'il n'y a pas de mois sans gelées dans le secteur.

Le cumul annuel des précipitations est inférieur à 900mm au Joseray mais de 1100 mm aux Brevières. 120 jours de précipitations sont recensés dont 80 sous forme de neige.

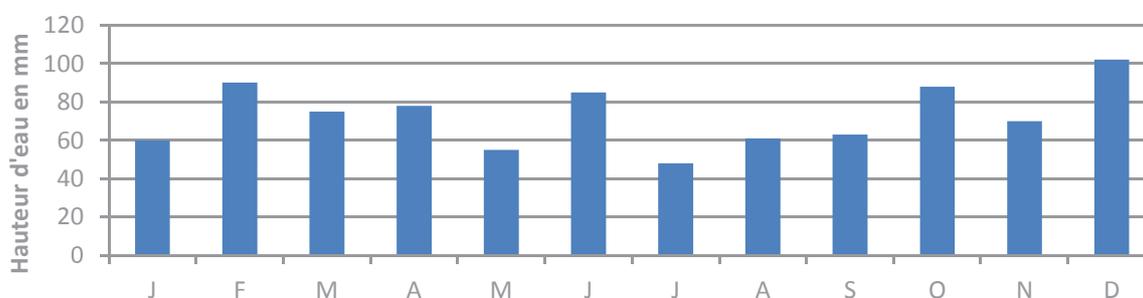
Le fait que Tignes se trouve dans la zone climatique des Alpes internes explique ces particularités. En effet, les massifs plus à l'Ouest (des centraux jusqu'aux plus proches en passant par les Préalpes) protègent et abritent le territoire de la commune des perturbations en provenance de l'Ouest.

La Haute-Tarentaise est principalement soumise aux perturbations d'Est. Ce sont elles qui apportent la majorité des précipitations neigeuses hivernales. Dans de rares cas, l'influence méditerranéenne se fait ressentir par de fortes précipitations orageuses en fin de printemps et à l'automne.

1.6.3.2 Précipitations

Comme évoqué ci-avant, le village est soumis à des précipitations relativement faibles au cours de l'année au regard des altitudes. Février et décembre semblent être les mois les plus arrosés mais ne dépassent que rarement les 100 mm.

Précipitations annuelles



Les valeurs de précipitations à prendre en compte que pour le fond de vallée (1800m), là où est installée l'urbanisation de Tignes. En altitude, les valeurs moyennes se situent entre 1500 et 2000 mm chaque année.

1.6.3.1 Températures

Une fois encore, la valeur moyenne de température (1,8 °C) ne concerne que le fond de vallée. En estimant la diminution de température à 0,7 °C par palier de 100m, il est possible de présager d'une amplitude de près de 10°C entre la température moyenne observée à la station et la température moyenne au point le plus haut de la commune. Les jours de gel sont nombreux, jusqu'à 200 jrs par an.

A noter que les phénomènes d'inversion de température sont fréquents dans les vallées du territoire communal. Celles-ci étant profondes, elles assistent (principalement en période hivernale) au piégeage de masses d'air froid de fond de vallée et donc à l'arrêt des mécanismes de convection en journée.

1.6.3.2 Vents

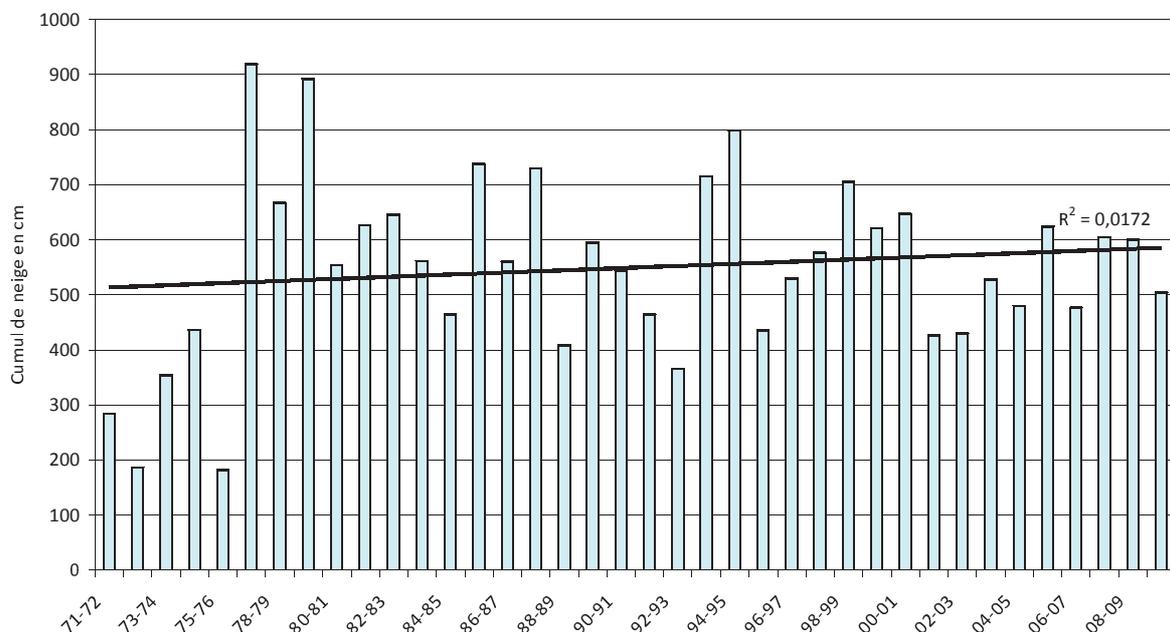
La direction des vents est bien entendu fortement influencée par la topographie du territoire de la commune. Si on ne considère que le fond de vallée, là où se concentre l'urbanisation avaline, les vents dominant arrivent principalement depuis le Sud-est, voire le Nord.

1.6.3.3 Historique de l'enneigement local

Le territoire communal s'étend à des altitudes relativement élevées. Bien que les précipitations restent assez faibles pour un secteur de montagne, les conditions d'enneigement à Tignes sont très bonnes. De manière générale, la couverture neigeuse est présente de novembre à avril (inclus).

La persistance de ce manteau est principalement due aux températures observables sur le domaine et à l'exposition des versants. La présence de telles quantités de neige est à l'origine d'un aléa avalanche non négligeable.

Les risques qu'il induit sont détaillés dans la troisième partie de ce dossier. Le graphique suivant représente le cumul de neige en cm observés entre 1971 et 2010.



CUMUL DE NEIGE EN CM OBSERVES ENTRE 1971 ET 2010

Il n'est pas judicieux de dégager une tendance sur l'évolution des conditions d'enneigement. Effectivement, la variabilité interannuelle observable ici montre bien que le phénomène neige reste très imprévisible et dépendant des conditions nivo-météorologiques de l'hiver.

Cependant, au regard des évolutions des extrêmes climatiques (fortes intensités de chutes, grandes amplitudes de températures ou encore rapide évolution de l'état du manteau neigeux), il apparaît que la relative stabilité des conditions d'enneigement sur la commune tend à se bouleverser.

Il est néanmoins difficile d'incriminer un phénomène particulier, comme le réchauffement climatique, à la vue des données disponibles localement.

Globalement, les conditions de neige et donc de « skiabilité » restent excellentes sur le domaine de Tignes en raison des altitudes de la station. La mise en place de systèmes de production de neige de culture apporte une garantie supplémentaire.

Ces caractéristiques permettent à la station d'ouvrir très tôt (du 3 octobre 2015) et de fermer assez tard (8 mai 2016), pouvant afficher 6 mois de saison hivernale.



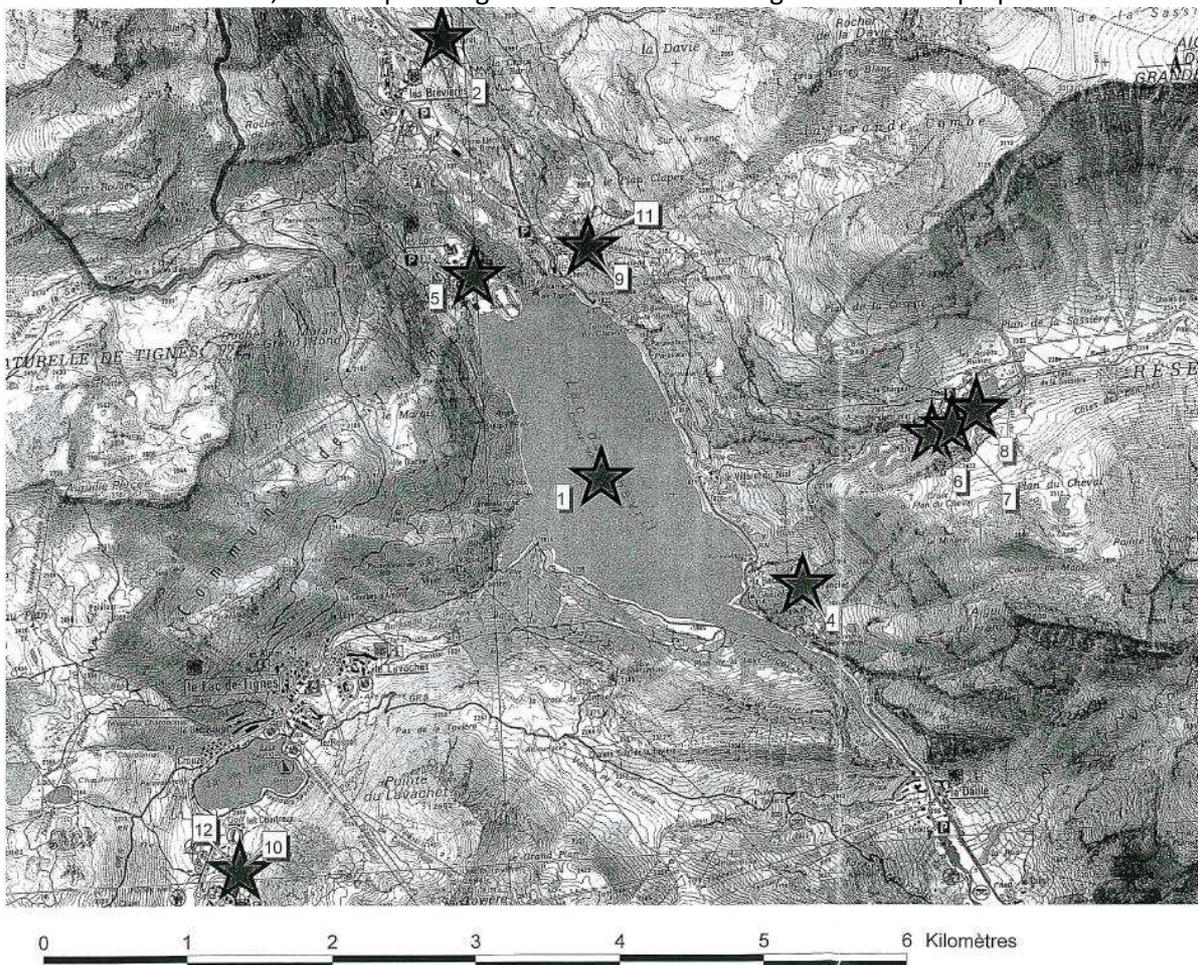
GLACIER DE LA GRANDE MOTTE

1.6.4 PATRIMOINE HUMAIN

La protection des sites archéologiques actuellement recensés sur le territoire de la commune relève notamment des dispositions relatives à la prise en compte du patrimoine archéologique dans les opérations d'urbanisme qui peuvent être mises en œuvre par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme (art. R111-3-2, R442-6 et R315-28 du Code de l'Urbanisme, art. 7 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 en application du livre V du Code du Patrimoine et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive).

Les entités archéologiques recensées sur le territoire communal sont localisées sur la carte ci-dessous. Il s'agit de :

- N°1 Saint Jacques de Tarentaise – une église du Moyen Age classique,
- N°2 Hameau de Villaret des Brévières – mur et inscription peut être du bas empire,
- N°4 Franchet – une céramique peut être du Second Age du fer,
- N°5 Devant l'Eglise reconstruite – Les Boisses – une gravure d'une époque indéterminée,
- N°6 Le Saut 1 en montant à droite, avant les châlets du Saut – une gravure d'une époque indéterminée,
- N°7 Le Saut 2, à la limite de la réserve, au Sud du barrage – une gravure d'une époque indéterminée,
- N°8 Le Saut 3, au bord du lac, rive Sud – une gravure d'une époque indéterminée,
- N°9 Le Chevril, à quelques mètres du pylône EDF – une gravure d'une époque contemporaine,
- N°10 Val Claret, Rocher quadrangulaire d'escalade – une gravure peut-être de l'époque néolithique,
- N°11 Le Chevril, à quelques mètres du pylône EDF – une gravure d'une époque indéterminée,
- N°12 Val Claret, Rocher quadrangulaire d'escalade – une gravure d'une époque indéterminée.



1.6.5 ZONAGE DE CONNAISSANCE, DE GESTION ET DE CONSERVATION DES ESPACES NATURELS

1.6.5.1 Inventaire du patrimoine naturel

1.6.5.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Source : Diagnostic Faune Flore Alp'Pages, DREAL

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires des espaces naturels terrestres remarquables du territoire français. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Deux catégories de zones sont distinguées :

- **LES ZNIEFF DE TYPE I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;

73150002	Bois de la Balme	414,78
73150031	Bois de la Laye	175,51
73150053	Col du Palet	199,50
73150025	Combe de Santon	822,86
73150006	Lac du Chardonnet	8,40
73150041	Les Fours	2834,31
73150011	Marais du Val Claret	1,38
73150039	Rive Gauche de l'Isère entre les Brévières et la Gurraz	1235,37
73150015	Réserve Naturelle de la Bailletaz	2007,98
73150014	Vallon de la Grande Sassièrè	2994,51
73150043	Vallon de la Leisse	1836,37
73150005	Vallon de la Sache	704,81

- **LES ZNIEFF DE TYPE II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

7315	Massif de la Vanoise	121086,20
------	----------------------	-----------

L'inventaire des ZNIEFF constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Ainsi, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF lors d'une opération d'aménagement relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation susceptible de faire l'objet d'un recours. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles, comme les zones humides, les landes, etc.

Deux ZNIEFF de type I jouxtent le site sans cependant que le périmètre de projet ne recoupe les limites de ces dernières : Il s'agit des ZNIEFF :

- **LA ZNIEFF INTITULEE « BOIS DE LA BALME »** (n°73080008), située en rive droite de l'Isère au-dessus de la RD 902. C'est un secteur essentiellement forestier constitués de peuplements d'Epicéa et de Mélèze, et d'une lande à rhododendron et à Myrtille. Les activités humaines se limitent à l'exploitation forestière, la fréquentation touristique étant très faible et le pâturage ovin transhumant ne concernant que la limite supérieure. Ces ensembles de milieux boisés et de clairières sont favorables au Tétrás lyre et à la Chevêchette d'Europe, et intègrent le site de reproduction du Grand-duc d'Europe (falaises des Brévières). La Gentiane à calice renflé et la Cortuse de Matthiole, flore protégée au plan national sont présentes dans cette ZNIEFF.
- **LA ZNIEFF INTITULEE « RIVE GAUCHE DE L'ISERE ENTRE LES BREVIERES ET LA GURRAZ »** (n°73150039). Cette zone s'étend sur un long versant est qui surplombe la vallée de l'Isère en dessous des Brévières. Elle est constituée de banquettes herbeuses et de pentes raides, découpées par des escarpements rocheux. L'aigle royal et le Grand Duc d'Europe nichent dans ces falaises. La Primevère du Piémont et la Cortuse de Matthiole sont présentes.

Le projet est localisé dans la ZNIEFF de type II « Massif de la Vanoise » (n°7315) qui sert de base de délimitation au Parc National de la Vanoise.



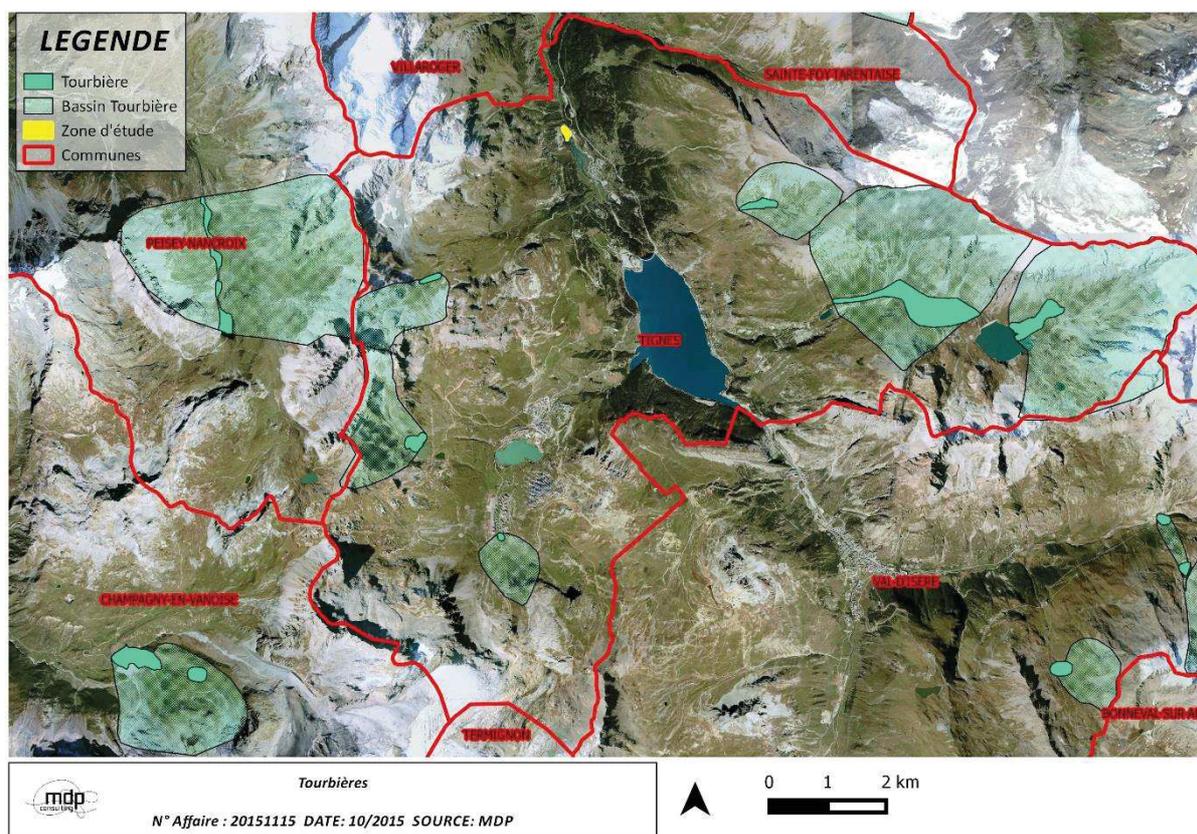


1.6.5.1.2 Zones humides et tourbières

L'inventaire des tourbières, réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) en 1999 est le premier inventaire de ces zones sensibles.

Le territoire de la commune de Tignes est concerné par 7 tourbières :

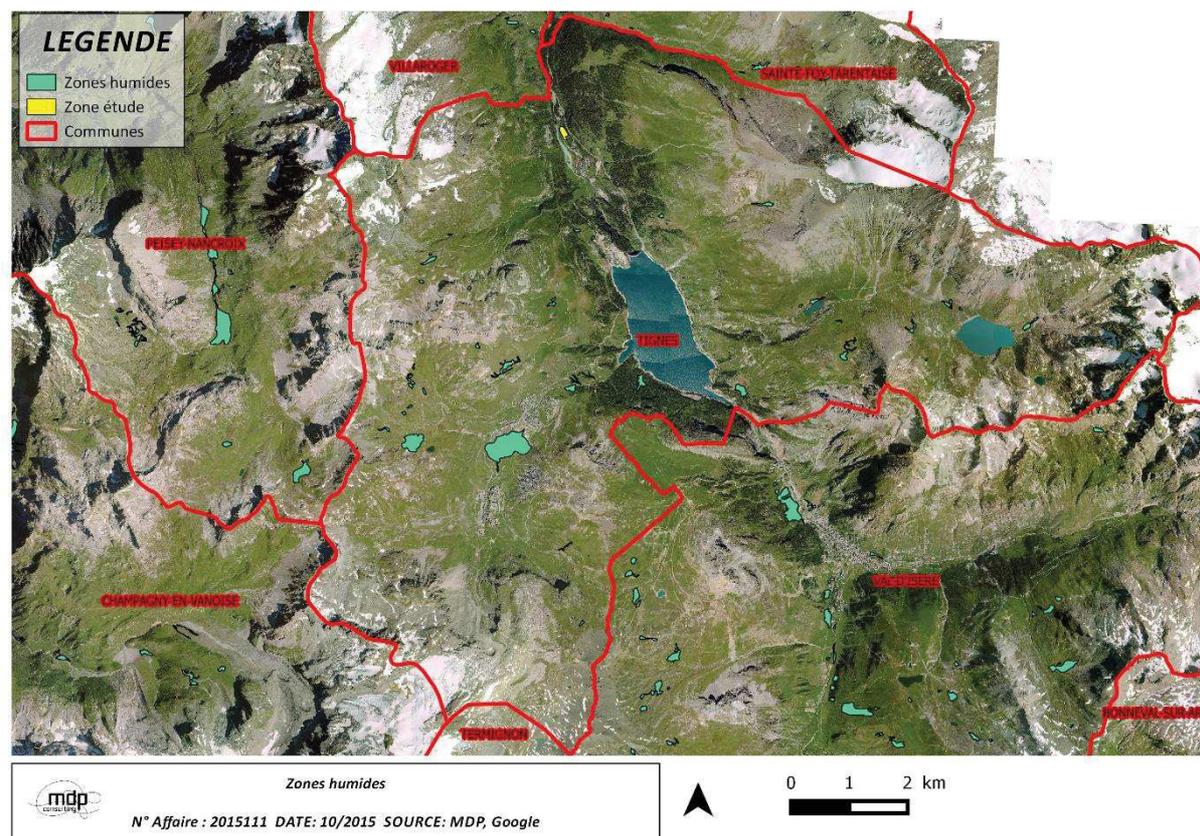
73TA11	Lac de la Sachette	3
73TA32	Lacs du Chardonnet	8
73TA33	Marais de la Grande Combe	8
73TA23	Marais derrière le Santel	24
73TA06	Marais du Val Claret	1
73TA21	Marais vers les Grands Creux	73
73TA50	Tourbières de la Haute Vallée du Ponturin	22



Selon le code de l'environnement, les zones humides sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.

73PNV0662	Amont du Lac du Chardonneret: site nord	0,20
73PNV0663	Amont du Lac du Chardonneret : site sud	0,24

73PNV0197	Aval du Barrage du Lac de la Sassièr	0,16
73PNV0660	Beau Plan	1,32
73PNV0659	Beau Plan : site Nord	0,14
73PNV0661	Beau Plan : site Sud	0,34
73PNV0656	Bois de la Laye	2,12
73PNV0654	Combes d'Amont	0,58
73PNV0193	Côtes des Lanches	0,15
73PNV0644	La Grande Combe	1,32
73PNV0646	La Masuin	0,32
73PNV0651	Lac de Palafour	0,35
73PNV0666	Lac de Tignes	25,35
73PNV0665	Lac du Chardonnet	7,80
73PNV0191	Lac sous le Rocher du Marais	0,22
73PNV0187	Lacs de la Sachette	0,29
73PNV0655	Lavachet	1,41
73PNV0664	Le Chardonnet	0,54
73PNV0657	Le Franchet	2,36
73PNV0650	Le Marais	0,83
73PNV0658	Le Saut	0,17
73PNV0648	Les Boisses : site Est	0,23
73PNV0649	Les Boisses : site Ouest	0,44
73PNV0652	Les Condu	2,76
73PNV0196	Les Grands Creux	1,00
73PNV0647	Plan Clapey	0,41
73PNV0192	Plan de la Sassièr	0,88
73PNV0194	Plan du Cheval	1,91
73PNV0198	Rives du Ruisseau de la Sassièr	1,35
73PNV0195	Rives du Ruisseau des Grands Creux	1,01
73PNV0190	Sous les Rochers de Montraversant	0,10
73PNV0189	Vallon de la Sache : site Nord	0,11
73PNV0188	Vallon de la Sache : site Sud	1,31
73PNV0645	Vallon du Paquis	0,34
73PNV0653	Vêpier	0,34

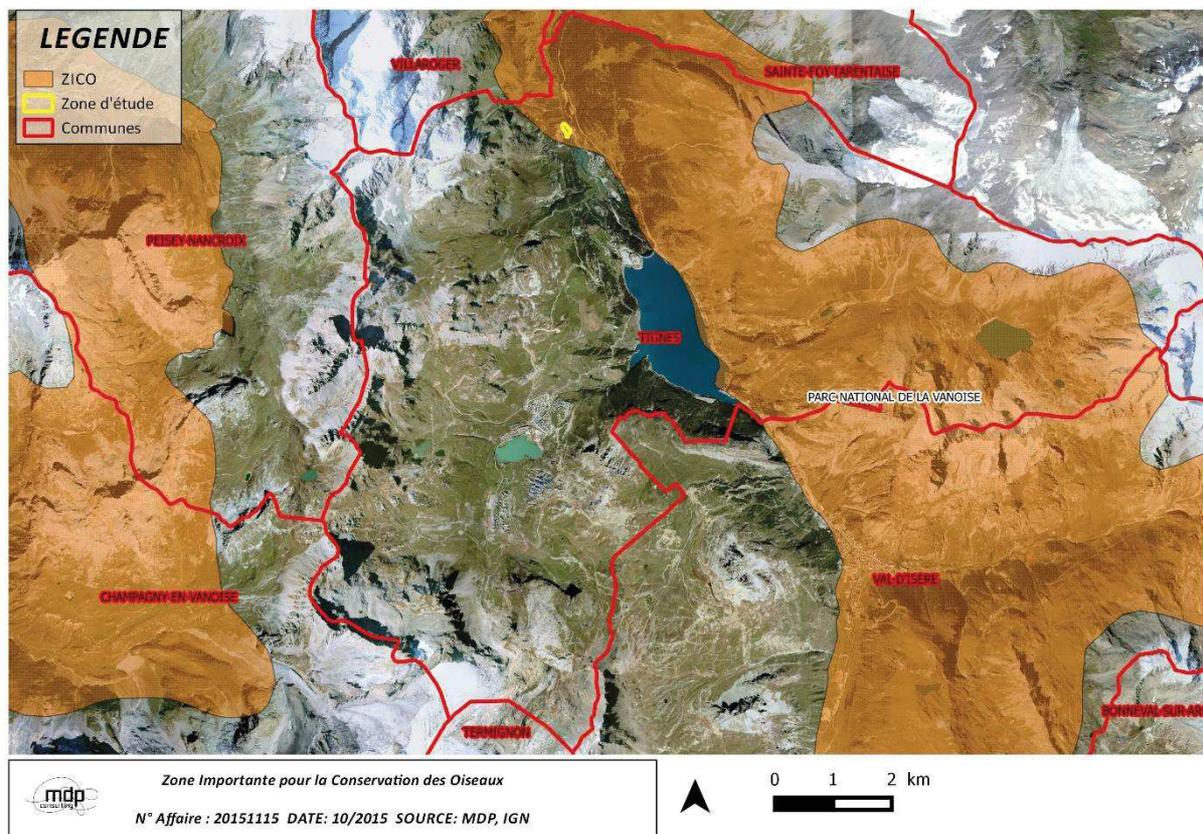


1.6.5.1.3 Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO sont des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Elles recensent les espaces terrestres ou aquatiques hébergeant une avifaune remarquable sur le plan local, national ou international.

Ce périmètre, témoin de la qualité et de la richesse du secteur, n'a pas de portée réglementaire directe mais il convient d'en tenir compte.

RA11	Parc National de la Vanoise	67094,4
------	-----------------------------	---------



1.6.5.2 Protection règlementaire

1.6.5.2.1 Natura 2000

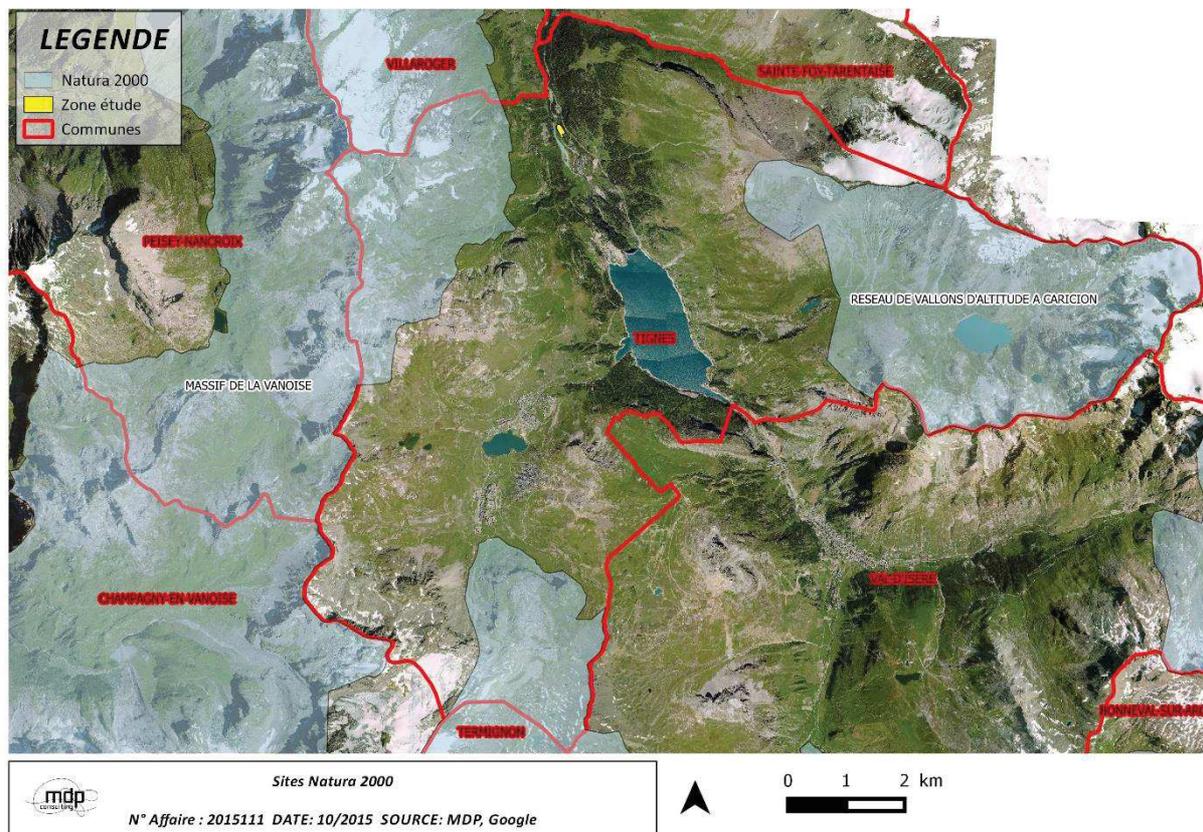
Le réseau Natura2000 a pour objectif de préserver la biodiversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Ce réseau est formé par un maillage de sites sur toute l'Europe permettant la préservation des espèces et des habitats naturels. Il s'appuie sur deux directives européennes :

La directive « Oiseaux » (2009/147/CE du 30 novembre 2009) qui cible 215 espèces et sous-espèces menacées. Elle définit des sites pour leur conservation, appelés Zones de Protection spéciales (ZPS) ;

La directive « Habitat-Faune-Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992) qui répertorie les habitats naturels, espèces animales et espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les sites définis sont appelés en fin de procédure les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Au niveau français, ces directives ont été retranscrites dans le Code de l'Environnement, précisant le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7).

S43	Massif de la Vanoise	53927,6
S39	Réseau de Vallons d'Altitude à Caricion	9498
ZPS04	La Vanoise	53516,6

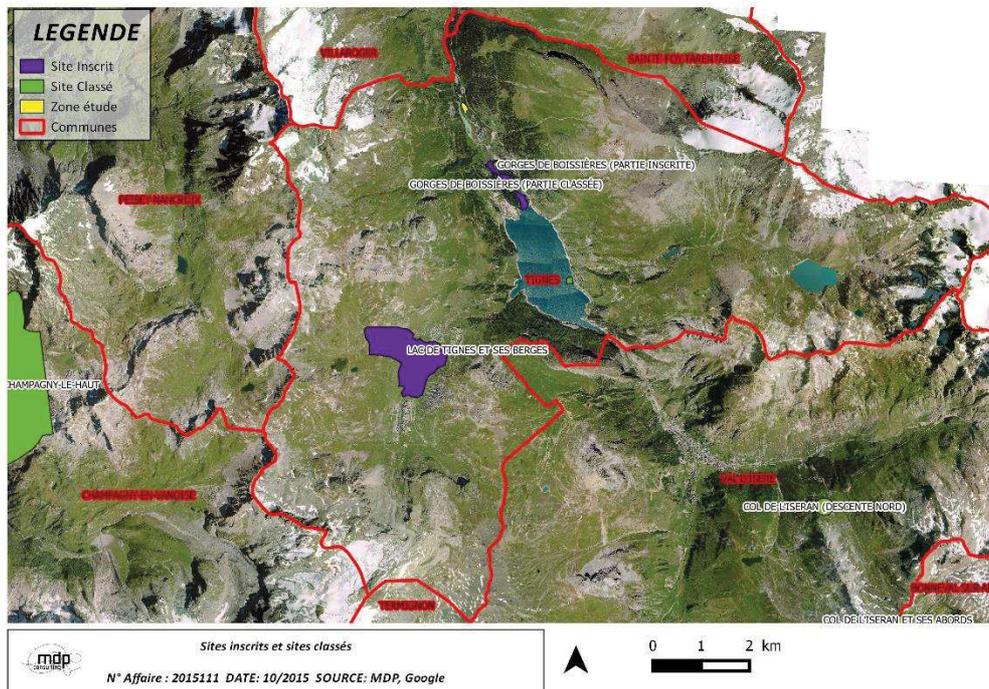


1.6.5.2.2 Sites inscrits et classés

Selon la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L341-1 et L341-22 du Code de l'Environnement,

- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose au maître d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.
- Le classement d'un site est une protection forte qui correspond à la volonté de maintenir en l'état le site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation de ce dernier.

SC119	Cascade de Tignes	1,50
SC118	Gorges de Boissières	5,33
SI503	Gorges de Boissières	12,09
SI502	Lac de Tignes et ses berges	133,71



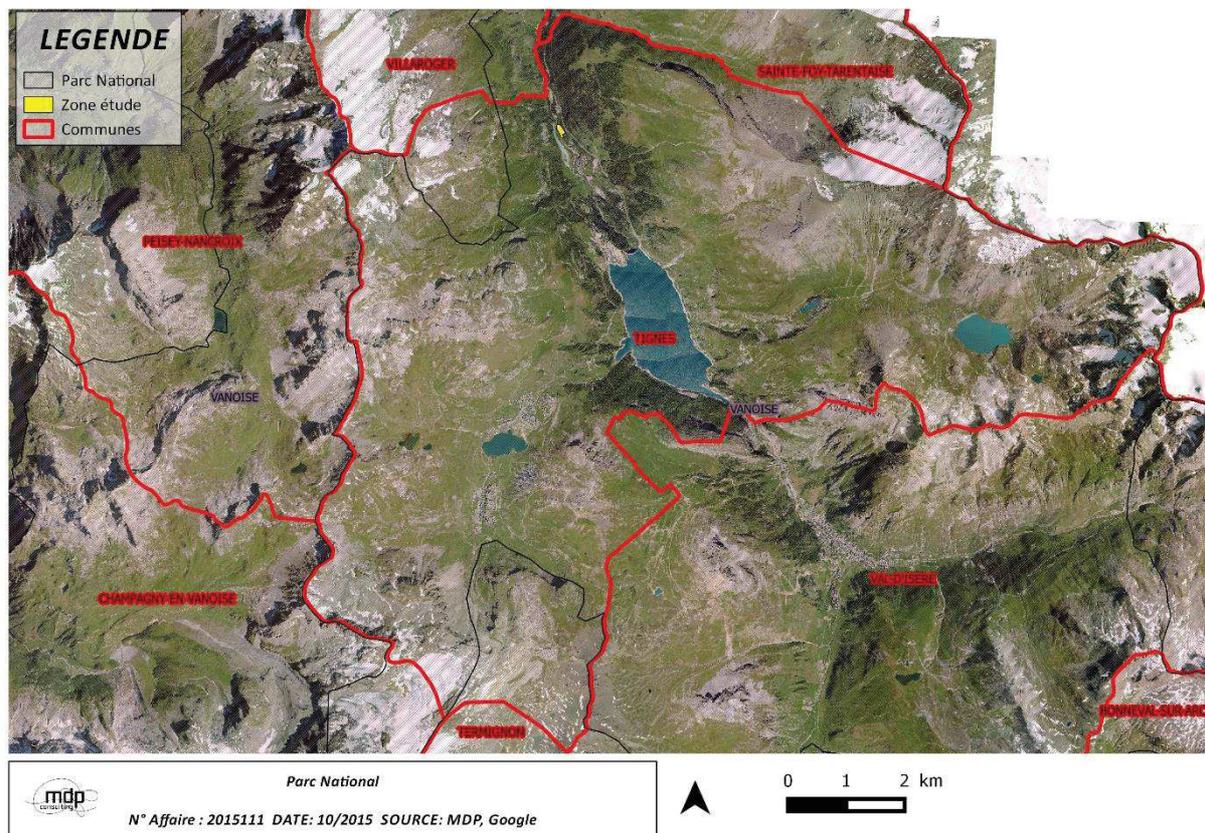
1.6.5.2.3 Parc National de la Vanoise

Un parc national est une portion de territoire qui est classé par décret à l'intérieur duquel la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des actions de l'homme.

- Une zone appelée « cœur du parc » qui correspond à une zone centrale de haute protection de la nature,
- Une zone appelée « aire (optimale) d'adhésion », périphérique autour du parc, dans laquelle seront effectuées un certain nombre de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel rendant la protection de la nature plus efficace dans la zone centrale. Elle est définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection.

La commune de Tignes est située en aire d'adhésion au Parc National de la Vanoise.

		Surface (ha)
PN01	Vanoise (Cœur)	53617,9
ZPPN01	Vanoise (Adhésion)	146485



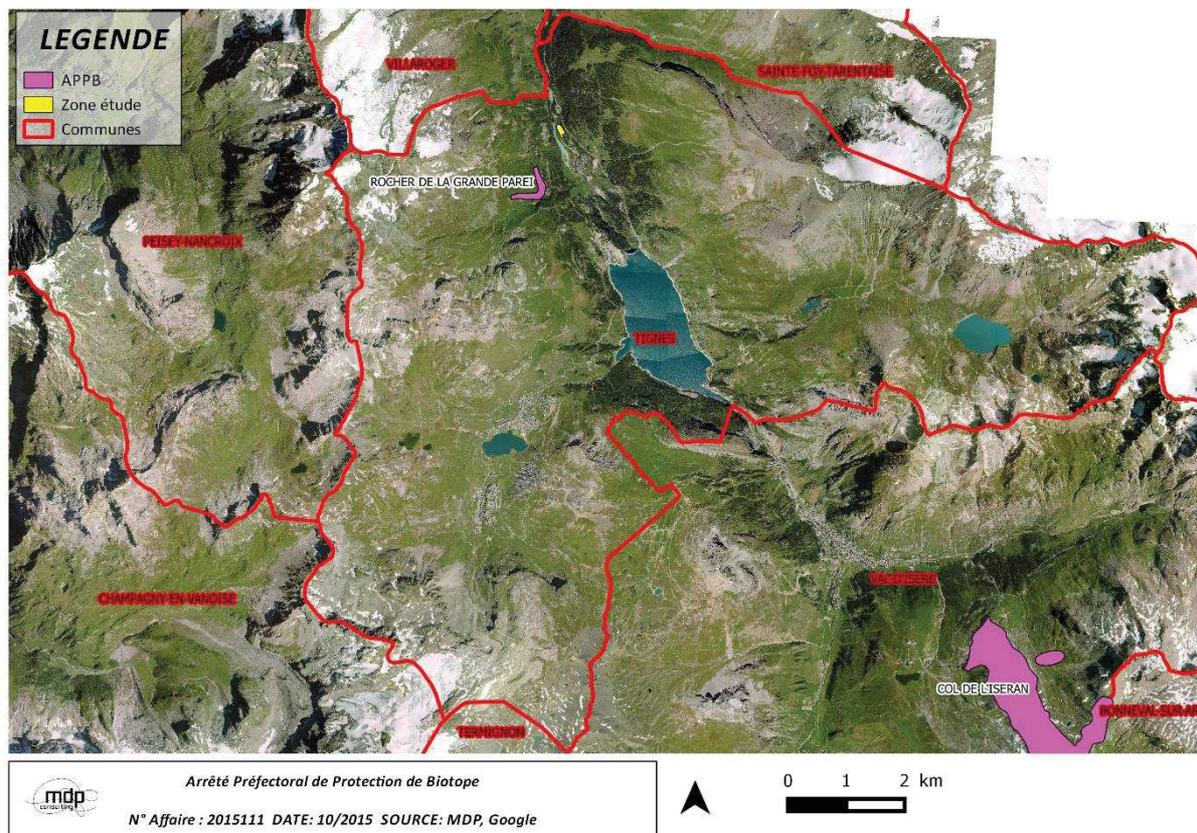
1.6.5.2.4 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes

L'arrêté préfectoral de biotope constitue une mesure de protection du patrimoine biologique. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc). L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il peut arriver que le biotope soit constitué par un milieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteintes au milieu. Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. Elle ne comporte toutefois pas, en elle-même, de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux.

Sur le territoire communal de Tignes, la zone du Rocher de la Grande Parei, d'une surface de 10.08 ha est définie comme étant un Arrêté de Protection de Biotope.

APPB151	Rocher de la Grande Parei	10,08
---------	---------------------------	-------



1.6.5.3 Réserve Naturelle Nationale

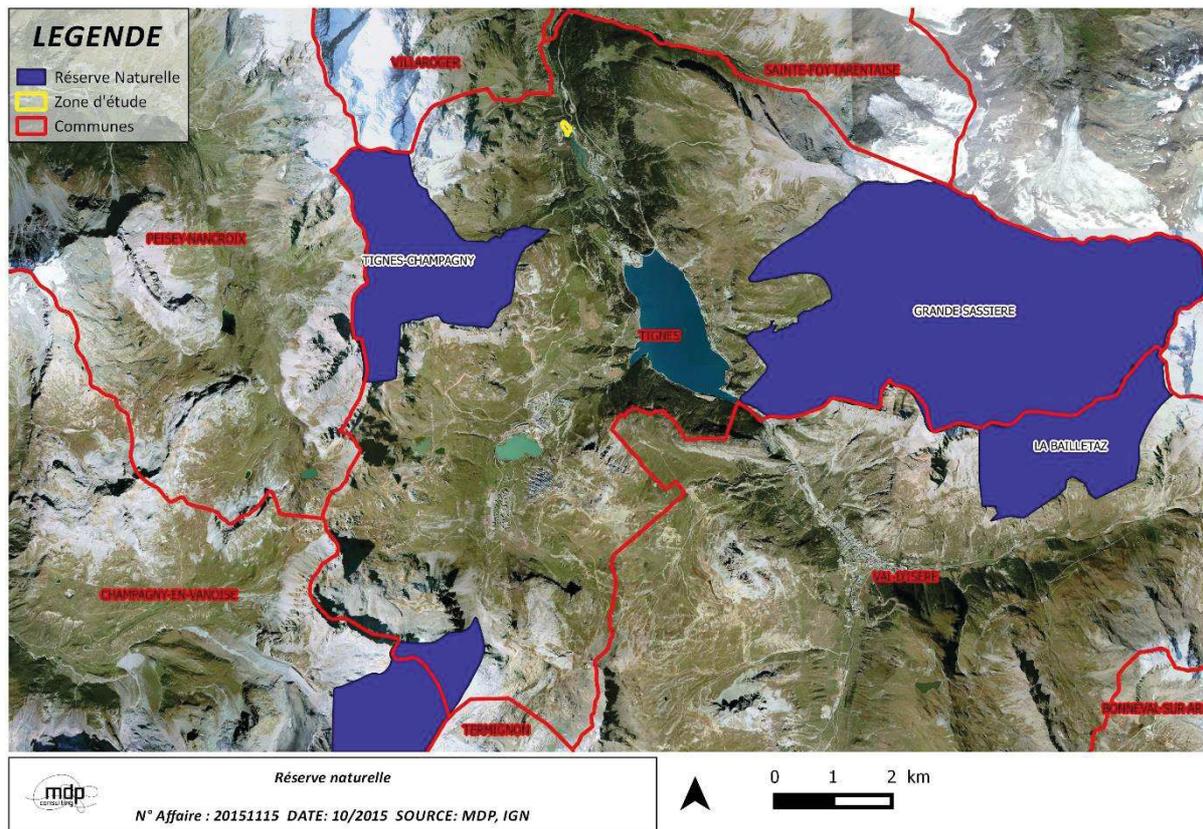
Une réserve naturelle est un espace protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local.

En fonction des enjeux, de la situation géographique et du contexte local, l’initiative du classement d’un espace en réserve naturelle revient à :

- L’Etat pour le cas d’une Réserve Naturelle Nationale
- A la Région pour le cas des Réserves Naturelles Régionales
- Ou à la Collectivité Territoriale Corse pour le territoire Corse

Le territoire de Tignes est concerné par trois Réserves Naturelles Nationales.

RN007	Grande Sassièr	2257,61
RN150	La Bailletaz	475,148
RN002	Tignes-Champagny	1105,59



1.6.6 HABITATS

Cette phase présente une caractérisation des habitats naturels et semi naturels de la zone d'étude (CORINE Biotope et EUR27), les espèces dominantes ainsi que leur valeur écologique.

Sur la zone d'étude, les formations végétales sont fortement marquées par :

- L'altitude,
- La roche mère,
- Les activités anthropiques passées.

Les prospections de terrain ont permis de déterminer les formations végétales appartenant aux unités suivantes :

- Les formations arborescentes,
- Les formations humides,

1.6.6.1 *Le Mélezin de pente sur éboulis*

CORINE BIOTOPE	42.31 « Forêt siliceuse orientale à Mélèze et Arolle » 61.114 « Eboulis siliceux et froids de blocailles »
	9420 « Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra » 8110-5 « Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges »

1.6.6.2 *La Pessière*

CORINE BIOTOPE	42.22 « Pessières montagnardes des Alpes internes »
	94.10 « Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>) »



1.6.6.3 *Les Aulnais vertes*

	31.611 « Fourrés d'Aulne vert alpiens »
	-

L'état de conservation de l'habitat est bon. Il résulte souvent de l'abandon de prairies pâturées et se développe très rapidement. Il est commun au niveau local et régional. La surface occupée par cet habitat sur le site est peu importante sur l'ensemble de la zone d'étude.



1.6.6.4 *Les bois post-culturaux*

	41.39 « Bois de Frêne post-culturaux » 84.3 « Petits bois, bosquets »
	-



1.6.6.5 *Les Prairies montagnardes*

CORINE BIOTOPE	38.3 « Prairies à fourrage des montagnes »
EUR 27	6520 « Prairies de fauches de montagne »



1.6.6.6 *Les berges de l'Isère*

CORINE BIOTOPE	44.11 « Saussaies pré-alpines » 53.21 « Peuplements de grandes Laïches (Magnocaricaies) » 22.42 « Végétations enracinées immergées » 24.12 « Zones à Truites »
	3240 « Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> » 3150-4 « Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels »

français CORINE biotopes 53.21, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires ;

- les formations dominées par des *Potamo* et des *Sparganium*, phanérogames pérennes immergées, enracinées dont émergent souvent les épis de fleurs sur les bords de l'Isère à profondeur moyenne (environ 30 à 50 cm). Cet habitat fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 22.42, et est intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires sous le code 3150-4 des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels ;
- La zone aquatique de l'Isère Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 44.32, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires. Cet habitat fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 24.12, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Cet habitat occupe des surfaces peu importantes, le long de l'Isère en rive droite, souvent constitué d'un simple cordon. Il est commun et dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional.



1.6.6.7 Les rochers

	62.211 « Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes »
	8220-1 « Falaises siliceuses montagnardes à nivales des Alpes »



1.6.6.8 *Evaluation des enjeux écologiques concernant les habitats naturels et semi-naturels*

Les habitats ont été cartographiés sur l'ensemble de la zone d'étude et sont présentés ci-après.



CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

1.6.7 FLORE

Sur l'ensemble du site, 113 espèces végétales ont été recensées dans les différents habitats, dont un certain nombre sont des espèces végétales à enjeux soit parce qu'elles sont protégées au niveau communautaire, national, régional ou départemental, soit parce qu'elles sont inscrites sur les listes rouges nationale ou régionale.

1.6.7.1 Espèces végétales protégées

Aucune espèce végétale protégée n'a été relevée sur le site de projet.

1.6.7.2 Espèces végétales réglementées

Aucune espèce végétale réglementée n'a été relevée sur le site de projet.

1.6.7.3 Espèces végétales rares

Aucune espèce végétale rare n'a été relevée sur le site de projet.

1.6.7.4 Espèces potentielles

Un certain nombre d'espèces protégées et/ou rares sont listées dans la base de données du Pôle d'Information Flore Habitat (PIFH). Les données de cette base sont des données recueillies sur l'ensemble du territoire de la commune de Tignes, incluant les zones de basses et de hautes altitudes, de pelouses, de zones humides, d'habitats absents de la zone d'étude. C'est pourquoi toutes ces espèces à enjeux n'ont pas été identifiées sur le site d'étude. Cependant l'analyse de la liste de ces espèces permet de définir un certain nombre de taxons qui potentiellement pourraient s'adapter aux conditions écologiques du site.

NOM SCIENTIFIQUE NOM FRANÇAIS	PROTECT.	LISTE ROUGE RHONE ALPES	HABITAT	POTENTIALITE SUR LE PERIMETRE D'ETUDE
<i>Cypripedium calceolus</i> L. Sabot de Vénus	DH2 PN1	LC	Forêts claires, buissons Collinéen à subalpin	Habitat absent
<i>Androsace alpina</i> (L.) Lam. Androsace des Alpes			Rochers Alpin	Habitat absent
<i>Androsace helvetica</i> (L.) All. Androsace de Suisse		LC	Rochers Alpin	Habitat absent
<i>Androsace pubescens</i> DC. Androsace pubescente		LC	Rochers Alpin	Habitat absent
<i>Aquilegia alpina</i> L. Ancolie des Alpes		LC	Forêts claires, buissons, rochers Subalpin	Habitat absent
<i>Astragalus leontinus</i> Wulfen Astragale de Lienz			Forêts claires, éboulis Subalpin	Habitat absent
<i>Carex atrofusca</i> Schkuhr Laïche brun-noirâtre			Marais, alluvions Alpin	Habitat absent
<i>Carex bicolor</i> All. Laïche bicolore			Alluvions Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Carex microglochin</i> Wahlenb. Laïche à petite arête			Marais, alluvions Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Crepis rhaetica</i> Hegetschw. Crépide des Alpes rhétiques			Eboulis Alpin	Habitat absent
<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub	PN1	LC	Landes, pelouses	Habitat absent

Lycopode des Alpes			Subalpin à alpin	
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl. Gagée jaune		LC	Forêts, haies, pâturages Collinéen à montagnard	
<i>Gentiana utriculosa</i> L. Gentiane à calice renflé			Prés humides Subalpin	Habitat absent
<i>Linnaea borealis</i> L. Linnée boréale			Forêts résineuses moussues Subalpin	Habitat absent
<i>Primula pedemontana</i> Thom. ex Gaud. Primevère du Piémont			Eboulis Alpin	Habitat absent
<i>Salix breviserrata</i> Flod. Saule à feuilles de myrte			Eboulis Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Saxifraga muscoides</i> All. Saxifrage fausse-mousse		LC	Eboulis Alpin	Habitat absent
<i>Tofieldia pusilla</i> (Michx.) Pers. Tofieldie boréale			Pelouses Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Trichophorum pumilum</i> Schinz & Thell. Scirpe alpin			Tourbières Collinéen subalpin	Habitat absent
<i>Viola pinnata</i> L. Violette à feuilles pennées			Pinèdes, pelouses, éboulis Subalpin	Habitat absent
<i>Salix helvetica</i> Vill. Saule de Suisse			Pâturages Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Carex bipartita</i> Bellardi ex All. Kobrésie simple			Pelouses, rochers humides Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Carex lachenalii</i> Schkuhr Laïche de Lachenal			Combes à neige Alpin	Habitat absent
<i>Carex maritima</i> Gunnerus Laïche maritime			Moraines, alluvions Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Chamorchis alpina</i> (L.) Rich. Chaméorchis des Alpes		LC	Pelouses, rocailles Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Cirsium heterophyllum</i> (L.) Hill Cirse faux hélium		VU	Buissons, prés humides Subalpin	Habitat absent
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich. Gymnadenie odorante		LC	Forêts claires, prés, pelouses Collinéen à subalpin	
<i>Juncus arcticus</i> Willd. Jonc arctique			Alluvions sablonneuses Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Koeleria cenisia</i> Reut. ex E.Rev. Koelérie du mont Cenis		LC	Pâturages, rocailles Subalpin	Habitat absent
<i>Pyrola chlorantha</i> Sw. Pyrole verdâtre		LC	Pinèdes Montagnard à subalpin	Habitat absent
<i>Salix glaucosericea</i> Flod. Saule glauque		LC	Pâturages Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Saxifraga diapensioides</i> Bellardi Saxifrage fausse diaspensie		LC	Rochers Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Sesleria ovata</i> (Hoppe) A.Kern. Seslérie ovale			Pelouses, rochers, éboulis Alpin	Habitat absent
<i>Trichophorum alpinum</i> (L.) Pers. Scirpe de Hudson			Tourbières Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Viscaria alpina</i> (L.) G.Don Silène de Suède			Pelouses exposées Alpin	Habitat absent
<i>Carex dioica</i> L. Laïche dioïque			Marais Collinéen à subalpin	Habitat absent
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv. Catabrose aquatique			Rives Collinéen à subalpin	
<i>Potamogeton filiformis</i> Pers. Potamot filiforme			Eaux tranquilles, cours d'eau	

			Collinéen à montagnard	
<i>Cortusa matthioli</i> L. Cortuse de Matthioli			Forêts claires, landes Subalpin	Habitat absent
<i>Erysimum jugicola</i> Jord. Vélar nain			Eboulis Subalpin à alpin	Habitat absent
<i>Galium pusillum</i> L. Gaillet à aspect de mousse			Eboulis Montagnard à subalpin	Habitat absent
<i>Linaria angustissima</i> (Loisel.) Borbás Linaire à feuilles étroites			Prés steppiques, rocailles Collinéen à montagnard	Habitat absent
<i>Achillea moschata</i> Wulfen Achillée musquée			Pelouses, éboulis Alpin	Habitat absent
<i>Campanula spicata</i> L. Campanule en épi			Prés steppiques, rocailles Collinéen à montagnard	Habitat absent
<i>Draba tomentosa</i> Clairv. Drave tomenteuse			Rochers Alpin	Habitat absent
<i>Erigeron atticus</i> Vill. Vergerette d'Attique			Prés, pelouses, moraines Subalpin	Habitat absent
<i>Salix caesia</i> Vill. Saule bleuâtre			Rives Subalpin	Habitat absent
<i>Saxifraga retusa</i> Gouan Saxifrage tronqué			Rochers Alpin	Habitat absent

Légende : DH : Directive Habitat annexe 2 – PN : Protection nationale – PR : Protection régionale Rhône Alpes –
Liste rouge : EN : En Danger – VU : Vulnérable – NT : Quasi menacée

LISTE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES POTENTIELLES ET ANALYSE DES POTENTIALITES DE PRESENCE SUR SITE



1.6.8 FAUNE

1.6.8.1 Mammifères

Les espèces de Mammifères relevées sur le site, et les espèces citées dans la bibliographie comme présentes sur le territoire communal de Tignes et potentiellement utilisatrices (reproduction, nourrissage, hivernage) des habitats naturels du site sont listées dans le tableau ci-après.

NOM VERNACULAIRE	DH	PN	LISTE ROUGE				SENSIBILITE DE L'ESPECE	GITES		
			MONDE	EUROPE	FRANCE	HONE		HIVER	ETE	CHASSE
<i>Arvicola terrestris</i> Linnaeus, 1758 Campagnol terrestre			LC	LC	DD	LC		Forêts		
<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758 Chevreuil			LC	LC	LC	LC		Forêts, lisières, prairies		
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758 Taupe d'Europe			LC	LC	LC	LC		Tous types de milieux		
<i>Vulpes vulpes</i> Linnaeus, 1758 Renard roux			LC	LC	LC	LC		Forêts, lisières, prairies		
<i>Martes martes</i> Linnaeus, 1758 Marte des Pins			LC	LC	LC	LC		Forêts		
<i>Martes foina</i> Erxleben, 1777 Fouine			LC	LC	LC	LC		Milieux ouverts, rocheux		
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Écureuil roux		X	LC	LC	LC	LC		Forêts		
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758 Sanglier			LC	LC	LC	LC		Forêts		

Légende : Directive Habitat : Annexe II - Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale :** Arrêté du 23 avril 2007 modifié au 07 octobre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge :** Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué, DD : Données insuffisantes **Enjeux :** valeur patrimoniale spécifique intrinsèque de l'espèce : faible / modéré / fort / très fort - **Habitat d'espèce sur le site :** H Hivernage, R Reproduction, C Chasse ou nourrissage.

LISTE DES MAMMIFERES RELEVES ET POTENTIELS SUR LE SITE

--

1.6.8.2 Avifaune

Neuf espèces d'Oiseaux ont été inventoriées sur le site. Ce faible nombre de contact est lié à la période d'observation qui s'est déroulée en dehors de la période de reproduction (période optimale d'observation, entre avril et juin). Ces espèces et les espèces citées dans la bibliographie comme présentes sur le territoire communal de Tignes et potentiellement utilisatrices (reproduction, nourrissage, hivernage) des habitats naturels du site sont listées dans le tableau ci-après.

	DO	PN	LISTE ROUGE RHONE				ENSIBILITE DE	
			OUGE		ALPES			
			MONDE	FRANCE	SED.	HIV.		
<i>Aegithalos caudatus</i> Linnaeus, 1758 Mésange à longue queue		X	LC	LC	LC			bois, bosquets, haies
<i>Aythya fuligula</i> Linnaeus, 1758 Fuligule Morillon		X	LC			LC		Lacs, plans d'eau
<i>Carduelis flammea</i> Linnaeus, 1758 Sizerin flammé		X	LC	DD	LC	LC		Forêt, vergers, jardins
<i>Dendrocopos major</i> Linnaeus, 1758 Pic épeiche		X	LC	LC	LC	LC		tous milieux boisés
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758 Pinson des arbres		X	LC	LC	LC	LC		tous milieux avec des arbres
<i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus, 1758 Geai des chênes			LC	LC	LC	LC		bois, forêt
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758 Bergeronnette grise		X	LC	LC	LC	LC		régions habitées et maisons
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 Mésange charbonnière		X	LC	LC	LC	LC		bois, jardins, parcs
<i>Parus montanus</i> Con von Bald, 1827 Mésange alpestre		X	LC	LC	LC	LC		boisements denses, forêts
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758 Colvert			LC	LC	LC	LC		Lacs, plans d'eau
<i>Carduelis carduelis</i> Linnaeus, 1758 Chardonneret élégant		X	LC	LC	LC	LC		vergers et jardins
<i>Cinclus cinclus</i> Linnaeus, 1758 Cincle plongeur		X	LC	LC	LC	LC		Rivières
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758 Corneille noire			LC	LC	LC	LC		régions cultivées, habitées
<i>Erithacus rubecula</i> Linnaeus, 1758 Rougegorge familier		X	LC	LC	LC	LC		Forêts, parcs, taillis, jardins
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771		X	LC	LC	LC	LC		rives des eaux courantes

Bergeronnette des ruisseaux							
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 Mésange bleue	X	LC	LC	LC			bois, jardins, parcs, roseaux
<i>Passer domesticus</i> Linnaeus, 1758 Moineau domestique	X	LC	LC				habitations
<i>Phoenicurus ochruros</i> Gmelin, 1774 Rougequeue noir	X	LC	LC	LC	LC		rochers, édifices
<i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 Pouillot véloce	X	LC	LC	LC	LC		boisements de tous types
<i>Sylvia atricapilla</i> Linnaeus, 1758 Fauvette à tête noire	X	LC	LC	LC	LC		Forêt, haies
<i>Sylvia borin</i> Boddaert, 1783 Fauvette des jardins	X	LC	LC	LC			taillis, haies, parc et jardins
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758 Merle noir		LC	LC	LC	LC		Bois, lisière, jardins
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831 Grive musicienne		LC	LC	LC	LC		Bois, lisières
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758 Grive litorne		LC	LC	LC	LC		champs, vergers, haies
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758 Grive draine		LC	LC	LC	LC		bois clairs

Légende : Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté **Protection nationale :** Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge :** Liste Rouge Monde (UICN, 2014) ; Liste Rouge France (UICN France, 2008) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) : **Sed.** Espèces sédentaire ou nicheuses, **Hiv.** Espèces hivernantes - **RE :** Disparu de la région, **CR :** En grave danger (très rare), **EN :** En danger (rare), **VU :** Vulnérable (effectifs en déclin), **NT :** Quasi menacé, **LC :** Faiblement menacé, **NE :** Non évalué.

LISTE DES OISEAUX RELEVES ET POTENTIELS SUR LE SITE

--	--	--	--	--	--	--	--

1.6.8.3 Reptiles

Une espèce de Reptile a été inventoriée sur le site. Cette espèce et les espèces citées dans la bibliographie comme présentes sur le territoire communal de Tignes et potentiellement utilisatrices (reproduction, nourrissage, hivernage) des habitats naturels du site sont listées dans le tableau ci-après.

	DH	PN	MONDE	EUROPE	FRANCE	HONE	ENSIBILITE DE	
<i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768 Lézard des murailles	An IV		LC	LC	LC	LC		Zones rocailleuses
<i>Vipera aspis</i> Linnaeus, 1758 Vipère aspic		Art 4	LC	LC	LC	LC		Landes, haies

Légende : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué.

LISTE DES REPTILES INVENTORIEES ET POTENTIELS SUR LE SITE ET ENJEUX

--	--	--	--	--	--	--	--	--

1.6.8.4 Amphibiens

Une espèce d'Amphibien a été inventoriée sur le site. Cette espèce et les espèces citées dans la bibliographie comme présentes sur le territoire communal de Tignes et potentiellement utilisatrices (reproduction, nourrissage, hivernage) des habitats naturels du site sont listées dans le tableau ci-après.

	DH		MONDE	EUROPE	FRANCE	RHONE ALPES	ENSIBILITE ESPECE		REPRODUCTION
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse		Art. 5	LC	LC	LC	LC	MODEREE	Boisements et ruisseaux	Habitats avec eau libre
Aucune espèce potentielle au regard des habitats du site									

Légende : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation des Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité à certaines modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale :** Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge :** Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2009) ; Liste Rouge Rhône Alpes (2008) - RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

LISTE DES AMPHIBIENS INVENTORIES ET POTENTIELS SUR LE SITE ET ENJEUX

--

1.6.8.5 Insectes

NOM VERNACULAIRE	DH	PN	LISTE ROUGE			ENSIBILITE DE L'ESPECE	HABITATS
			MONDE	FRANCE	RA		
Arachnides							
<i>Aculepeira ceropegia</i> Walckenaer, 1802- Araignée des Chênes							Lisières arbustives
Hyménoptères							
<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758 Abeille							Tous les milieux
<i>Bombus alpinus</i> Linnaeus, 1758 Bourdon alpin							Prairies
<i>Bombus terrestris</i> Linnaeus, 1758 Bourdon terrestre							Tous les milieux
<i>Vespa vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Guêpe commune							Tous les milieux
Lépidoptères							
<i>Aglais io</i> Linnaeus, 1758 Paon-du-jour			LC	LC			Lisières et prairies humides à Orties
<i>Aglais urticae</i> Linnaeus, 1758 Petite Tortue			LC	LC			Lisières et prairies humides à Orties
<i>Argynnis aglaja</i> Linnaeus, 1758 Grand Nacré			LC	LC			Prairies et lisières fleuries à <i>Viola sp.</i>
<i>Argynnis niobe</i> Linnaeus, 1758 Chiffre				LC			Lieux herbus à <i>Viola sp.</i>
<i>Celastrina argiolus</i> Linnaeus, 1758 Azuré des Nerpruns			LC	LC			Tous milieux à Nerpruns et Lierre
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905 Fluoré			LC	LC			Rocheux herbus à <i>Hippocrepis comosa</i>
<i>Erebia aethiops</i> Esper, 1777 Moiré sylvicole			LC	LC			Landes, marais, lisières à Poacées
<i>Erebia neoridas</i> Boisduval, 1828 Moiré automnal			LC	LC			Landes et prairies à Poacées
<i>Parnassius apollo</i> Linnaeus, 1758 Apollon	IV	X		LC			Pierriers à <i>Sedum sp.</i>
<i>Pieris rapae</i> Linnaeus, 1758 Piéride de la Rave			LC	LC			Tous milieux à Brassicacées
Orthoptères							
<i>Arcyptera fusca</i> Pallas, 1773 Arcyptère bariolée							Pelouses sèches de montagne
<i>Tettigonia viridissima</i> Linnaeus, 1758- Grande Sauterelle verte							Pelouses sèches, buissons

Légende : Annexe II de la Directive Habitat : Espèces ayant permis la désignation de Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat en raison de leur risque de disparition, de leur vulnérabilité aux modifications de leur habitat et de leur niveau de rareté - **Protection nationale** : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - **Liste Rouge** : Liste Rouge Monde (UICN, 2012) ; Liste Rouge France (UICN France, 2012) ; RE : Disparu de la région, CR : En grave danger (très rare), EN : En danger (rare), VU : Vulnérable (effectifs en déclin), NT : Quasi menacé, LC : Moins concerné, NE : Non évalué

LISTE DES INSECTES RELEVES ET POTENTIELS SUR LE SITE ET ENJEUX

1.6.9 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET ÉVALUATION DES ENJEUX DES HABITATS D'ESPÈCES

Source : Diagnostic Faune Flor Alp'Pages

1.6.9.1 Synthèse

Les inventaires ont révélé plusieurs types d'habitats naturels dont certains sont des habitats d'intérêt communautaire :

- Les boisements de Mélèze ;
- Les boisements d'Epicéa ;
- Les boisements postcultureaux ;
- Les aulnaies vertes ;
- Les prairies de fauche de montagne ;
- Les habitats rocheux ;
- Les berges de l'Isère.

113 espèces végétales ont été relevées. Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été relevée. Trois espèces citées dans la bibliographie et potentielles sur le site, présentent des enjeux de conservation :

- Très forts pour la Catabrose aquatique et le Potamot filiforme potentiels au niveau des berges de l'Isère ;
- Forts pour la Gagée jaune et la Gymnadénie odorante, potentielles au niveau des prairies de fauche et des bosquets postcultureaux

5 mammifères ont été observés de façon indirecte, sans enjeu de conservation. Une espèce citée dans la bibliographie et potentielle sur le site présente des enjeux de conservation, l'Écureuil roux.

9 oiseaux ont été observés et contactés, dont 8 espèces sensibles qui présentent des enjeux de conservation sur le site, auxquelles s'ajoutent les espèces citées dans la bibliographie. Les espèces à enjeux sont associées :

Au cortège forestier : Sizerin flammé, Pic épicé, Pinson des arbres, Mésange alpestre, Fauvette à tête noire et Pouillot véloce ;

Au cortège des milieux aquatiques et rivières : Fuligule morillon, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux ;

Au cortège des haies et milieux ouverts : Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Rougegorge familier, Mésange bleue et Fauvette des jardins ;

Au cortège des espèces anthropophiles : Bergeronnette grise, Chardonneret élégant, Rougequeue noir et Moineau domestique.

Un Reptile à enjeux de conservation forts a été inventorié, le Lézard des murailles. Aucune espèce citée dans la bibliographie ne présente d'enjeux de conservation au regard des habitats naturels du site.

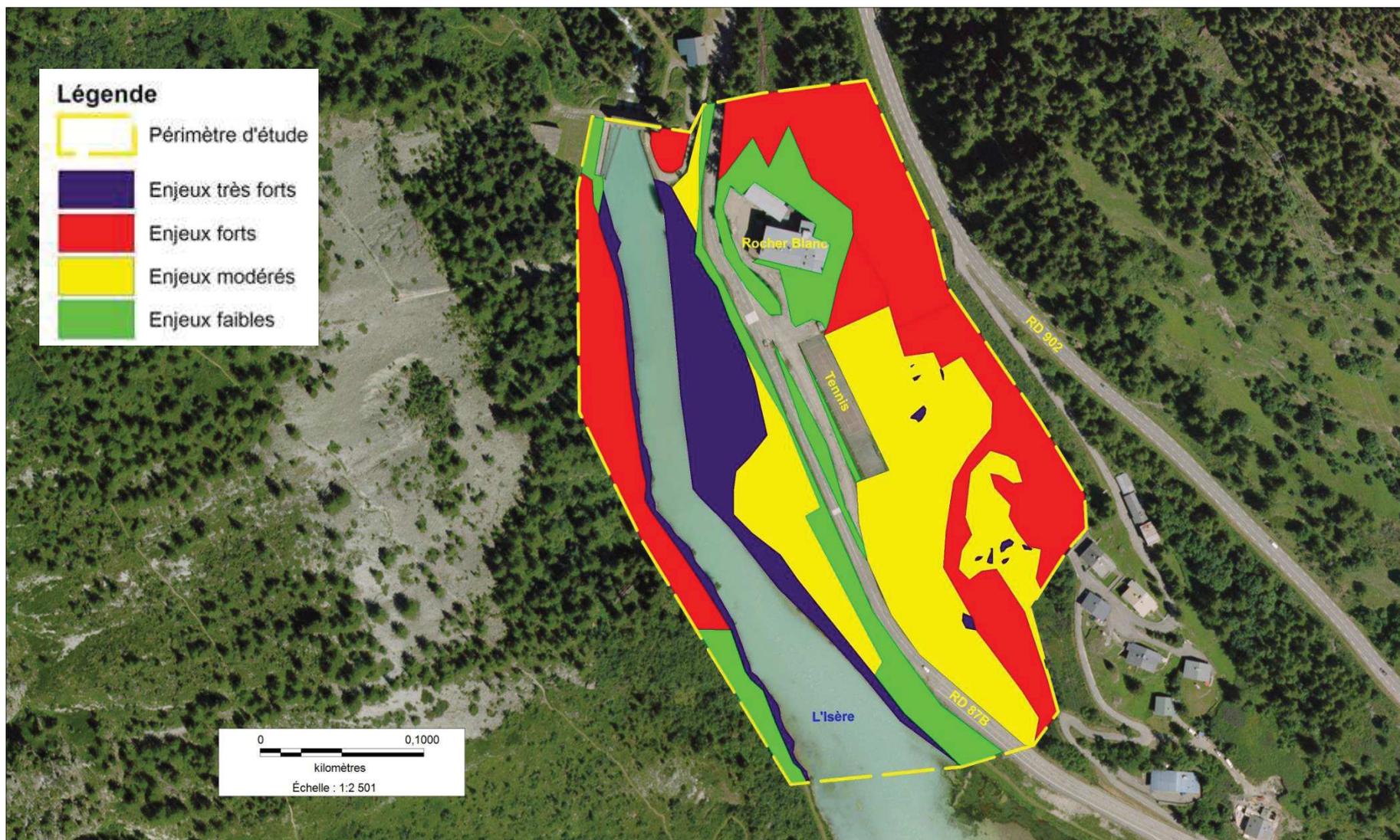
Un Amphibien à enjeux de conservation modérés a été inventorié, la Grenouille rousse. Aucune espèce citée dans la bibliographie ne présente d'enjeux de conservation au regard des habitats naturels du site.

Un Insecte à enjeux de conservation très forts a été inventorié, l'Apollon. Aucune espèce citée dans la bibliographie ne présente d'enjeux de conservation au regard des habitats naturels du site.

1.6.9.2 Hiérarchisation des enjeux écologiques

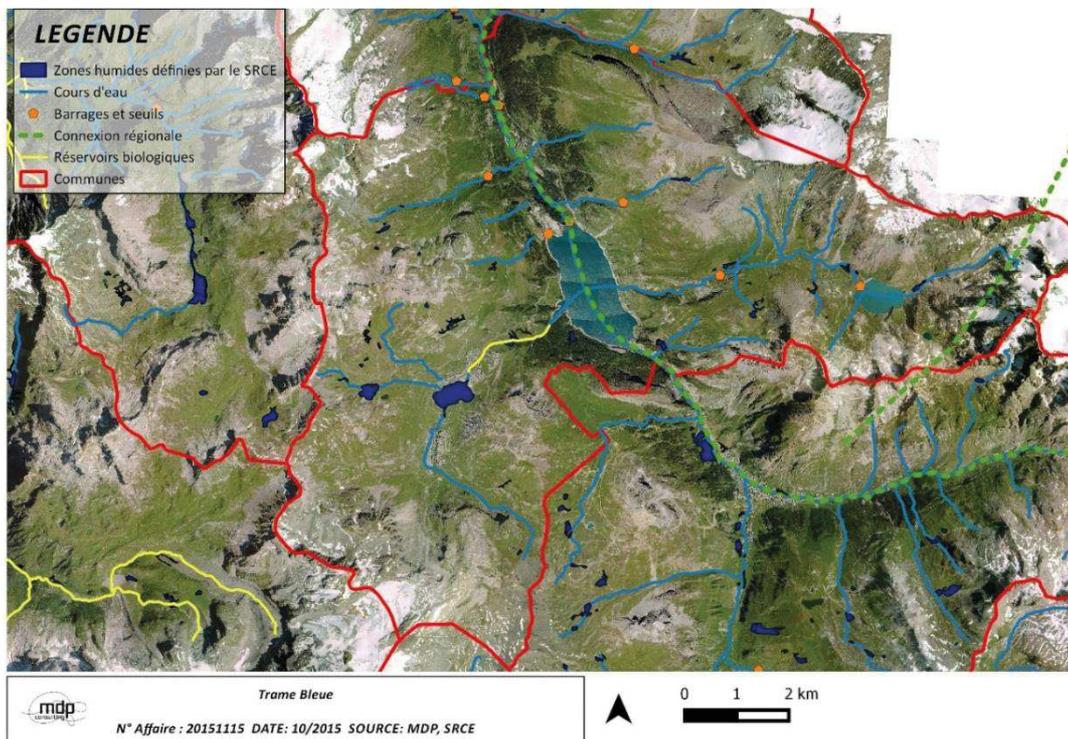
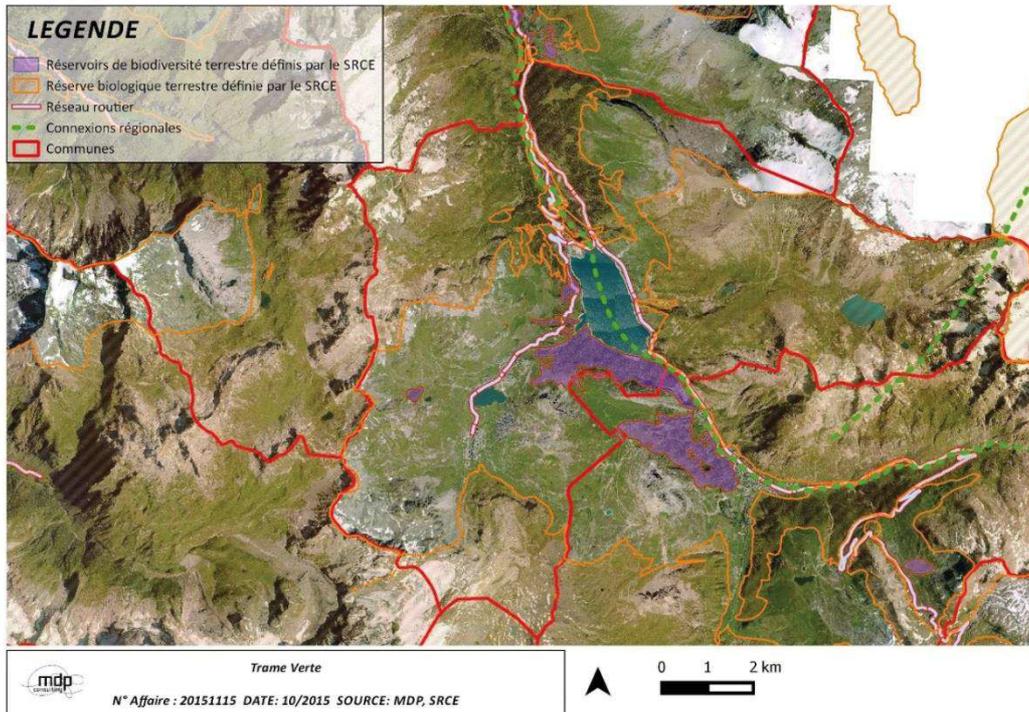
L'objectif de la hiérarchisation des enjeux écologiques est de permettre d'intégrer les espèces sensibles (enjeux forts et très forts) aux habitats dans lesquels ils évoluent afin de déterminer les habitats d'espèces et leur enjeu. Le tableau suivant reprend ces éléments de hiérarchisation des habitats en fonction des enjeux.

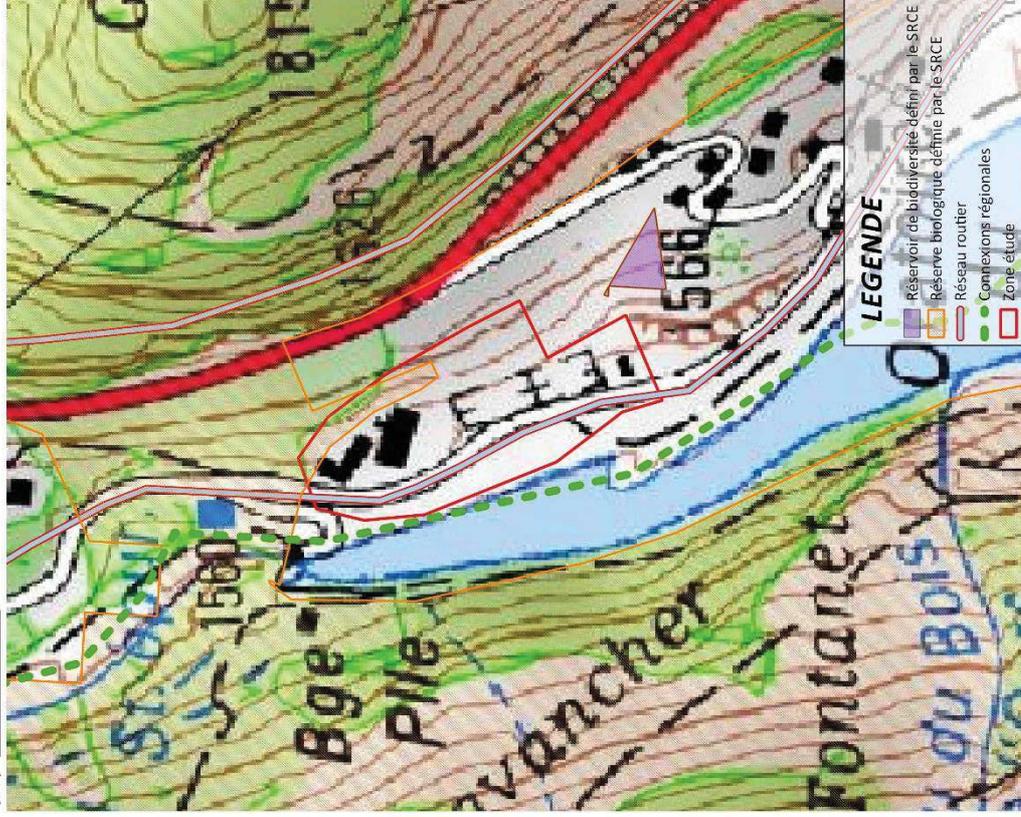
ESPECES A ENJEUX DU SITE	HABITATS							
	Mélézin	Pessière	Aulnaie	Boisements post-culturaux	Prairie de fauche	Rocher	Berges de l'Isère	Milieux anthropisés
				DV ●	DV ●			
				DV ●	DV ●			
Catabrose aquatique							DV ●	c
							DV ●	
	H-R-E-C ●	H-R-E-C ●						
	H-R-E-C ●	H-R-E-C ●			c ●			
	h-r-e ●	h-r-e ●		h-R-E ●	C ●			c
Cortège des milieux							h-R-E-C ●	
Cortège des espèces				R-E ●				C ●
Lézard des Murailles					C ●	R ●		C ●
					C ●	R ●		
ENJEU DES HABITATS D'ESPECES	FORT	FORT	FAIBLE		MODERE	TRES FORT	TRES FORT	



1.6.10 CONTINUITES ECOLOGIQUES

Notons tout d'abord la présence d'une connexion d'intérêt régionale, déterminée par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Il représente un corridor écologique assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Le SRCE a identifié 269 corridors d'intérêt régional en Rhône Alpes.



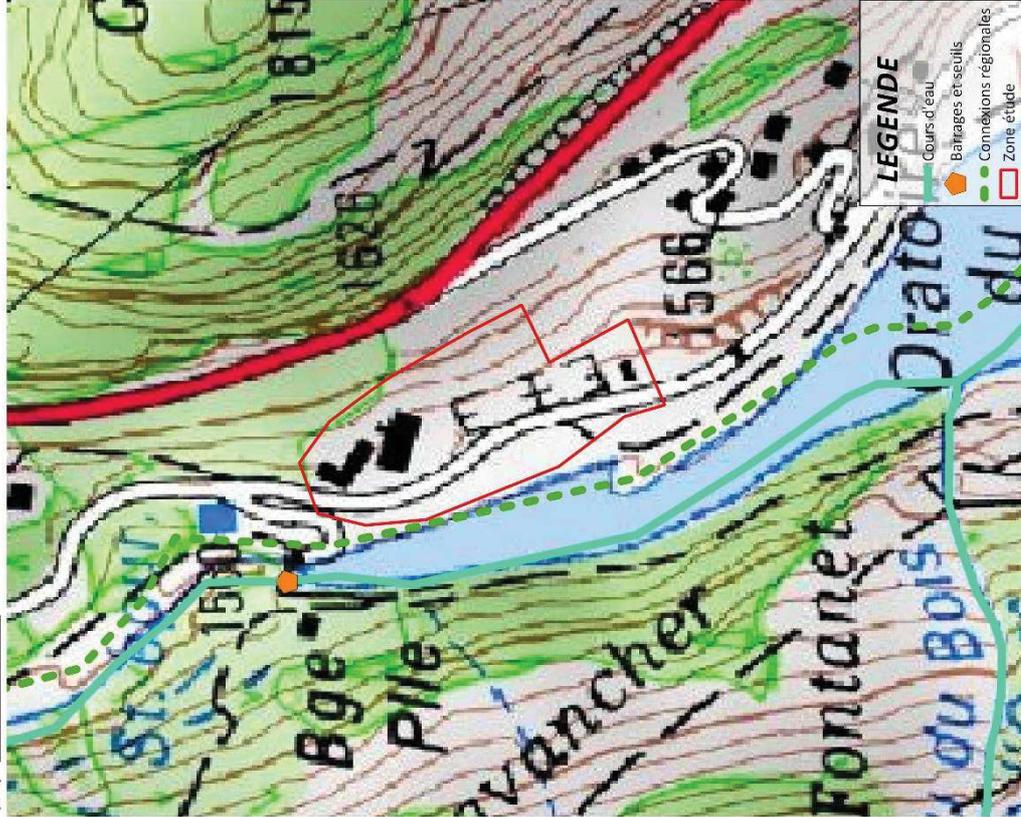


Trame Verte

N° AFFAIRE: 20151115

DATE: 10/2015

SOURCE: MDP, SRCE, Googlemap

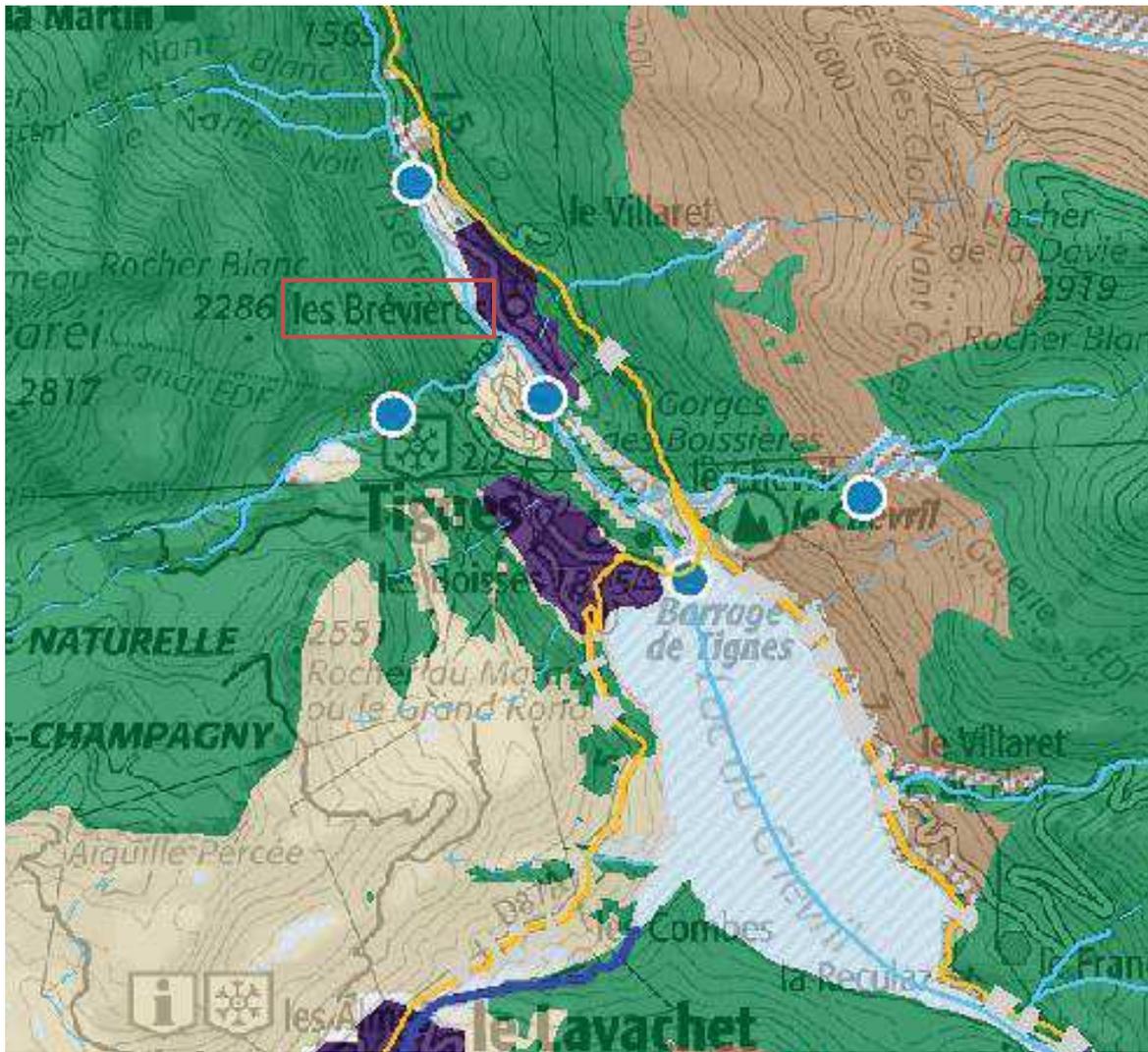


Trame Bleue

N° AFFAIRE: 20151115

DATE: 10/2015

SOURCE: MDP, SRCE, Googlemap



CARTE ISSUE DE L'ATLAS SRCE

- Réservoirs de biodiversité
- Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif
- Cours d'eau permanents
- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Routes secondaires

Ces cartes montrent la présence importante de réservoirs de biodiversité sur le secteur des Brévières, qui sont marqués par des ruptures notamment au niveau des routes ainsi que du village.

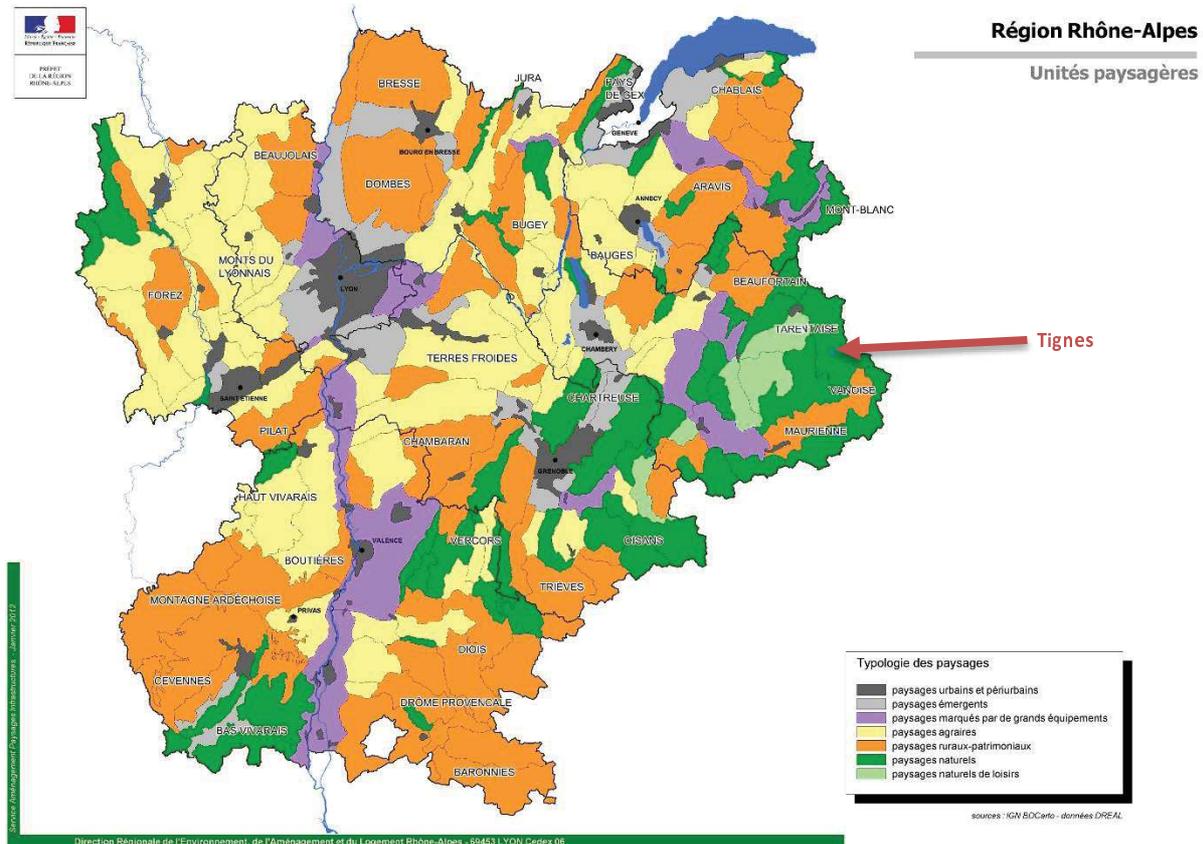
Ce secteur est au bord du cours d'eau l'Isère qui est mis en évidence sur la trame bleue. Ce corridor écologique est interrompu par le barrage au nord du lac.



1.6.11 PAYSAGE

1.6.11.1 Le contexte d'étude

La commune est implantée dans une zone de paysages naturels. La présence d'un domaine skiable permet de nuancer cette affirmation en se rapprochant des paysages naturels de loisir.

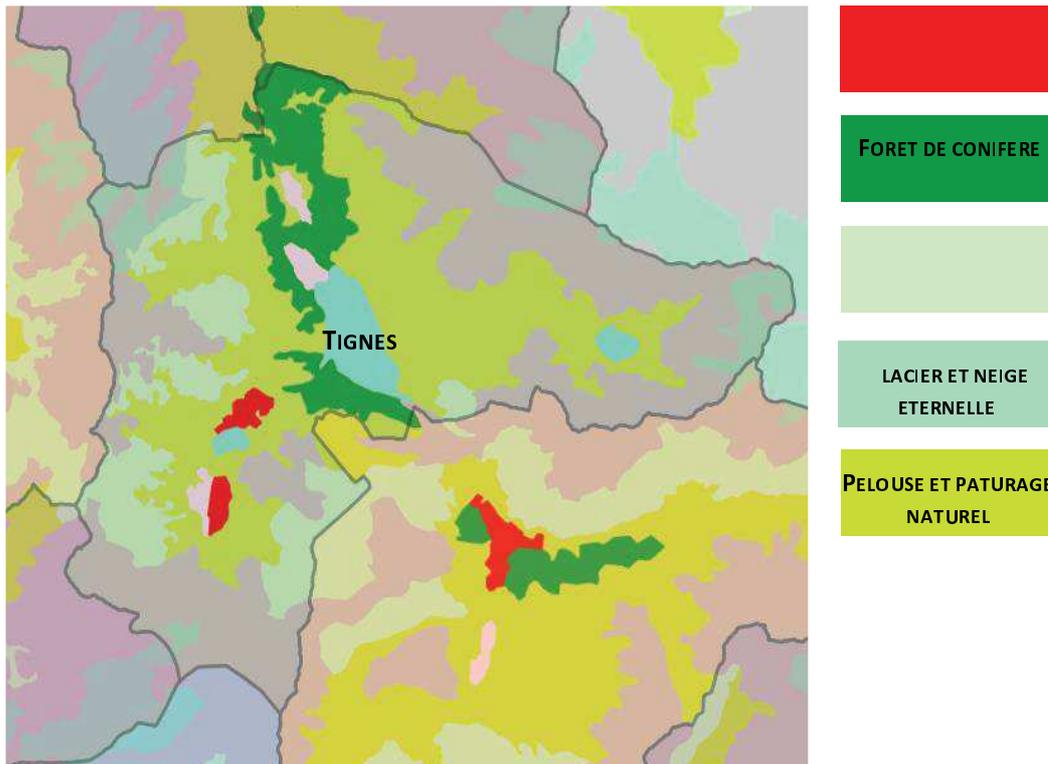


Source : DREAL Rhône-Alpes

Commune de Savoie, Tignes possède de nombreux équipements à destination de la pratique des sports d'hiver. Elle fait partie de la zone d'adhésion au Parc National de la Vanoise et est soumise à la Loi Montagne. La commune de Tignes est composée de 9 hameaux et a connu un essor très important lié au tourisme d'hiver grâce à son enneigement. Elle s'inscrit dans un secteur où la topographie est déterminante.

1.6.11.2 Les grandes familles de paysages

La commune présente des types de paysage relativement diversifiés. Le différentiel d'altitude entre les espaces urbanisés du territoire et les espaces vierges permet une évolution graduelle des paysages.



Les secteurs de Tignes le Lac et du Val Claret sont caractérisés par du tissu urbain, plutôt discontinu. Le reste de la vallée est cernée de forêts de conifères. L'altitude contraint ensuite le paysage à s'orienter vers de la végétation plus rase, qualifiée de pelouse naturelle (ou pâturage), puis vers la végétation clairsemée. Enfin, on identifie sur ce même territoire, aux altitudes les plus élevées, des paysages marqués par des glaciers et des neiges éternelles. On distingue trois grands types de familles paysagères sur le site global de Tignes.

❖ LE PAYSAGE ARTIFICIALISE :



Le paysage artificialisé où se situent les villages, les stations de Tignes-le-lac et de Val Claret. A ces espaces où l'aménagement est plus ou moins (parfois très) marqué, certains sites de remontées mécaniques et de pistes sont plus fortement perceptibles et forment un contraste d'unités paysagères. C'est le cas des espaces de Tovière, de Balme-Palet, de l'aiguille Percée.

❖ LE PAYSAGE NATUREL :

Le paysage naturel à dominante végétale, avec une sous-unité paysagère composée de la forêt environnant les Brévières et plus particulièrement les Boisses. Ce paysage fait apparaître une multitude de surfaces : rochers, pelouses, lacs, avec ou sans pistes. Ces dernières se détachent sur le paysage par le marquage de certains layons, essentiellement les premières années de leur réalisation. En effet, après quelques saisons, le couvert végétal s'harmonise grâce à l'engazonnement. Il est à noter que ces unités paysagères offrent une perception paysagère totalement différente l'hiver, compte-tenu de l'uniformité du manteau neigeux.



❖ **LES GRANDS PAYSAGES D'ALTITUDE :**

Les grands paysages d'altitude, à dominante minérale et glacière, où le gris-blanc, en été, caractérise la spécificité de Tignes, aux portes du Parc National de la Vanoise. Plus le paysage revêt une connotation de « Grand Espace », moins il est artificialisé. C'est le cas de la Sache et du vallon de la Leisse.



1.6.11.3 Les unités paysagères

D'après l'Observatoire des paysages de la DREAL, au sein de cette famille de paysages naturels, la commune de Tignes s'inscrit sur 3 unités paysagères différentes.

❖ **LA VALLEE DE LA HAUTE TARENTEISE :**

La vallée de la Haute Tarentaise offre des paysages très variés. En arrivant de Bourg-Saint-Maurice, on circule d'abord dans un fond de vallée assez large où coule l'Isère et où l'on remarque d'anciens vergers. De là, on peut emprunter la route nationale 90 qui monte vers le col du Petit Saint Bernard. Mais si l'on choisit de rester sur la route départementale 902, la vallée se resserre progressivement au niveau de Sainte-Foy-en-Tarentaise. L'Isère s'enfonce dans des gorges boisées dominées par le glacier du Mont Pourri. La route grimpe rapidement au-dessus des gorges en direction de Tignes et entre deux paravalanches, on aperçoit parfois les clochers de petits villages séculaires accrochés sur la pente.

Les lacets s'enchaînent et l'on découvre soudain le lac de Chevril, grand lac de retenue. En amont de ce lac, le paysage change : la forêt se dissipe et les pelouses alpines apparaissent. La vue se dégage et l'on peut admirer les principaux sommets et glaciers environnants : aiguille du Dôme, Tsanteleina, aiguille de la Grande Sassièr, crêtes de Lessières glacier du Mont Pourri, glacier de la Grande Motte, Pic de l'Iseran, dôme de la Sache...

Cette partie de la vallée est aussi marquée par deux célèbres stations de sports d'hiver, Tignes et Val d'Isère. Deux stations dont la morphologie se distingue par un urbanisme dense, tel que promu dans les années 1960, occupant un ancien alpage à 2100 mètres d'altitude pour la première, et une morphologie de bourg en fond de vallée pour la seconde à 1850 mètres. Enfin, après avoir traversé Val d'Isère, le parcours se termine par le col de l'Iseran qui relie la Haute-Tarentaise et la Haute-Maurienne et permet un passage vers l'Italie.

❖ **BASSIN DE LA SASSIERE :**

Jouxtant la frontière italienne, le bassin de la Sassièr est une large vallée perchée à plus de 2000 mètres d'altitude. Pour s'y rendre, on emprunte une petite route sinueuse qui grimpe au-dessus du lac de Chevril. On monte jusqu'au parking du Saut situé à 2280 mètres où on laisse sa voiture pour découvrir la réserve naturelle de la grande Sassièr à pieds. Cette magnifique vallée d'alpages offre un paysage de plateau ponctué par de nombreux lacs. Deux d'entre eux possèdent des barrages

hydroélectriques : un premier lac jouxtant immédiatement le parking, et un second, plus vaste, situé au centre de la réserve et offrant un très beau belvédère sur la vallée. Ce dernier, le lac de la Sassièrè, marque la fin des verts alpages abritant les marmottes et accueillant les troupeaux de vaches tarines en été. C'est un paysage très minéral et presque lunaire qui s'offre alors à nous. Différents types de roches se révèlent : falaises noires de la grande Sassièrè, roches moutonnées et striées sous le plan du Cheval, impressionnantes aiguilles du Dôme, schistes du col de la Bailletaz...en s'élevant vers les cols et les glaciers, on découvre des paysages de plus en plus sauvages et majestueux.

❖ **MASSIF DE LA VANOISE INTERIEURE (MAURIENNE, TARENTEISE) :**

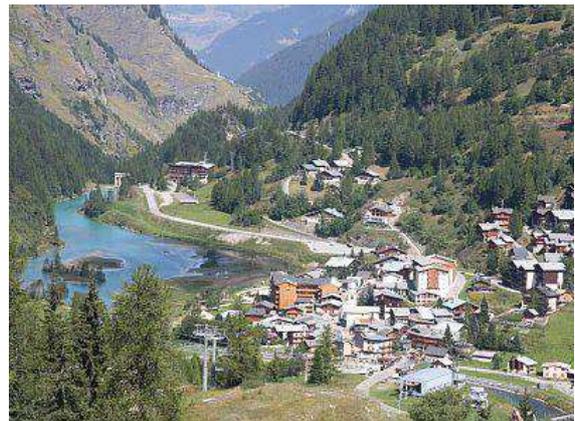
Le massif de la Vanoise intérieure est un paysage naturel exceptionnel. Il est le cœur du Parc National de la Vanoise qui a vu le jour en 1963. C'est seulement à pieds, en suivant les itinéraires balisés, que l'on découvre ce majestueux massif, paradis des randonneurs, des alpinistes et autres amateurs de nature.

On pourra, par exemple, partir de Pralognan et faire le tour de l'aiguille de la Vanoise. On admirera alors les sommets et les glaciers du mont Pelve (3261 mètres), du Grand Bec (3399 mètres) et la pointe de la Grande Casse (3855 mètres), et l'on pourra s'arrêter en chemin au refuge du col de la Vanoise, le refuge Félix Faure. En quittant Pralognan par le téléphérique, on arrive sur les pistes de ski occupées en été par les vaches tarines. On monte sous les télésièges et très vite on quitte les pistes pour pénétrer dans le cœur du parc national. Le paysage, très ouvert, est immense et fait très vite perdre toute notion d'échelle. Partout la roche est présente et sous de multiples formes : calcaires, gypses, quartzites.... Chaque sommet a son caractère. L'eau aussi est partout, sous la forme de lacs, de névés, de ruisseaux, de cascades, et bien sûr de glaciers. Les pelouses alpines qui abritent entre autres les marmottes, les roches grises des falaises et les sommets enneigés forment les trois principaux plans de ce massif. A la recherche de grands espaces et de nature, les marcheurs sont très nombreux en été sur les sentiers du massif de la Vanoise.

1.6.11.4 Urbanisation avaline

❖ **LE VILLAGE DES BREVIERES**

L'espace encaissé de cet accès à Tignes représente l'image traditionnelle de la montagne : route en lacet, torrents, forêts,... La spécificité tient à la vue sur le barrage. Le vallon de la Sache est pressenti comme un autre espace mais n'est pas directement visible. En été, les mélèzes prennent une couleur sombre qui accentue l'effet de fermeture. De ce fait, le regard se tourne naturellement vers la lumière, donc vers l'Ouest et le Sud. La piste de ski en provenance de la Sache constitue une coupure dans le paysage. Elle est d'autant plus perceptible qu'elle se situe en direction de la lumière. Quelques barres rocheuses resserrent le paysage et contribuent à une perception fermée des lieux.



❖ LE VILLAGE DES BOISSES

Il s'agit de la première ouverture sur de larges espaces depuis Bourg St Maurice. Cette découverte est



même brusque, lorsqu'on arrive des Brévières et lorsqu'on monte à Tignes. Le lac, qui est en fait l'ancienne vallée de Tignes, se place au centre d'un nouvel espace où la vue s'élargit et où la lumière devient plus forte. La vision rencontre le plan d'eau, puis le bois de la Laye, enfin les montagnes ferment la vision (en particulier les Tommeuses). La vue en

direction de Val d'Isère disparaît rapidement. Côté Sud-Ouest, on aperçoit, dans l'enfilade du relief, le Lavachet qui surplombe la vallée. Cet espace se situe en limite de forêt. Par la suite on ne perçoit plus qu'une végétation basse. En été, où le niveau de l'eau est plus bas, le lac prend une importance plus grande dans la perception visuelle du site et de ses berges. En hiver, l'homogénéité de la neige se prolonge sur les versants du lac.

❖ LA SACHE

Le Vallon de la Sache est une entité paysagère ample aux formes souples, surplombée par le glacier de la Parei au Nord-Ouest, située altimétriquement, au-dessus du lac du Chevril. Le glacier, orienté vers le sud, se perçoit comme une masse lumineuse qui attire le regard. L'échappée visuelle principale se dirige vers le Nord-Est, guidée par les lignes de force des versants. Le relief y est doux, accompagné de végétation herbacée, de petits lacs, offrant un site encore intact, restituant un paysage de haute montagne. Seule la piste de ski de la Sache a laissé localement un layon paysager proche de la ligne de crête. Il n'y pas de remontées mécaniques existantes. Ce site présente donc une grande unité, aussi bien en été qu'en hiver et malgré le télésiège des Marais qui écrête fortement le paysage sur sa frange Sud, à l'intérieur de la Réserve Naturelle.

❖ TIGNES LE LAC

Il s'agit de l'unité d'espace la plus importante du site concerné. Après une ascension depuis les Brévières on distingue dans un premier temps le secteur du Lavachet à l'Ouest, composé de logements collectifs importants et le secteur des Almes, à l'Est, composé de logements collectifs moins importants se développant sur les coteaux. Dans un deuxième temps on débouche sur un espace grandiose et lumineux, où le regard, poursuit une direction très marquée : le lac, (étendue nette horizontale), l'urbanisation groupée du Val Claret, la Grande Motte (sommets blancs et lumineux), la vision étant bloquée latéralement par les hauts versants. Le Lac confère à ce secteur un atout naturel, paysager et touristique et les cheminements



aménagés en bordure offre des itinéraires de promenade très appréciés. Aux strates horizontales et hétérogènes de Tignes-le-Lac s'opposent les lignes composantes architecturales du Val Claret, malgré l'hétérogénéité des constructions Ouest. En direction du Nord, le regard ne peut s'échapper que vers le Lavachet, entre les versants. Les lignes de crête se détachent nettement sur le ciel (Tovière, Petite Balme, Grande Balme). On aperçoit les pointes de Pramecou et du Chardonnet, mais pas les plateaux qui sont situés à l'avant, légèrement en-dessous. Le site est déjà bien occupé par la présence humaine (constructions, routes, remontées). Il est à remarquer que la végétation de type forêt est totalement absente, ce qui met le relief en valeur. Mais les césures des pistes d'accès en été sont assez fortes, à l'image de toutes les stations de montagne.



❖ LA GRANDE MOTTE

Dominant l'espace de Tignes-le-Lac, il s'agit d'une zone au relief adouci par la neige et la glace, accessible par le téléphérique. Les vues se dégagent en direction du Nord, vers le lac de Tignes, vers l'Ouest et l'Est. Ce site bénéficie d'une vaste vue panoramique où les lignes de crête précédemment citées s'atténuent, se confondant avec la toile de fond des autres montagnes. Grâce à la restructuration de la Grande Motte, avec le funiculaire, les équipements de ski sont peu visibles sur le site enneigé.



❖ LA LEISSE

Cet espace est visible depuis la Grande Motte. Ce secteur encaissé, en forme de vallée, est surplombé par le glacier et ses séracs. La végétation s'y compose uniquement de lambeaux de pelouses. Le GR 55 qui le traverse dans sa longueur se développe dans un paysage naturel de haute montagne, le secteur aval de Fresse étant artificialisé par une double ligne de téléskis et de lignes électriques.



❖ TOVIÈRE / TOMMEUSE



Site géographiquement remarquable, ce plateau surplombe la vallée et le lac du Chevril, dominé par le sommet de Tovièrre. La végétation forestière est absente, ce qui permet de larges visions vers le vallon de Tovièrre (traversé par le GR 55). Le relief prend des formes douces en hiver, mais en été, c'est toujours le contraste des couleurs qui marque le site, surtout entre Tovièrre et le Plan Sémanmille (à l'Ouest). Secteur particulièrement fréquenté (carrefour de remontées mécaniques et de pistes),

Tovièrre est le seul sommet panoramique où la vue est à 360 degrés, embrassant la totalité du domaine skiable de Tignes et offrant une vue stratégique et complète sur l'Espace Killy. Au pied de ces massifs le bois de la Laye, composé essentiellement de sapin, crée une frange verte entre les massifs et le lac du Chevril malgré la dégradation de ce bois pour la construction du barrage (création d'une carrière).



1.7 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.7.1 DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLE

1.7.1.1 Schéma de Cohérence Territorial

Source : site SCOT Tarentaise Vanoise

La commune de Tignes fait partie intégrante du périmètre de mise en place du Schéma de Cohérence Territorial Tarentaise Vanoise. Etant donné que les SCOT doivent être établis sur des territoires les plus proches des bassins de vie, le SCOT Tarentaise est élaboré sur les 43 communes constitutives de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

Ce document de planification tend à définir les grandes orientations d'aménagement pour le territoire de l'APTIV pour les 15 à 20 ans à venir, et assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Il peut être modifié ou révisé dans son ensemble.

Il abordera les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages ou encore des corridors écologiques.

Le SCOT de l'Assemblée de Pays de Tarentaise Vanoise, en cours d'élaboration actuellement, n'est pas en vigueur sur ce territoire.



Le programme prévisionnel du SCOT est envisagé comme suit :

- 2015- Construction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), intégrant les Unités Touristiques Nouvelles (UTN)- Pré-arrêt du SCOT Tarentaise
- 2016- Arrêt du SCOT Tarentaise- Consultation des Personnes Publiques Associées- Enquête publique
- 2017- Reprise éventuelle du SCOT suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique- Approbation du SCOT en comité syndical APTV.

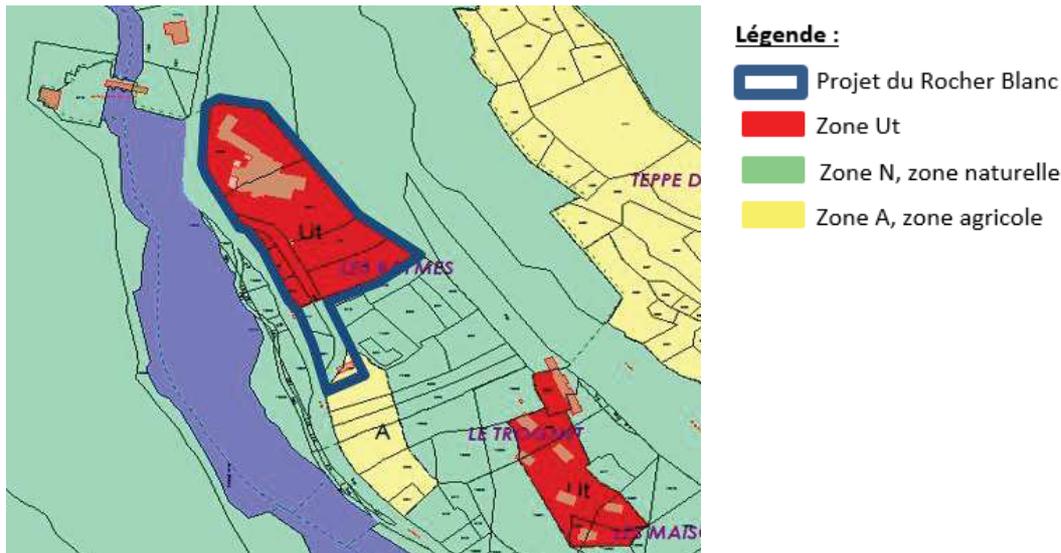
1.7.1.2 Plan Local d'Urbanisme

Source : Observatoire des territoires de la Savoie, Inscription du projet au SCOT

La commune de Tignes possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 septembre 2008. A ce jour, celui-ci a fait l'objet de 5 modifications, 1 modification simplifiée et 2 révisions simplifiées.

Le plan de zonage de ce dernier classe le secteur du Rocher Blanc en zone Ut, N et A. Les surfaces correspondantes sont :

- 1271 m² en zone N
- 297 m² en zone A
- Le reste en zone Ut



La mise en compatibilité du PLU sera effectuée dans le cadre d'une révision allégée, qui a été engagée par délibération du 24 septembre 2015. Ce sujet sera traité dans la partie 4.1.1.2 de ce document.

1.7.1.3 Directive Territoriale d'Aménagement

Bien que non opposable, la directive territoriale d'aménagement (DTA) ou, après la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la directive territoriale d'aménagement et de développement durables (DTADD) est en France un outil juridique permettant à l'État, sur un territoire donné, de formuler des obligations ou un cadre particulier concernant l'environnement ou l'aménagement du territoire. C'est à la fois un document d'aménagement du territoire et un document d'urbanisme, élaboré sous la responsabilité de l'État en association avec les collectivités territoriales et les groupements de communes concernées, puis approuvé par décret en Conseil d'État. Une application expérimentale de cet outil était et reste possible, avec le suivi et concours de l'État.

Le Comité Interministériel du 6 mars 2006 a approuvé le Livre Blanc des Alpes du nord élaboré par la DRE Rhône-Alpes à partir des travaux antérieurs et soumis, en 2005, à la consultation des collectivités locales et autres personnes publiques associées. Le Livre blanc se compose d'un diagnostic et de six orientations :

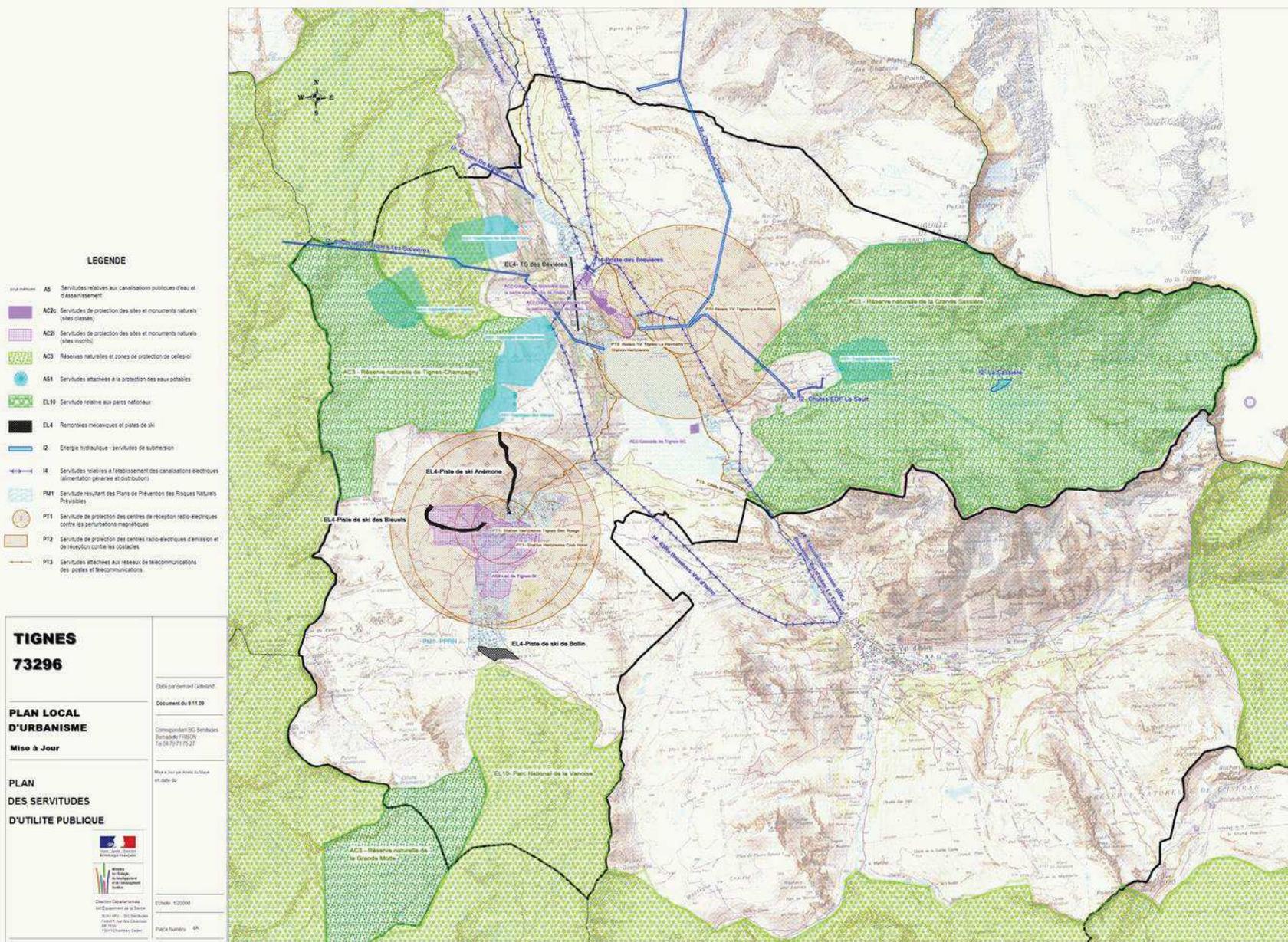
- Organiser la métropole du Sillon alpin en un espace multipolaire structuré dont la croissance soit économe en consommation d'espace (Grenoble et sa région, Chambéry-Aix et la Combe de Savoie, Annecy, agglomération franco genevoise).

- Garantir le droit au logement avec une offre diversifiée et accessible à tous, particulièrement dans le Sillon alpin et à proximité de Genève.
- Préserver le système d'espaces naturels et ruraux, les ressources naturelles et patrimoniales qui placent les Alpes françaises au premier rang du patrimoine mondial.
- Organiser la poursuite du développement économique et s'appuyer sur les pôles de compétitivité (Minalogic, Arve Industrie Haute Savoie Mont Blanc, Energies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et le pôle des industries de sport et loisirs) ; considérer l'activité agricole autant pour son dynamisme économique que comme produit touristique valorisant le territoire ; encourager l'industrie, composante majeure de la culture alpine et, au service de tous, le commerce et les activités tertiaires.
- Pérenniser le potentiel touristique du massif alpin, destination majeure en Europe et espace de loisirs pour la population locale.
- Garantir un système de transport durable pour faciliter l'accessibilité et les communications internes du Sillon alpin, l'accessibilité aux stations et les liaisons internationales.

1.7.2 SERVITUDES

La commune de Tignes dénombre un grand nombre de servitudes d'utilité publique grevant l'occupation des sols.

Nom de la servitude	REF	Champ d'application	Acte l'instituant sur le territoire communal
Canalisations d'eau et d'assainissement	A5	Servitudes sur fonds privés pour implantation canalisations publiques d'assainissement Val Claret	AP du 05/05/2005
Protection des sites	AC2	Gorges des Boissières dans partie rive gauche de l'Isère - Site classé	Arrêté du 18/08/1938
Protection des sites	AC2	Gorges des Boissières dans partie rive droite de l'Isère - Site inscrit	Arrêté du 18/08/1938
Protection des sites	AC2	Lac de Tignes - Site inscrit	Arrêté du 02/03/1938
Protection des sites	AC2	Cascade de Tignes - Site Classé	Arrêté du 30/07/1934
Réserves Naturelles	AC3	Réserve naturelle de Tignes-Champagny	Arrêté du 24/07/1963
Réserves Naturelles	AC3	Réserve Naturelle de La Grande Motte	Arrêté Ministériel du 24/07/1963
Réserves Naturelles	AC3	Réserve Naturelle de La Grande Motte	Arrêté Ministériel du 10/08/1973
Réserves Naturelles	AC3	Réserve naturelle de La Grande Sassièr	Arrêté du 10/06/1972
Réserves Naturelles	AC3	Réserve naturelle de Tignes-Champagny	Déclassement partiel du 10/08/1973
Conservation des eaux	AS1	Captages des Marais	AP du 25/07/2008
Conservation des eaux	AS1	Captages de La Sache	AP du 25/07/2008
Conservation des eaux	AS1	Captage du Bois de l'Ours	AP du 25/07/2008
Conservation des eaux	AS1	Captage de La Sassièr	AP du 25/07/2008
Conservation des eaux	AS1	Captage des Chardon	AP du 25/07/2008
Parcs Nationaux	EL10	Parc National de la Vanoise	Décret du 06/07/1963
Pistes de ski	EL4	Piste de ski Anémone	AP du 04/10/1991
Pistes de ski	EL4	Piste de ski des Bleuets	AP du 16/09/1991
Pistes de ski	EL4	Piste de ski alpin du Bollin	AP du 17/02/2009
Remontées mécaniques	EL4	Télesiège des Brévières	AP du 05/10/2007
Energie hydraulique	I2	Chutes de Malgovert	Décret du 30/03/1954 avenant du 29/12/1958
Energie hydraulique	I2	Chutes EDF Le Saut	Décret du 31/03/1971
Energie hydraulique	I2	Chutes EDF Tignes-Les Brévières	Décret du 09/02/1950
Energie hydraulique	I2	La Sassièr	Décret du 08/09/1958
Energie hydraulique	I2	Chute du Chevril	Décret du 27/04/1956
Electricité	I4	63 kV Brévières-Viclaire	Art 12 modifié
Electricité	I4	Poste des Brévières	
Electricité	I4	Liaison souterraine 63 kv Brévières - Val d'Isère - Le Chevril	Déclaration d'utilité Publique du 30/05/1989
Electricité	I4	63 kV Brévières-Viclaire	Loi du 15/06/1906
Electricité	I4	225kV Brévières-Malcovert dér.Viclaire	Art 12 modifié
Electricité	I4	225kV Brévières-Malcovert dér.Viclaire	Loi du 15/06/1906
Electricité	I4	ligne 63 kV Brévières Val d'Isère	Déclaration d'utilité Publique du 08/02/1957
Risques Naturels	PM1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - La Reculaz-Les Brévières-Les Boisses-Le Chevr	AP du 06/02/2006
Télécommunication	PT1	Relais TV de Tignes- La Revirette	Décret du 11/01/1977
Télécommunication	PT1	Station Hertzienne Club Hotel	Décret du 23/02/1990
Télécommunication	PT1	Station Hertzienne Tignes Bec Rouge	Décret du 23/02/1990
Télécommunication	PT2	Relais TV de Tignes-La Revirette-Station Hertzienne	Décret du 25/10/1976
Télécommunication	PT3	Câble N 1058	AP du 23/06/1965



LEGENDE

- sur réseau AS Services relatifs aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC20 Services de protection des sites et monuments naturels (vies classées)
- AC21 Services de protection des sites et monuments naturels (vies inscrites)
- AC3 Réserves naturelles et zones de protection de celles-ci
- AS1 Services attachés à la protection des eaux potables
- EL10 Servitude relative aux parcs nationaux
- EL4 Remontées mécaniques et pistes de ski
- I2 Énergie hydraulique : servitudes de submersion
- I4 Services relatifs à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- PM1 Servitude résultant des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévalables
- PT1 Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations magnétiques
- PT2 Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 Services attachés aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications

TIGNES 73296	Dated par Bernard Gahland Document du 8 11 09
PLAN LOCAL D'URBANISME Mise à Jour	Correspondant SC Servitudes Bernard Gahland / IBCSN Tel 04 79 71 70 27
PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	Mise à jour par Anne-Laure de Gahland
	Échelle : 1/50000 Planche Numéro : 04

La carte ci-dessous montre que le secteur des Brévières est grevé de plusieurs servitudes:

- Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (ce point-là est pris en compte dans le chapitre III de ce dossier)
- Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)

La servitude attachée à la protection des eaux potables, s'appliquant aux captages du bois de l'Ours, ainsi que la servitude de submersion (énergie hydraulique) sont éloignées de la zone d'étude.

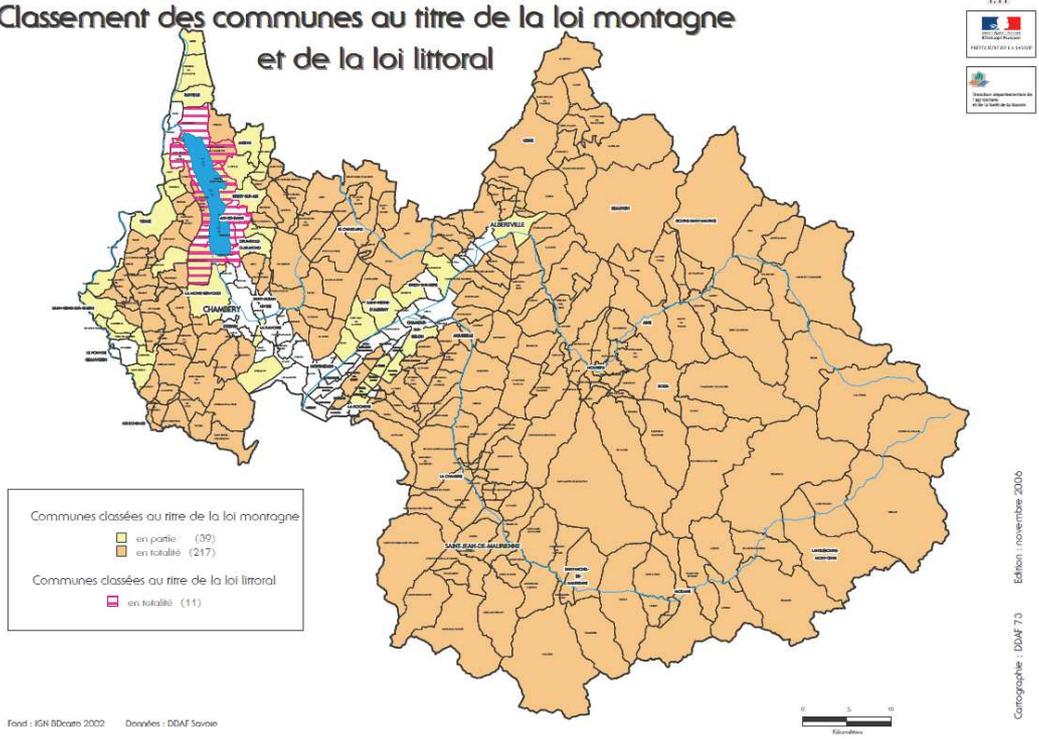


1.7.3 LOI MONTAGNE

L'ensemble du territoire de Tignes s'inscrit dans l'air d'application de la Loi Montagne. La commune répond dans sa totalité aux exigences du classement au titre de la loi n°85-3 du 9 janvier 1985. Elle fait partie du massif des Alpes, et ce, par décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs. En effet, sur la commune entière on retrouve :

- Des conditions climatiques difficiles et une altitude à l'origine du raccourcissement significatif des périodes de végétation,
- De fortes pentes qui compliquent la mécanisation des terres ou le rende impossible

Classement des communes au titre de la loi montagne et de la loi littoral



2.

LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET



2.....	145
LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET	145
2.1 Présentation generale du projet.....	147
2.1.1 Contexte règlementaire	147
2.1.2 Justifications générales du projet.....	148
2.1.3 Situation géographique du projet	149
2.2 Enjeux et objectifs du projet	150
2.2.1 Objectifs poursuivis	150
2.1.1 Demande à satisfaire.....	152
3.1.1 Enjeux stratégiques de Tignes	157
2.1.2 Cibles marché de Tignes.....	161
2.1.2 Concept innovant du projet	164
2.2 Historique et évolution du projet	168
2.2.1 Le projet retenu par la collectivité	169
2.2.2 Dernières adaptations du projet	171
2.3 Détails du projet soumis à UTN	172
2.3.1 Situation générale	172
2.1.1 Philosophie générale.....	172
2.1.2 Organisation fonctionnelle.....	173
2.1.3 Programme détaillé.....	174
2.1.4 Demande UTN	176
2.1.5 Chiffrage du projet	176
2.2 Autres projets prévus sur la commune et sur le territoire environnant	177
2.2.1 Projets menés par la STGM	178
2.2.2 Projets menés par la mairie de Tignes	179
2.3 Projet de développement durable.....	181
2.3.1 Projet environnemental	181
2.3.2 Projet social.....	183
2.3.3 Projet économique.....	184
2.1.2 Projet conforme aux directives nationales et Grenelle 2	186

2.1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

2.1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet faisant l'objet de l'unité touristique nouvelle (UTN) est localisé au lieu-dit le Rocher Blanc sur le hameau des Brévières et concerne un espace de 15 500 m² (1.55ha) sur la commune de Tignes, dans le massif de la Vanoise en Haute-Tarentaise, dans le département de la Savoie en région Rhône-Alpes.

Situé en discontinuité de groupes d'habitations existantes, le projet UTN du Rocher Blanc relève de la compétence du préfet de massif.

Cette procédure issue de la loi montagne de 1985 vise trois objectifs distincts et complémentaires :

- Légitimer le projet en démontrant qu'il respecte les principes généraux d'aménagement du territoire et les prescriptions particulières à la zone de montagne (respect de l'environnement, des paysages) et qu'il engendre un impact positif sur l'économie du territoire,
- Mettre à disposition de la population les informations relatives à ce projet ;
- Rendre compatible le projet avec les dispositions législatives et réglementaires de la loi Montagne.

Afin de mener à bien cette procédure, le dossier finalisé analyse les éléments suivants conformément aux exigences de l'article R145-6 du code de l'urbanisme :

1. l'état du site et de l'environnement,
2. les caractéristiques principales du projet,
3. les risques naturels et les mesures pour les prévenir,
4. les effets prévisibles du projet sur l'environnement et les mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser,
5. les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.

Par ailleurs, en respect du décret du 9 avril 2010, la procédure d'UTN est soumise à une « évaluation des incidences Natura 2000 ».

Le projet du Rocher Blanc n'est pas directement concerné par un périmètre Natura 2000 S43 « Massif de la Vanoise » lequel regroupe les sites FR8201783 « Massif de la Vanoise » - SIC - et FR8210032 « La Vanoise » - ZPS), lequel se situe à environ 700 mètres du projet. A ce titre, une étude d'incidence du projet sur le site n'est pas nécessaire.

Une évaluation simplifiée des incidences sera établie au titre du projet UTN. Il mettra en lumière les incidences éventuelles sur l'environnement de la réalisation du projet et déterminera les orientations spécifiques et déterminantes pour la bonne réalisation du projet dans le respect optimal de l'environnement.

2.1.2 JUSTIFICATIONS GENERALES DU PROJET

La station de Tignes fait partie des domaines skiables français de renommée internationale. Ce domaine relié avec celui de Val d'Isère, qui constitue l'espace Killy, est un pôle touristique majeur pour le territoire.

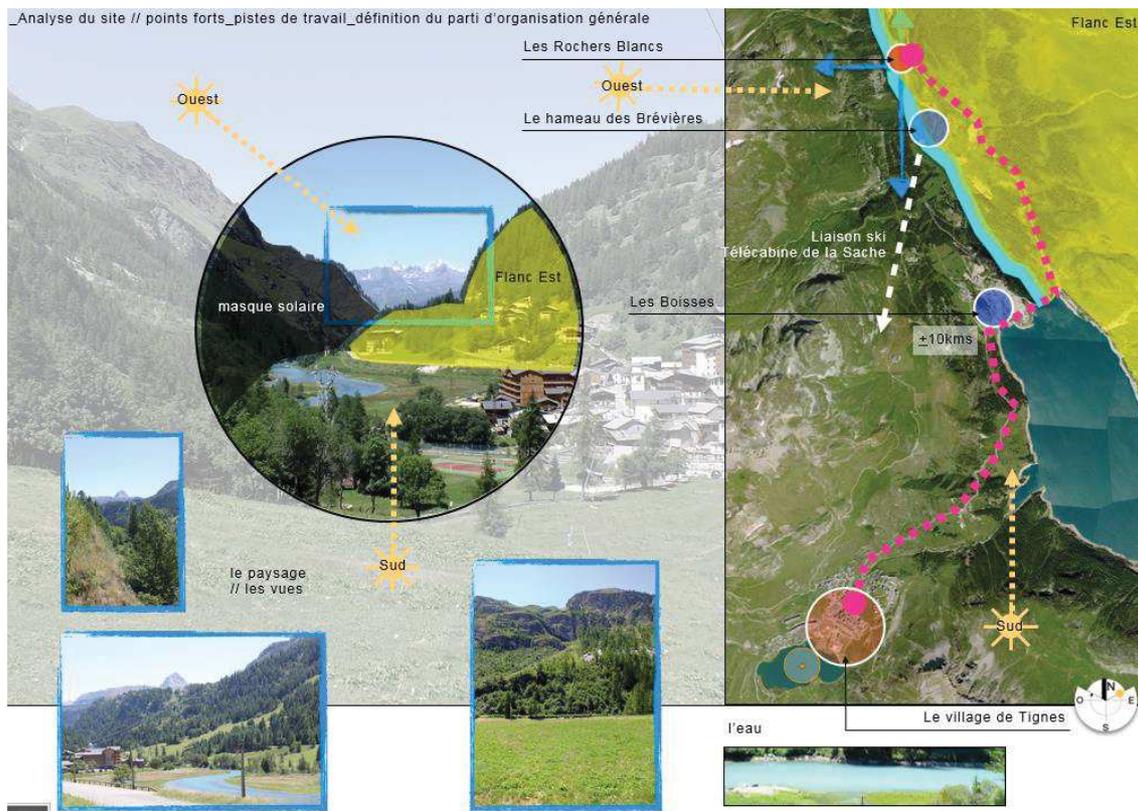
Son adaptabilité à la forte demande touristique de ce secteur et à l'évolution des exigences du consommateur fait partie des axes stratégiques permettant à cette station de demeurer parmi les principales stations mondiales.

Sa capacité d'accueil de 32 105 lits (source Savoie Mont Blanc 2014), composée de 45% de lits marchands, connaît comme dans l'ensemble des Alpes françaises, une érosion des lits chauds au profit des lits froids.

Le projet du Rocher Blanc présente un programme de rénovation touristique de 800 lits nouveaux au standard 3 étoiles +, composés de 3 typologies distinctes et présentant un statut juridique innovant, assurant une pérennité d'occupation touristique de ce programme.

- Il vient en remplacement d'une friche touristique laissée à l'abandon depuis quelques années sur ce secteur située en porte d'entrée de la station de Tignes.
- Il s'articule sur un ensemble mixte constituant un quartier touristique animé ouvert au reste du hameau des Brévières et renforçant la vitalité de ce secteur clé de la station. Il renforce de ce fait le lien entre ce site et le hameau des Brévières.
- Il affiche une mixité des lits qui se traduit à la fois par 3 typologies de lits ouverts à différentes cibles de clientèle et pouvant partager des équipements clés structurants (pôle aqua ludique, bar à ambiance, restaurant gastronomique de terroir, etc.)
- Il répond à une problématique majeure de pérennité des lits chauds grâce au développement contractuel d'un statut d'occupation des lits en copropriété sur les périodes de non occupation par les propriétaires de ces appartements.
- Il permet à la station de Tignes de redynamiser son dispositif d'accueil touristique en lieu et place d'un site existant avec une offre attractive, innovante et répondant aux standards actuels d'une clientèle toujours plus exigeante.

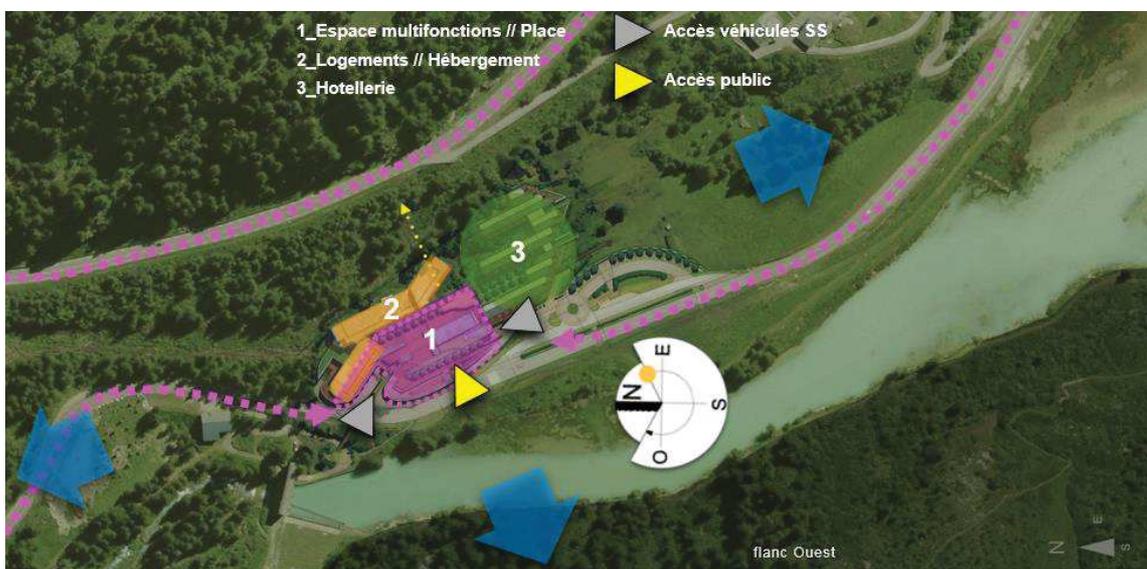
2.1.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET



◆ 2 ◆ LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET ◆

L'organisation fonctionnelle du site en entrée de station a été réfléchi sur 3 axes majeurs :

1. Une composition du site à l'écart, permettant des vues remarquables à mettre en valeur :
 - pics en amont Sud et aval Nord
 - barrage au Sud
 - flanc montagne ouest
2. Une exposition Sud/Sud-Ouest : besoin de « monter, chercher de la hauteur » pour absorber le masque du flanc Ouest et maximiser la durée d'ensoleillement des hébergements,
3. Un espace regroupé pour assurer un système « hyper fonctionnel » et compact intégrant l'ensemble des accès des véhicules en sous-sol (sous le socle de la place) et desservant les circulations verticales de dessertes de l'ensemble des bâtiments.



2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

2.2.1 OBJECTIFS POURSUIVIS

2.2.1.1 A l'échelle de la commune

Le projet du Rocher Blanc est concomitant avec le projet APEX 2100, complexe hôtelier 4 étoiles de 108 chambres (272 lits) situé au Rosset sur l'emprise de l'hôtel le Pramecou. Axé sur l'accueil des sportifs de haut niveau et comprenant l'ensemble des services et équipements associés. La structure est ouverte à l'année avec un accueil de sportifs de haut niveau et stage sportif.

Les objectifs communaux visés par ces 2 projets sont de :

- Privilégier la construction des espaces déjà construits (reconstruction de la station sur la station),
- Redynamiser les quartiers et les villages,
- Favoriser des types d'hébergement visant à renouveler et pérenniser une clientèle jeune,
- Améliorer les services à la clientèle et la circulation dans les villages,
- Respecter les ressources naturelles du territoire (choix du bois des alpes et producteurs locaux alpins pour le projet du Rocher Blanc)

Il s'agit d'inscrire le projet du Rocher Blanc et APEX 2100 dans une dynamique d'innovation architecturale visant à projeter l'image de Tignes pour les 50 prochaines années, tout en réaffirmant et consolidant le positionnement stratégique de la station sur 2 grands axes :

- L'affirmation de Tignes comme référence en matière de préparation physique des sportifs en altitude,
- L'excellence en matière de services et d'expérience clients.



2.2.1.2 A l'échelle du site

LIEU ADAPTE A L'ECART MAIS PAS TROP

Le site du Rocher blanc correspond aux attentes d'une clientèle souhaitant profiter d'un lieu à taille humaine à l'écart du trafic et de l'agitation et profitant d'un environnement naturel de proximité.

ENJEUX NATURELS FAIBLES

Le site du Rocher blanc s'étend sur des terrains naturels dont les enjeux sont faibles, l'opération s'étant recentrée à l'écart du ripisylve du bord de l'Isère.

OPERATION DE RENOVATION URBAINE

Reconstruire la ville sur la ville, tel est l'objectif que se fixe l'opération du Rocher Blanc. Il s'agit d'optimiser le dispositif d'accueil de ce site en l'étendant de manière ajustée et en requalifiant ce secteur vétuste, formant aujourd'hui un point noir paysager.

OPERATION DE DYNAMISATION DU DISPOSITIF TOURISTIQUE

Créer un pôle de vie, attractif et de taille suffisante (15 000 m² de SP) de manière à faire vivre un pôle touristique à part entière. La volonté est d'ouvrir ce pôle à l'extérieur de manière à renforcer la vie sur ce secteur.

DIVERSIFICATION

Le produit touristique du Rocher Blanc ajoutera une composante nouvelle en matière de lits touristiques autour d'une nouvelle enseigne « Mama Shelter », permettant de renforcer la valeur de marque de la station de Tignes. Par ailleurs, ce site a pour objectif de composer un nouveau quartier à ambiance, qui sera un pôle d'attraction important de la station de Tignes. Le pôle aquatique à ciel ouvert participera également à ce renfort d'attractivité.

OPPORTUNITE

Il s'agit d'une vraie opportunité économique pour le village par la constitution de ce pôle qui sera connecté au reste du hameau par des liaisons douces (voie verte et navette électrique). Un opérateur immobilier et des enseignes nationales se sont positionnés sur cette opération.

POSITION STRATEGIQUE

Situé en entrée de station, à moins d'1 km des remontées mécaniques des Brévières, et à environ 300 m des premières maisons du village.

2.1.1 DEMANDE A SATISFAIRE

2.1.1.1 Adapter l'offre à un marché en mutation

MARCHE MONDIAL DU SKI

Il y a environ **80 pays** dans le monde où se pratique le ski. Même si les champs de neige dans le monde peuvent être beaucoup plus nombreux, environ **2 000 stations de ski** comptant au moins 5 remontées mécaniques ont été identifiées.

Les journées-skieurs ont été estimées depuis déjà plusieurs années à un chiffre d'environ 400 millions dans le monde. On considère que ce chiffre a été assez stable au cours des 10 dernières années. Les principaux marchés matures ont enregistré une croissance réduite, voire une baisse comme au Japon, alors que d'autres marchés émergents sont apparus ou ont pris la relève. **Les Alpes sont la plus grande destination mondiale, captant 44% des journées-skieurs.**

Le nombre total de skieurs dans le monde a été estimé en fonction de la fréquentation dans les différents pays et du taux de pratique de leurs ressortissants. Ce chiffre atteint les **115 millions** et semble afficher une tendance à la hausse.

Les régions d'Europe de l'Est et d'Asie-Pacifique fournissent 33% des skieurs mondiaux, mais ne réalisent à ce stade que 23% des journées-skieurs. Ces régions constituent le potentiel de développement futur du marché.

Bien que les modes de consommation du ski dans des pays comme la Chine doivent encore être confirmées à plus grande échelle, il est probable que l'Europe de l'Est et le marché asiatique vont connaître une croissance de leurs journées skieurs au cours de la nouvelle décennie. Ils pourraient finir par atteindre, en termes de fréquentation, un poids équivalent à leur importance en termes de skieurs, dans les années 2020. Si cette croissance se fait sans préjudice de la fréquentation dans les stations occidentales, et à condition que ces dernières trouvent des réponses adéquates à l'évolution de leur démographie, les journées skieurs dans le monde pourraient alors augmenter pour atteindre plus de 420 millions d'ici cette date.

Sur la saison 2013-2014, les 3 pays qui ont vendu le plus de journées skieurs sont :

- Les Etats-Unis avec 56,2 millions,
- La France avec 55,3 millions,
- L'Autriche avec 50,8 millions.

MARCHE FRANÇAIS DU SKI

La France compte 250 stations réparties sur 6 massifs qui attirent 10 millions de touristes en hiver dont 7 millions pratiquent un sport de glisse, soit 55.3 millions de journées skieurs.

Cette activité génère 120 000 emplois (80. De saisonniers et 20% de permanents) et 300 millions d'euros d'investissement. Le forfait français est le forfait le moins cher au monde (11% moins cher que le forfait autrichien et 17% moins cher que le forfait suisse.

Les marchés historiques, qui représentent environ 90% des skieurs, sont globalement stables. Les principaux marchés étrangers sont :

1. Royaume Uni, 442 000 en France (sur 1 200 000 skieurs),
2. Italie, 300 000 en France (forte clientèle journée)
3. Espagne, 300 000 en France (forte clientèle journée)
4. Belgique, 265 000 en France (sur 710 000 skieurs)
5. Pays-Bas, 162 000 en France (sur 1 170 000 skieurs)
6. Allemagne, 100 000 en France (sur 8,25 millions de skieurs)

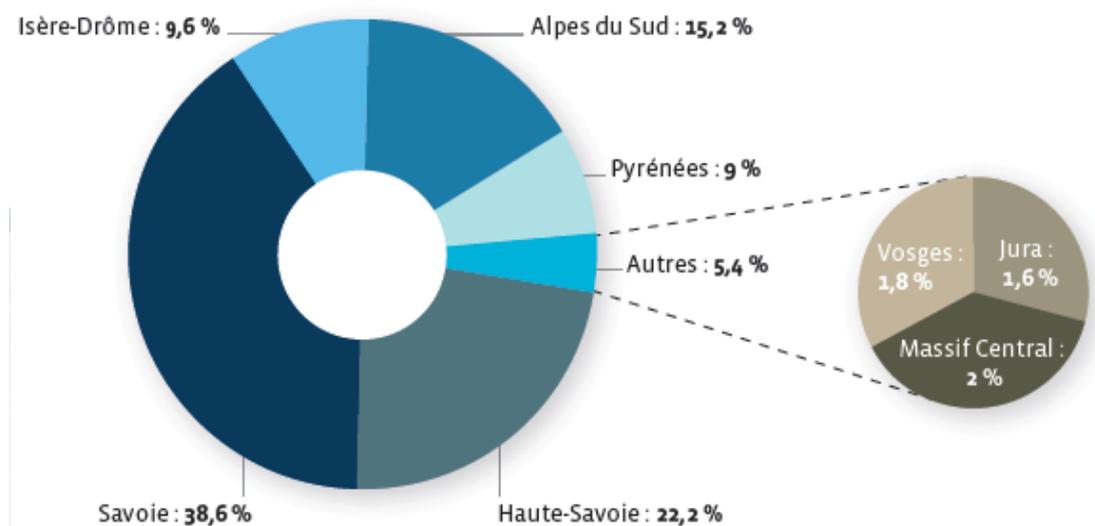
En Tarentaise, vallée qui capte l'essentiel des marchés étrangers, on constate depuis quelques années un plafonnement de la fréquentation hivernale (nuitées), voire un tassement de la fréquentation des domaines skiables (journées skieurs) qui n'a toujours pas égalé la pointe de 2000/01.

Le marché domestique (France, nationaux et régionaux) est mature. Les taux de départ en longs et courts séjours plafonnent respectivement à 8 % et 2 %. Les fluctuations sont liées aux conditions d'enneigement, à la confiance des ménages dans l'économie nationale, ...

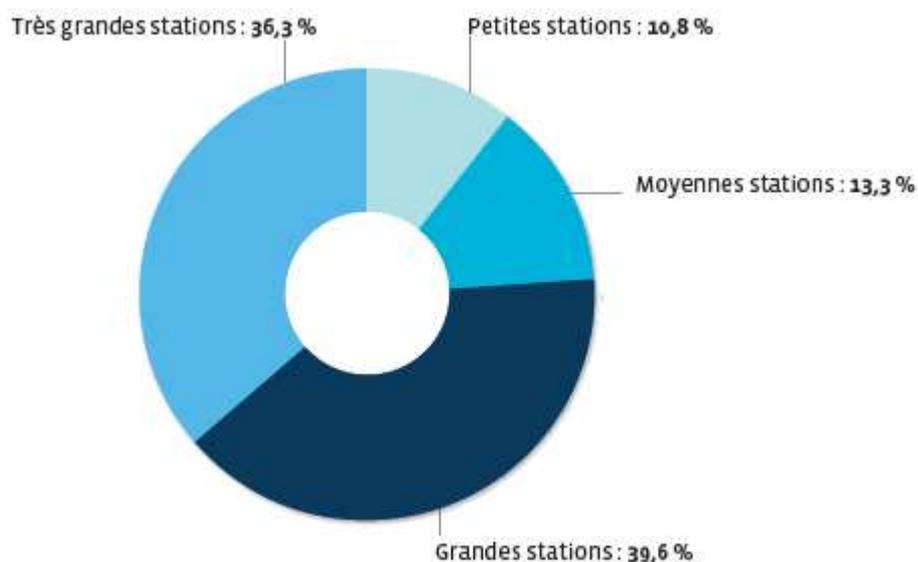
- - Faible taux de départs à l'étranger (5 %)
- - Le vieillissement de la population explique aussi un relatif abandon des sports d'hiver
- - Sensibilité aux prix : le coût des vacances à la neige a fortement augmenté en moyenne.

Les clientèles étrangères sont sensibles aux conditions d'accueil (poids de la langue) et aux différences de qualité et de prix entre les destinations neige des pays concurrents (volatilité).

La Savoie constitue le département alpin accueillant le plus de journées skieurs.



PART DE MARCHÉ EN JOURNÉES SKIEURS PAR MASSIF



PART DE MARCHÉ EN JOURNÉES SKIEURS PAR TYPOLOGIE DE STATION

2.1.1.1 *Prendre en considération les nouveaux critères de choix de la clientèle*

Source : Carnet de route de la montagne Atout France 2011

Les clientèles attirées par la montagne sont rebutées par l'image de la « haute montagne », milieu hostile et difficile d'accès, synonyme d'effort voire d'exploit physique.

Les touristes sont désormais sensibles aux points suivants :

Ils sont à la recherche d'un milieu naturel et de paysages encore sauvages, peu marqués par l'empreinte de l'homme : c'est ce que l'on appelle la notion de « naturalité ».

Pour autant, bien que les touristes soient attentifs au caractère sauvage de la nature, ils ne souhaitent pas à avoir à fournir un trop grand effort ou se mettre en danger au cours de leur séjour. Ils attendent que la montagne soit accessible, sécurisée, voire même « aseptisée ». La « facilité » est le maître mot de cette tendance

Les séjours en montagne sont également caractérisés par la recherche de bien-être et de détente. L'offre qui sera proposée devra être plaisante, ludique et accessible à tout public. Le projet de balnéothérapie s'inscrit parfaitement dans ce cadre-là.

Séjourner en montagne c'est prendre du temps pour soi, se laisser aller, ne pas forcer.

Les visiteurs sont également attentifs à l'accueil qui leur est réservé : ils attendent des prestations d'un niveau de qualité minimum (qualité de l'hébergement, des aménagements...), de vrais contacts avec les populations locales, de l'information et du conseil dans le choix de leur séjour et de leurs activités. Les touristes n'ont pas le droit de se tromper, les vacances sont investissement pour eux, c'est pour cela que l'accueil et l'information doivent être particulièrement soignés.

La clientèle touristique nationale et internationale exige aujourd'hui des normes de qualité minimum, propres aux hébergements classés. La montagne connaît 2 types de fréquentation aux caractéristiques très contrastées : l'une liée aux sports d'hiver, qui concerne une population principalement sportive assez restreinte, sur une période elle-même restreinte et sur un territoire étroit, et l'autre, essentiellement estivale, susceptible de concerner l'ensemble des territoires de montagne, et qui attire un public plus large.

Dans tous les cas, les **7 NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION** doivent y être intégrées.



1. CONVENIENCE :

Un besoin croissant de facilité, de fluidité, de commodité, d'accessibilité mentale et physique. Refus des pertes de temps, des ruptures de charge, sensibilité aux micro-stress aux dépenses inutiles de vitalité.

2. NON MARCHAND

La consommation n'est plus un plaisir en soi mais se trouve centrée sur l'utilisation, le bénéfice d'usage plus que sur la possession. Allergie au tout marchand. Une attente de relations à nourrir par du contenu, du sens, du lien, de l'échange de personne à personne, gagnant/gagnant.

3. MONTEE DU LUDIQUE

Moments de retrouvailles en famille ou en groupes d'amis, rupture avec le quotidien, les vacances sont propices à des attitudes et comportements multiples autrefois censurés : régression infantile, expression par le corps, fusion avec le groupe, risque maîtrisé. Se laisser aller, ne pas se prendre au sérieux.

4. VITALITE SOFT

Se sentir vivre, fonctionner, progresser sur un mode tranquille, harmonieux, en interaction avec l'environnement, enrichi par les contacts humains. Une vitalité plus intérieure, qui passe par les ressentis, les ambiances, les vécus, un effort mesuré. Des activités qui rechargent comme la promenade.

5. BIEN-ETRE ET SANTE

D'une vision négative et curative, on passe à une vision positive et préventive : gymnastique, régime sont valorisés. Air pur, eaux vives, aliments naturels, biorythmes : nourrir l'imaginaire d'une montagne qui régénère.

6. QUALITE ET ESTHETIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE

Les besoins primaires satisfaits, les attentes se déplacent sur la qualité des sites, des produits, de la relation. Sensibilités aux détails, aux attentions particulières, aux services de confort. Réenchanter le quotidien par des petites touches d'attention et de plaisir partagé.

7. NATURALITE

Les vacances sont un moment privilégié du contact avec la nature, parfois le seul pour les populations urbaines pour lesquelles la nature à l'état brut devient difficile à vivre, à décoder. Entre image et réalité d'une montagne dangereuse, permettre un accès accompagné à une nature apprivoisée.

Autonomie

- Besoin de s'exprimer en tant qu'individu, affirmation de son goût, de ses exigences, individualisation de sa consommation.
- Rejet de l'autorité/des autorités, valorisation de l'influence plus que de l'institutionnel.
- Rejet des pertes/frustrations d'autonomie, besoin de convenance, de fluidité.
- Envie de maîtriser ses choix, sentiment de piloter sa vie.
- Des "moi multiples" : personnalité multifacettes, rejet de ce qui enferme, des logiques déterminées.

Vitalité

- Importance des sens et de l'intuition.
- Besoin de sensations, de ressentis, d'émotions.
- Envie de faire, d'avancer, de bouger, goût pour l'expérimentation et l'apprentissage.
- Appréhension rapide, voire immédiate.
- Capacité croissante à "décoder", comprendre intuitivement.

Besoin de sens

- Attente d'une société durable et éthique, souci écologique au sens large.
- Recherche d'harmonie, de qualité de vie.
- Besoin de pauses : de passer du temps chronométré au temps pour soi, de retrouver son rythme.
- Besoin d'émotions (individuelles ou collectives) et d'un relationnel authentique, vecteur de sens, la vie et les émotions passent avant le reste.
- Besoin d'évasion, de rêve, d'enchantement.
- Capacité de remise en cause.
- Besoin de s'impliquer, de participer, de co-créer.



3.1.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE TIGNES

3.1.1.1 S'ouvrir à la diversité des clientèles

Il existe un écart qui existe entre la clientèle potentielle (personnes attirées par la destination au sein des différents marchés) et la clientèle réelle (personnes qui fréquentent la destination au sein de ces mêmes marchés). Ce constat se vérifie, que l'on se place à l'échelle de la destination montagne en général, ou de la destination montagne française en particulier, et que l'on analyse l'été ou l'hiver. Dans ce contexte, il est stratégique de s'intéresser aux gisements de clientèles à conquérir, à savoir les prospects qui sont attirés et donc a priori déjà séduits par certaines caractéristiques des destinations montagne/montagne française, mais préfèrent aujourd'hui d'autres espaces et/ou sont impactés par des freins, subjectifs ou objectifs, qui les conduisent à ne pas fréquenter la montagne française. Cela donne l'opportunité d'adapter et d'enrichir un positionnement en tenant compte des différences existantes entre clients actuels et prospects. **La clientèle française** est stratégique dans la fréquentation de la montagne française, puisqu'elle pèse autour de 75% de la fréquentation de celle-ci en nuitées. La moindre performance de la destination montagne chez certaines catégories socioprofessionnelles permet de se tourner vers ces nouveaux prospects :

Les jeunes (moins de 35 ans), avec une problématique plus marquée l'été que l'hiver.

- Elargissement nécessaire du positionnement montagne pour s'ouvrir davantage aux valeurs des prospects: autonomie, vitalité, entre soi, convivialité, rupture avec le quotidien et le stress, fun... Pédagogie montagne à faire, pour diffuser un discours plus complet et plus porteur, plus positif, et améliorer ainsi la connaissance de la montagne et des opportunités qu'elle propose.
- Réflexion nécessaire sur le positionnement-prix de la montagne, ou plus précisément sur sa largeur de gamme
- Diversification de l'hébergement en nature, en gamme de prix, et en modalités de consommation et réhabilitation/redynamisation de l'hébergement de tourisme social.
- Amélioration de l'accessibilité physique de la destination, avec la double question des infrastructures (routière et de transport collectif) et du prix (coût du déplacement).
- Développement et valorisation d'offres à destination des jeunes qui répondent à leurs attentes/motivations/valeurs.(propositions multiactivité/multidiscipline: zapping possible, liberté, diversité des choix pour les différents membres du groupe, etc.).

Les seniors (segment de population stratégique compte tenu de son poids dans la population et de sa forte consommation de projets touristiques), avec, à l'inverse, une distance à la montagne plus marquée l'hiver que l'été. C'est une population hétérogène par :

- l'âge : de 55 ans à plus de 100 ans.
- la situation matrimoniale : seul(e) ou en couple, associé aux enfants et petits-enfants.
- l'état de santé général et la mobilité : d'un peu d'arthrose aux maladies handicapantes.
- le niveau de vie et ressources financières : d'un faible pouvoir d'achat confortable,
- des différences socioculturelles importantes : ceux qui aiment voyager loin et découvrir le monde et ceux qui préfèrent passer 3 semaines chaque année au même endroit.

Le marché du tourisme des seniors est un énorme enjeu économique du fait de l'importance croissante des seniors en termes démographiques, l'amélioration constante de leur état de santé et la progression de l'espérance de vie sans incapacité et leur grande disponibilité, surtout pour les seniors les plus jeunes, car leur carrière professionnelle est derrière eux et ils n'ont généralement plus d'enfants au foyer.

Les segments plus populaires (revenus plus faibles, CSP intermédiaires à faibles) qui sont très en retrait, l'hiver mais aussi l'été. Ceci est lié au pouvoir d'achat, mais la distance avec la destination montagne est plus marquée que pour les autres espaces. Pour ce segment, l'accessibilité financière de la montagne est donc stratégique.

2.1.1.1 *Inviter le client à vivre une expérience*

Ce besoin de sens se traduit, été comme hiver, par des envies d'évasion, de rêve, de ré-enchantement...complétées, pour les clientèles très attirées par la montagne l'été, par une préoccupation pour le futur de la planète et une envie de retrouver du sens au monde dans lequel ils vivent.

Il rejoint des tendances de société plus lourdes sur la remise en cause partielle par la clientèle des modèles de consommation traditionnels et induit l'envie de "vivre ses vacances comme des projets, des expériences", des étapes de son développement personnel... et pas uniquement de "consommer un produit touristique" (rejet du "tourisme de masse", autonomie au sens individualisation de son choix, adhésion à des relations client-offreur moins mercantiles et à "valeur-ajoutée). Il conduit également le vacancier à changer de posture et à vouloir passer d'une position de spectateur à une position d'acteur de son projet d'activité, de découverte, de détente et qui met ainsi à jour les notions d'expérience touristique, de tourisme expérientiel voire, à l'extrême, de tourisme expérimental.

La thématique de l'expérience est intéressante à approfondir, pour la montagne française, été comme hiver :

- L'été, car elle peut représenter un véritable vecteur d'image pour une destination en zone de fragilité, "éloignée" ou "méconnue" des clientèles (constat particulièrement marqué chez les jeunes Français).
- L'hiver, car elle peut permettre de sortir d'une vision monofacette.

La notion d'expérience touristique,

En effet, si la mer est facile, évidente passer des vacances au bord de la mer ne peut pas être une expérience insolite ou unique.

A contrario, comme la montagne est parfois difficile, mystérieuse, l'expérience sera au rendez-vous.

Par ailleurs, les atouts de la montagne, communs aux deux saisons dessinent à la fois des thématiques pour l'expérience :

- Expérience de la nature préservée (faune et flore).
- Expérience de dépaysement dans des terres de tradition, d'authenticité, de patrimoines particuliers.
- Expérience de confrontation ou de contemplation de paysages magnifiques et de la beauté du patrimoine naturel.
- Expérience métaphysique, mystique, rencontres avec des personnages mythiques.
- Expérience sportive.
- Expérience de rencontres

L'expérience est "le fait d'éprouver quelque chose, considéré comme un élargissement ou un enrichissement de la connaissance, du savoir, des aptitudes."

L'expérience est donc faite de sensations, de stimulations et de souvenirs se traduisant par des aptitudes ou savoirs.

« Un produit touristique est ce que l'on achète, une expérience touristique est ce que l'on retient ».

2.1.1.2 Capitaliser sur une montagne forte et plurielle

Parmi les atouts différenciants :

- Une identité forte, ancrée dans :
 - une histoire,
 - une géographie,
 - un patrimoine,
 - un imaginaire,
 - un capital ski exceptionnel

Les destinations françaises peuvent et doivent s'appuyer sur cet actif et décliner l'ensemble des registres suivants qui sont fortement attachés à la destination montagne pour les clients et prospects, et qui peuvent retraduire en fréquentation effective, été comme hiver :

- Grandeur des paysages et mythologie de la montagne/l'alpinisme.
- Notoriété internationale des domaines skiables.
- Nature riche et préservée.
- Traditions et authenticité.
- Evasion et dépaysement.
- Vitalité et sportivité.
- Autonomie et apprentissage.

Une capacité à être en phase avec les clientèles les plus "modernes"

Les destinations de montagne doivent transformer ce "capital modernité" pour continuer d'attirer durablement les clientèles et atteindre l'objectif d'une transformation forte de l'attraction en fréquentation. Un vaste potentiel de registres, et donc de produits touristiques, qui s'appuie sur la bi-saisonnalité de la destination et sa pluralité :

- relief, pente, neige, eau, air, nature,
- culture, patrimoine,
- montée/descente...

Les destinations de montagne ont déjà très largement travaillé, saison par saison, la structuration de l'offre de loisirs et d'activités, mais elles doivent maintenant valoriser cette offre (hiérarchisation, articulation, mise en musique, information et communication, renforcement de l'accessibilité) pour séduire les clientèles d'aujourd'hui et de demain et réussir le pari de créer la préférence face aux autres destinations (mer, ville, campagne, régions ou pays, destinations de montagne à l'étranger), qui ont constamment la capacité de se régénérer et de "se réinventer" tant l'offre concurrentielle se développe constamment.

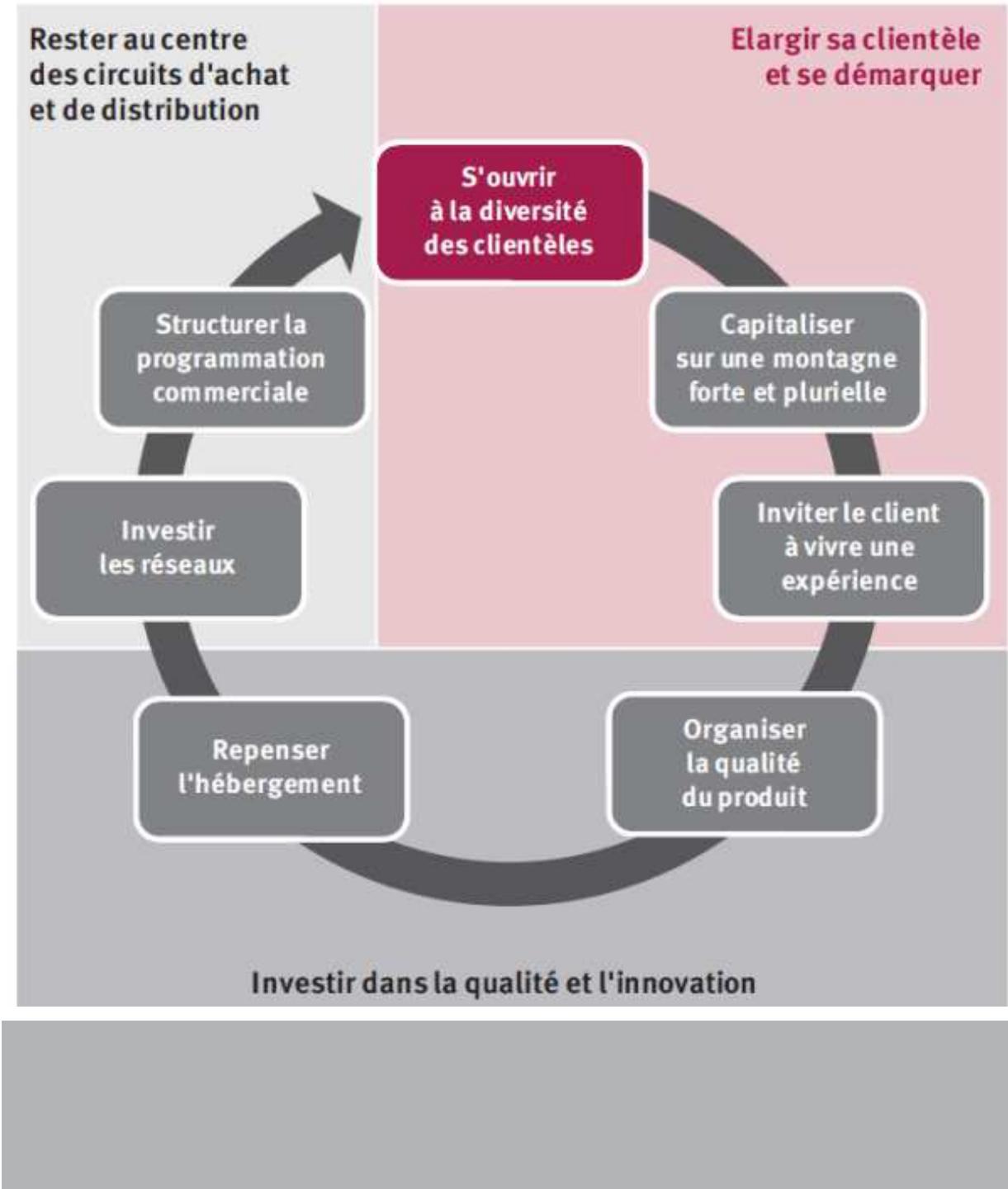
Il s'agit donc aujourd'hui pour les destinations de montagne, de traduire dans l'offre et la communication client ces atouts incontestables, en s'appuyant sur les spécificités de chaque saison et de chaque destination.

- Consolider l'actif et en particulier les activités de sports d'hiver et élargir les horizons pour consolider les potentiels latents.
- Croiser le générique (la destination montagne) et le spécifique (le territoire, la station) pour affiner un positionnement à la fois originel (s'inscrivant dans un territoire) et original (se démarquant de celui des autres destinations: autres espaces et autres destinations de montagne, en particulier à l'étranger).
- Décliner/Affiner le positionnement global en couple produit/ marché et en stratégie de conquête/fidélisation, en tenant compte des nombreux enseignements de la partie 1 de ce chapitre 2 (s'ouvrir à la diversité des clientèles) sur chacun des segments de clientèle.

2.1.1.3 Repenser l'hébergement

Du niveau de confort des hébergements et de leur intégration dans l'espace dépend leur attractivité et leur succès. Plus mûr, plus concurrentiel, le marché de la neige devient de plus en plus sensible à la qualité des prestations. Les comportements des skieurs évoluent. D'une manière générale, ce marché plutôt mûre se traduit par une augmentation des exigences qualitatives, un alignement sur les standards de qualité les plus hauts, la nécessité d'une grande fiabilité des prestations, l'absence de droit à l'erreur sur les fondamentaux : les promesses commerciales doivent être tenues.

Les formules résidences de tourisme, club ou encore l'hôtellerie correspondent aux attentes de la clientèle actuelle garantissant le confort avec des prestations et des activités associées en hiver mais également en été.



2.1.2 CIBLES MARCHE DE TIGNES

2.1.2.1 Le marché français

2.1.2.1.1 Les jeunes sportifs

PROFILS :



Cette catégorie de population est à la recherche d'un « havre de tranquillité » et avec comme principale motivation de se retrouver entre amis. Les jeunes sportifs viennent à la Montagne pour fuir les contraintes et le stress de la vie « d'en bas », et profiter de la nature, des paysages. Ils recherchent également la qualité : de l'accueil, des hébergements, des

services, des loisirs, des animations et des activités. En somme, ils apportent une grande importance à la qualité des activités sportives, tout comme à « l'après-ski » l'hiver.

Enfin, l'accès facilité à la station est un des critères d'éligibilité d'une destination par ces catégories de clientèle, ainsi que la rentabilité économique.

PERIODE :

Les jeunes sportifs sont présents en station les week-ends, ainsi que pendant les périodes scolaires.

ATOUTS DU SITE :

A proximité immédiate du domaine skiable de Tignes, les Brévières donne accès à du très bon ski, particulièrement recherché par cette clientèle. De plus, ce secteur est plus accessible en termes de prix sans toutefois délaissier la qualité. En effet, l'hébergement Mama Shelter présent sur les Brévières, revendique la qualité à bas prix.

Le secteur des Brévières, qui offre du confort, des commerces, des bars et des activités à proximité, attirera incontestablement cette clientèle.

2.1.1.1.1 Les seniors actifs

PROFILS :

Les baby-boomers sont la tranche dominante de la population, le groupe de consommateurs le plus influent et le plus aisé financièrement.

Leurs valeurs, leur éducation et leur style de vie sont différents de leurs aînés; leur mode de consommation, leurs façons de voyager et leurs activités également. S'ils ne sont pas contre adopter un mode passif en voyage, privilégiant l'aspect contemplatif et les activités traditionnelles, ils veulent par ailleurs vivre une expérience touristique active. Consommateur avisé, ils savent que la qualité a un prix et c'est ce rapport qu'ils souhaitent optimiser.

S'adresser aux « baby-boomers » requiert du sur-mesure car ces derniers ne sont pas fidèles à une marque et se débrouillent plutôt bien avec la technologie. Voulant défier leur âge, ils cultivent leur côté rebelle. Ils préfèrent emprunter la voie de desserte plutôt que l'autoroute. Ils révèlent un goût pour l'aventure, l'expérimentation, la nouveauté, la découverte d'horizons inconnus, l'apprentissage, le plaisir et l'excitation.



PERIODE :

Avant et arrière-saison en dehors des périodes des vacances scolaires :

En été :

- Mai Juin
- Septembre Octobre

En hiver :

- Décembre Janvier
- Avril

ATOUTS DU SITE :

Le hameau des Brévières est un secteur isolé du centre de Tignes offrant ainsi aux visiteurs des vues panoramiques ainsi qu'un cadre calme et naturel. Il n'en est pas moins attrayant en mettant à proximité tous les services nécessaires et en proposant une véritable vie de village autour de la place centrale.

2.1.1.1.2 Les clubs et associations sportives, entreprises

PROFILS :



Ce sont généralement des groupes d'adultes ou de jeunes adultes faisant partie d'un club ou d'une association sportives. Ils sont demandeurs de lieux pour venir y séjourner de manière occasionnelle,

pour de courtes périodes, dans le cadre d'un stage sportif ou pour participer à des évènements ou des festivals organisés sur la commune.

Les entreprises recherchent également des lieux pour organiser des séminaires.

PERIODE :

Cette clientèle se positionne sur les week-ends, les courts séjours, de manière ponctuelle et occasionnelle.

ATOUTS DU SITE :

Le site des Brévières offre à ces groupes l'hébergement et les services qu'ils recherchent grâce

- à la connexion du secteur au reste de la station et à l'accès facilité aux activités ski,
- aux activités proposées sur le hameau tel que le centre aqua ludique,
- aux commerces installés sur la place centrale du village,
- à la vie de village qui anime les Brévières, aux restaurants et aux bars pour sortir.

2.1.1.2 Le marché étranger

L'espace Killy est un espace de renommée internationale accueillant une part importante de clientèle étrangère (56% de la clientèle hivernale).

2.1.1.2.1 Les Britanniques

47% de la clientèle hivernale de Tignes

En hiver, l'hébergement marchand de qualité est au cœur de leurs préoccupations (78%). Le choix de la destination est dicté par l'offre dont l'animation avec un poids non négligeable du territoire (la qualité de l'enneigement, des paysages, de l'animation, de la gastronomie).

Cette clientèle qui reste à fidéliser et stabiliser en hiver autour de la qualité des prestations ne vient pas encore massivement à Val d'Isère en été. Or, 57% des Britanniques sont attirés par la montagne en été.

Cette clientèle pourrait être captée par l'offre du territoire géographique, la qualité des paysages, les opportunités de découverte de la nature, par le niveau d'équipement de la station et par les services proposés en l'animation en premier lieu plus que par l'offre d'activités. La qualité des hébergements reste au cœur des préoccupations.

2.1.1.2.2 Les belges

7% de la clientèle hivernale de Tignes

En hiver, les belges viennent en montagne sur des séjours assez longs et choisissent à 83% un hébergement marchand. Leur choix est conditionné par l'offre ski et l'offre d'animation. Les offres alternatives (découverte, restaurants, activités de loisirs, repos et bien-être) concourent également au choix de la destination.

En été, la qualité des paysages, la découverte de la nature, la qualité de l'offre promenade et le climat sont les atouts prédominants qui orientent le choix de la destination. L'offre d'hébergements de qualité reste au cœur des préoccupations. Le repos et le bien-être sont des axes qui favorisent la venue de cette clientèle sur une station.

En été comme en hiver, c'est un groupe qui consomme plus que la moyenne en termes de budget (1.6 fois le budget moyen en été, et 1.3 le budget moyen en hiver).

La qualité des hébergements, un bon niveau de service et une offre estivale de pleine nature bien structurée sur Val d'Isère sont les arguments de développement de cette clientèle belge en été.

2.1.1.2.3 *La demande des italiens*

Les italiens pratiquent la montagne en été comme en hiver sur des séjours courts et fréquents et se tournent à 73% sur des hébergements marchands. Ils sont attirés par l'offre liée au ski mais également par la découverte et le bien-être. La destination estivale est liée au climat agréable à la qualité des paysages, à la qualité du réseau de randonnées-promenades et au caractère familial de la station. L'endroit doit être typique et dépaysant.

2.1.1.2.4 *La demande des russes*

Les 3 pays les plus appréciées par la clientèle russe pour la pratique les sports d'hiver sont l'Autriche (30%), la France (18%) et l'Italie (17%). Environ 60 000 Russes auraient choisi la France en 2009/10. La démocratisation des voyages d'hiver pour le ski a entraîné depuis quelques années l'utilisation d'une gamme hébergement plus large allant des hôtels 3 étoiles et appartements aux hôtels 5 étoiles et chalets de luxe, dans un plus grand nombre de stations offrant ces différents types de prestations.

Grâce à une meilleure connaissance de la montagne française, une plus grande pratique d'internet et à la simplification de la procédure d'obtention de visas, les Russes réservent de plus en plus leurs séjours en direct même si le taux d'intermédiation sur le marché russe reste toujours très important.

2.1.2 CONCEPT INNOVANT DU PROJET

Création d'un pôle touristique attractif, ouvert sur le hameau des Brévières et présentant une mixité de lits et d'espaces autour de 3 typologie de lits :

- **DES LITS HOTELIERS 3 ETOILES** + sur une surface de plancher de 3000 m² pour environ **160/200 lits**,
- **DES LITS EN AUBERGE-CENTRE DE JEUNESSE DE STANDARD 3 ETOILES** + sur une surface de plancher de 3000 m² pour environ **150 à 200 lits**,
- **DES LITS EN COPROPRIETE** sur une surface de plancher de 6600 m² pour environ **500 lits**.

500 m² supplémentaires seront dévolus au logement des saisonniers, ils seront inscrit dans l'ensemble hôtelier/auberge de jeunesse. Cette surface permettra de loger sur place une trentaine de personnes dans 15 à 20 unités.

Par ailleurs, ce nouveau pôle proposera à ses occupants comme au reste de la population des Brévières et de Tignes les infrastructures suivantes :

- Un espace aqualudique sur une surface de 1000 m²,
- Différents commerces sur une surface de 1400 m²,
- Un restaurant gastronomique,
- Un bar à ambiance,
- Une patinoire

Les lits hôteliers et auberge de jeunesse seront définis selon le concept Mama Shelter détaillées ci-dessous.

2.1.2.1 *Concept Mama Shelter pour l'hôtellerie et l'auberge de jeunesse*



BUSINESS MODEL : hébergements touristiques originaux, design conçu pour augmenter la valeur perçue par l'originalité du design, la qualité des prestations et surtout le poids de l'immatériel -tout en abaissant les coûts d'exploitation.

VALEUR PERÇUE, DU CHIC A BAS PRIX : Un lieu où, il est vrai, on n'est pas habitué à voir le prix des chambres débiter à 79 euros. Pas plus qu'on se serait attendu à voir une carte signée de grands chefs proposer des plats du jour à 15 euros Mama Shelter est le lieu où l'on n'a gardé du haut de gamme que le très visible pour jouer prioritairement sur la notion de "valeur perçue" - les écrans plasma incrustés dans les murs de la salle à manger, la déco signée de grands designers, la carte signée d'un grand chef, tout en minimisant la structure de coûts pour rester rentable. ", Pari sur un niveau de qualité perçue élevé avec de faibles coûts d'exploitation, prix bas garantissant les volumes.

SERVICE : pas de service en chambre ni de baignoires, pas de matériaux "nobles" mais des murs en béton brut et un système de réservation en direct excluant tout intermédiaire. Maîtrise et gestion directe des ventes afin de couper dans les coûts de distribution, maintenir les marges et, ainsi, rester conformes au business model.

POLITIQUE DE COÛTS BAS. Un lieu de vie avec des chambres au-dessus. Positionnement prix suffisamment accessible pour pouvoir parier sur les volumes et, ainsi, innover en créant un lieu de rupture.

AMBIANCE : Hybride, authentique, convivial et surtout non-segmentant. Un espace de rencontre et de métissage des gens et des genres. Un lieu qui, "ne soit ni du luxe, ni de la chaîne, ni du low-cost. Mais quelque chose de complètement différent. Murs en béton, les chaises dépareillées et différents éléments de récup' des parties communes. Autant d'éléments d'identité de marque qui, découlent d'une authentique exigence économique. " Naissance d'un genre bien réel. Une déclinaison de la marque à tous les étages. Dans les parties communes comme dans les chambres où l'esprit est à la simplicité. Presque au dépouillement. L'argent est mis sur ce qui est essentiel : une literie et des draps de la meilleure qualité, un i-Mac et des films en libre-service ; pas de baignoire mais une douche, pas de room-service. Le lieu est délibérément sombre pour en faire un lieu refuge implicitement pour inviter les gens à descendre dans les parties communes. Tout se passe en bas qui est conçu comme.

Un lieu de mixité et de convivialité. Celui d'un "kibboutz urbain", quelque chose de mélangé, d'inclassable, un joyeux bordel. D'où la juxtaposition de tables d'hôtes, de grands canapés, de plats à partager et du baby-foot pour 10. D'où les petites chambres et les grands espaces communs. Le Mama Shelter se veut avant tout un lieu de rencontre. Idéal en période de disette affective et de quête identitaire, le concept répond à cette recherche communautaire de partage d'expérience avec un côté tribal et décontracté dans un contexte très urbain et populaire.

CLIENTELE : Une absence de genres délibérée se retrouve dans la clientèle. Car entre les concerts du vendredi soir, les brunchs du dimanche, la pizza à 3 euros et la pièce de bœuf pour deux à 85, il y en a pour tous les goûts et pour tous les profils. Pas de cible type, mixité d'âges, de niveaux sociaux et de profils." Clientèle hétéroclite avec parfois trois générations à une même table et de tous les profils sociaux. Jeunes, touristes, hommes d'affaires, gens du coin, étudiants, people. Clientèle en quête d'un lieu mixte, ouvert et d'inspiration un peu tribale. Un concept d'"hospitality business", une sorte de "comme chez l'habitant" en mieux." Une promesse de regroupement et de partage suggérée par certains éléments de design - dont les plafonds noirs couverts de graffitis à la craie qui "évoquent une caverne, un lieu très habité et humanisé" - et franchement revendiquée par la marque elle-même.

MARQUE, LOGO : Celle dont le logo - des pattes d'oiseaux dessinant un œuf- évoquent la protection et le nid ; et dont le nom - littéralement "abri maternel" - véhicule un imaginaire cosy et sécurisant. Une promesse régressive que l'on retrouve sur la carte: "Mama loves you, Mama feeds you »

RESTAURATION AU CŒUR DU DISPOSITIF : Un dispositif porté par une idée : celle de la convivialité et de la rencontre. Celle du mélange, des gens et des genres. Le "show-kitchen" conçu pour accueillir les tribus en tous genres autour de grandes tables d'hôtes et, pour fluidifier le service, d'une carte spéciale de plats à partager et enfin, la "brasserie", immense table aisément reconnaissable par son néon habillé de bouées en caoutchouc et sa cheminée de bougies.

ANIMATION : Un dispositif auquel s'ajoutent le chic-chic bar et l'island bar qui, non seulement génèrent du trafic, mais assurent le spectacle avec un espace réservé aux lives, concerts et mixes en tous genres, plusieurs soirs par semaine.

EMPLACEMENT : Au cœur de la logique, le choix de l'emplacement. Résolument populaire et excentré, loin du trafic centre urbain autant que de celui des people : au bout du monde. Ce choix de localisation obéit à un double enjeu : "Abaisser le prix du foncier pour justifier un certain positionnement prix et profiter de l'âme d'un quartier pour donner au lieu une véritable atmosphère. L'emplacement permet ce positionnement prix conforme à une volonté de gagner en offre de volumes tout en se démarquant par de l'originalité et du décalage.

IMAGE ORIGINALE ET DECALEE : Une originalité qui a clairement contribué à alimenter le buzz en suscitant un véritable effet de curiosité - lequel s'est progressivement converti en un taux de fidélité de 25 %, "très supérieur à la moyenne du secteur tout en venant nourrir l'image d'un endroit inclassable.

MODELE AUTHENTIQUE : l'authenticité recherchée n'est pas celle de façade mais celle qui consiste à favoriser "une réelle porosité avec le quartier". Non seulement en recrutant une partie du personnel dans la population locale mais aussi en confiant certains éléments de décoration intérieure à des artistes du coin. Une démarche pour le moins inhabituelle qui, au final, fait toute la différence. "C'est ce qui rend le produit authentique".

PERSONNEL : Recrutés plus sur une attitude que sur des compétences, tous ont en charge "l'esprit Mama" et sa transmission. Cela passe par un accueil chaleureux, une forme d'enthousiasme, l'attention accordée à chaque client". Cette enseigne se démarque par un très faible de turnover qui repose également sur un système de promotion motivant et fidélisant le personnel

VALEUR IMMATERIELLE AJOUTEE. Seule capable de vendre non plus uniquement un déjeuner au restaurant ou une nuit à l'hôtel mais la fameuse "expérience client" sur laquelle toute marque cherche, aujourd'hui, à capitaliser. Surinvestissement de l'intangible, l'ambiance, l'accueil, l'attitude chaleureuse du personnel, la musique, etc.

2.1.2.2 *Concept pérenne de lits touristiques en copropriété*

500 lits en copropriété conçus dès le début de l'opération et de la mise en vente sur un **modèle de statut innovant** et répondant à la problématique de l'érosion des lits chauds en montagne.

Mise en place d'une servitude d'utilisation par acte notarié ad vitam aeternam basé sur le principe de plages dédiés d'occupation du propriétaire et de mise en gestion des logements le reste du temps.

Ce système innovant et très intéressant pour garantir la pérennité des lits chauds a été mis en place à Courchevel, au PLAZA Courchevel, et a fait ses preuves. La gestion des lits est assurée par un prestataire qui se charge du bon entretien des logements, assurant de plus vraie notion de service et d'accueil pour les clients (conciergerie, etc...).

Les futurs copropriétaires sont par la reversion du loyer (avec une certaine redevance à l'opérateur) ainsi que par l'entretien de leur bien qui est assuré par le prestataire.

C'est un système qui permet le montage de l'opération globale : en effet, grâce à la vente des appartements, l'opérateur finance la construction du reste du programme.

Les lits en copropriété profitent des services proposés sur les autres programme du Rocher Blanc : centre aqualudique, commerces, restaurant, pôle d'animation, bar et espaces jeux, point cinéma.

2.2 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU PROJET

Le Rocher Blanc a été construit en 1948 afin de loger les ingénieurs dépêchés sur la construction du barrage de Tignes. C'est le ministère de l'Équipement qui en avait la charge.

Dans les années 70, ce bâtiment a été transféré au ministère de l'Éducation Nationale, puis mis à disposition, la charge et la gestion revenant à une association qui s'appelle aujourd'hui "Altitude".

En contrepartie, l'État versait une subvention pouvant aller jusqu'à 40% du budget annuel de fonctionnement.

Le Rocher Blanc devient alors un centre de vacances où sont accueillis en grande majorité des fonctionnaires de l'Éducation Nationale.

Une convention est, alors, signée avec la station pour bénéficier de prix compétitifs sur les forfaits de ski.



LE CENTRE DU ROCHER BLANC EN HIVER ET EN ETE

« Dans les années 2000, la convention ne devenait plus intéressante pour la station. Une renégociation a été obtenue et pour rentabiliser au mieux l'équipement Jacky Simon s'engage à fusionner son association Altitude avec une autre association "Les Fauvettes". L'État conditionne le maintien de cette subvention à cette fusion qui échoue.

L'État décide alors de supprimer les subventions à la fin de la saison 2010/2011. L'établissement ferme en avril 2011 et est mis en vente.

La commune de Tignes ayant été sollicitée par l'État pour l'acquisition du centre du Rocher Blanc, elle a fait le choix d'un portage financier par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) pour mener à bien cette opération d'acquisition et d'aménagement. En vertu d'une passation d'actes administratifs en date du 24 mars 2015, entre l'État, la Commune de Tignes et la SAS, cette dernière en est donc devenue propriétaire.

La SAS doit ainsi procéder à la démolition du bâtiment et la réalisation de l'ensemble des études préalables permettant à un opérateur de se porter acquéreur du tènement foncier, en vue d'engager un projet touristique sur ce site, après validation par la commune de Tignes. »

La société immobilière annecienne « Vallat real estate » s'est positionnée pour mener cette opération dont le détail figure dans la partie 5 du dossier.

Au terme d'une consultation de différents architectes le cabinet Van den Driessche a été désigné comme le prestataire de l'opération.

2.2.1 LE PROJET RETENU PAR LA COLLECTIVITE



PROJET ARCHITECTURAL VAN DEN DRIESSCHE RETENU PAR LA COLLECTIVITE

Le projet architectural a été visé par la collectivité comme un projet de qualité revalorisant la vision architecturale du site d'origine.

Le projet crée un véritable pôle d'attraction. Le travail se porte sur le cône de vue au niveau du socle du projet et sur l'amélioration de l'accessibilité au forum. En effet, le projet à terme favorisera les échanges avec le reste du hameau des Brévières en recherchant une continuité avec le village et le forum.

L'objectif recherché étant de constituer un nouveau pôle attractif permettant à la clientèle extérieure de venir découvrir ce nouveau pôle, qui constituera :

Un espace commun partagé, un lieu d'activités commerciales et ludiques, de rencontre et de détente, de relations fonctionnelles fortes et lisibles permettant une mutualisation des différents équipements. La cohérence de l'ensemble est soulignée par des terrasses aménagées et paysagées.

En position haute sur le site, ces espaces communs profitent de l'ensoleillement Sud-Ouest des fins d'après-midi en hiver, très favorables après les journées de ski et beaucoup plus longuement sur les après-midis en été.

Le quartier est isolé des nuisances de la route, située en contrebas et des voitures qui seront quasi absentes du site car parkées en souterrain.

L'hôtel dispose d'un maximum de chambres et suites orientées plein Sud. Les logements en copropriétés, situés sur le haut du site, sont traversants et orientés Sud-Sud-Ouest.

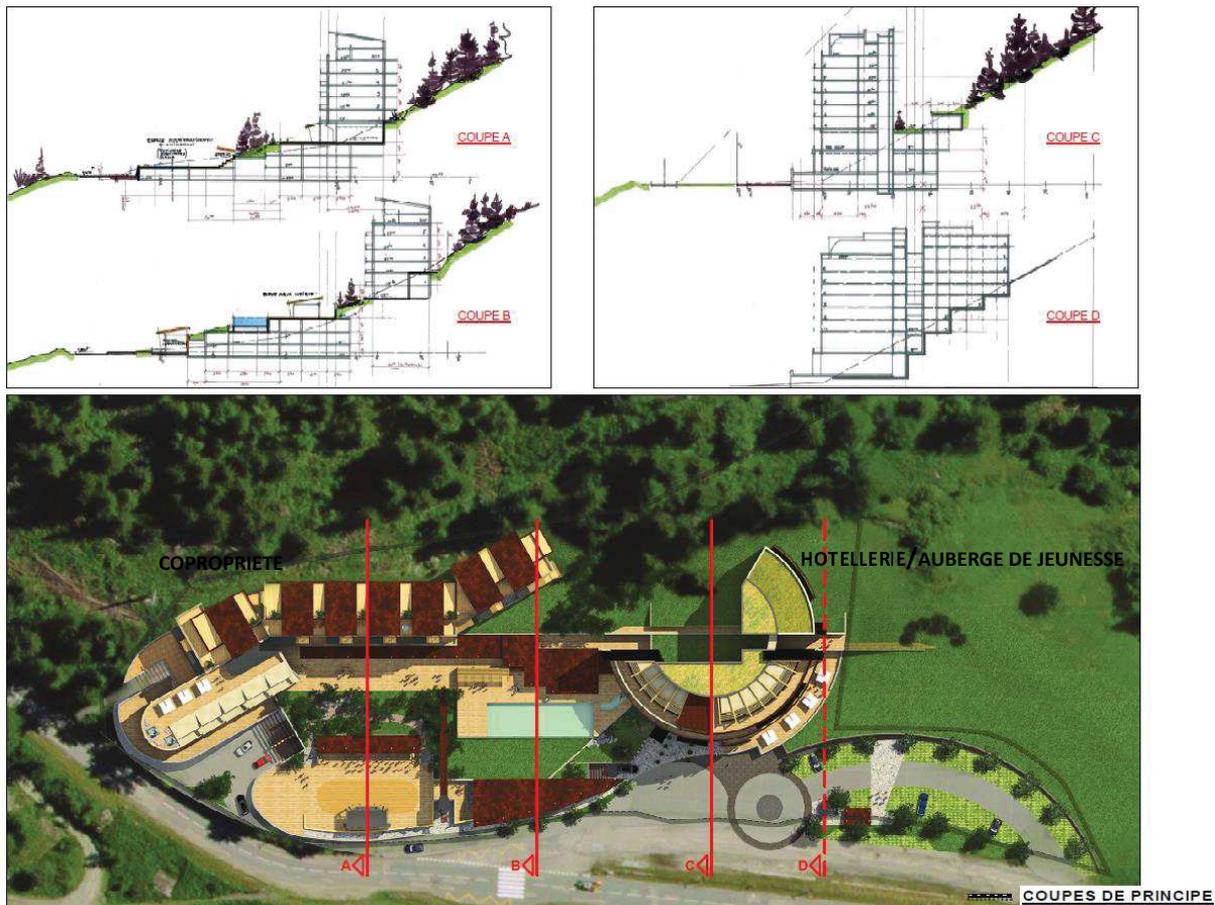
La pénétration des zones boisées et des liaisons piétonnes à l'environnement est très marquée par le jeu des dessertes horizontales. La place centrale est surélevée (parking en socle). Le mur de soutènement au Nord permet d'encadrer le projet dans le site.

Le centre aqua-ludique est disponible directement depuis l'hôtel (niveau fitness/remise en forme) et les cuisines pour desservir la cafétéria et les terrasses de l'espace piscine. Pour le public extérieur, l'accès se fera directement depuis le parking public couvert ou par un accès piéton depuis le parking public extérieur.

Partant du positionnement de station sportive par excellence qu'est la station de Tignes, l'option est prise d'une opération intégrée contemporaine fonctionnelle et raccordée au reste du hameau.



2.2.2 DERNIERES ADAPTATIONS DU PROJET



Les lits en copropriété ont basculé au Nord-Est de la zone et les lits en hôtellerie-auberge de jeunesse ont basculé à l'Est de la zone. Un espace solarium est positionné sur le toit du premier bâtiment du pôle copropriété. L'allée commerciale est inscrite au bas des copropriétés.

Le mur de soutènement du quartier est baissé de niveau induisant un effet de rempart amoindri et une meilleure vision du site et de son animation depuis la route. La perception du site depuis l'extérieur invitera le client à s'arrêter sur ce nouveau quartier grâce à des éléments d'attraction positionnés de manière stratégique : un espace patinoire à ciel ouvert en hiver, des animations en été.

Le site est agrémenté d'un espace boisé et d'une pelouse, formant un filtre naturel aux différents espaces du site.

Une allée traversante permet un cheminement piéton de l'Ouest à l'Est du quartier, bordant la partie boutique en bas des copropriétés et permettant de découvrir toutes les activités disponibles sur l'espace central.

2.3 DETAILS DU PROJET SOUMIS A UTN

2.3.1 SITUATION GENERALE

Le projet se situe sur le hameau des Brévières sur le site du Rocher Blanc, qui est actuellement occupé par une friche touristique de 5 400 m², pouvant accueillir 500 lits.

Cette zone est aujourd'hui délaissée et inscrit une ouverture minérale importante et une masse bâtie conséquente dans un environnement paysager à forte composante naturelle



2.1.1 PHILOSOPHIE GENERALE

La volonté de réhabilitation de ce secteur est de nettoyer une friche touristique jouxtant le très beau hameau des Brévières en composant un nouvel ensemble compact et ouvert à la fois, permettant de créer un véritable pôle touristique participant à la vie du hameau des Brévières.

Il s'agit donc ne opération intégrée contemporaine, loin de la recherche du cocooning, du bling bling, du vieux chalet ou du syndrome tyrolien, sans excès d'écriture architecturale branchée qui à terme daterait l'opération.

Recherche d'efficacité évitant le pastiche et les lieux communs architecturaux.

Pas de refonte d'un nouveau hameau jouxtant le hameau des Brévières, lequel a son histoire et son authenticité, sa vérité. Amélioration du lien entre le hameau et ce quartier.

Cette organisation repose sur la nécessaire compacité du site avec pour enjeu majeur de concevoir un programme à la fois dense et spacieux.

La stratégie vise à :

- dégager un espace central vivant et multifonctionnel en surélévation, au cœur de vie du projet de manière à créer une lisibilité fonctionnelle autour d'un projet attractif, animé d'activités ludiques et commerciales, un espace d'échange de rencontre et de détente.

- Créer un espace tout confort au bout du monde en lien avec le reste du hameau et la nature environnante
- Constituer un lieu de relations fonctionnelles permettant une articulation simple et lisible des flux et de l'organisation générale de la zone.



2.1.2 ORGANISATION FONCTIONNELLE

Ensemble de terrasses aménagées et paysagées habillant le cœur du projet.

En position haute, ces espaces communs profiteront de l'ensoleillement Sud-Ouest des fins d'après-midi l'hiver et bien plus longuement en période estivale, tout en étant protégée de la route qui sera située en contrebas. Cette position Sud-Ouest permet ainsi d'éviter le masque des montagnes en hiver notamment.

L'hôtel bénéficiera de chambres orientées plein Sud permettant des vues grandioses depuis le lit de la chambre.

Les parkings seront majoritairement souterrain, inséré sous le socle formé par l'espace central de ce quartier.

Un mur du soutènement permettra d'encasturer au Nord le projet dans le site.

Centre aqua ludique, visible depuis l'espace central et en lien direct avec l'hôtel, accessibilité et desserte directe depuis le parking souterrain.

Hôtel avec un hall d'accueil très visible et en lien direct avec le parking souterrain

Commerces extérieurs visibles et accessibles rapidement en prolongement desquels se trouvera un espace de stationnement aérien dédié.

Les logements sont positionnés sur le haut du site de manière à favoriser les panoramas (vue sur la nature, secteur calme isolé de la route, ensoleillement plus important). Leur zone de stationnement sera privative en sous-sol.

2.1.3 PROGRAMME DETAILLE

Le programme du Rocher blanc est établi sur le hameau des Brévières, commune de Tignes, sur un site déjà partiellement équipé de logements touristiques dévolus à l'accueil des jeunes (centre d'accueil jeunesse et sports). Le programme envisagé prévoit la démolition d'une friche touristique existante de 5 400 m² de surface de plancher d'une capacité de 500 lits, et la reconstruction d'un ensemble de lits, de commerces et de services destinée à offrir des services complémentaires à la clientèle touristique et à la population locale sur le village des Brévières (pôle aquatique et espace détente).

Situé à 400 m du reste du hameau, ce nouvel ensemble constituera un pôle touristique de 800 lits marchands de standard 3 étoiles, composé de 3 typologies de lits répartis sur 15 000 m² de surface de plancher :

- Copropriété : 6600 m² de surface de plancher, 90 à 100 logements pour 500 lits
 - 5% de T1 (environ 30 m² de SP),
 - 45% de T2 (45 à 52 de SP),
 - 25% de T3 (de 66 à 68 de SP),
 - 25% de T4-T5 (de l'ordre de 84 m² de SP)
- Hôtellerie : 3*+ ,3000 m² SP, 160/200 lits
- Auberge de jeunesse : 3000 m² SP, 150/200 lits

500 m² supplémentaires seront dévolus au logement des saisonniers, ils seront inscrit dans l'ensemble hôtelier/auberge de jeunesse. Cette surface permettra de loger sur place une trentaine de personnes dans 15 à 20 unités.

Le programme général du Rocher Blanc portera donc sur 15 500 m², incluant 500 m² de surface non touristique permettant de loger une trentaine de saisonniers sur le site.

Par ailleurs, ce nouveau pôle proposera à ses occupants comme au reste de la population des Brévières et de Tignes les infrastructures suivantes :

- Un espace aqualudique sur une surface de 1000 m²,
- Différents commerces sur une surface de 1400 m²,
- Un restaurant gastronomique,
- Un bar à ambiance,
- Une patinoire

Une navette électrique raccordera cet ensemble au reste du hameau et au domaine skiable, dont la remontée la plus proche est située à moins de 1 km. Une consigne à ski prise en charge par la STGM sera mise en place au départ de la télécabine de Sache.



VUE D'ENSEMBLE- ESQUISSE DE PRINCIPE NON CONTRACTUELLE



L'HOTEL VUE D'ENSEMBLE- ESQUISSE DE PRINCIPE NON CONTRACTUELLE



LE RESTAURANT VUE D'ENSEMBLE- ESQUISSE DE PRINCIPE NON CONTRACTUELLE

2.1.4 DEMANDE UTN

Le programme général du Rocher Blanc portera sur 15500 m², incluant 500 m² de surface non touristique permettant de loger une trentaine de saisonniers sur le site.

La demande UTN porte sur **15 000 m²** de surface de plancher.

2.1.5 CHIFFRAGE DU PROJET

ELEMENTS DU PROGRAMME	M ²	PRIX DU M ²	COUT
CHARGE FONCIERE			3 300 000€
RESIDENCE SERVICE-COPROPRIETE	6600	2500	16 500 000
HOTELLERIE ET AUBERGE DE JEUNESSE	6000	2700	16 200 000
COMMERCES	1400	1900	2 660 000
BALNEO-SPA	1000		3 000 000
STATIONNEMENTS 245 SOUTERRAINES			3 675 000
COUT TRAVAUX			42 035 000 €
HONORAIRES 12%			5 044 200€
COUT GLOBAL OPERATION			50 379 200 €

2.2 AUTRES PROJETS PREVUS SUR LA COMMUNE ET SUR LE TERRITOIRE ENVIRONNANT



PROJETS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE DE TIGNES

2.2.1 PROJETS MENES PAR LA STGM

ANNEE	APPAREIL	DETAIL
2015	TSF Rosset	Modification de l'installation
	Tapis du Centre	Installation d'un tapis neuf couvert de 80 m
	Tapis de Val Claret	Démontage TK Claret et mise en place d'un tapis neuf couvrt de 80 m
	Pistes	Amélioration du retour sur le centre du Val Claret par la piste Henri+enneigeurs liaison Val Claret et Départ de la Grande Motte
		Amélioration du retour sur le Val Claret par la piste Henri-Terrassement du sommet de la piste Boïu
Neige	Déplacement des réseaux du front de neige du Rosset	
2016	TSF des Almes	Démontage TK Millonex et TK Almes et installation TSF 1500 p/h
	TPH Grande Motte	Rénovation de l'installation
	Neige	Bouclage du réseau pour la piste du Lac
	Pistes	Piste balcon et talweg+pistes attenantes au TSF Almes+ bouclage réseau de neige de la piste du lac
		Création de la piste Talweg afin d'améliorer le retour sur Tignes le Lac
Autres	Création des pistes de luges sur Almes et au Val Claret-projet de toilettes publiques au sommet du funiculaire	
2017	TC Saches	Démontage TC Sache et TSF Brévières et mise en place de la TC Sache de 3000 p/h
	TK Pitôts	Mise en place enrouleur de 600 p/h (démontage TK Pitôt existant)
	Divers	Mise en place de la consigne à ski sur le site des Brévières
	Neige	Investissement régulier jusque 2020 pour atteindre une capacité de production de 2000 m ³ /h.
	Pistes	Projets à définir en cohérence avec les aménagements des nouvelles remontées mécaniques jusque 2020.
Aménagement du sommet de la Grande Motte afin de dynamiser la fréquentation l'été jusque 2020.		
2018	TSD Marais	Démontage du TSF du Marais et construction TSD 2000 p/h
2020	TC Boisses	construction du deuxième tronçon avec démontage du TSF de l'Aiguille Rouge, piste Carline
	TSD Chaudanne	Modification de l'installation par ajout de deux trains de cabines pour assurer la liaison piétonne entre Brévières-Boisses-Tignes
	Tapis du Marais	Installation d'un tapis neuf couvert de 80 m

A ces investissements s'ajoutent chaque année :

- Le remplacement de 4 chenillettes de damage,
- des travaux divers de pistes, de sécurité, de remplacements de matériels pour environ 500 000€,
- des investissements divers STGM pour environ 1500 000€.

Ces investissements sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives.

2.2.2 PROJETS MENES PAR LA MAIRIE DE TIGNES

ANNEE	AMENAGEMENTS	DETAIL
2018	PROJET APEX 2100-PRAMECOU	Le projet se situe à Tignes le Lac dans le quartier du Rosset en plein cœur du centre station. Il est prévu en lieu et place de l'hôtel Pramecou et de l'emplacement d'un parking communal. Il s'agit d'un complexe hôtelier 4 étoiles de 108 chambres d'une surface de 14 000 m ² axés sur l'accueil des sportifs de haut niveau et comprenant une piscine, des spas, des salles de relaxation, de massage et de musculation, des salles de réunions et 2 restaurants ainsi que des petits appartements pour le logement du personnel. Il se compose de 108 chambres, 272 lits. La structure est ouverte à l'année avec un accueil de sportifs de haut niveau et stage sportif. Occupation hôtelière non soumise à un remplissage du samedi au samedi. Un parking souterrain proposera 60 places pour l'hôtel et 30 places publiques.
2018	DOMAINE SKIABLE	Cabane de chronométrage de Lognan
2019	SKI DOME AU VAL CLARET (UTN)	Dôme ski/surf sur le stade de ballet du Val Claret est en cours d'étude.
2020/ 2021	URBANISATION TOURISTIQUE DU LAVACHET	20 000 m ² de surface de plancher comprenant la création de 1136 de lits touristiques et suppression d'environ 1400 m ² d'hôtellerie existante pour environ 60 lits. 1 hôtel 4 étoiles de 80 chambres et 1 résidence 4 étoiles de 200 lots 20 logements permanents pour le personnel et 50 logements en résidence secondaire Commerces et bureaux ESF
2020	URBANISATION TOURISTIQUE DU VAL CLARET	48 000 m ² de surface de plancher comportant 2000 lits touristiques maximum 1 axe principal réservé à l'hôtellerie de 40 000 m ² comprenant : 8000 m ² d'hôtellerie de 300 lits 6000 m ² de résidences hôtelière de 300 lits 9000 m ² d'auberge de jeunesse de 500 lits 9000 m ² de village vacances de 500 lits 8000 m ² de 400 lits DDJS 1 axe de complexe de loisirs de 4000 m ² comprenant 1000 m ² de boîte de nuit et 3000 m ² de restaurant-snack, espace détente, jeux bowling, 1 parking couvert souterrain sous les bâtiments de 31 850 m ² pour 1274 places 1 gare routière avec parking de bus de 50 places pour 3600 m ²
2020	AIRE DE CAMPING- CAR DU GOLF AU VAL CLARET (UTN)	3553 m ² de plateforme comprenant deux zones de parking pour camping-car sur les deux dalles découvertes supérieures du parking du golf pour une capacité d'accueil de 40 unités minimum, en saison estivale.
2020	BATIMENTS DE SERVICES PUBLICS	Bâtiment petite enfance – 3 logements – surfaces commerciales Déplacement du garage navette Maison médicale pluridisciplinaire
2018/ 2021	INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	Centrale hydro électrique (2018) Nouvelle station d'épuration des Brévières supérieure à 50000 EQ/Hab (2021)
2016- 2030	LOGEMENTS	Bâtiments en accession à la propriété Lac : 41 logements (entrée de station projet 2016-2017) Brévière : 8 logements (réhabilitation ancienne école)2017 Val Claret : 20 logements (extrémité sud du quartier des Chartreux) Bâtiment de logements permanents (2030) La Marlière : 20 logements (2030)

VAL DISERE - TETE DE SOLAISE

Création d'un hôtel haut de gamme - restaurant - brasserie - bar en lieu et place de la gare d'arrivée de la télécabine de Solaise à 2500 m d'altitude.

TIGNES - LE LAVACHET

Création de 20 000 m² de surface de plancher comprenant la création de 1136 de lits touristiques et suppression d'environ 1400 m² d'hôtellerie existante pour environ 60 lits.
Programme : 1 hôtel 4 étoiles de 80 chambres, 1 résidence 4 étoiles de 200 lots, 20 logements sous forme d'habitat permanent pour le personnel, 50 logements en résidence secondaire
Des commerces et bureaux ESF

TIGNES - LE ROSSET

VAL DISERE - LE COIN

Projet de revalorisation du cœur de la station avec un projet de renouvellement urbain comportant 17 187m² de surface de plancher pour des logements et 2 516m² de surfaces commerciales. Le projet intègre également la création d'un nouvel office de tourisme, d'une gare routière et d'un parking de 171 places.

TIGNES - VAL CLARET

Création, sur le parking de la Grande Motte, de 48 000 m² de surface de plancher comportant 2000 lits touristiques maximum.

Le programme comprend 40 000 m² d'hôtellerie comprenant :

- 300 lits hôteliers
- 300 lits en résidences hôtelière
- 500 lits en auberge de jeunesse
- 500 lits en village vacances
- 400 lits DDJS.

Il intègre également :

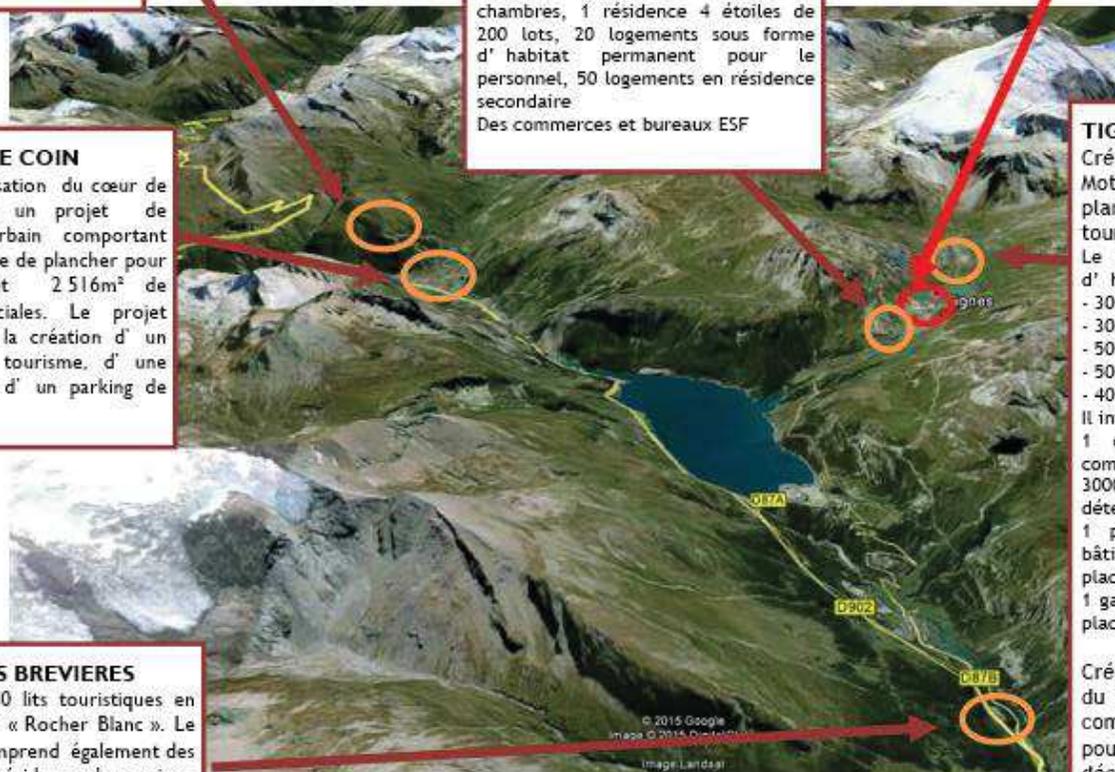
- 1 complexe de loisirs de 4000 m² comprenant 1000 m² de boîte de nuit et 3000 m² de restaurant-snack, espace détente, jeux bowling,
- 1 parking couvert souterrain sous les bâtiments d'environ 31850 m² pour 1274 places
- 1 gare routière avec parking de bus de 50 places pour 3600 m²

TIGNES - LES BREVIERES

Création de 800 lits touristiques en lieu et place du « Rocher Blanc ». Le programme comprend également des lits DDJS, une résidence de services, des espaces commerciaux et un espace aqua-ludique.

Création d'une aire de Camping-Car du Golf de 3553 m² de plateforme comprenant deux zones de parking pour camping-car sur les deux dalles découvertes supérieures du parking du golf pour une capacité d'accueil de 40 unités minimum, en saison estivale.

Création d'un dôme ski/surf sur le stade de ballet du Val Claret.



2.3 PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de Tignes est un projet de développement durable ambitieux et porteur d'améliorations qui repose sur les 3 piliers : le progrès social, le développement économique de la commune et la protection de l'environnement :

- Un projet respectueux de l'environnement naturel et paysager,
- Un projet porteur d'améliorations tant sur l'offre touristique que sur le plan social et pour les habitants de la commune
- Un projet de diversification saisonnière qui permet une économie soutenable.

Par ailleurs, le projet revêt un caractère exemplaire dans la mesure où il reprend la philosophie prônée dans le Grenelle 2, dans la mesure où il préserve le milieu et minimise sa consommation d'espace naturel.

2.3.1 PROJET ENVIRONNEMENTAL

La démarche environnementale du développement du Rocher Blanc a pris en compte les exigences naturelles du site. Le parti d'aménagement qui développé dans ce projet permet de :

- Respecter les principes d'intégration paysagère,
- Economiser les espaces naturels,
- Minimiser la place des voitures sur le site,
- Atteindre un aménagement de haute efficacité énergétique,
- Mener un chantier qui prend en compte l'environnement naturel et humain.

2.3.1.1 *Respect des principes d'intégration paysagère*

L'aménagement du projet de Tignes se caractérise par une intégration paysagère optimale dans chacun des cadres paysagers environnants.

La volumétrie des bâtiments a été étudiée de manière à respecter la topographie naturelle et l'intégration optimale dans le site.

Les parkings enterrés sous le bâtiment permettront d'oublier les voitures qui seront stationnées en souterrain.

2.3.1.2 *Economie des espaces naturels*

Un chantier éthiquement soutenable sera mis en place. Le porteur du projet s'assurera du respect des principes climatiques projetés dans la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, une obligation sera faite de respecter des principes élémentaires de chantier propre, principes impératifs non-seulement liés au souhait de démarche de développement durable, mais nécessaire à la préservation des espaces naturels, tri des matériaux, préservation des abords, gestion des risques de pollutions liés au chantier, choix de matériaux issus de filières propres ou équitables, usage de produits pas ou peu polluants, recyclables, etc.

Un cahier des charges environnemental guidera la conduite du chantier pour les entreprises. Celui-ci reprendra les principes bioclimatiques, de faible consommation énergétique, d'isolation et sera mis en œuvre de manière à répondre aux obligations d'économie d'énergie.

La démarche environnementale du projet vise à rendre compte d'un projet exemplaire attractif aussi bien dans sa démarche constructive que dans le produit fini du Rocher Blanc.

Les principes environnementaux seront repris dans un cahier des charges qui s'imposera aux opérateurs respectant le plus grand nombre de critères dans le respect de l'enveloppe financière déterminée.

2.3.1.3 Démarche économique de construction

Le projet sera l'occasion pour la commune de faire appliquer des démarches et des méthodes de construction énergétiquement économique. Les constructions seront conformes à la réglementation thermique en vigueur (RT 2012).

2.3.1.4 Chantier soutenable

REDUCTION DES NUISANCES SUR LES PERSONNES

Le projet mettra en place des méthodes de chantier spécifique visant à réduire au maximum les nuisances sur l'environnement humain :

- En limitant les nuisances sonores vis-à-vis des riverains et des ouvriers,
- En informant les riverains avant et au cours du chantier,
- En informant les personnes intervenant sur le chantier,
- En réduisant les risques pour la santé des ouvriers,
- En gardant la voie publique propre,
- En ne dérangeant pas la circulation,
- En évitant la propagation des poussières et autres nuisances atmosphériques de l'air,
- En maîtrisant les perturbations engendrées par le chantier.

REDUCTION DES NUISANCES SUR L'ENVIRONNEMENT

De la même manière, les nuisances sur le contexte physique et naturel du site seront prises en compte :

- En protégeant l'eau et le sol des activités de chantier
- En effectuant un tri sélectif des déchets issus du chantier,
- En réduisant les pollutions atmosphériques engendrées par le chantier.

MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION

Ces méthodes seront appliquées grâce à la mise en place d'une organisation particulière :

- En définissant les rôles des entreprises et de la maîtrise d'œuvre,
- En intégrant les exigences environnementales dans le DCE,
- En gérant les documents nécessaires au fonctionnement du chantier à faible nuisance.

2.3.1.5 Gestion des déblais liés au chantier

La gestion des déblais liés au chantier est envisagée. Il sera proposé :

- L'obligation aux entreprises via une convention type signée avec la mairie de trier les matériaux et de les concasser sur place
- Les matériaux valorisables sous forme de matériaux concassés seront réutilisés sur place et permettront le modelage de certaines zones paysagères.

Le projet implique la production de 45000 m³ de déblais. Ceux-ci seront acheminés à quelques centaines de mètres sur la plateforme de broyage et de concassage des Brévières situés au pied du barrage des Brévières.

2.3.1.6 Sensibilisation des touristes aux enjeux environnementaux

Les projets immobiliers intégreront des aspects de construction écologique qui pourront être valorisés auprès du public par une communication environnementale dans la démarche commerciale liée aux séjours. Ces communications, outre le fait de valoriser les efforts du centre, auront également un effet de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux en fournissant des exemples à suivre.

2.3.2 PROJET SOCIAL

La réalisation du projet UTN va créer de nouveaux emplois liés au fonctionnement de cette nouvelle structure et des nouvelles activités qui lui sont liées (hôtel, auberge de jeunesse, restaurant, animation, centre aqualudique, patinoire) participant ainsi à l'augmentation de la fréquentation de Tignes et du territoire périphérique.

Ces emplois créés directement ou indirectement par le projet sont soit issus de Tignes, soit de nouveaux habitants saisonniers qui seront en partie logés sur le quartier du Rocher Blanc dans la partie copropriété.

L'opérateur Vallat Immobilier souhaite à ce titre privilégier les entreprises locales pour le chantier lui-même et pour les actifs saisonniers qui seront choisis pour faire vivre cet espace.

Le nombre d'emplois directs prévus est estimé à :

- 136 emplois directs et 4 emplois induits en phase chantier.
- 27 permanents à temps plein et 61 saisonniers en période d'exploitation.

2.3.3 PROJET ECONOMIQUE

2.3.3.1 Projet créateur d'activités nouvelles

CENTRE AQUALUDIQUE

Le pôle aqualudique est au centre de l'offre touristique du Rocher Blanc. Il conjuguera offre de bien-être, autour de la balnéothérapie, le Spa, l'espace beauté, à l'activité ludique autour de l'eau.

AUBERGE DE JEUNESSE/HOTELLERIE 3 ETOILES

Le centre du Rocher Blanc dispose d'un hôtel adossé à une auberge de jeunesse. Ces nouveaux hébergements touristiques profiteront des services et activités de ce nouveau quartier.

MEUBLES LOCATIFS/COPROPRIETE

Des meublés locatifs seront organisés au sein de ce nouveau quartier et profiteront également des services et pôles d'activité mis à disposition dans ce quartier.

RESTAURANT GASTRONOMIQUE

Le restaurant gastronomique prévu revêt une importance particulière puisqu'il permet d'attirer à la fois un public extérieur pour une parenthèse gustative dans un site d'exception, ajoute de la notoriété et de l'attractivité au produit d'ensemble et concourt à augmenter la valeur de marque du Rocher Blanc pour les touristes en séjour sur le Rocher Blanc et sur la station toute entière.

COMMERCES

5 nouveaux commerces seront disponibles au centre de ce nouveau quartier dont une supérette et un bar à ambiance.

NAVETTE ELECTRIQUE

Une navette permettra à la clientèle de ce nouveau secteur de pouvoir rejoindre le hameau des Brévières ou le pied des pistes (secteur Brévières).

GARDERIE

Le nouveau pôle proposera un espace garderie sur site pour les clientèles de ce pôle.

UNE PATINOIRE

Une patinoire à ciel ouvert est prévue sur l'espace central du quartier du Rocher Blanc pour animer le cœur de ce nouveau pôle et composer une animation permanente à ambiance recherchée par les clientèles « effet carte postale esprit de Noël ».

2.1.1.1 Projet en lien avec les activités existantes

Le projet prévoit de valoriser les activités déjà en place sur le territoire qu'elles soient patrimoniales et culturelles ou sportives.

2.1.1.2 Projet créateur d'emplois

Le Rocher Blanc propose de nouvelles infrastructures composées de :

- 800 nouveaux lits touristiques de standard 3 étoiles,
- 1 centre aqualudique,
- 1 restaurant gastronomique,
- 1 bar à ambiance,
- 1 garderie,
- 1 patinoire.

EN PHASE CHANTIER

EMPLOIS DIRECTS PHASE CHANTIER		EMPLOIS INDUITS PHASE CHANTIER*	
BTP	80 EQTP/an pendant 2 ans	RESTAURATION	3 EQTP/an pendant 2 ans
	26 EQTP/an pendant 2 ans	COMMERCES	1 EQTP/an pendant 2 ans
	30 EQTP/an pendant 2 ans		
TOTAL	136 EQTP		4 EQTP/AN PENDANT 2 ANS

POLE D'ACTIVITE	PERMANENT EN ETP[1]	SAISONNIER EN ETP



[1] Equivalent Temps Plein

2.1.2 **PROJET CONFORME AUX DIRECTIVES NATIONALES ET GRENELLE 2**

2.1.2.1 *Projet en phase avec la DTA et le Grenelle 2*

La directive territoriale d'aménagement (DTA) ou, après la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la directive territoriale d'aménagement et de développement durables (DTADD) est en France un outil juridique permettant à l'État, sur un territoire donné, de formuler des obligations ou un cadre particulier concernant l'environnement ou l'aménagement du territoire. C'est à la fois un document d'aménagement du territoire et un document d'urbanisme, élaboré sous la responsabilité de l'État en association avec les collectivités territoriales et les groupements de communes concernés, puis approuvé par décret en Conseil d'État. La DTA définit notamment les modalités d'application de la Loi Montagne et précise les orientations qui doivent contribuer à « réduire les dysfonctionnements et à favoriser une croissance maîtrisée et un développement équilibré, respectueux du cadre / qualité de vie des habitants du département ».

- Organiser la métropole du Sillon alpin en un espace multipolaire structuré dont la croissance soit économe en consommation d'espace

La croissance urbaine du quartier du Rocher Blanc est basée sur un espace existant. A ce titre, le projet respecte les objectifs de multipolarité et de consommation économe de l'espace.

- Garantir le droit au logement avec une offre diversifiée et accessible à tous, particulièrement dans le Sillon alpin et à proximité de Genève.

Le projet du Rocher Blanc prévoit de loger la population active qui lui est nécessaire pour faire vivre de manière pérenne ce nouveau quartier.

- Préserver le système d'espaces naturels et ruraux, les ressources naturelles et patrimoniales qui placent les Alpes françaises au premier rang du patrimoine mondial.

Le projet du Rocher Blanc respecte les enjeux particuliers du site qui se concentrent sur le bord de l'Isère. De ce fait, le projet a été recalé pour éviter cet habitat particulier et se recentrer sur les espaces à plus faibles enjeux.

- Organiser la poursuite du développement économique et s'appuyer sur les pôles de compétitivité; considérer l'activité agricole autant pour son dynamisme économique que comme produit touristique valorisant le territoire ; encourager l'industrie, composante majeure de la culture alpine et, au service de tous, le commerce et les activités tertiaires.

Le projet du Rocher blanc constitue un projet de développement économique qui repose sur le tourisme.

- Pérenniser le potentiel touristique du massif alpin, destination majeure en Europe et espace de loisirs pour la population locale.

Le projet du Rocher Blanc innove dans les solutions pour pérenniser les lits chauds grâce à une servitude d'occupation touristique ad vitam aeternam s'imposant aux propriétaires des logements en copropriété.

- Garantir un système de transport durable pour faciliter l'accessibilité et les communications internes du Sillon alpin, l'accessibilité aux stations et les liaisons internationales.

Le projet du Rocher Blanc déploie une liaison électrique au service des usagers pour raccorder ce nouveau quartier au hameau des Brévières et au pied des pistes de ce secteur. Il facilite la mobilité douce pour ajouter de la convénience en préservant l'environnement naturel.

2.1.1.1 *Projet en phase avec les orientations du SCOT*

Le projet prend en compte les orientations du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT sur les volets conservations des lits marchands et bi saisonnalité de l'activité.

Le projet du Rocher blanc est inscrit au futur Scot Tarentaise Vanoise.



3.

LES RISQUES NATURELS



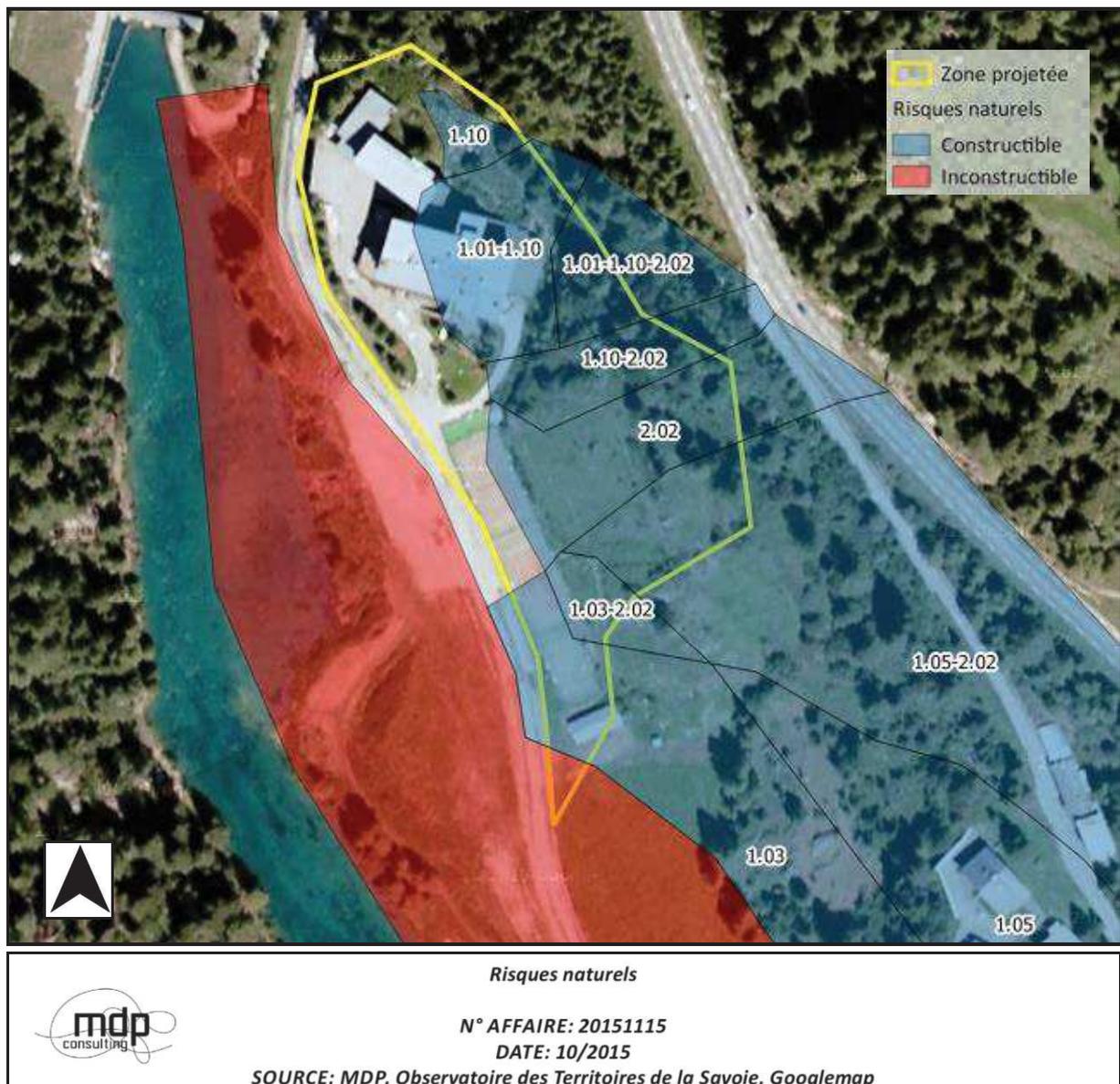
3.....	188
LES RISQUES NATURELS.....	188
3.1 Prise en compte des porter à connaissance	190
3.1.1 Plan de Prévention des Risques	190
3.1.2 Conséquences réglementaires pour le projet UTN	191
3.2 Prise en compte du risque « avalanche »	193
3.2.1 Description du risque	193
3.2.2 Préconisation d'aménagement	194
3.3 Prise en compte du risque chute de blocs	195
3.3.1 Description du risque	195
3.3.2 Préconisation d'aménagement	195
3.4 Prise en compte du risque de coulée boueuse et de lave torrentielle	196
3.4.1 Description du risque	196
3.5 Prise en compte du risque « glissement de terrain »	196
3.5.1 Description du risque	196
3.5.2 Préconisation d'aménagement	197
3.6 Prise en compte du risque « inondation ».....	197
3.6.1 Description du risque	197
3.7 Prise en compte du risque sismique	198
3.7.1 Description du risque	198
3.7.2 Préconisation d'aménagement	198
3.8 Prise en compte du risque « feux de forêt ».....	201
3.8.1 Description du risque	201
3.8.2 Préconisations d'aménagement.....	201
3.9 Prise en compte du risque « rupture de barrage »	202
3.9.1 Description du risque	202
3.9.2 Prévention.....	202
3.10 Récapitulatif des risques naturels et industriels	204
3.11 Conclusions sur les risques naturels	205

3.1 PRISE EN COMPTE DES PORTER A CONNAISSANCE

3.1.1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune a été approuvé le 6 février 2006. Il s'impose à toutes les dispositions du P.L.U sur le territoire de la commune de Tignes (à l'intérieur du périmètre prescrit par arrêté préfectoral). Il est annexé au P.L.U et recense plusieurs risques sur le territoire communal :

- Les affaissements et effondrements,
- Les avalanches,
- Les chutes de pierres et de blocs – écroulements,
- Les coulées boueuses,
- L'érosion des berges,
- Les glissements de terrain,
- Les inondations,
- Le ravinement,



3.1.2 CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES POUR LE PROJET UTN

Tous les risques décrits dans le PPRN sont explicités et zonés graphiquement. Un ensemble d'interdictions, de recommandations ou de prescriptions est défini par typologie de risques. Certains risques ne sont pas pris en compte dans le zonage et doivent cependant être pris en compte dans les opérations.

3.1.2.1 Risques liés aux fondations des immeubles et à la mise en œuvre de travaux de terrassement

La solution à ces problèmes de stabilité de terrains est du ressort de la géotechnique. Ils restent de la responsabilité du maître d'ouvrage et de son maître d'œuvre. Il est cependant rappelé que l'impact de ces travaux peut être sensible, tout particulièrement dans les secteurs concernés par des glissements de terrain. Il importe que l'impact prévisible de ces travaux soit clairement analysé, avant toute exécution, afin d'éviter une aggravation de l'état d'instabilité des terrains.

3.1.2.2 Risques induits

La compréhension de l'impact du bâti - existant et futur - sur le fonctionnement des phénomènes naturels, n'est pas mesurable. Cet impact est pris en compte dans la définition des façades exposées, de façon "forfaitaire", dans le sens de la sécurité.

3.1.2.3 Sécurité des accès

La présente mesure vaut prescription quel que soit le traitement réservé par le règlement du PPR aux zones urbanisées ou urbanisables desservies.

Tout projet de voie de circulation, pour la desserte d'une zone d'urbanisation nouvelle ou d'une extension d'une zone d'urbanisation existante, sous maîtrise d'ouvrage publique, devra être accompagné d'un inventaire des phénomènes naturels pouvant, de façon visible ou prévisible, atteindre cette voie et mettre en jeu la sécurité ses futurs usagers, de même pour les parties de la voie situées à l'extérieur du périmètre réglementé du PPR ; cette même étude devra indiquer, s'il y a lieu, les mesures, de quelque nature qu'elles soient (ouvrages de correction et/ou de protection, mesures administratives de gestion de la circulation, etc.), que le maître d'ouvrage de la voie d'accès envisage de mettre en œuvre pour assurer la sécurité des usagers.

Des adaptations mineures pourront être apportées à la mesure définie ci-dessus, en particulier dans le cas de dessertes d'urbanisations existantes.

3.1.2.4 Plan de mise en sécurité des populations

Conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile et en application du décret n°2005-1156 relatif au plan communal de sauvegarde, un plan de mise en sécurité des populations vis à vis des risques naturels doit être mis en œuvre, à l'initiative et sous la responsabilité du maire de la collectivité concernée par le P.P.R.

Toute modification à la baisse de l'efficacité de tout ou partie de ces défenses devra être signalée par la collectivité au Préfet de la Savoie, à charge pour ce dernier de prendre éventuellement en compte cette évolution par modification du PPR.

3.1.2.5 Réseaux collectifs humides

La présente mesure vaut prescription quel que soit le traitement réservé par le règlement du PPR aux zones urbanisées ou urbanisables.

Les aménagements futurs liés à la gestion collective des flux liquides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) devront être conçus de façon à ne pas entraîner, même à long terme, de déstabilisations des terrains, tant sur le site même de mise en œuvre de ces aménagements qu'à leur périphérie.

3.1.2.6 Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pluvial urbain

La présente mesure vaut prescription quel que soit le traitement réservé par le règlement du PPR aux zones urbanisées ou urbanisables.

A l'échelle du périmètre étudié, ce risque peut être considéré comme spatialement généralisé. Sa prise en compte concerne les zones urbanisées et les zones d'urbanisation future.

La stratégie consistera à annuler les effets de l'imperméabilisation des sols, par la réalisation, entre autres, d'ouvrages tamponnant les débits ruisselés. Ces ouvrages pourront être selon les cas individuels ou collectifs.

Quels que soient les aménagements autorisés, les variations de volume et de débit des écoulements de surface devront être maîtrisés afin de rester supportables, principalement par les urbanisations et les aménagements structurants de la commune, mais aussi des communes voisines, ce pour le long terme et sans qu'il soit obligatoirement nécessaire de renforcer les équipements existants de gestion des eaux pluviales.